



CAMEROUN

Juillet 2017

DEMANDE D'ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT — COMMUNIQUÉ DE PRESSE; RAPPORT DES SERVICES DU FMI; ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LE CAMEROUN

Dans le cadre de la demande d'un arrangement de trois ans au titre de la facilité élargie de crédit, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- **Communiqué de presse** contenant une déclaration de la présidence du Conseil d'administration.
- Le **rapport des services** établi par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen du Conseil d'administration le 26 juin 2017, suite aux entretiens avec les autorités Camerounaises qui ont pris fin le 7 avril 2017, sur l'évolution et de la situation économique et les politiques économiques qui sous-tendent l'arrangement du FMI dans le cadre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 16 juin 2017.
- Une **annexe d'information** préparée par le FMI.
- Une **analyse de viabilité de la dette** préparée par le FMI et la Banque mondiale.
- **Déclaration de l'Administrateur** pour Cameroun.

Les documents mentionnés ci-dessous ont été ou seront publiés séparément :

Lettre d'intention envoyée au FMI par les autorités du Cameroun *
Mémoire de politiques économiques et financières par les autorités du Cameroun *
Protocole d'accord technique *
*Inclus dans le mémorandum des services du FMI

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Telephone: (202) 623-7430 • Fax: (202) 623-7201
E-mail: publications@imf.org Web: <http://www.imf.org>
Price: \$18.00 per printed copy

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**



Communiqué de presse No. 17/248
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
26 juin 2017

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI approuve un accord de 666,2 millions de dollars en faveur du Cameroun au titre de la facilité élargie de crédit

- Le Conseil d'administration ouvre la voie au décaissement immédiat de 124,2 millions de DTS (environ 171,3 millions de dollars) en faveur du Cameroun.
- Le programme du Cameroun appuyé par la FEC vise à rétablir la viabilité budgétaire et extérieure du pays et à promouvoir une croissance génératrice d'emplois tirée par le secteur privé.
- Les réformes destinées à préserver la stabilité financière, à encourager l'inclusion financière et à lever les obstacles structurels à la compétitivité et à la diversification économique seront essentielles pour accélérer une diversification axée sur le secteur privé.

Le 26 juin 2017, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé un accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) en faveur du Cameroun d'un montant de 483 millions de DTS (environ 666,2 millions de dollars et 175 % de la quote-part du Cameroun) pour accompagner le programme de réformes économiques et financières du pays.

Le programme appuyé par la FEC a pour vocation d'aider le Cameroun à rétablir la viabilité extérieure et budgétaire et à jeter les bases d'une croissance durable tirée par le secteur privé.

Suite à l'approbation de l'accord, un décaissement équivalant à 124,2 millions de DTS (environ 171,3 millions de dollars) sera immédiatement mis à la disposition du Cameroun. Le montant restant sera étalé sur la durée du programme et son décaissement sera subordonné à des revues semestrielles.

Suite aux délibérations du Conseil d'administration, M. Mitsuhiro Furusawa, Directeur général adjoint et Président par intérim, a fait la déclaration suivante :

« Le Cameroun a été durement touché par le double choc des prix du pétrole et des menaces sécuritaires qui frappe la région de la CEMAC depuis 2014 et a entraîné une forte diminution des réserves de change communes. Après avoir initialement manifesté une certaine résilience grâce à la plus grande diversification de son économie, le Cameroun se heurte actuellement au ralentissement de sa croissance, au rétrécissement de ses marges de manœuvre budgétaire et extérieure et à l'augmentation rapide de sa dette publique. Le programme des autorités appuyé par le FMI vise à juste titre à répondre aux considérables besoins de balance des paiements et à

rétablir la viabilité budgétaire et extérieure, tout en contribuant aux efforts collectifs destinés à reconstituer les réserves régionales. L'impulsion des autorités camerounaises a été déterminante dans la riposte régionale concertée mise en œuvre pour préserver l'intégrité du régime monétaire de la CEMAC.

« Pour corriger les déséquilibres budgétaire et extérieur grandissants, il faudra réaliser un travail soutenu et équilibré d'assainissement budgétaire fondé sur une augmentation des recettes non pétrolières, une hiérarchisation des projets d'investissement public qui se révèlent porteurs en termes de croissance et une rationalisation des dépenses courantes, tout en protégeant les dépenses sociales. Le programme budgétaire des autorités s'appuie sur de vastes réformes structurelles dans la mobilisation des recettes et la gestion des finances publiques, afin de renforcer davantage la mobilisation de recettes non pétrolières, d'accroître l'efficacité de la dépense et de maîtriser les risques budgétaires.

« Les autorités sont déterminées à renforcer la compétitivité du Cameroun et son potentiel de croissance à moyen terme, dans le droit fil de leur stratégie visant à atteindre l'émergence à l'horizon 2035. L'achèvement des grands projets d'infrastructures d'énergie et de transport contribuera à doper l'investissement du secteur privé, la création d'emplois et la diversification de l'économie, et il va de pair avec des réformes complémentaires destinées à préserver la stabilité financière, à élargir l'accès à la finance et à améliorer le climat des affaires.

« La réussite du programme du Cameroun dépendra aussi de la mise en œuvre de politiques et réformes d'accompagnement par les institutions régionales.

Annexe

Évolution récente de la situation économique

Première économie de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), le Cameroun a été durement touché à partir de 2014 par les chocs issus de la chute des cours du pétrole et de l'aggravation des menaces sécuritaires. Les recettes pétrolières ont diminué et les dépenses sécuritaires et humanitaires se sont accrues, tandis que la mise en œuvre des programmes d'investissements s'est poursuivie, d'où un creusement des déficits budgétaire et courant ainsi qu'une accumulation rapide de dette extérieure.

Après avoir initialement affiché une certaine résilience face aux chocs, le Cameroun a vu sa croissance s'affaiblir à 4,7 % en 2016, contre 5,8 % en 2015 et 5,9 % en 2014. L'inflation est descendue à 0,3 % à la fin 2016 et elle se maintenait à un faible niveau de 0,4 % en mars 2017. Elle devrait rester en dessous du critère de convergence de la CEMAC de 3 % à moyen terme. Le déficit budgétaire s'est creusé à 6,5 % en 2016, contre 2 % du PIB en 2015, principalement en raison d'une augmentation des dépenses en capital et d'une diminution des recettes.

Synthèse du programme

La stratégie de réformes du Cameroun s'inscrit dans la démarche régionale concertée tracée lors du Sommet des Chefs d'État de Yaoundé de décembre 2016, durant lequel les autorités

camerounaises ont impulsé une riposte coordonnée pour préserver la stabilité extérieure régionale et l'intégrité du régime monétaire. Dans ce contexte, le programme du Cameroun appuyé par la FEC vise à rétablir la viabilité budgétaire et extérieure du pays et à promouvoir une croissance génératrice d'emplois tirée par le secteur privé. Le programme s'appuie sur trois piliers principaux : i) un assainissement budgétaire concentré sur le court terme pour accroître les marges de manœuvre budgétaire et extérieure, tout en protégeant les dépenses sociales et les dispositifs de protection sociale; ii) des réformes structurelles sur le plan budgétaire pour accroître les recettes non pétrolières, améliorer l'efficacité des investissements publics et la qualité du système budgétaire et atténuer les risques issus des passifs conditionnels; iii) des réformes pour accélérer une diversification économique impulsée par le secteur privé et accroître la résilience du secteur financier.

La réalisation des objectifs budgétaires du programme passera par une meilleure hiérarchisation des investissements publics, centrée sur les projets d'infrastructure essentiels à une plus grande diversification économique, et par la rationalisation des dépenses publiques en biens et services, tout en favorisant une augmentation des dépenses sociales fondamentales et des dispositifs de protection sociale. En outre, compte tenu du tassement des recettes pétrolières dans la durée, il sera primordial de développer davantage les recettes non pétrolières et d'accroître l'efficacité de la dépense de manière à pouvoir maintenir la marge de manœuvre budgétaire nécessaire à l'investissement dans les infrastructures et dans d'autres domaines prioritaires.

Pour corriger les faiblesses qui subsistent dans la gestion des finances publiques, les autorités entendent renforcer la crédibilité et la transparence du budget, y compris grâce à la publication de rapports réguliers sur l'exécution du budget, améliorer la gestion de trésorerie, limiter strictement et éliminer à terme le recours aux procédures exceptionnelles et accroître l'efficacité de la planification, de l'exécution et du suivi des projets d'investissement.

La gestion de la dette publique se centrera sur la diminution du taux d'accumulation de la dette conformément aux objectifs de déficit budgétaire du programme, en veillant à ce que les nouveaux emprunts fassent davantage appel à des concours plus concessionnels, et en suivant de près les passifs conditionnels.

Les réformes destinées à préserver la stabilité financière et à promouvoir l'inclusion financière ainsi qu'à lever les obstacles structurels à la compétitivité seront vitales pour accélérer une diversification fondée sur le secteur privé.

Rappel

Le Cameroun, qui a adhéré au FMI le 10 juillet 1963, dispose d'une quote-part de 276 millions de DTS.

Pour plus d'informations sur le FMI et le Cameroun :
<http://www.imf.org/external/country/CMR/index.htm>

Cameroun : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2015–20

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|--|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| | Est. | Est. | Proj. | proj. | proj. | proj. |
| (Variations annuelles en pourcentage, sauf indication contraire) | | | | | | |
| Revenu national et prix | | | | | | |
| PIB à prix constants | 5.8 | 4.7 | 4.0 | 4.6 | 5.0 | 5.1 |
| PIB pétrolier à prix constants | 28.1 | -4.5 | -2.4 | -0.1 | -3.4 | -3.8 |
| PIB non pétrolier à prix constants | 4.9 | 5.1 | 4.3 | 4.8 | 5.3 | 5.5 |
| Déflateur du PIB | 0.3 | -1.2 | 0.9 | 1.0 | 1.3 | 1.7 |
| Prix à la consommation (moyenne) | 2.7 | 0.9 | 0.7 | 1.1 | 1.4 | 2.0 |
| Commerce extérieur | | | | | | |
| Volume des exportations | 17.8 | 1.0 | 2.0 | 5.2 | 6.7 | 8.5 |
| Secteur pétrolier ^{1,4} | 27.9 | -3.1 | -2.4 | -0.1 | -3.4 | -3.8 |
| Secteur non pétrolier | 15.2 | 2.2 | 3.2 | 6.5 | 9.0 | 11.0 |
| Volume des importations | -5.0 | -19.0 | 4.0 | 5.3 | 4.9 | 4.7 |
| Termes de l'échange | -13.8 | -20.4 | 3.4 | -1.0 | -3.5 | -2.9 |
| Monnaie et crédit | | | | | | |
| Masse monétaire au sens large (M2) | 9.1 | 5.6 | 3.3 | 5.7 | 6.4 | 7.5 |
| Crédit intérieur au secteur privé | 12.8 | 6.4 | 5.8 | 9.3 | 10.8 | 11.2 |
| (En pourcentage du PIB, sauf indication contraire) | | | | | | |
| Opérations de l'administration centrale | | | | | | |
| Recettes totales et dons | 17.9 | 16.3 | 16.7 | 17.3 | 17.6 | 17.7 |
| Recettes pétrolières | 3.3 | 2.4 | 2.4 | 2.4 | 2.3 | 2.2 |
| Dépenses totales | 19.9 | 22.8 | 20.1 | 19.8 | 19.6 | 19.3 |
| Solde budgétaire global (base ordres de paiement) | -2.0 | -6.5 | -3.4 | -2.5 | -1.9 | -1.6 |
| Épargne nationale brute | 17.2 | 16.5 | 16.9 | 17.8 | 18.9 | 20.1 |
| Investissement intérieur brut | 21.3 | 20.1 | 20.0 | 20.8 | 21.6 | 22.4 |
| Investissement public | 6.7 | 8.3 | 7.3 | 6.9 | 6.7 | 6.5 |
| Investissement privé | 14.6 | 11.9 | 12.7 | 13.9 | 14.9 | 15.8 |
| Secteur extérieur | | | | | | |
| Solde des transactions courantes, dons inclus | -4.1 | -3.6 | -3.1 | -3.0 | -2.7 | -2.2 |
| Solde global, dons inclus | 2.9 | -4.7 | -2.0 | -1.2 | -1.3 | 0.4 |
| Dettes publiques | | | | | | |
| Encours de la dette publique ^{2,3} | 33.0 | 34.1 | 36.1 | 36.1 | 36.1 | 35.1 |
| Dont : extérieure | 21.3 | 22.7 | 26.6 | 29.2 | 31.1 | 31.2 |
| <i>Pour mémoire :</i> | | | | | | |
| PIB nominal (aux prix du marché, en milliards de FCFA) | 16,807 | 17,386 | 18,242 | 19,273 | 20,498 | 21,925 |
| Pétrole | 876 | 700 | 917 | 913 | 867 | 831 |
| Hors pétrole | 15,931 | 16,686 | 17,325 | 18,360 | 19,630 | 21,094 |

Sources: autorités camerounaises, et estimations et projections des services du FMI.

¹ Le prix d'exportation du pétrole correspond aux prix effectifs de ces dernières années; pour l'année en cours et les années à venir, les projections reflètent les fluctuations du prix moyen au comptant du pétrole brut (APSP) pour trois types de pétrole brut (Dated Brent, West Texas Intermediate, et Dubai Fateh), sans décote.

² Comprend les écarts de financement cumulés.

³ Les projections sont tirées de l'analyse de viabilité de la dette de 2015, qui exclut l'encours de la dette pour laquelle la France a accordé un allègement au titre du "Contrat de désendettement et de développement" (C2D).

⁴ Les volumes de pétrole brut sont augmentés à compter de 2018 des exportations de gaz naturel de 60 millions de pieds cubes standards par an.



CAMEROUN

DEMANDE D'ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT

16 juin 2017

PRINCIPAUX THÈMES

Contexte. Le Cameroun, qui représente la plus grande économie de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), est frappé depuis 2014 par une forte baisse des prix de ses exportations et par d'importantes menaces sécuritaires. Les recettes pétrolières ont baissé et les dépenses sécuritaires et humanitaires ont augmenté, tandis que les vastes programmes d'infrastructures se sont poursuivis, ce qui a creusé les déficits des finances publiques et du compte courant de la balance des paiements, et a entraîné une rapide accumulation de la dette extérieure et une diminution des réserves imputées. Les autorités camerounaises sollicitent un programme triennal au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) pour un montant de 483 millions de DTS (175 % de leur quote-part), afin de rétablir la viabilité extérieure et budgétaire et d'établir les fondements d'une croissance durable sous l'impulsion du secteur privé.

Axes du programme. Le programme s'articule autour de trois axes : i) une consolidation budgétaire soutenue en vue de renforcer les marges de manœuvre budgétaire et extérieure, tout en sauvegardant les dépenses sociales et les dispositifs de protection sociale ; ii) des réformes budgétaires structurelles pour élargir la base des recettes non pétrolières, améliorer l'efficacité de l'investissement public et la qualité des dispositifs budgétaires, et atténuer les risques de passifs conditionnels sur le budget ; et iii) des réformes destinées à accélérer la diversification économique sous l'impulsion du secteur privé et à renforcer la résilience du secteur financier.

Principales recommandations de politique générale

- Mettre en œuvre un rééquilibrage budgétaire soutenu en rationalisant les frais généraux de l'État, en améliorant la hiérarchisation et l'échelonnement des dépenses d'investissement, et en augmentant les recettes non pétrolières.
- Sauvegarder les dépenses sociales et mettre à l'échelle les dispositifs de protection sociale.
- Améliorer la crédibilité et la transparence du budget et accroître l'efficacité des dépenses.
- Accompagner la croissance sous l'impulsion du secteur privé, en assurant la résolution des créances improductives et des banques insolvables, et en éliminant les obstacles administratifs au développement du secteur privé.

Point de vue des services du FMI. Les services du FMI appuient la demande faite par les autorités d'un programme appuyé par la FEC. Le fort engagement des autorités quant aux objectifs du programme, l'important effort budgétaire consenti, et une stratégie exhaustive de renforcement des capacités contribuent à atténuer les risques de mise en œuvre du programme.

Approuvé par
**Anne-Marie Gulde-
Wolf et Bob Traa**

Les entretiens se sont déroulés à Yaoundé du 20 février au 6 mars 2017 et à Washington du 3 au 7 avril 2017. L'équipe des services du FMI était composée de Mme Deléchat (chef de mission), Mmes Chen et MacDonald, MM Barry et Kalonji (tous du Département Afrique), MM Kpodar (du Département de la stratégie, des politiques, et de l'évaluation), De Santis (du Département des finances publiques), et Bayle (du Département des marchés monétaires et de capitaux). L'équipe a bénéficié du concours de M. Tchakoté (économiste local). Les membres des services de la Banque africaine de développement et de la Banque mondiale ont assisté à un certain nombre de réunions de politique générale. M. Bah (du Bureau de l'Administrateur) a participé aux entretiens.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----------|
| Glossaire | 4 |
| CONTEXTE | 5 |
| ÉVOLUTION RÉCENTE | 8 |
| DISCUSSIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE | 9 |
| A. Principaux objectifs du programme et hypothèses macroéconomiques | 9 |
| B. Premier axe du programme : réaliser un assainissement budgétaire soutenu | 13 |
| C. Deuxième axe du programme : doper les recettes non pétrolières et améliorer l'efficacité des dépenses | 15 |
| D. Troisième axe du programme : accélérer la diversification sous l'impulsion du secteur privé | 20 |
| MODALITÉS DU PROGRAMME | 23 |
| ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI | 25 |
| ENCADRÉS | |
| 1. Mise en œuvre des grands projets d'infrastructures | 6 |
| 2. Rôle des assurances de politique au niveau régional | 10 |
| 3. Évaluation de l'ampleur du multiplicateur budgétaire | 12 |
| 4. Principaux défis de la gestion des finances publiques | 18 |
| GRAPHIQUES | |
| 1. Secteurs réel et extérieur, 2011–16 | 28 |
| 2. Évolution budgétaire, 2013–17 | 29 |
| 3. Évaluation des dépenses gouvernementales, 2004–15 | 30 |
| 4. Indicateurs du secteur financier, 2010–16 | 31 |

TABLEAUX

| | |
|--|----|
| 1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2014–22 | 32 |
| 2a. Opérations de l'administration centrale, 2014–22 | 33 |
| 2b. Opérations de l'administration centrale, 2014–22 | 34 |
| 3. Balance des paiements, 2014–22 | 35 |
| 4. Situation monétaire, 2014–22 | 36 |
| 5. Matrice d'évaluation des risques | 37 |
| 6. Besoins et sources de financement extérieur, 2014–22 | 38 |
| 7. Financement du déficit budgétaire, 2017–22 | 39 |
| 8. Proposition de calendrier de remboursements au titre de l'accord FEC, 2017–20 | 40 |
| 9. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2016–27 | 41 |

ANNEXES

| | |
|---|----|
| I. Évaluation de la stabilité extérieure | 42 |
| II. Impact potentiel de l'Accord de partenariat économique avec l'Union européenne | 46 |
| III. Accroître la mobilisation des recettes | 48 |
| IV. Problématiques du secteur financier et politiques destinées à maintenir sa stabilité et à le rendre plus inclusif | 51 |
| V. Stratégie de renforcement des capacités, 2017–20 | 58 |

APPENDICE

| | |
|---|----|
| I. Lettre d'intention | 61 |
| Pièce jointe I. Mémoire de politiques économiques et financières pour 2017–19 | 63 |
| Pièce jointe II. Cameroun : protocole d'accord technique | 86 |

Glossaire

| | |
|-----------|--|
| AfSS | Afrique subsaharienne |
| APE | Accord de partenariat européen |
| AVD | Analyse de viabilité de la dette |
| BEAC | Banque des États de l’Afrique Centrale |
| CBMT | Cadre budgétaire à moyen terme |
| CDMT | Cadre de dépenses à moyen terme |
| CEMAC | Communauté Économique et Monétaire de l’Afrique Centrale |
| CFA | Coopération Financière en Afrique Centrale |
| CNDP | Comité National de la Dette Publique |
| COBAC | Commission Bancaire de l’Afrique Centrale |
| CSPH | Caisse de Stabilisation des Prix des Hydrocarbures |
| DGD | Direction Générale des Douanes |
| DGI | Direction Générale des Impôts |
| DPHP | Déficit primaire hors pétrole |
| DSCE | Document de stratégie pour la croissance et l’emploi |
| EGIP | Évaluation de la gestion de l’investissement public |
| EPIN | Évaluation de la politique et des institutions nationales |
| GCTR | Groupe consultatif sur les taux de change |
| GFP | Gestion des finances publiques |
| IADM | Initiative d’allègement de la dette multilatérale |
| IMF | Institutions de microfinance |
| ITIE | Initiative pour la transparence des industries extractives |
| MSFP 2001 | Manuel de statistiques des finances publiques de 2001 |
| OMD | Objectifs du millénaire pour le développement |
| PEM | Perspectives de l’économie mondiale |
| PESF | Programme d’évaluation du secteur financier |
| PME | Petites et moyennes entreprises |
| PPTE | Pays pauvres très endettés |
| SNH | Société Nationale des Hydrocarbures |
| SONARA | Société Nationale de Raffinage |
| TCER | Taux de change effectif réel |
| TEC | Tarifs extérieurs communs |
| TVA | Taxe sur la valeur ajoutée |

CONTEXTE

1. Le Cameroun est durement frappé par la baisse des prix des exportations et par des menaces sécuritaires depuis la fin de l'année 2014. Dans un premier temps, l'économie a fait preuve de résilience grâce à sa plus grande diversification, notamment par rapport à d'autres pays de la CEMAC (graphique 1 du texte). Toutefois, avec la lenteur du rééquilibrage budgétaire et l'intensification de l'investissement public, le Cameroun est aujourd'hui confronté à un ralentissement de la croissance, une diminution des marges de manœuvre budgétaire et extérieure, et une accélération de l'accumulation de la dette publique. L'ensemble de la région CEMAC étant également affecté par le choc sur les cours pétroliers, les réserves cumulées de la BEAC ont chuté, pour passer d'un total de 15,3 millions de dollars américains à fin 2014 à 4,8 milliards de dollars à fin 2016, soit 2 mois d'importations.

2. Dans ce contexte régional difficile, les autorités camerounaises ont pris l'initiative d'une riposte concertée en vue de maintenir la stabilité extérieure de la région et l'intégrité du rattachement à l'euro. Lors d'un sommet convoqué à l'initiative du Président Biya à Yaoundé le 23 décembre 2016, tous les chefs d'État de la CEMAC ont convenu de mettre en œuvre dans les plus brefs délais un train de mesures coordonnées pour prévenir une crise, en s'appuyant sur la mise en œuvre d'une forte correction budgétaire, accompagnée d'un important financement du FMI et d'autres partenaires. Le programme du Cameroun vise à remédier à ses propres déséquilibres de plus en plus marqués, mais le pays contribuant aujourd'hui à hauteur de plus de 50 % aux réserves cumulées de la BEAC, il soutiendra également l'effort collectif de reconstitution des réserves régionales.

3. Le programme de réformes des autorités vise au maintien de la stabilité macroéconomique, tout en libérant le potentiel de croissance du pays. Un grand défi consistera à parvenir à un rééquilibrage budgétaire suffisant pour rétablir la stabilité budgétaire et extérieure, tout en préservant les grands investissements en capital physique et humain, et en maintenant la cohésion sociale. Les dépenses sociales, en particulier en matière de santé, sont à la traîne par rapport à celles de pays comparables, et il en va de même pour la plupart des indicateurs sociaux. Bien qu'inférieure à la moyenne de la CEMAC, la pauvreté reste importante avec de fortes disparités régionales (tableau 1 du texte). En même temps, le déficit d'infrastructures est marqué (voir graphique 3).

Tableau 1 du texte. Cameroun: Principaux indicateurs sociaux, 2014–15
(en unités telles qu'indiquées)

| | Cameroun | moyenne CEMAC | AfSS | Année |
|---|----------|---------------|------|-------|
| Dépenses publiques de santé (en % du PIB) | 0,9 | 2,4 | 2,3 | 2014 |
| Taux de mortalité maternelle ¹ | 596 | 568 | 547 | 2015 |
| Espérance de vie à la naissance, total (en années) | 55,5 | 57 | 58,6 | 2014 |
| Dépenses publiques d'éducation (en % du PIB) | 3,0 | 3,3 | 4,0 | 2014 |
| Taux d'alphabétisation des femmes (en %) | 68,9 | 62,0 | .. | 2015 |
| Taux de pauvreté (en % de la population) ² | 37,5 | 50,4 | .. | .. |

Source: Indicateurs du développement dans le monde, Banque mondiale, 2016.
¹ Le taux de mortalité maternelle est pour 100.000 naissances vivantes, estimation
² Données sur la proportion du nombre de pauvres de 2014 (pour le Cameroun), 2008 (pour la RCA), 2011 (pour le Tchad et le Congo), 2006 (pour la Guinée équatoriale), 2005 (pour le Gabon), données non disponibles pour l'AfSS. Le taux de pauvreté est la proportion du nombre de pauvres vivant au niveau du seuil de pauvreté nationale.

Les projets dans les infrastructures de transports et d'énergie actuellement mis en œuvre dans le cadre de la stratégie du pays visant à devenir une économie émergente d'ici à 2035, contribueraient, une fois achevés, à stimuler la productivité, la diversification, et une croissance durable (encadré 1).

4. Des tensions socio-politiques grandissantes à l'approche des élections présidentielle et législative de l'automne 2018 pourraient limiter la marge de manœuvre en faveur de réformes de grande envergure. Il y aurait près de 600.000 réfugiés du Nigéria et de la RCA ainsi que des déplacés internes, et 2,4 millions de personnes seraient menacées d'insécurité alimentaire, ce qui crée des poches de fragilité dans le pays. Depuis novembre 2016, les avocats et les enseignants se sont mis en grève dans les deux régions anglophones du pays, en signe de protestation contre la domination qu'ils ressentent de la part des francophones, certains d'entre eux demandant un retour au fédéralisme. Ces grèves ont entraîné des violences et des troubles sociaux, et la situation reste tendue, progressant lentement vers un retour à la normale.

Encadré 1. Cameroun : mise en œuvre des grands projets d'infrastructures

Le Document de stratégie pour la croissance et l'emploi de 2009 (DSCE) énonce la mise en œuvre opérationnelle du projet « Cameroun Vision 2035 », qui vise à permettre au Cameroun d'atteindre le statut de pays émergent d'ici 2035. En 2015, le Cameroun a mis en œuvre le Plan d'urgence triennal pour l'accélération de la croissance économique (PLANUT) en vue d'accélérer la progression vers l'objectif de 2035. Le DSCE et le PLANUT donnent la priorité aux grands projets d'infrastructures destinés à favoriser l'investissement privé et la croissance. Dans le cadre de ces plans, les dépenses d'investissement ont augmenté pour passer de 24,5 à 30,7 % du total des dépenses de l'État entre 2010 et 2016 (encadré 1, graphique 1).

Près de 3.000 milliards de FCFA ont été affectés aux grands projets dans le cadre du DSCE et du PLANUT. Il s'agit notamment de projets essentiels d'infrastructures dans les domaines du transport et de l'énergie (encadré 1, tableau 1).

Encadré 1. Tableau 1. Cameroun: Coûts des grands projets, par secteur

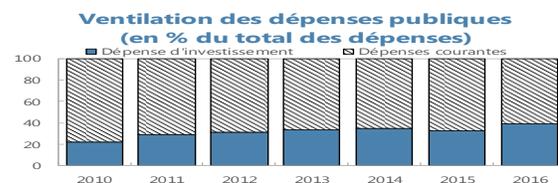
| Secteur | Descriptions des projets | Coût (en milliards de FCFA) |
|-------------------------|--|-----------------------------------|
| Electricité et hydro | Usine d'eau potable ; barrages ; terminal gazier de Kribi; énergie | 1,457.9 |
| Ports et aéroports | Port de Kribi | 553.0 |
| Routes et voies ferrées | Complexe de Kribi ; pont et autoroutes | 499.8 |
| Télécommunications | Installation d'un réseau de fibre optique | 42.5 |
| Constructions urbaines | Logements sociaux | 387.9 |
| Total | | 2,941.1 |

Sources: autorités camerounaises et calculs des services du FMI.

Un certain nombre de grands projets d'infrastructures ont souffert de retards dans leur mise en œuvre. Des lacunes dans la planification stratégique, la préparation des projets, et les processus de passation des marchés publics, ainsi que l'insuffisance de financement pour les expropriations foncières, ont ralenti l'achèvement de grands projets essentiels. Le port en eaux profondes de Kribi, par exemple, est terminé depuis 2014, mais les retards pris dans la finalisation des infrastructures connexes (routes, électricité, etc.) empêchent le complexe portuaire d'être opérationnel. Les autorités ont pris des mesures pour remédier à cette situation, en procédant notamment à des vérifications plus fréquentes de l'exécution physique des travaux et en veillant au renforcement de la planification et de la budgétisation de l'investissement public.

Une fois achevés, ces grands projets contribueront à la croissance à moyen terme. Un terminal de gaz naturel devrait devenir opérationnel à la fin de l'année 2017, les barrages de Memvé'ele, Mekin et Lom Pangar entreront pleinement en service d'ici le milieu de l'année 2017, la centrale énergétique de Lom Pangar d'ici la fin de l'année 2018, et les dates d'achèvement des autoroutes et ponts sont prévues en 2018–19, à moins de nouveaux retards. La production de gaz devrait démarrer à la fin de l'année 2017, lorsque le terminal flottant de gaz naturel liquéfié de Kribi entrera en service. Le secteur agroalimentaire encore sous-exploité au Cameroun est la priorité du Plan national d'investissement agricole de 2014 et de projets de la Banque mondiale, qui ciblent le triplement des rendements des principales cultures d'ici 2021. Globalement, les projets entrepris dans le cadre du DSCE et du PLANUT devraient accélérer la croissance du PIB de 0,5% en 2018 et de 0,8 % en 2019.

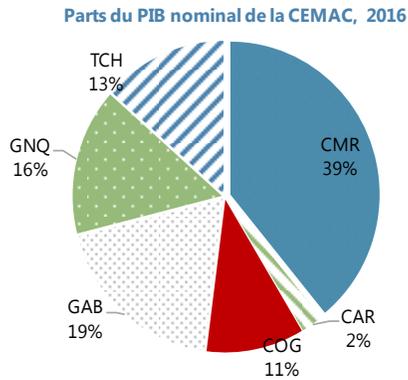
Encadré 1. Graphique 1. Cameroun: Investissement public



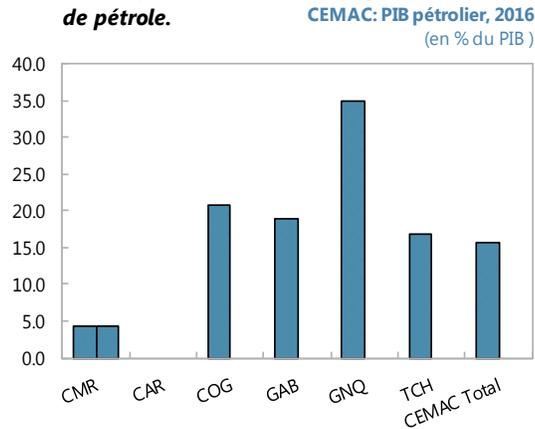
Sources: autorités camerounaises et calculs des services du FMI.

Graphique 1 du texte. Le Cameroun et la CEMAC

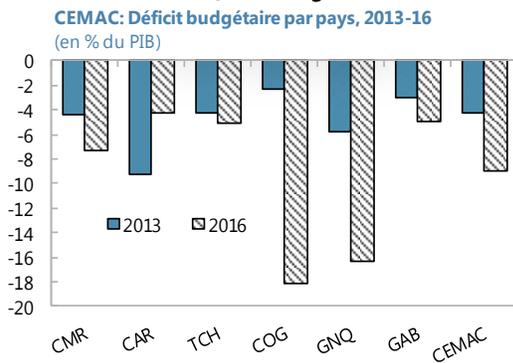
Le Cameroun est la plus grande économie de la CEMAC...



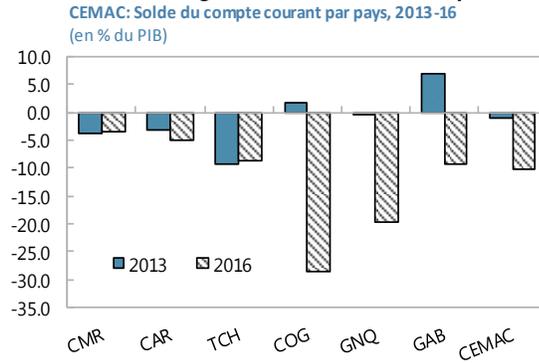
... et la plus diversifiée des pays producteurs de pétrole.



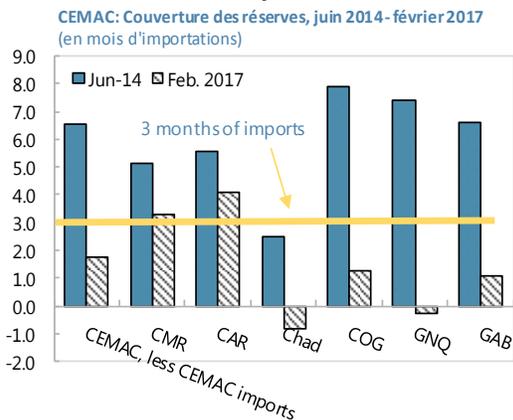
Les chocs sur les cours du pétrole et la sécurité on creusé les déficits budgétaires...



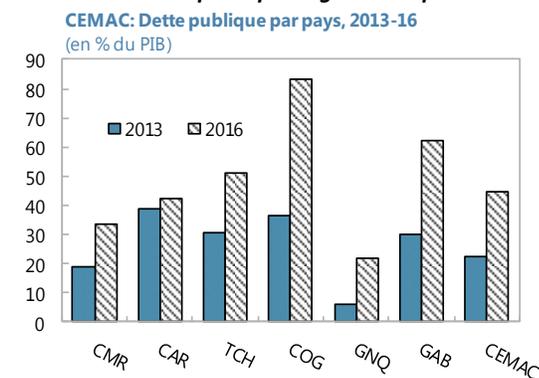
...mais le compte des transactions courantes s'est stabilisé grâce à une baisse des importations



Les réserves sont en forte baisse ...



...et la dette publique augmente rapidement.



Sources : autorités de la CEMAC et de la BEAC, et calculs des services du FMI.

CMR : Cameroun, CAR : République centrafricaine, TCH : Tchad, COG : République du Congo, GAB : Gabon, GNQ : Guinée équatoriale.

ÉVOLUTION RÉCENTE

5. Après avoir fait preuve de résilience au double choc dans un premier temps, la croissance s'est affaiblie en 2016 (graphique 1, tableau 1). La croissance globale est restée élevée en 2015, à 5,8 % (contre 5,9 % en 2014), avec une hausse de 28 % du PIB pétrolier, qui a masqué le ralentissement de la croissance hors pétrole. En 2016 toutefois, la chute de la production pétrolière et le niveau globalement inchangé de la production hors pétrole ont ralenti la croissance globale à 4,7 %. L'inflation a baissé à 0,3 % à fin 2016 (en glissement annuel), et est restée faible à 0,4 % en mars 2017, sous l'effet d'une baisse des prix à l'importation. A moyen terme, les projections tablent sur une inflation inférieure au critère de convergence de la CEMAC, qui est de 3 %.

6. Le déficit des finances publiques s'est creusé. Le déficit des finances publiques est passé de 2 % du PIB en 2015 à 6,5 % en 2016, sur la base des ordres de paiement¹, sous l'effet essentiellement d'un bond des dépenses publiques de 1,6 % du PIB² et d'une baisse des recettes de 1,9 % du PIB, dont 0,9 % de recettes pétrolières ; l'augmentation du déficit sur une base caisse a été plus modeste, à 2,7 % (graphique 2, tableaux 2a-b). Le déficit a été financé en tirant sur les 750 millions de dollars de produits de l'euro obligation, et en recourant aux avances statutaires de la BEAC (0,5 % du PIB) et au financement bancaire intérieur. Malgré une intensification des efforts de recouvrement, les recettes ont stagné au cours du premier trimestre de 2017, en raison essentiellement du recul des recettes douanières, mais la consolidation des dépenses reste sur la bonne voie. La situation tendue de la liquidité a entraîné de nouveaux tirages sur les avances statutaires de la BEAC (0,2 % du PIB) et de nouveaux recours au financement bancaire.

7. La dette publique a plus que doublé depuis 2012. Le total de la dette publique a atteint 34,1 % du PIB en 2016³, soit une forte hausse par rapport aux 15,6 % du PIB en 2012, à mesure que les autorités se sont lancées dans de vastes projets d'infrastructures, essentiellement financés par des prêts non concessionnels. Les nouveaux emprunts ont été contractés à un rythme supérieur aux capacités de mise en œuvre : le stock de prêts extérieurs contractés, mais non décaissés, a été estimé à 20,8 % du PIB à fin 2016, accentuant le risque de surendettement.

8. La balance globale des paiements a basculé dans le déficit (graphique 1, tableau 3). La chute des cours mondiaux du pétrole et la baisse de la production ont entraîné une diminution des recettes d'exportations pétrolières de 35 % en 2016, tandis que les exportations hors pétrole ont stagné. Toutefois, le déficit du compte des transactions courantes s'est résorbé à 3,6 % du PIB, contre 4,1 % en 2015, car le repli des exportations a été plus que compensé par la baisse des importations due au ralentissement de l'activité économique et à la substitution des importations dans le secteur

¹ Au Cameroun, comme dans d'autres pays francophones, la communication des données budgétaires ne repose pas *stricto sensu* sur une base d'engagements, mais sur la base des « ordres de paiement » (autrement dit, lorsque les ordres de paiement sont émis, après la phase « d'engagements » des dépenses au budget). Les références aux « engagements » dans le reste du rapport doivent être comprises comme « ordres de paiement ».

² Un certain nombre d'engagements d'investissement financés sur ressources intérieures pour 2016 ont été faits tard dans l'année et ont été crédités aux comptes correspondants du Trésor « en-dessous de la ligne ».

³ Y inclus les arriérés intérieurs représentant 3,6 % du PIB et la dette de la raffinerie de pétrole SONARA envers ses fournisseurs (0,5 % du PIB).

de la construction. Malgré cela, les réserves imputées ont régressé à 3,7 mois d'importations (contre 6 mois en 2015), à mesure que le compte financier est passé en déficit, en grande partie en raison du faible rapatriement des recettes d'exportations (annexe I).

9. Les agrégats monétaires ont reflété le repli de l'activité économique. Les taux de croissance annuels de la monnaie au sens large et du crédit au secteur privé ont pratiquement diminué de moitié, pour se situer respectivement à 5,6 % et 6,4 % à fin 2016 (en glissement annuel), à mesure que la forte baisse des réserves s'est accompagnée d'une hausse des créances nettes sur l'État (tableau 4). Entre janvier et mars 2017, les réserves imputées ont encore diminué (de 99 milliards de FCFA), tandis que la monnaie et le crédit au secteur privé sont restés globalement stables.

DISCUSSIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE

A. Principaux objectifs du programme et hypothèses macroéconomiques

10. La stratégie de réforme du Cameroun fait partie intégrante de la démarche concertée au niveau régional définie lors du sommet de Yaoundé. Les mesures proposées par les autorités s'inscrivent dans le droit fil des priorités définies dans le programme régional de réformes économiques de la CEMAC (PREF-CEMAC), et contribueront, parallèlement aux efforts des autres pays de la CEMAC, à redresser les déséquilibres régionaux et à reconstituer les marges de manœuvre appropriées. En même temps, les politiques régionales à mettre en œuvre par la BEAC et la COBAC contribueront aux efforts de rééquilibrage consentis par les autorités (encadré 2).

11. Le programme triennal appuyé par la FEC vise à rétablir la viabilité budgétaire et extérieure du Cameroun et à libérer le potentiel d'une croissance durable sous l'impulsion du secteur privé. Ce programme s'articule autour de trois grands axes : i) un assainissement budgétaire soutenu en vue de renforcer les marges de manœuvre budgétaire et extérieure ; l'impact de ce rééquilibrage budgétaire sur les populations les plus pauvres et vulnérables sera atténué par l'établissement d'un plancher des dépenses sociales et un renforcement des dispositifs de protection sociale ; ii) des réformes budgétaires structurelles pour mobiliser les recettes non pétrolières, améliorer la gestion des finances publiques et l'efficacité de l'investissement public, et atténuer les risques de passifs conditionnels sur le budget liés aux entreprises publiques ; et iii) des réformes structurelles destinées à accélérer la diversification économique sous l'impulsion du secteur privé et à renforcer la résilience du secteur financier.

Encadré 2. Cameroun : Rôle des assurances de politique au niveau régional

La rencontre des chefs d'État de la CEMAC à Yaoundé en décembre 2016 a été le point de départ d'un effort concerté au niveau régional pour maintenir la stabilité extérieure de la CEMAC et préserver l'intégrité de son dispositif monétaire. Lors de cette réunion, les chefs d'État de la CEMAC et les dirigeants des institutions régionales se sont engagés à mettre en œuvre une stratégie reposant sur i) un rééquilibrage soutenu des finances publiques ; ii) un retour à une politique monétaire saine ; et iii) le lancement d'importantes réformes structurelles pour accompagner la diversification économique. La Commission de la CEMAC a été chargée d'assurer le suivi de la mise en œuvre des politiques nationales au niveau de chaque pays et de l'état d'avancement des entretiens sur les programmes avec le FMI, sous l'égide du Programme régional de réformes économiques et financières (PREF-CEMAC), lancé en juillet 2016 sous la direction du Président de la République du Congo. Comme il est expliqué plus en détail dans le rapport des services du FMI sur les politiques communes en appui aux programmes de réformes des pays membres, le rééquilibrage au Cameroun serait également fonction de la mise en œuvre des politiques régionales relatives aux secteurs monétaires et financiers, telles que décrites dans la lettre d'assurance des politiques, adressée par la BEAC/COBAC et qui figure en pièce jointe au dit rapport :

- *Mettre en œuvre une politique monétaire favorable aux efforts de rééquilibrage des pays membres.* Dans le cas du Cameroun, l'arrêt du financement d'un nouveau déficit monétaire et le durcissement des conditions de crédit pour les banques permettront d'atténuer les pressions qui pèsent sur les comptes extérieurs. Le nouveau cadre de gestion de la liquidité, qui va être prochainement mis en œuvre par la BEAC, contribuera à maintenir l'excédent de liquidité des banques à un niveau faible et stable.
- *Minimiser les risques de « passager clandestin ».* Dans la mesure où tous les pays de la CEMAC bénéficient déjà de programmes appuyés par le FMI ou sont en cours d'entretiens sur de tels programmes avec le FMI, le risque de voir un État jouer le rôle du « passager clandestin » est considérablement réduit. Le durcissement de la situation monétaire et des conditions de crédit de la BEAC permettra aussi de réduire le risque de sorties de capitaux privés, avec l'appui de mesures destinées à faire scrupuleusement respecter les obligations de rapatriement.
- *Maintenir la stabilité du secteur financier et favoriser son développement.* Le secteur financier camerounais a jusqu'à présent continué de faire preuve de résilience face à la crise régionale, mais des poches de vulnérabilité sont en train d'apparaître. Pour le Cameroun, le principal rôle de la COBAC consistera à accompagner les mesures prises par les autorités pour maintenir la stabilité du secteur extérieur, en examinant en temps utile les stratégies mises en place pour remédier à l'insolvabilité de longue date d'un petit nombre de banques non systémiques, en veillant à la mise en œuvre de mesures pour réduire le niveau structurellement élevé des créances improductives, et en renforçant la surveillance des banques. La COBAC aidera également le Ministère des finances camerounais à mettre en œuvre ces stratégies.

12. Un assainissement budgétaire de l'ordre de 5 % du PIB (base engagements) entre 2016 et 2020 constitue l'épine dorsale du programme⁴. Cet assainissement sera réalisé en conjuguant des mesures de rationalisation des dépenses axées sur la priorisation de l'investissement public et un élargissement progressif de la base des recettes non pétrolières (MPEF, §19–23, tableau 2 du texte). Les restrictions budgétaires, associées à une politique monétaire régionale plus restrictive, permettraient d'accumuler des dépôts intérieurs jusqu'à ce qu'ils représentent environ 2,4 mois de dépenses d'ici 2020 (contre 0,5 mois en 2016), et de continuer à résorber le déficit du compte des transactions courantes à 2,2 % du PIB. Parallèlement à un renforcement de l'investissement direct étranger, dopé par l'amélioration des infrastructures et de l'environnement des affaires, ces mesures permettraient de reconstituer progressivement les réserves imputées à plus de 4 mois d'importations.

Tableau 2 du texte. Cameroun: Cadre macroéconomique à moyen terme, 2015-22

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|--|------|------|-----------------------------|------|-------|------|------|------|
| | | Est. | | | Proj. | | | |
| Croissance économique et prix | | | (Variations en pourcentage) | | | | | |
| PIB réel | 5.8 | 4.7 | 4.0 | 4.6 | 5.0 | 5.1 | 5.5 | 5.5 |
| PIB réel hors pétrole | 4.9 | 5.1 | 4.3 | 4.8 | 5.3 | 5.5 | 5.5 | 5.5 |
| Prix à la consommation (moyenne de la période) | 2.7 | 0.9 | 0.7 | 1.1 | 1.4 | 2.0 | 2.0 | 2.0 |
| Agrégats budgétaires | | | (En pourcentage du PIB) | | | | | |
| Total recettes (dons compris) | 17.9 | 16.3 | 16.7 | 17.3 | 17.6 | 17.7 | 17.8 | 17.9 |
| dont : recettes pétrolières | 3.3 | 2.4 | 2.4 | 2.4 | 2.3 | 2.2 | 2.1 | 2.0 |
| dont : recettes non pétrolières | 14.6 | 13.6 | 13.9 | 14.5 | 15.1 | 15.3 | 15.4 | 15.6 |
| Total dépenses | 19.9 | 22.8 | 20.1 | 19.8 | 19.6 | 19.3 | 19.0 | 19.0 |
| dont : dépenses courantes | 13.9 | 14.3 | 12.8 | 12.9 | 12.8 | 12.7 | 12.6 | 12.5 |
| dont : dépenses d'investissement | 6.7 | 8.8 | 7.3 | 6.9 | 6.7 | 6.5 | 6.5 | 6.5 |
| Solde budgétaire global, base ordres de paiements (dons compris) | -2.0 | -6.5 | -3.4 | -2.5 | -1.9 | -1.6 | -1.2 | -1.1 |
| Solde budgétaire global, base caisse (dons compris) | -2.7 | -6.4 | -3.7 | -3.5 | -2.8 | -2.4 | -1.2 | -1.1 |
| Solde primaire hors pétrole (base ordres de paiements, en % du PIB hors pétrole) | -5.9 | -8.4 | -5.2 | -4.4 | -3.6 | -3.1 | -2.8 | -2.5 |
| Solde primaire hors pétrole (base caisse, en % du PIB hors pétrole) | -5.9 | -7.3 | -6.0 | -5.8 | -4.5 | -4.0 | -2.8 | -2.5 |
| Total dette publique | 33.0 | 34.1 | 36.1 | 36.1 | 36.1 | 35.1 | 33.8 | 32.4 |
| Secteur extérieur | | | (En pourcentage du PIB) | | | | | |
| Compte des transactions courantes (dons compris) | -4.1 | -3.6 | -3.1 | -3.0 | -2.7 | -2.2 | -1.7 | -1.3 |

Sources: autorités camerounaises et calculs et projections des services du FMI.

13. La croissance ralentirait en 2017 mais commencerait à se redresser en 2018. Pour 2017, avec une baisse de la production pétrolière, l'impact des restrictions budgétaires sur l'économie hors pétrole, et le durcissement de la politique monétaire, la croissance globale du PIB ralentirait à environ 4 % du PIB (encadré 3). La croissance commencerait à se redresser à près de 4,5–5 % en 2018–19, avec un retour de la confiance des investisseurs, une reprise des exportations non pétrolières due en partie aux exportations en franchise de droits vers l'Europe, suite à l'entrée en vigueur de l'accord de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne (annexe II), et l'entrée en service des grands projets d'infrastructures (voir encadré 1).

⁴ Le rééquilibrage budgétaire sur base caisse est moins important, à 3 points de pourcentage du PIB.

Encadré 3. Cameroun : évaluation de l'ampleur du multiplicateur budgétaire

Les multiplicateurs budgétaires sont extrêmement incertains dans les pays à faible revenu et l'absence de données adéquates empêche une estimation rigoureuse, que ce soit par la méthode relative à la demande ou par un modèle macroéconomique. Toutefois, plusieurs études ont eu recours à une analyse de données de panel pour estimer les multiplicateurs budgétaires des pays émergents et des pays à faible revenu, et ont constaté une fourchette de -

0,2 à 0,51.

Une démarche globale (« bucket approach »), proposée par le Département des finances publiques du FMI, est utilisée pour estimer le multiplicateur budgétaire du Cameroun. Cette démarche consiste à attribuer des notes à plusieurs dimensions structurelles :

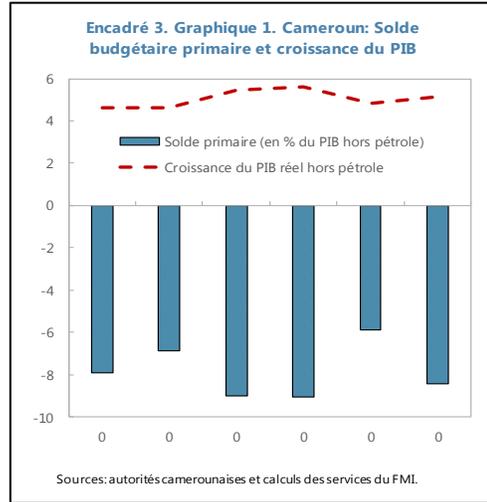
ouverture aux échanges commerciaux, rigidité du marché du travail, ampleur des stabilisateurs automatiques,

régime de change, niveau d'endettement, gestion des dépenses publiques, et administration des recettes.

Les notes sont ajoutées les unes aux autres et une valeur de multiplicateur est attribuée à l'économie du pays à l'intérieur de l'une des trois fourchettes : faible, moyenne, et forte. Selon cette démarche, le multiplicateur du Cameroun se situe entre les fourchettes faible (0,1 à 0,3) et moyenne (0,4 à 0,6).

En l'absence d'un scénario de référence, l'élasticité inconditionnelle de la croissance à l'évolution du solde primaire donne une idée supplémentaire de l'impact potentiel de l'ajustement budgétaire. Les

élasticités sont calculées au moyen de deux types de mesures : l'évolution de la croissance du PIB réel hors pétrole par rapport à i) l'évolution des dépenses de l'État, déduction faite des intérêts, par rapport au PIB hors pétrole, et ii) l'évolution du solde primaire non pétrolier par rapport au PIB hors pétrole. Le tableau 1 présente une synthèse des statistiques relatives à l'élasticité, qui est estimée entre 0,3 et 1,1 ces dernières années. Selon les hypothèses du scénario du programme, l'élasticité se situe entre 0,3 et 0,6 en 2017, ce qui est conforme aux estimations historiques et similaire au multiplicateur budgétaire déterminé au travers de la démarche globale et estimé dans la littérature.



Encadré 3. Tableau 1. Cameroun: Elasticité inconditionnelle moyenne de l'ajustement budgétaire

| Variable | 2005-2016 | 2010-2016 | 2013-2016 | 2017 (supposée) |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------------|
| Evolution de la croissance du PIB réel hors pétrole/(évolution des dépenses publiques moins intérêts/PIB hors pétrole) | 1.8 | 2.6 | 0.4 | 0.3 |
| Evolution de la croissance du PIB réel hors pétrole/(évolution du solde primaire hors pétrole (base ordres de paiements)/PIB hors pétrole) | 0.4 | 0.4 | 0.3 | 0.3 |
| Evolution de la croissance du PIB réel hors pétrole/(évolution du solde primaire hors pétrole (base caisse)/PIB hors pétrole) | 0.6 | 0.9 | 1.1 | 0.6 |

Sources: autorités camerounaises et calculs des services du FMI.

¹ Ilzetzki (2011), Kraay (2012), Ilzetzki, Mendoza, et Vegh (2013), ainsi que Furceri et Li (2016).

14. Les perspectives macroéconomiques sont dominées par des risques baissiers (tableau 5).

Des retards dans les ajustements nécessaires, dus aux rythmes différents de progression d'un pays de la CEMAC à l'autre, pourraient affaiblir la confiance et peser sur les réserves régionales. Les autres risques extérieurs sont liés à une baisse continue des cours des produits de base, et/ou au durcissement de la situation de la liquidité dans le monde, qui pourraient avoir une incidence néfaste sur la prime de risque du pays. Du côté intérieur, les élections présidentielle et législative de 2018 risquent de perturber la dynamique de réforme, de même que la persistance de tensions socioéconomiques dans un certain nombre de régions. Le risque d'une intensification du conflit armé régional s'est atténué, mais la persistance d'une situation sécuritaire préoccupante pourrait freiner l'investissement privé et peser sur les finances publiques. Des retards dans la mise en service des grands projets d'infrastructure pourraient entraver la croissance. Les facteurs positifs sont notamment l'attachement de la région à une démarche concertée, les efforts continus consentis par les autorités pour diversifier l'économie, maîtriser les nouveaux emprunts et reconstituer les marges de manœuvre, ainsi que les sauvegardes sociales incluses dans le programme.

15. Les autorités ont un avis plus optimiste sur les perspectives de croissance. Elles estiment

qu'un certain nombre de grands projets d'infrastructures pratiquement achevés et les investissements en cours dans le secteur agroalimentaire pourraient faire décoller la croissance au-delà des projections actuelles. Elles soulignent que pour remédier aux grands déficits d'infrastructures qui existent encore, il conviendrait d'intensifier l'investissement public, mais partagent l'avis des services du FMI de privilégier les projets de première génération qui sont en voie d'achèvement.

B. Premier axe du programme : réaliser un assainissement budgétaire soutenu

16. Il est essentiel de procéder dans les meilleurs délais à un ajustement budgétaire pour remédier aux déséquilibres extérieurs immédiats. L'ajustement à court terme du solde primaire hors pétrole (base ordres de paiement), est globalement conforme aux objectifs définis par les autorités dans la loi de finances 2017 (MPEF, §18–19, tableau 3 du texte). Cependant, à compter de 2018, l'assainissement budgétaire sera essentiellement réalisé en augmentant les recettes non pétrolières tout en maintenant les dépenses récurrentes globalement constantes en termes réels et en poursuivant lentement la consolidation des dépenses d'investissement (MPEF, §19, 22–23). Dans l'ensemble, le solde primaire hors pétrole s'améliore de 5,3 % du PIB hors pétrole sur la période 2017–20, pour atteindre environ -3 % du PIB hors pétrole à moyen terme, ce qui est conforme à une stabilisation permanente du ratio d'endettement public aux alentours de 25 % du PIB. L'ajustement du solde primaire hors pétrole sur base caisse est plus limité, à 3,3 % du PIB sur la période 2017–20, pour tenir compte de l'impact des engagements de dépenses d'investissement exceptionnellement importants et non exécutés en 2016, qui devraient l'être en 2017–18⁵. Le programme vise aussi à apurer les arriérés intérieurs de 3½ % du PIB sur la période du programme.

⁵ Sur la base des données budgétaires provisoires pour 2016 et de l'historique de pratiques similaires, les services du FMI estiment que ce montant est de l'ordre de 165 milliards de FCFA (1 % du PIB).

17. Le programme préservera les dépenses sociales prioritaires et contribuera à élargir les dispositifs de protection sociale. Les services du FMI et les autorités se sont mis d'accord pour qu'un plancher soit fixé aux dépenses dans les secteurs fondamentaux, tels que l'éducation, la santé, la promotion de l'emploi, la protection des jeunes et des femmes (objectif indicatif). En outre, les autorités ont fait part de leur intention d'élaborer une stratégie nationale de protection sociale (repère structurel, MPEF, §20).

Tableau 3 du texte. Cameroun : Cadre budgétaire, 2016–20

(En pourcentage du PIB)

| | 2016 | 2017 | | 2018 | 2019 | 2020 |
|--|------|--------|-------|-------|-------|-------|
| | Est. | Budget | Prog. | Prog. | Prog. | Prog. |
| Total recettes et dons | 16.3 | 17.1 | 16.7 | 17.3 | 17.6 | 17.7 |
| Recettes du secteur pétrolier | 2.4 | 2.5 | 2.4 | 2.4 | 2.3 | 2.2 |
| Recettes hors secteur pétrolier | 13.6 | 14.1 | 13.9 | 14.5 | 15.1 | 15.3 |
| Total dons | 0.3 | 0.5 | 0.4 | 0.3 | 0.3 | 0.3 |
| Total dépenses | 22.8 | 21.1 | 20.1 | 19.8 | 19.6 | 19.3 |
| Dépenses courantes | 14.3 | 12.4 | 12.8 | 12.9 | 12.8 | 12.7 |
| Traitements et salaires | 5.4 | 5.5 | 5.5 | 5.5 | 5.5 | 5.5 |
| Biens et services | 5.3 | 3.8 | 3.9 | 4.2 | 4.2 | 4.1 |
| Subventions et transferts | 2.8 | 2.0 | 2.5 | 2.4 | 2.4 | 2.3 |
| Intérêts | 0.8 | 1.1 | 0.9 | 0.8 | 0.8 | 0.8 |
| Dépenses d'investissement | 8.3 | 8.7 | 7.3 | 6.9 | 6.7 | 6.5 |
| dont : investissements financés sur ressources intérieures | 5.3 | 5.1 | 4.1 | 3.5 | 3.5 | 3.4 |
| dont : investissements financés sur ressources extérieures | 2.8 | 3.4 | 3.0 | 3.1 | 3.0 | 2.9 |
| Solde global (base ordres de paiements, dons compris) | -6.5 | -4.0 | -3.4 | -2.5 | -1.9 | -1.6 |
| Solde global (base caisse, dons compris) | -5.4 | -4.0 | -4.2 | -3.9 | -2.8 | -2.4 |
| Solde primaire hors pétrole (base ordres de paiements, dons compris) | -8.4 | | -5.2 | -4.4 | -3.6 | -3.1 |
| Solde primaire hors pétrole (base caisse, dons compris) ¹ | -7.3 | | -6.0 | -5.8 | -4.5 | -4.0 |
| Financement extérieur, net | 2.0 | 2.3 | 2.0 | 1.8 | 1.6 | 1.6 |
| Financement intérieur, net | 3.5 | 1.8 | -0.6 | 0.1 | -0.6 | 0.6 |
| Déficit de financement | | | 2.8 | 1.9 | 1.8 | 0.2 |
| dont : financement FMI | | | 1.0 | 0.5 | 0.5 | 0.2 |
| dont : appui budgétaire (hors FMI) | | | 1.8 | 1.4 | 1.3 | 0.0 |

¹ En pourcentage du PIB hors pétrole.
Sources: autorités camerounaises et estimations et projections des services du FMI.

18. Le financement intérieur diminuera progressivement tout au long du programme pour accompagner la croissance du crédit au secteur privé. Le stock d'arriérés intérieurs doit être remboursé progressivement jusqu'à la fin de l'année 2020, avec un audit prévu pour confirmer les montants (repère structurel), l'adoption d'un plan d'apurement des arriérés (repère structurel), et la production de rapports trimestriels sur les montants en souffrance (repère structurel). Le financement bancaire intérieur ralentira conformément au durcissement de la politique monétaire régionale. Les autorités ont fait preuve de prudence dans leur recours aux avances statutaires de la BEAC, le Cameroun étant le seul pays de la CEMAC à se situer en-dessous du plafond alloué, et elles se sont engagées à continuer de le faire, avec un plafond inclus dans le programme sur le financement net

de la BEAC pour maîtriser la création de liquidité⁶. Les autorités souscrivent totalement aux engagements pris à l'échelle régionale pour geler le plafond sur les avances statutaires au niveau établi, sur la base des recettes du budget 2014 (MPEF, §39). Conformément aux engagements de la BEAC, les autorités s'accorderont également avec la BEAC sur un calendrier de remboursement des avances en cours d'ici 2027, sur la base d'un abaissement progressif des plafonds existants par pays. Du fait que le Cameroun est dans une situation de départ plus favorable que d'autres pays de la CEMAC, l'abaissement progressif de ces plafonds deviendrait contraignant et ne déclencherait des remboursements qu'à moyen terme.

19. Les services du FMI et les autorités reconnaissent l'importance de fixer des objectifs crédibles et réalistes à court terme, globalement conformes au budget de 2017.

- Du côté des recettes, le programme est légèrement plus prudent que le budget, et repose sur une estimation conservatrice de l'impact cumulé des nouvelles mesures et exonérations fiscales (MPEF, §22–23, 25–27, tableaux 3 et 4 du texte).

Tableau 4 du texte. Cameroun: Rendement des mesures proposées pour augmenter les recettes

| | (En pourcentage du PIB) | | | |
|--|-------------------------|------------|------------|------------|
| | 2017 | 2018 | 2019 | Total |
| Total | 0.4 | 0.5 | 0.6 | 1.5 |
| Réduction des exonérations et autres incitations fiscales | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.3 |
| Nouveaux droits d'accise | 0.0 | 0.1 | 0.1 | 0.2 |
| Augmentation du droit d'accise sur la distribution de carburants | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.3 |
| Amélioration du civisme par l'administration fiscale | 0.2 | 0.1 | 0.1 | 0.4 |
| Instauration d'une taxe foncière | | 0.1 | 0.2 | 0.3 |

Sources: autorités camerounaises et calculs des services du FMI.

- Les services du FMI ont proposé de maintenir les dépenses récurrentes à 12,8 % du PIB (12,4 % du PIB dans le budget), avec un plancher d'environ 3,5 % du PIB pour les dépenses sociales, de façon à protéger les plus vulnérables contre l'impact de l'assainissement budgétaire (MPEF, §20–21).
- Les services du FMI et les autorités ont analysé en détails le contenu du programme d'investissements publics pour 2017, et reconnaissent que les objectifs de dépenses doivent être guidés par la capacité d'exécution des projets d'infrastructures en cours, qui sont mis en œuvre à un rythme plus lent que prévu.

C. Deuxième axe du programme : doper les recettes non pétrolières et améliorer l'efficacité des dépenses

Mobilisation des recettes

20. Avec des recettes pétrolières progressivement en baisse à terme, il convient d'élargir la base des recettes non pétrolières pour créer une marge de manœuvre budgétaire en faveur des dépenses d'infrastructures et autres dépenses prioritaires (annexe III). Les autorités entendent prendre de nouvelles mesures de politique fiscale dans la loi de finances 2018, axées sur trois grands domaines (MPEF, §23) : i) élargissement de l'assiette de la taxe foncière au moyen de meilleures procédures de recouvrement (repère structurel) ; ii) réduction du nombre d'exonérations

⁶ À fin mars 2017, le Cameroun a tiré 266 milliards de FCFA sur un montant maximal de 576,5 milliards de FCFA.

pour améliorer le rendement de la TVA ; et iii) rationalisation des incitations fiscales. Les services du FMI souscrivent pleinement à ces priorités, conformes aux précédentes recommandations d'assistance technique, mais soulignent également la nécessité de coordonner un certain nombre de mesures relatives aux recettes au niveau régional, de façon à réduire les arbitrages fiscaux et à assurer une situation plus équitable pour tous.

21. Les services du FMI et les autorités reconnaissent la nécessité de renforcer l'administration fiscale et douanière pour continuer d'améliorer la mobilisation des recettes.

Les mesures en ce sens consistent notamment à : i) continuer d'élargir l'assiette de l'impôt sur le revenu à toutes les PME en facilitant l'accès physique et électronique et en simplifiant les formulaires ; ii) renforcer l'administration de la TVA en accélérant les remboursements de TVA et en éliminant les retenues automatiques à la source ; iii) renforcer les contrôles en recoupant les informations des contribuables entre les administrations douanière et fiscale (repère structurel); et iv) achever la mise en place de l'identification biométrique des contribuables (repère structurel). Aux douanes, il convient d'encourager l'instauration de procédures plus efficaces d'audit et de suivi des exonérations (MPEF, §25–27).

22. Les services du FMI et les autorités sont convenus d'améliorer la transparence du mécanisme de fixation des prix pétroliers et de réduire les risques budgétaires qui y sont associés.

La faible répercussion de la baisse des cours mondiaux du pétrole sur les prix domestiques des hydrocarbures a entraîné des recettes exceptionnelles que les autorités ont utilisées pour compenser les subventions en souffrance dues à la raffinerie nationale de pétrole (SONARA), mais le récent rebond des cours mondiaux fait courir le risque d'une réapparition des subventions. Les services du FMI ont signalé que la faiblesse actuelle des cours du pétrole constitue une occasion pour réinstaurer le mécanisme automatique de fixation des prix pétroliers qui, jusqu'à 2008, avait protégé les finances publiques contre des subventions coûteuses et inéquitables. Les autorités ont souligné le caractère sensible de cette mesure, qui imposerait une soigneuse préparation. Elles se sont engagées en particulier à publier mensuellement les prix du pétrole (repère structurel), et à élaborer une stratégie visant à la fois à assurer la pérennité de la structure de tarification des produits pétroliers et à préserver la viabilité financière de la SONARA (repère structurel, MPEF, §24).

Gestion des finances publiques (GFP)

23. Malgré de récents progrès, d'importantes lacunes persistent en matière de GFP. Il existe en particulier un fossé entre le *budget adopté par le parlement*, qui sous-estime systématiquement les besoins réels de dépenses, *les engagements de dépenses*, qui renferment des activités hors budget de la Société nationale des hydrocarbures (SNH), et *les dépenses réelles de trésorerie*, qui incluent des paiements d'arriérés de l'année précédente (encadré 4). Les autorités ont réaffirmé leur volonté de remédier à ces problèmes, notamment dans le cadre de leur stratégie de réforme des finances publiques. À court terme, elles privilégieraient les domaines essentiels suivants (MPEF, §28–30) :

- **Améliorer la crédibilité et la transparence du budget**, en passant progressivement à une comptabilité d'exercice, en limitant rigoureusement les procédures exceptionnelles, et en accélérant la transposition des directives de la CEMAC dans la législation nationale (repère

structurel). S'agissant des dépenses directes de la SNH, les autorités ont précisé qu'il s'agissait de dépenses sécuritaires et humanitaires d'urgence dans le contexte de la guerre contre Boko Haram, qui exigent d'être exécutées avec souplesse et sont difficiles à prévoir. Les autorités ont toutefois accepté de commencer à inclure une plus grande part de ce type de dépenses dans le budget à compter de 2018, et de plafonner ces interventions avant de les réduire progressivement (objectif indicatif). Ces dépenses seront également incluses dans les rapports budgétaires mensuels afin d'en assurer un meilleur suivi (action préalable). Les autorités adopteraient également un calendrier budgétaire officiel pour contribuer à mieux intégrer les dépenses récurrentes et le budget d'investissement, et pour assurer une meilleure adéquation entre le plan pluriannuel d'investissements publics et les projections macroéconomiques les plus récentes et plafonds budgétaires (action préalable). La publication de rapports réguliers d'exécution, tous les trimestres, améliorerait la responsabilisation (action préalable).

- **Renforcer la gestion de trésorerie**, en élargissant la portée du Compte unique du Trésor, et en élaborant des plans annuels de trésorerie plus fiables, qui seraient joints aux lois de finance annuelles (directive de la CEMAC). Les autorités prendront également les mesures suivantes, entre autres : limitation rigoureuse de la pratique des avances de trésorerie, interdiction de recourir aux comptes correspondants pour préserver les allocations budgétaires au-delà de l'exercice budgétaire en cours, production de rapports mensuels sur les soldes de ces comptes, limitation du recours aux procédures exceptionnelles de dépenses d'investissement, et rapprochements plus fréquents des données sur le financement du budget avec la BEAC (MPEF, §34).
- **Améliorer l'efficacité de l'investissement public**. Selon une récente évaluation de la gestion de l'investissement public (EGIP)⁷, l'efficacité de l'investissement public au Cameroun était inférieure de près de la moitié à celle des pays les plus performants (40 % des pays d'AfSS), avec d'importantes lacunes lors des phases de préparation et d'exécution. Ces lacunes sont notamment l'absence d'intégration des cadres budgétaires à moyen terme (CBMT) dans les budgets annuels, et l'inclusion de projets immatures dans le budget, ce qui entraîne des retards de mise en œuvre et une qualité médiocre des infrastructures. Les services du FMI ont signalé que la lenteur et l'inefficacité du processus de passation de marchés publics ainsi que les difficultés des procédures d'expropriation et d'indemnisation des propriétaires fonciers ont considérablement freiné la mise en œuvre des grands projets d'infrastructures. Les autorités souscrivent à cette évaluation et indiquent qu'elles prévoient de renforcer la préparation des projets, notamment en précisant les critères de sélection des projets dans un document contraignant (repère structurel, MPEF, §31). Une meilleure planification des projets pluriannuels contribuerait également à améliorer la budgétisation du programme (MPEF, §32). Les mesures prises par les autorités pour améliorer les processus de maturation des projets et de passation des marchés sont appuyées par la Banque africaine de développement (au moyen d'un renforcement des capacités en planification stratégique et de la création d'un fonds de maturation des projets) et par la Banque mondiale (au moyen d'une assistance à l'élaboration d'un nouveau code de passation des marchés publics).

⁷ L'évaluation EGIP a été réalisée en janvier 2016 par une équipe conjointe du FMI et de la Banque mondiale.

Encadré 4. Cameroun : principaux défis de la gestion des finances publiques

Selon des récents diagnostics exhaustifs des systèmes de GFP au Cameroun, des progrès ont été enregistrés dans un certain nombre de domaines, mais d'importantes fragilités persistent dans des domaines fondamentaux^{1/}

- L'évaluation des dépenses publiques et de la responsabilisation financière (PEFA) a permis de constater une évolution favorable de l'administration des recettes, grâce à une meilleure immatriculation des contribuables, l'imposition de dates limites aux transferts de fonds, et des rapprochements réguliers avec le Trésor public. Elle a également fait ressortir le renforcement du cadre de gestion de la dette publique grâce à la création du Comité national de la dette publique (CNDP) en 2008. Des améliorations ont aussi été constatées dans la mise en œuvre d'un cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) et d'un cadre budgétaire à moyen terme (CBMT). L'instauration d'examens par le Parlement a renforcé la responsabilisation budgétaire, mais les délais d'examen restent courts.
- Les aspects plus problématiques sont notamment les suivants : le recours généralisé aux avances de trésorerie, le règlement par le Trésor des arriérés de l'année précédente bien au-delà de la période complémentaire (déjà longue) de 90 jours, et les dépenses directes effectuées par la Société nationale des hydrocarbures (SNH) qui sont régularisées a posteriori dans le budget et évincent les dépenses régulières inscrites au budget. Malgré l'adoption d'une budgétisation par programme, le lien reste faible entre les différents CBMT successifs et entre le CBMT et les budgets annuels, avec l'utilisation de comptes correspondants du Trésor « sous la ligne » pour sécuriser les affectations budgétaires pluriannuelles. Ces pratiques brouillent la distinction entre les exercices budgétaires, entraînent une accumulation d'arriérés, et compliquent considérablement la gestion de trésorerie. La mission d'assistance technique du FMI a également constaté d'importantes fragilités dans le cadre et les procédures budgétaires, la documentation et la communication d'informations relatives au budget, et a identifié des risques budgétaires liés aux entreprises publiques, en raison de l'absence d'information et de vision globale des risques.

^{1/} Actualisation en mars 2017 de l'évaluation des dépenses publiques et de la responsabilisation financière (PEFA), et mission de GFP du FMI en avril 2017.

Maintenir la viabilité de la dette et faire face aux risques budgétaires

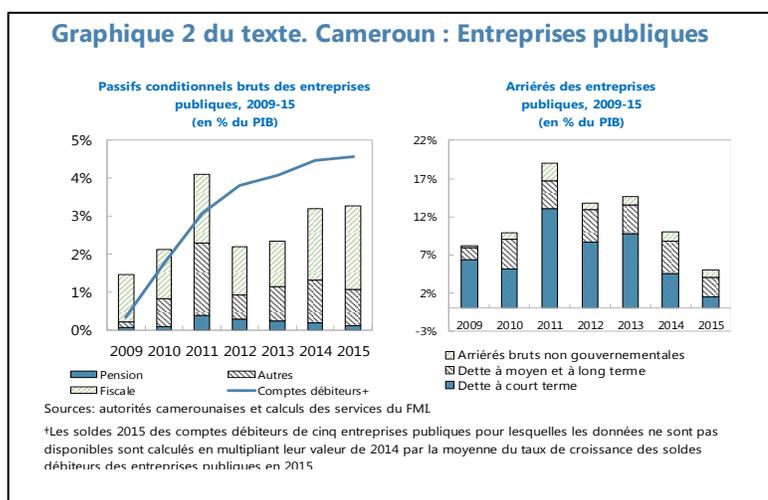
24. Dans le scénario du programme, la dette du Cameroun resterait sur une trajectoire viable. Selon les résultats de l'analyse de viabilité de la dette (AVD), le risque de surendettement extérieur du Cameroun reste élevé. Toutefois, le seuil de sensibilité lié aux politiques publiques est dépassé dans le scénario de référence de façon nettement moins prononcée que dans l'AVD réalisée dans le cadre des consultations de 2015 au titre de l'article IV, ce qui reflète l'assainissement budgétaire envisagé dans le programme, conjugué à un plan prudent d'emprunts. La dette publique extérieure reste néanmoins très vulnérable aux chocs exogènes. Pour 2017, l'objectif d'emprunt des autorités est d'environ 1.380 milliards de FCFA en termes nominaux pour des projets fondamentalement prioritaires, dont environ les deux tiers sont à des conditions semi-concessionnelles (MPEF, §35), sur une enveloppe globale de 2.000 milliards de FCFA d'emprunts non concessionnels sur la période 2017–19. Compte tenu de la disponibilité limitée des ressources concessionnelles, un plafond non nul sur la dette non concessionnelle permettrait aux autorités de remédier au fort déficit d'infrastructures dans des secteurs essentiels, notamment en finançant des

projets hautement prioritaires, tels que le renforcement et la stabilisation du réseau de transport d'énergie de Douala, qui est fondamental pour améliorer l'accès à des sources fiables d'énergie et accompagner les activités du secteur privé⁸.

25. Les services du FMI invitent les autorités à continuer de renforcer les contrôles des nouveaux emprunts. La rapide accumulation de la dette publique ces dernières années impose d'assurer une meilleure adéquation entre les nouveaux emprunts et la capacité d'absorption. Il faudra pour cela renforcer les capacités du secrétariat technique du CNDP pour améliorer les procédures d'examen et d'approbation des demandes de prêts (MPEF, §37). En outre, le stock de soldes engagés non décaissés doit être apuré, et priorité doit être donnée au financement concessionnel. Les autorités ont entamé un examen du portefeuille de prêts pour rechercher les facteurs qui expliquent la lenteur du décaissement d'un certain nombre de prêts et définir les mesures appropriées correspondantes (MPEF, §36). Les services du FMI soutiennent également la volonté des autorités de limiter les nouveaux emprunts non concessionnels, de façon à concentrer les ressources sur l'achèvement de projets existants, et à permettre la maturation des projets en préparation (MPEF, §35). Enfin, la limitation rigoureuse des emprunts extérieurs par les entreprises publiques, sous le contrôle du Comité national de la dette publique (CNDP), devrait diminuer les risques d'accumulation d'arriérés extérieurs (action préalable, MPEF, §38).

26. Les services du FMI saluent l'intention des autorités de renforcer le suivi des risques budgétaires liés aux entreprises publiques et aux PPP. Les entreprises publiques représentent un sixième de l'emploi dans le secteur public et détiennent des monopoles dans des secteurs

fondamentaux. Les subventions budgétaires annuelles aux entreprises publiques atteignent environ 1 % du PIB. Les entreprises publiques ont accumulé une dette brute d'environ 4 % du PIB, dont 0,4 % du PIB de dette extérieure garantie par l'État, et des arriérés de l'ordre de 3 % du PIB (graphique 2 du texte). Les services du FMI appuient le plan des autorités de réduire progressivement les arriérés, de céder les entreprises publiques commercialement viables, et d'éliminer les subventions aux entreprises publiques insolubles. Les autorités ont indiqué leur intention de communiquer, dans une annexe au budget, les passifs conditionnels des entreprises publiques ainsi que les engagements explicites et conditionnels de l'État dans le cadre des PPP (repère structurel, MPEF, §33, 38).



⁸ Le revenu par habitant du Cameroun étant au-dessus du seuil de l'IDA, le pays est admissible au financement normal (non concessionnel) de la BIRD et de la BAD, avec un accès limité aux ressources de l'IDA et du FAD.

D. Troisième axe du programme : accélérer la diversification sous l'impulsion du secteur privé

Maintenir la stabilité financière et renforcer l'inclusion financière

27. Le secteur bancaire est resté résilient au Cameroun mais des vulnérabilités apparaissent (annexe IV).

L'impact de la crise régionale sur les banques camerounaises a été limité par la faible exposition à l'État et le développement insuffisant du marché interbancaire et des marchés financiers régionaux. Cependant, les banques détenant de plus en plus de créances régionales sur l'État⁹, elles sont vulnérables à un défaut souverain. Le respect des normes prudentielles est resté identique depuis la fin de l'année 2015, et cinq petites banques qui ne sont pas d'une

importance systémique sont encore insolubles¹⁰. La liquidité bancaire reste élevée, bien qu'elle soit en baisse, et seules, un petit nombre de banques ont besoin d'un refinancement auprès de la BEAC. Toutefois, la part des prêts en souffrance n'a cessé d'augmenter. Des créances improductives structurellement élevées grèvent les bilans des banques et entravent leurs capacités à accorder de nouveaux crédits, ce qui est une source de vulnérabilité (tableau 5 du texte, graphique 4).

| | 2014 | 2015 | 2016 |
|---|-------|-------|-------|
| Adéquation des fonds propres | | | |
| Capital/actifs pondérés en fonction des risques ¹ | 11.4 | 9.9 | 8.8 |
| Capital de base/actifs pondérés en fonction des risques | 9.1 | 9.3 | 7.6 |
| Créances improductives moins provisions/fonds propres | 10.3 | 28.0 | 12.3 |
| Capital/actifs | 3.3 | 8.7 | 8.1 |
| Qualité des actifs | | | |
| Prêts en situation d'arriérés/total des prêts ¹ | 12.3 | 12.5 | 14.1 |
| Créances improductives/total des prêts | 9.7 | 10.5 | 9.6 |
| Grandes expositions (> 25 % des fonds propres)/fonds propres ¹ | 125 | 166.0 | 160.1 |
| Résultats et rentabilité | | | |
| Rentabilité des actifs (ROA) ¹ | 0.8 | 0.7 | 0.7 |
| Rentabilité des fonds propres (ROE) ¹ | 15.0 | 15.0 | 18.0 |
| Liquidité | | | |
| Réserves/total des dépôts ¹ | 27.7 | 24.3 | 18.0 |
| Actifs liquides/total des actifs | 9 | 23.0 | 23.2 |
| Actifs liquides/liquidité à court terme ¹ | 139.0 | 147.0 | 148.2 |
| Total des dépôts /Total des prêts ¹ | 141.0 | 129.0 | 128.3 |

Sources: BEAC; COBAC; et Indicateurs de solidité financière du FMI.
¹ Données obtenues auprès de la BEAC/COBAC. La nouvelle petite banque publique est exclue.

28. La résolution des banques insolubles et des créances improductives structurellement élevées est indispensable au maintien de la résilience du secteur financier. En coopération avec la COBAC, les autorités sont convenues des mesures suivantes¹¹ :

- **Accélérer la résolution des cinq banques en difficulté**, en présentant à la COBAC un plan de résolution d'ici fin août 2017 (repère structurel). S'agissant des banques privées, les services du FMI ont invité les autorités à encourager la conclusion d'accords de recapitalisation avec les actionnaires, afin de réduire les coûts budgétaires et l'aléa moral. Les banques publiques non systémiques devraient être recapitalisées par l'État, solution moins coûteuse que la liquidation. Dans l'ensemble, les services du FMI estiment les coûts budgétaires liés aux plans existants, à un

⁹ 16 % du total des actifs bancaires à fin 2016.

¹⁰ Il s'agit de trois banques privées, d'une banque récemment nationalisée, et d'une petite banque publique récemment créée.

¹¹ La stratégie régionale relative au secteur financier est décrite dans le rapport sur les politiques régionales de la CEMAC.

maximum de 0,7 % du PIB, comprenant à la fois i) le coût du transfert des créances improductives des banques publiques vers l'État, ainsi que de celles des banques privées si les plans de recapitalisation par les actionnaires ne se concrétisent pas ; et ii) le coût d'une nouvelle recapitalisation après nationalisation de ces banques privées (MPEF, §43)¹². Si les banques privées peuvent être recapitalisées sans coût pour l'État, le coût budgétaire de la recapitalisation des banques publiques ne serait que de 0,3 % du PIB. Pour assurer la transparence, les autorités veilleront à ce que la méthodologie utilisée par la société publique de recouvrement des créances (SRC) pour valoriser ces transferts de créances en souffrance, soit conforme aux meilleures pratiques internationales, de même que sa gouvernance et sa responsabilisation ;

- **Élaborer une stratégie pour diminuer les créances improductives**, en facilitant leur résolution, au moyen d'une restructuration et/ou d'un passage par pertes et profits. Les procédures de saisie, de traitement fiscal de ces restructurations ou annulations, et les procédures judiciaires relatives aux créances litigieuses seront rationalisées. Cette stratégie serait soumise à la COBAC pour examen et mise en œuvre conjointe d'ici septembre 2017 (repère structurel, MPEF, §42).

29. Les autorités reconnaissent l'importance de promouvoir le développement du secteur financier, en étroite collaboration avec les institutions régionales. Elles ont fait part de leur intention d'élargir l'accès aux services financiers i) en permettant à tous les établissements de crédit et à toutes les institutions de microfinance d'avoir accès à la plateforme d'informations sur les clients, de façon à réduire les asymétries d'informations (repère structurel, MPEF, §44a); ii) en renforçant la fiabilité de la collatéralisation par une informatisation du cadastre ainsi que du registre des sûretés mobilières (repère structurel), et en sécurisant le registre des sûretés immobilières (MPEF, §44b); iii) en mettant en place des tribunaux spécialisés en matière financière et en élaborant des mécanismes d'arbitrage extra-judiciaires (MPEF, §44c); et iv) en renforçant le cadre juridique de la banque mobile (MPEF, §46).

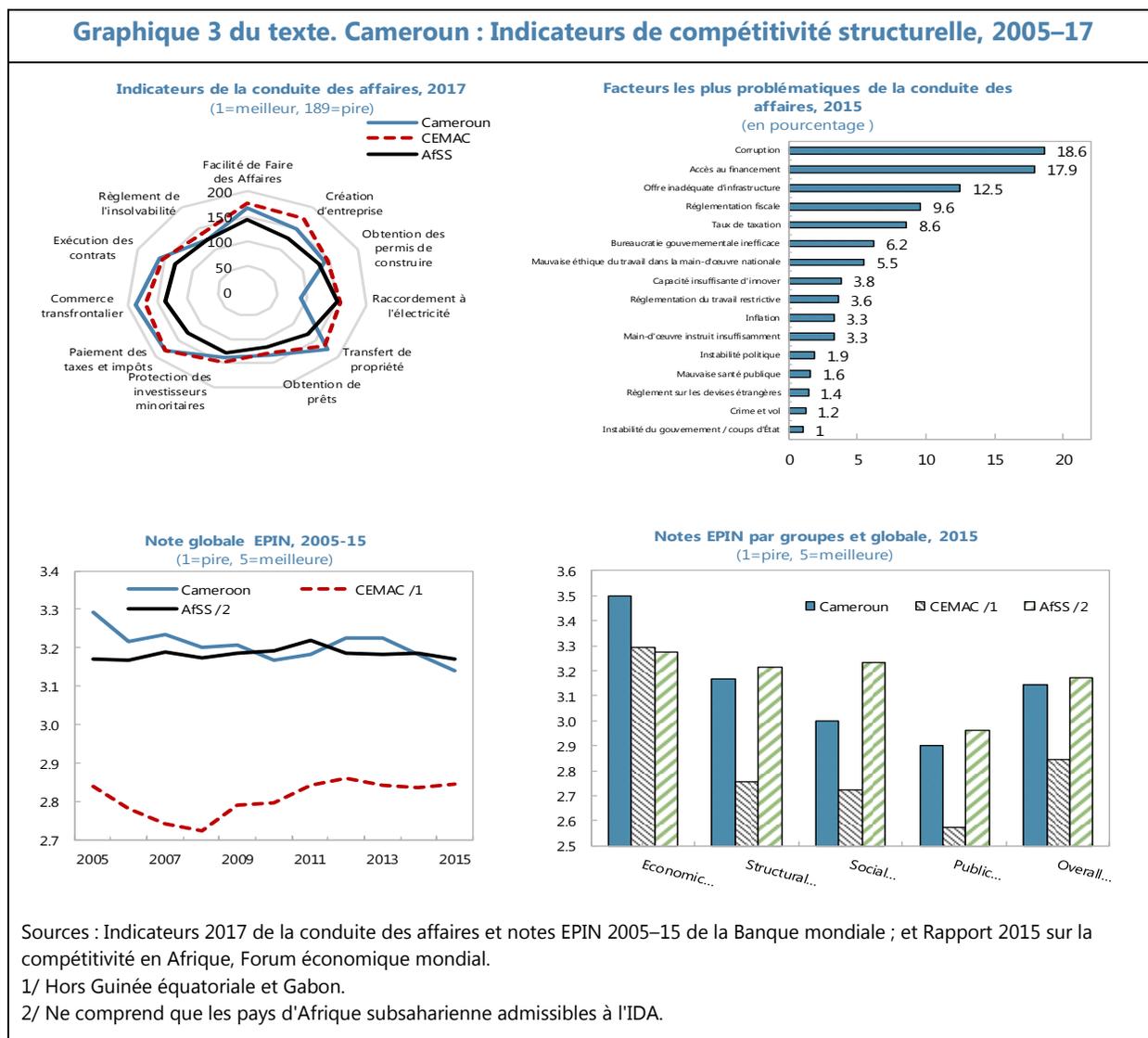
Remédier aux obstacles structurels à la compétitivité et à la diversification de l'économie

30. La compétitivité du Cameroun s'est détériorée en 2016 à mesure que la baisse des cours des produits de base a aggravé les termes de l'échange et que le TCER s'est légèrement apprécié. La baisse des prix des principales exportations camerounaises de produits de base (pétrole, cacao et bois) a entraîné une détérioration des termes de l'échange de 31,5 % du PIB sur la période 2014–16. En revanche, le TCER a été globalement stable et a enregistré une légère appréciation de 2 % du PIB en 2016, essentiellement sous l'effet des fluctuations du taux de change de l'euro par rapport aux principales devises. Les méthodes EBA-lite n'indiquent qu'une surévaluation modérée du TCER jusqu'à hauteur d'environ 12 % (annexe I). Le rebond prévu des cours du pétrole devrait contribuer à améliorer les termes de l'échange en 2017, tandis que les réformes visant à améliorer le climat des affaires devraient favoriser la diversification et atténuer les obstacles structurels à la compétitivité.

¹² Le coût de la recapitalisation des banques insolubles a deux composantes: i) 0,5 % du PIB sous la forme d'obligations publiques à 10 ans pour couvrir le coût de transfert des créances improductives des banques en difficulté vers le Trésor, qui seront recouvrées par l'organisme de recouvrement des créances et ajoutées au stock de la dette intérieure aux fins de l'AVD, avec le service futur de la dette inclus dans le budget; et ii) 0,2 % du PIB de besoins résiduels de capital pour les banques (après libération des provisions pour créances improductives rachetées par le Trésor), qui pourraient être satisfaits dans le cadre de l'enveloppe budgétaire actuelle.

31. Les autorités souscrivent à l'avis des services du FMI selon lequel les principaux obstacles à la compétitivité sont de nature structurelle. Le Cameroun s'est classé au 166^{ème} rang au classement des indicateurs relatifs à la conduite des affaires (Doing Business) de la Banque mondiale en 2016, soit en recul par rapport à sa 148^{ème} place en 2014, et selon d'autres enquêtes sur la qualité des institutions, le Cameroun —et la CEMAC— se classent tout aussi bas (graphique 3 du texte). Les principaux problèmes sont notamment l'insuffisance des infrastructures de transport et de télécommunications, le contexte institutionnel défavorable aux entreprises, la difficulté d'accès au financement bancaire, et la lourdeur du régime fiscal. L'intégration régionale reste limitée, avec la mise en œuvre unilatérale de l'APE qui représente une difficulté supplémentaire. Les autorités ont indiqué les vastes réformes qu'elles ont entreprises dans ces domaines, avec l'appui également d'autres partenaires de développement. Avec l'aide de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement, par exemple, elles remédient aux obstacles qui restent au niveau de la distribution de l'électricité et des transports. À court terme, elles vont privilégier les mesures visant à faciliter le commerce intra régional, en rendant le régime fiscal plus accessible et en veillant au règlement des factures de l'État envers ses fournisseurs intérieurs (repère structurel, MPEF, §48).

Graphique 3 du texte. Cameroun : Indicateurs de compétitivité structurelle, 2005–17



MODALITÉS DU PROGRAMME

32. Les autorités sollicitent un accord de 36 mois au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC), avec l'accès à 483 millions de DTS (175 % de la quote-part). Le niveau d'accès est justifié par l'ampleur et la nature prolongée du besoin de financement de la balance des paiements, la force du programme proposé, et la capacité du Cameroun à rembourser le FMI.

- *Le double choc des prix du pétrole et de la situation sécuritaire a contribué à un besoin important et prolongé de financement de la balance des paiements de l'ordre de 2,1 milliards de dollars américains (6,7 % du PIB) sur la période 2017–20 (tableaux 6, 7).* Les recettes pétrolières ont régressé de 2 % du PIB entre 2014 et 2016, en raison de l'effondrement des cours mondiaux du pétrole. Les prévisions relatives aux prix pétroliers à moyen terme restent ternes et les perspectives de nouvelle production de pétrole sont mitigées, ce qui sous-entend que les recettes pétrolières resteraient faibles dans les années à venir. En même temps, le Cameroun est devenu un acteur de premier plan dans la guerre contre Boko Haram, qui lui a infligé des coûts sécuritaires et humanitaires supplémentaires de l'ordre de 1 % du PIB par an sur la période 2014–16. Malgré une légère stabilisation de la situation sécuritaire, le soutien aux réfugiés et aux déplacés internes continuera de peser sur le budget à moyen terme.
- *Les autorités sont déterminées à mettre en œuvre un rééquilibrage budgétaire important et soutenu, associé à des réformes structurelles exhaustives.* La conditionnalité du programme (appendice I, tableau 1 et PAT) est structurée en fonction de critères de performance quantitatifs sur la base de revues semestrielles (tableau 8) à fin juin et fin décembre, à compter de juin 2017, critères fixés sur les éléments suivants : le solde primaire hors pétrole, le financement intérieur net, le décaissement de prêts non concessionnels déjà contractés, le financement net de l'administration centrale par la BEAC, les accumulations de nouveaux arriérés extérieurs, et la signature de nouveaux emprunts non concessionnels. Les principaux éléments du bilan de la BEAC qui relèvent du contrôle des autorités sont présentés chaque trimestre dans l'état de la situation monétaire pour faciliter le suivi du programme. Les objectifs indicatifs sont fixés sur la réduction nette du stock d'arriérés intérieurs, les recettes non pétrolières, et les dépenses sociales, ainsi que sur les dépenses hors budget de la Société nationale des hydrocarbures (SNH). La conditionnalité structurelle soutient les trois axes du programme (appendice I, tableau 2).
- *La capacité du Cameroun à rembourser le FMI reste élevée (tableau 9).* Le Cameroun a mis en œuvre trois programmes au titre du Fonds fiduciaire RPC et quatre programmes appuyés par le CRG, et son historique de remboursement du FMI est satisfaisant, avec un encours de 49,08 millions de DTS à fin mai. Les remboursements au FMI au titre du programme appuyé par la FEC culmineraient à 3,9 % des réserves imputées en 2026 et commenceraient à diminuer en 2027.

33. L'appui du FMI contribuera à catalyser un important financement supplémentaire de la part des partenaires techniques et financiers.

L'appui budgétaire d'autres institutions financières internationales et partenaires de développement permettrait de couvrir le déficit de financement qui reste de l'ordre de 1,4 milliard de dollars américains (tableau 6 du texte). Une étroite coordination entre le FMI et ces partenaires permettra d'assurer la complémentarité, d'éviter les doublons, et de remédier aux problèmes qui sont essentiels pour libérer le potentiel de croissance du Cameroun à moyen terme.

Tableau 6 du texte. Cameroun: Déficit de financement, 2017-20

| Milliards de FCFA | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | Total |
|---|------------|------------|------------|------------|-------------|
| 1. Déficit de financement | 514 | 370 | 370 | 47 | 1302 |
| 2. Financement du FMI | 178 | 95 | 95 | 47 | 415 |
| <i>pourcentage de la quote-part</i> | <i>75</i> | <i>40</i> | <i>40</i> | <i>20</i> | <i>175</i> |
| 3. Appui budgétaire d'autres bailleurs | 337 | 275 | 275 | 0 | 887 |
| Banque mondiale | 123 | 62 | 62 | 0 | 247 |
| Union européenne | 22 | 22 | 22 | 0 | 66 |
| Banque africaine de développement | 126 | 126 | 126 | 0 | 377 |
| France | 66 | 66 | 66 | 0 | 197 |
| 4. Déficit résiduel de financement (1-2-3) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Part de financement du FMI | 35 | 26 | 26 | 100 | 31.9 |

Source: calculs des services du FMI.

34. À l'approche de la réunion du Conseil d'administration, les autorités ont réalisé les actions préalables suivantes :

- Ajout du montant total des recettes pétrolières et des dépenses directes de la SNH dans la communication d'informations budgétaires mensuelles (mis en œuvre le 1^{er} juin).
- Émission le 6 juin d'une directive du Ministère des finances, stipulant que le CNDP doit émettre un avis préalable pour tout nouvel emprunt extérieur par les entreprises publiques.
- Une circulaire ministérielle établissant le calendrier budgétaire pour 2018 a été émise le 20 juin 2017.
- Un premier rapport trimestriel d'exécution budgétaire (janvier-mars 2017) a été publié le 20 juin 2017.

35. Les risques qui pèsent sur la mise en œuvre du programme sont gérables avec de solides politiques en place, une forte volonté des autorités, et une conjoncture internationale stable. La capacité de mise en œuvre est bonne et s'appuiera, dans les domaines essentiels, sur une stratégie à moyen terme de renforcement des capacités, élaborée conjointement avec les autorités (annexe V). La mise en œuvre en 2017 d'une part importante de l'ajustement budgétaire et des principales mesures structurelles a pour but d'atténuer les risques liés aux élections de 2018. Les services du FMI et les autorités ont également examiné des mesures éventuelles, telles qu'une consolidation supplémentaire des dépenses courantes et une accélération du déploiement de nouvelles mesures fiscales. Pour faire face à d'éventuelles insuffisances de recettes, les services du FMI ont encouragé les autorités à entreprendre une analyse des sources de recettes qui sont le plus en situation de risque et à ne débloquent les dépenses correspondantes qu'une fois que ces recettes se sont concrétisées. La qualité des données est globalement satisfaisante mais les services du FMI ont encouragé les autorités à établir/ajuster les procédures internes, de façon à assurer l'actualité et l'exactitude des données produites, indispensables au suivi du programme.

36. Évaluation des sauvegardes. La BEAC achève actuellement la mise en œuvre des dernières recommandations prioritaires dans le cadre des « mesures reconductibles » liées aux sauvegardes du FMI relatives à la BEAC. À la suite de nombreuses mesures adoptées ces dernières années, à fin mars 2017, le Conseil d'administration de la BEAC et le Comité ministériel de la CEMAC ont adopté avec succès les amendements essentiels aux Statuts de la BEAC, axés sur la gouvernance, ce qui constitue une étape fondamentale dans les efforts consentis de longue date pour renforcer la gouvernance à la Banque centrale ; l'adoption de ces amendements a été finalisée au début du mois de juin 2017. En outre, de grands progrès ont été réalisés pour finaliser le passage de la BEAC aux normes internationales de communication financière (IFRS) au cours de l'année 2017, de façon à renforcer la transparence financière¹³. Une actualisation de l'évaluation des sauvegardes a commencé en juin 2017.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

37. Le Cameroun est confronté à de sérieux défis dus à des déséquilibres extérieur et budgétaire de plus en plus marqués. Le double choc de la chute des cours du pétrole et des menaces sécuritaires depuis 2014, conjugué aux politiques expansionnistes pour soutenir la croissance, ont creusé encore davantage les déficits, augmenté la dette publique, amenuisé les réserves de change, et affaibli la compétitivité. Pour redresser ces déséquilibres tout en préservant la croissance, il conviendra de calibrer soigneusement les politiques, en particulier en ce qui concerne la composition de la correction budgétaire. À moyen terme, une plus grande diversification de l'économie et un renforcement de la compétitivité seront essentiels pour assurer une résilience continue et une croissance soutenue, dans la mesure où l'évaluation de la stabilité extérieure ne montre qu'une légère surévaluation du taux de change effectif réel.

38. Les autorités sont déterminées à mettre en œuvre un rééquilibrage budgétaire soutenu, qui contribuera à maintenir la viabilité budgétaire et extérieure au niveau national. Dans la mesure où le Cameroun est la plus grande économie de la CEMAC et contribue pour plus de la moitié aux réserves cumulées de la BEAC, ses efforts contribueront également à rétablir la stabilité extérieure au niveau régional. Une grande part de l'ajustement budgétaire sera réalisée en 2017, en s'appuyant sur une réduction équilibrée des dépenses récurrentes et des dépenses d'investissement. Les services du FMI saluent la volonté des autorités de préserver les dépenses sociales récurrentes indispensables pour protéger les groupes vulnérables et éviter toute interruption des services publics, tout en élargissant la base des recettes non pétrolières. Ils invitent également les autorités à examiner soigneusement les projets d'investissements en préparation dans le but d'accorder la priorité aux grands projets d'infrastructures en cours qui ont des bienfaits évidents sur la croissance.

39. Le durcissement de la politique monétaire régionale contribuera aux efforts d'assainissement budgétaire. Pour le Cameroun, les plafonds sur le financement net de la BEAC et le

¹³ Le suivi de la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation des sauvegardes est actuellement assuré chaque année et est une condition du maintien de l'action financière du FMI auprès des pays de la CEMAC. Le suivi des sauvegardes de 2016 a constaté que deux recommandations prioritaires restaient en souffrance : les réformes de la gouvernance avec les amendements aux Statuts de la BEAC, et la finalisation du passage aux IFRS à compter des États financiers de 2018, pour renforcer la transparence de la communication financière.

durcissement des conditions de crédit pour les banques contribueront à atténuer les pressions sur les comptes extérieurs. Les services du FMI saluent également la volonté des autorités de respecter l'accord régional qui prévoit le gel des plafonds sur les avances statutaires pays par pays à leur niveau de 2014, et de respecter aussi les politiques de la BEAC visant au remboursement progressif puis à l'élimination totale de ces avances.

40. Il est essentiel de renforcer la mobilisation des recettes non pétrolières et d'améliorer l'efficacité des dépenses pour maintenir la marge de manœuvre budgétaire nécessaire aux dépenses prioritaires et aux dépenses d'infrastructures.

- À compter de 2018, de nouvelles mesures relatives à la politique et à l'administration fiscales sont prévues pour conduire le rééquilibrage budgétaire, tout en maintenant les dépenses à un niveau globalement stable en termes réels. Les services du FMI se félicitent des projets des autorités d'exploiter le potentiel que représente la taxe foncière, et de rationaliser les exonérations et les incitations fiscales. Les autorités doivent être attentives à l'impact potentiellement négatif de l'APE sur les recettes douanières et sont invitées à envisager des mesures contingentes en cas d'insuffisance de recettes.
- Du côté des dépenses, il convient d'améliorer la crédibilité et la transparence du budget pour assurer une bonne affectation des ressources publiques. Les grandes priorités à cet égard consistent à assurer l'adéquation entre les budgets annuels et les CBMT, éliminer le recours aux procédures exceptionnelles de dépenses, et réduire progressivement la part de dépenses hors budget effectuées par la société pétrolière. La publication régulière de rapports d'exécution budgétaire contribuera à améliorer la discipline et la responsabilisation en matière de dépenses. Il conviendra d'améliorer la qualité et l'efficacité des dépenses d'investissement public pour assurer que les grands projets d'infrastructures produisent réellement les bienfaits attendus en termes de croissance.

41. La gestion de la dette publique doit viser à ralentir le rythme d'accumulation de la dette, modifier la composition des nouveaux emprunts en favorisant davantage le financement concessionnel, et assurer un suivi rigoureux des passifs conditionnels. La rapide accumulation d'emprunts non concessionnels risque d'accroître considérablement la charge du service de la dette, tandis que l'important stock d'engagements non décaissés démontre les limites de la capacité d'absorption. Les services du FMI saluent la volonté des autorités de limiter rigoureusement le volume des nouveaux emprunts non concessionnels, d'examiner le portefeuille d'emprunts non décaissés, et de mettre en place des mesures destinées à renforcer la préparation et l'exécution des projets. En outre, il convient d'assurer un suivi plus étroit et de contenir les passifs conditionnels liés aux entreprises publiques et aux PPP, en assurant une communication plus exhaustive à leur égard et en approfondissant les réformes structurelles.

42. Des mesures résolues s'imposent pour accompagner une plus grande diversification sous l'impulsion du secteur privé. Ces mesures consistent notamment à favoriser un secteur financier sain et inclusif et à améliorer le climat des affaires. À cet égard, les services du FMI se félicitent de la volonté des autorités d'accélérer la résolution des banques insolubles et de remédier aux créances improductives. Des mesures prises rapidement contribueront grandement à doper la

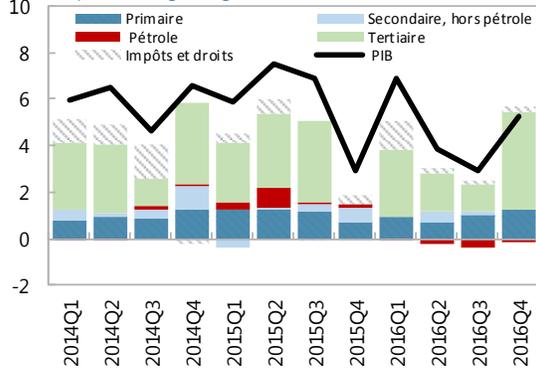
résilience du secteur financier et à favoriser une plus forte intermédiation financière. Les services du FMI félicitent les autorités de la détermination dont elles font preuve pour améliorer le climat des affaires et encourager l'intégration régionale. Ils invitent également les autorités à favoriser une meilleure coordination des politiques fiscales et une plus grande harmonisation des procédures douanières au niveau régional.

43. Les services du FMI appuient la demande faite par les autorités d'un nouvel accord triennal au titre de la FEC. La mise en œuvre du programme présente des risques, notamment la lenteur ou l'insuffisance du rééquilibrage budgétaire, et/ou une timide mise en place des réformes structurelles, mais le rôle prédominant des autorités camerounaises au niveau régional et leur forte volonté de réforme sont de bon augure pour ce nouveau programme.

Graphique 1. Cameroun : secteurs réel et extérieur, 2011-16

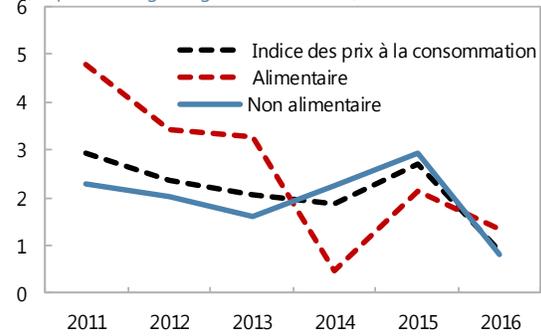
La croissance s'est ralentie ...

Composition de la croissance, T4 2014 - T3 2016
(en pourcentage, en glissement annuel)



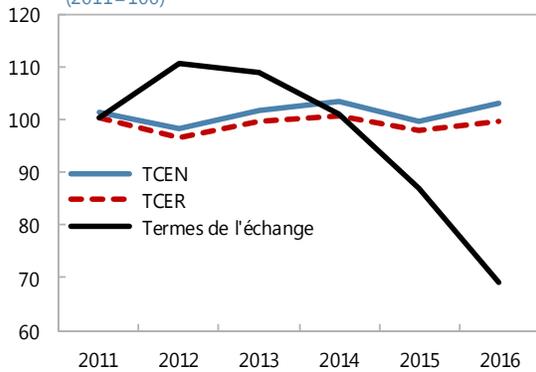
...et l'inflation a été faible.

Indices des prix à la consommation, 2011-16
(en pourcentage, en glissement annuel)



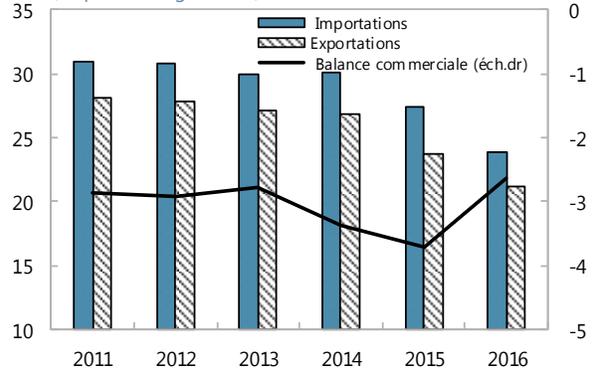
Les taux de change effectifs s'apprécient ...

Taux de change effectif, 2011-16
(2011=100)



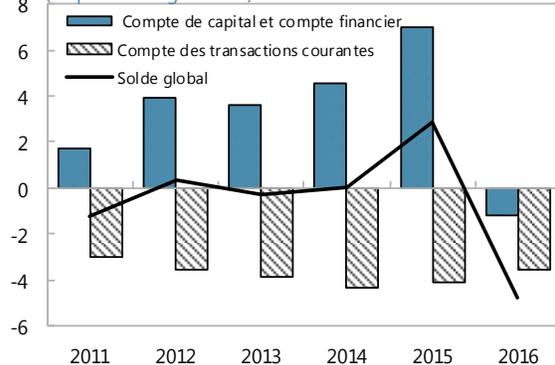
...et les soldes commerciaux s'ajustent lentement.

Soldes commerciaux, 2011-16
(en pourcentage du PIB)



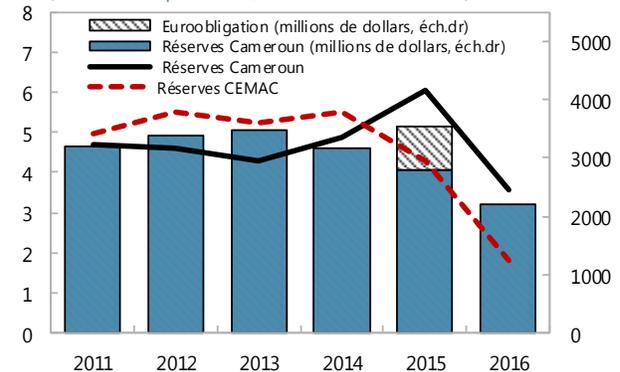
La balance globale des paiements se détériore ...

Balance des paiements, 2011-16
(en pourcentage du PIB)



...et entraîne une perte de réserves rapide.

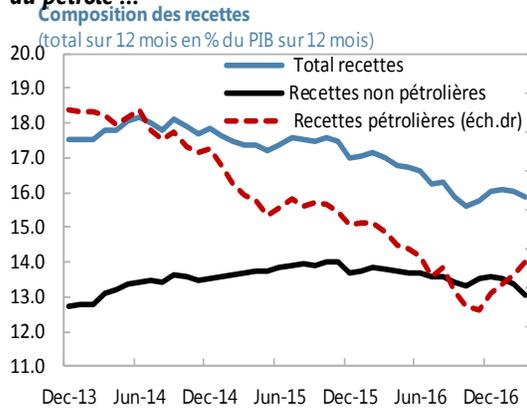
Réserves imputées, 2011-16
(en mois d'importations, sauf indication contraire)



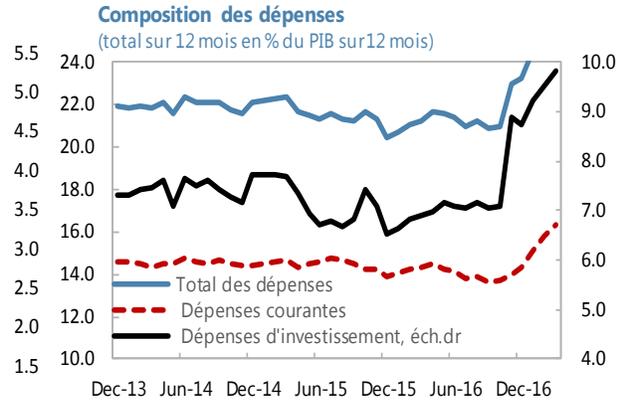
Sources: autorités camerounaises et autorités de la BEAC; calculs des services du FMI.

Graphique 2. Cameroun : évolution budgétaire, 2013–17

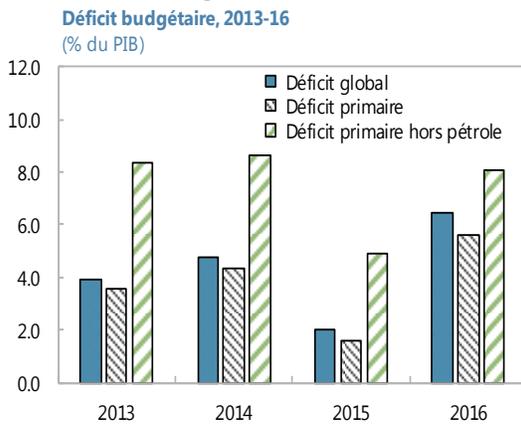
Les recettes ont diminué, essentiellement en raison du pétrole ...



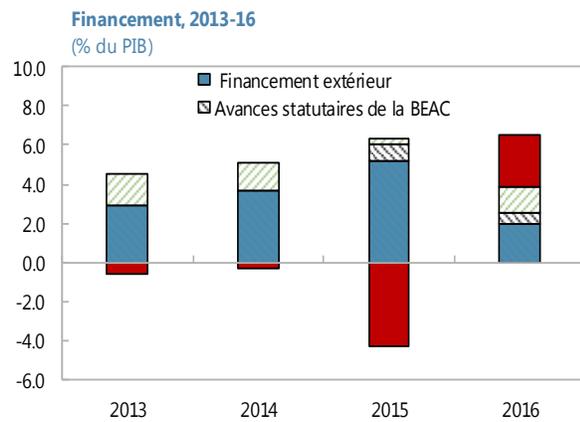
...tandis que les dépenses ont augmenté, sous l'effet des dépenses d'investissement.



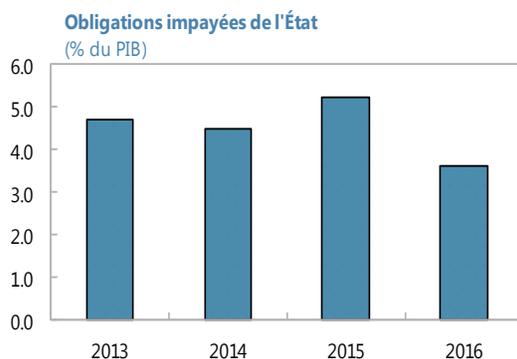
Le déficit budgétaire se creuse



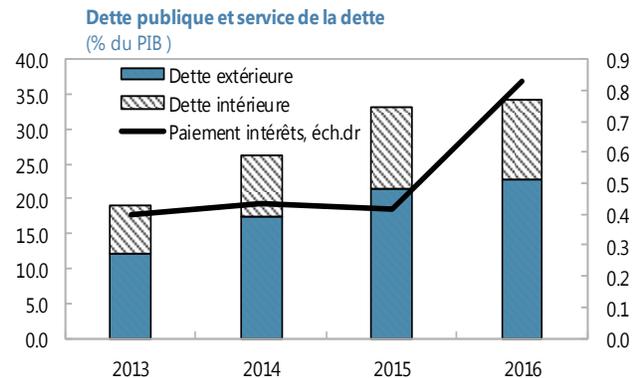
...et dépend de plus en plus des ressources intérieures



Tandis que les obligations impayées de l'État se résorbent ...



...la dette publique et le service de la dette augmentent rapidement.

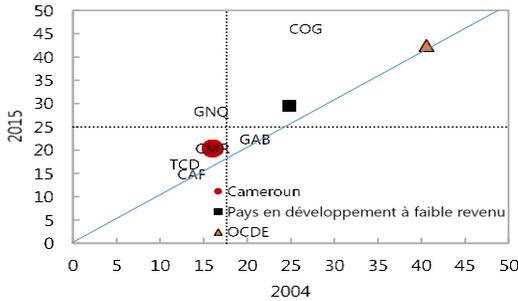


Sources: Ministère des finances, CAA, et calculs des services du FMI.

Graphique 3. Cameroun : évaluation des dépenses gouvernementales^{1/}, 2004–15

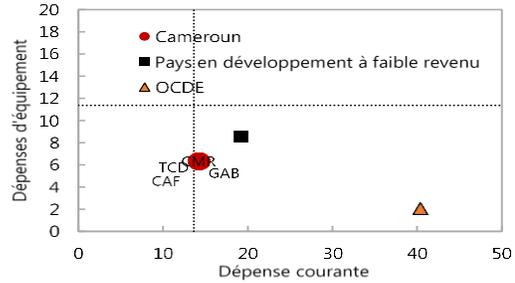
Les dépenses publiques au Cameroun, tout en augmentant depuis 2004, continuent de dépasser les niveaux moyens des pays en développement à faible revenu ...

Dépenses des administrations publiques
(en pourcentage du PIB) 2/



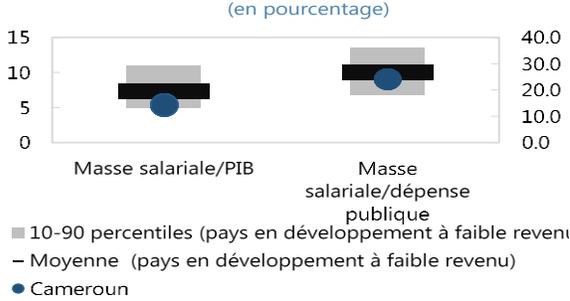
... et est motivé par des dépenses plus faibles sur les dépenses courantes et les projets d'immobilisations.

Dépenses courante et d'équipement, 2015
(en pourcentage du PIB)



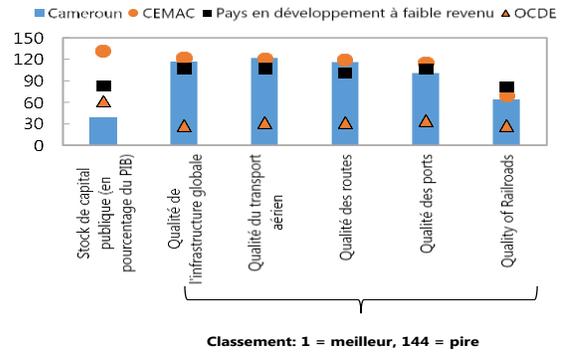
En ce qui concerne les dépenses courantes, la masse salariale du Cameroun est nettement inférieure à celle du pays en développement à faible revenu moyen ...

Évaluer la masse salariale 2015 ou l'année la plus récente
(en pourcentage)



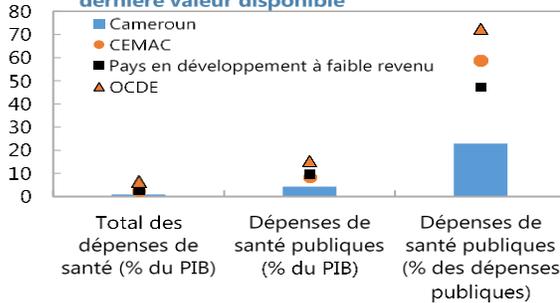
... et son stock de capital est parmi les plus bas au monde et de mauvaise qualité.

Stock de capital et qualité de l'infrastructure, 2015



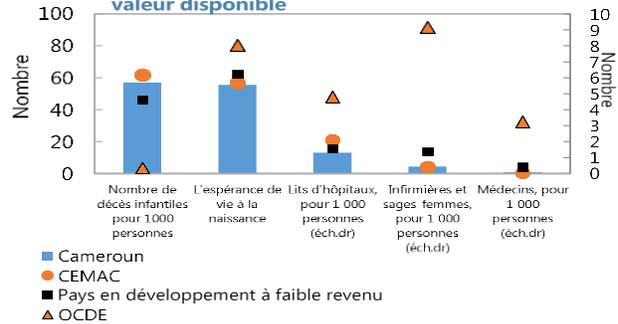
Les dépenses de santé publique sont considérablement inférieures à celles de pays de la CEMAC et du niveau pays en développement à faible revenu moyen ...

Dépenses de santé - différentes mesures, dernière valeur disponible



... entraînant des résultats de santé inférieurs à la moyenne pour les Camerounais.

Indicateurs de santé et indicateurs de caractéristiques du système de santé, dernière valeur disponible



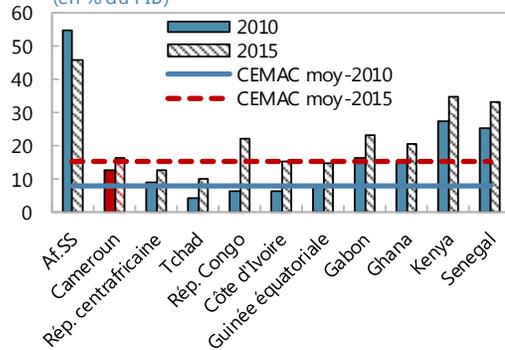
Sources: FMI DAF Outil d'évaluation des dépenses ("Expenditure Assessment Tool" (EAT)); FMI DAF fichier de données sur les projet de loi sur le salaire du gouvernement et emploi; Perspectives de l'économie mondiale.

1/ La couverture fait référence aux administrations publiques selon les métadonnées des Perspectives de l'économie mondiale.

Graphique 4. Cameroun : indicateurs du secteur financier, 2010-16

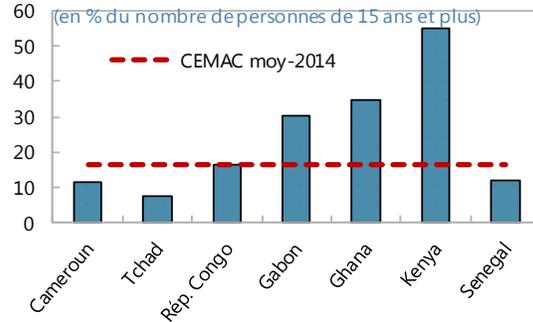
Le secteur financier est relativement peu développé, mais n'a cessé de s'approfondir.

Crédit intérieur au secteur privé, 2010-15
(en % du PIB)



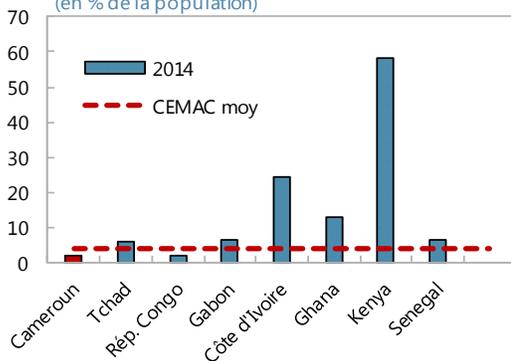
L'accès aux services financiers reste limité.

Compte auprès d'un établissement financier, 2014
(en % du nombre de personnes de 15 ans et plus)



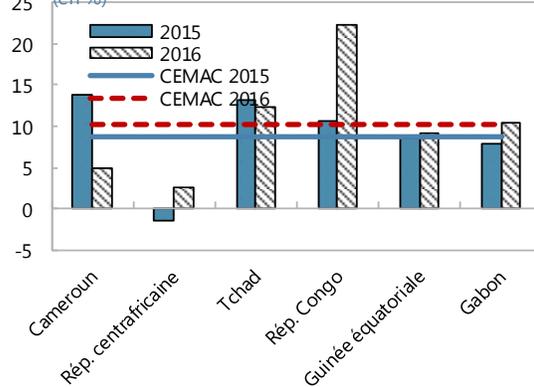
L'utilisation de la banque mobile est l'une des plus faibles en AfSS.

Compte en ligne, 2014
(en % de la population)



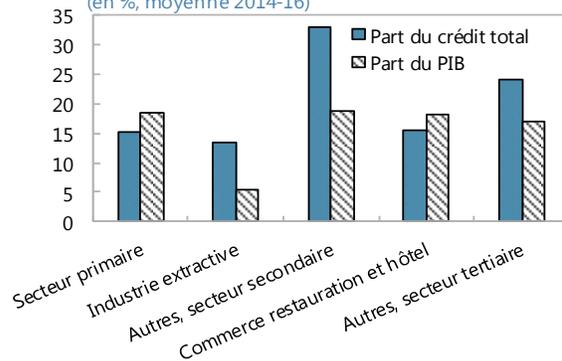
Les banques continuent d'être rentables.

Rendement des fonds propres, 2015-16
(en %)



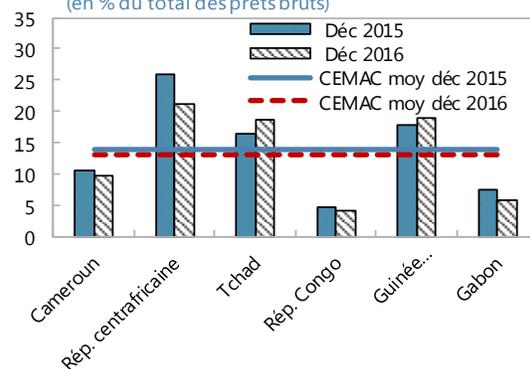
Le crédit est bien réparti entre les secteurs.

Cameroun : répartition du crédit par secteur, 2014-16
(en %, moyenne 2014-16)



Les créances improductives sont élevées mais inférieures à la moyenne régionale.

Créances improductives, 2015-16
(en % du total des prêts bruts)



Sources: Indicateurs du développement dans le monde ; Enquête sur l'accès aux services financiers ; et indicateurs de solidité financière.

Tableau 1. Cameroun : principaux indicateurs économiques et financiers, 2014–22

| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|--|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| | | Est | Est | Proj. | proj. | proj. | proj. | proj. | proj. |
| (Variations annuelles en pourcentage, sauf indication contraire) | | | | | | | | | |
| Revenu national et prix | | | | | | | | | |
| PIB à prix constants | 5.9 | 5.8 | 4.7 | 4.0 | 4.6 | 5.0 | 5.1 | 5.5 | 5.5 |
| PIB pétrolier à prix constants | 13.8 | 28.1 | -4.5 | -2.4 | -0.1 | -3.4 | -3.8 | 6.2 | 5.8 |
| PIB non pétrolier à prix constants | 5.6 | 4.9 | 5.1 | 4.3 | 4.8 | 5.3 | 5.5 | 5.5 | 5.5 |
| Déflateur du PIB | 2.6 | 0.3 | -1.2 | 0.9 | 1.0 | 1.3 | 1.7 | 1.8 | 1.9 |
| PIB nominal (aux prix du marché, en milliards de FCFA) | | | | | | | | | |
| Pétrole | 977 | 876 | 700 | 917 | 913 | 867 | 831 | 886 | 937 |
| Hors pétrole | 14,869 | 15,931 | 16,686 | 17,325 | 18,360 | 19,630 | 21,094 | 22,672 | 24,401 |
| Production pétrolière (milliers de barils par jour) | 75.4 | 95.8 | 92.8 | 90.4 | 89.5 | 86.4 | 83.1 | 86.9 | 90.7 |
| Prix à la consommation (moyenne) | 1.9 | 2.7 | 0.9 | 0.7 | 1.1 | 1.4 | 2.0 | 2.0 | 2.0 |
| Prix à la consommation (fin de période) | 2.6 | 1.5 | 0.3 | 1.2 | 1.1 | 1.4 | 2.0 | 2.0 | 2.0 |
| Commerce extérieur | | | | | | | | | |
| Volume des exportations | | | | | | | | | |
| Secteur pétrolier ^{1,5} | 20.6 | 27.9 | -3.1 | -2.4 | -0.1 | -3.4 | -3.8 | 4.2 | 3.8 |
| Secteur non pétrolier | 16.9 | 15.2 | 2.2 | 3.2 | 6.5 | 9.0 | 11.0 | 11.0 | 10.5 |
| Volume des importations | | | | | | | | | |
| Prix moyen du pétrole à l'exportation ¹ (\$EU/baril) | 88.5 | 51.9 | 34.6 | 44.7 | 44.5 | 43.8 | 43.6 | 44.0 | 44.7 |
| Taux de change effectif nominal (dépréciation -) | 1.6 | -3.7 | 3.6 | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| Taux de change effectif réel (dépréciation -) | 1.3 | -3.0 | 2.0 | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| Termes de l'échange | -7.3 | -13.8 | -20.4 | 3.4 | -1.0 | -3.5 | -2.9 | -1.8 | -1.1 |
| Indice des prix à l'exportation | -8.1 | -19.2 | -13.1 | 10.9 | -0.3 | -2.9 | -2.6 | -0.7 | -0.2 |
| Indice des prix à l'exportation hors pétrole | -2.6 | -12.4 | -0.7 | 3.5 | 0.5 | -1.9 | -1.7 | -0.2 | 0.1 |
| Indice des prix à l'importation | -0.8 | -6.3 | 9.2 | 7.2 | 0.8 | 0.6 | 0.3 | 1.1 | 0.9 |
| Monnaie et crédit | | | | | | | | | |
| Masse monétaire au sens large (M2) | | | | | | | | | |
| Avoirs extérieurs nets ² | 3.4 | 13.9 | -18.3 | -0.3 | 1.3 | 0.7 | 1.7 | 2.8 | 2.6 |
| Avoirs intérieurs nets ² | 7.3 | -4.8 | 23.9 | 3.6 | 4.3 | 5.7 | 5.8 | 5.2 | 6.1 |
| Crédit intérieur au secteur privé | 14.4 | 12.8 | 6.4 | 5.8 | 9.3 | 10.8 | 11.2 | 11.9 | 14.3 |
| (En pourcentage du PIB, sauf indication contraire) | | | | | | | | | |
| Épargne nationale brute | | | | | | | | | |
| Investissement intérieur brut | | | | | | | | | |
| Investissement public | 7.7 | 6.7 | 8.3 | 7.3 | 6.9 | 6.7 | 6.5 | 6.5 | 6.5 |
| Investissement privé | 15.2 | 14.6 | 11.9 | 12.7 | 13.9 | 14.9 | 15.8 | 16.6 | 17.4 |
| Opérations de l'administration centrale | | | | | | | | | |
| Recettes totales et dons | | | | | | | | | |
| Recettes pétrolières | 4.6 | 3.3 | 2.4 | 2.4 | 2.4 | 2.3 | 2.2 | 2.1 | 2.0 |
| Recettes non pétrolières | 13.5 | 14.6 | 13.6 | 13.9 | 14.5 | 15.1 | 15.3 | 15.4 | 15.6 |
| Recettes non pétrolières (% du PIB hors pétrole) | 14.4 | 15.4 | 14.1 | 14.6 | 15.2 | 15.7 | 15.9 | 16.0 | 16.2 |
| Dépenses totales | | | | | | | | | |
| Solde budgétaire global (base ordres de paiement) | | | | | | | | | |
| Dons exclus | -5.1 | -2.1 | -6.8 | -3.8 | -2.8 | -2.2 | -1.8 | -1.5 | -1.4 |
| Dons inclus | -4.8 | -2.0 | -6.5 | -3.4 | -2.5 | -1.9 | -1.6 | -1.2 | -1.1 |
| Solde budgétaire global (base caisse) | | | | | | | | | |
| Dons exclus | -4.9 | -2.8 | -5.7 | -4.6 | -4.2 | -3.1 | -2.7 | -1.5 | -1.4 |
| Dons inclus | -4.6 | -2.7 | -5.4 | -4.2 | -3.9 | -2.8 | -2.4 | -1.2 | -1.1 |
| Solde primaire hors pétrole (base paiements, % PIB hors pétrole) | -9.2 | -5.2 | -8.4 | -5.2 | -4.4 | -3.6 | -3.1 | -2.8 | -2.5 |
| Secteur extérieur | | | | | | | | | |
| Solde des transactions courantes | | | | | | | | | |
| Dons officiels inclus | -4.3 | -4.1 | -3.6 | -3.1 | -3.0 | -2.7 | -2.2 | -1.7 | -1.3 |
| Dons officiels exclus | -4.7 | -4.5 | -4.0 | -3.5 | -3.4 | -3.1 | -2.6 | -2.0 | -1.6 |
| Dettes publiques | | | | | | | | | |
| Encours de la dette publique ^{3,4} | | | | | | | | | |
| Dont : extérieure | 17.5 | 21.3 | 22.7 | 26.6 | 29.2 | 31.1 | 31.2 | 31.0 | 30.6 |

Sources: autorités camerounaises, et estimations et projections des services du FMI.

¹ Le prix d'exportation du pétrole correspond aux prix effectifs de ces dernières années; pour l'année en cours et les années à venir, les projections reflètent les fluctuations du prix moyen en comptant du pétrole brut (APSP) pour trois types de pétrole brut (Dated Brent, West Texas Intermediate, et Dubai Fateh), sans décote.

² Pourcentage de la masse monétaire au sens large en début de période.

³ Comprend les écarts de financement cumulés.

⁴ Les projections sont tirées de l'analyse de viabilité de la dette de 2015, qui exclut l'encours de la dette pour laquelle la France a accordé un allègement au titre du "Contrat de désendettement et de développement" (C2D).

⁵ Les volumes de pétrole brut sont augmentés à compter de 2018 des exportations de gaz naturel de 60 millions de pieds cubes standards par an.

Tableau 2a. Cameroun : opérations de l'administration centrale, 2014–22

(En milliards de FCFA, sauf indication contraire)

| | 2014 | 2015 | 2016 | | 2017 | | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|--|--------|-------|--------|--------|--------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| | | | Budget | Est. | Budget | Proj. | | | | | |
| Recettes totales et dons | 2,870 | 3,013 | 2,945 | 2,838 | 3,119 | 3,046 | 3,330 | 3,612 | 3,878 | 4,190 | 4,526 |
| Recettes totales | 2,825 | 3,002 | 2,886 | 2,784 | 3,033 | 2,978 | 3,266 | 3,553 | 3,820 | 4,134 | 4,471 |
| Recettes du secteur pétrolier | 679 | 556 | 397 | 425 | 455 | 445 | 471 | 466 | 473 | 499 | 512 |
| Recettes du secteur non pétrolier ¹ | 2,146 | 2,446 | 2,489 | 2,359 | 2,578 | 2,532 | 2,795 | 3,086 | 3,347 | 3,635 | 3,959 |
| Impôts directs | 613 | 684 | 665 | 636 | 667 | 683 | 753 | 837 | 891 | 967 | 1,051 |
| Taxe spéciale sur les produits pétroliers | 119 | 104 | 112 | 106 | 128 | 128 | 149 | 171 | 195 | 220 | 237 |
| Autres taxes sur les biens et services | 938 | 1,024 | 1,075 | 1,125 | 1,216 | 1,211 | 1,339 | 1,469 | 1,592 | 1,711 | 1,858 |
| Taxes sur les échanges internationaux | 357 | 338 | 365 | 349 | 399 | 356 | 385 | 425 | 466 | 513 | 565 |
| Recettes non fiscales | 119 | 154 | 152 | 144 | 169 | 155 | 170 | 185 | 203 | 224 | 249 |
| Recettes exceptionnelles | 0 | 143 | 120 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Dons totaux | 45 | 11 | 58 | 54 | 86 | 69 | 64 | 60 | 58 | 57 | 55 |
| Projets | 6 | 11 | | 36 | | 36 | | 36 | 36 | 36 | 36 |
| Autre (allègement de dette) | 39 | 0 | | 18 | | 32 | | 23 | 22 | 20 | 19 |
| Dépenses totales | 3,626 | 3,352 | 3,750 | 3,964 | 3,845 | 3,663 | 3,813 | 4,010 | 4,222 | 4,483 | 4,816 |
| Dépenses courantes | 2,286 | 2,334 | 2,224 | 2,493 | 2,258 | 2,334 | 2,486 | 2,630 | 2,794 | 2,960 | 3,178 |
| Traitements et salaires | 852 | 911 | 955 | 940 | 999 | 999 | 1,065 | 1,123 | 1,210 | 1,290 | 1,375 |
| Biens et services | 768 | 789 | 667 | 919 | 694 | 718 | 803 | 859 | 904 | 957 | 1,030 |
| Subventions et transferts | 597 | 564 | 359 | 489 | 367 | 454 | 463 | 484 | 515 | 548 | 589 |
| Subventions aux carburants | 220 | 40 | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Retraites | 171 | 181 | | 200 | 205 | 204 | 212 | 227 | 244 | 262 | 282 |
| Autres | 207 | 343 | 165 | 289 | 0 | 249 | 251 | 257 | 271 | 286 | 307 |
| Intérêts | 69 | 70 | 243 | 145 | 198 | 164 | 155 | 164 | 165 | 166 | 183 |
| Extérieurs | 56 | 52 | 212 | 131 | 155 | 98 | 146 | 146 | 151 | 154 | 172 |
| Intérieurs | 13 | 18 | 30 | 14 | 43 | 66 | 26 | 18 | 14 | 12 | 12 |
| Dépenses d'équipement | 1,319 | 1,132 | 1,526 | 1,441 | 1,587 | 1,329 | 1,328 | 1,380 | 1,428 | 1,522 | 1,638 |
| Financées sur ressources intérieures | 615 | 552 | 946 | 919 | 927 | 754 | 684 | 716 | 743 | 799 | 859 |
| Financées sur ressources extérieures | 655 | 523 | 525 | 489 | 625 | 540 | 607 | 624 | 642 | 678 | 729 |
| Régénération et participation | 49 | 57 | 55 | 33 | 35 | 35 | 37 | 40 | 43 | 46 | 49 |
| Prêts nets | 0 | 0 | | 30 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Ajustement pour dépenses exercice ² | 22 | -113 | | | | | | | | | |
| Solde global (base ordres de paiements) ² | | | | | | | | | | | |
| Dons exclus | -801 | -350 | -1,180 | -811 | -685 | -547 | -458 | -402 | -349 | -345 | |
| Dons inclus | -756 | -339 | -1,126 | -726 | -617 | -483 | -398 | -344 | -292 | -290 | |
| Ajustement à la base caisse ^{2,3} | 22 | -113 | 183 | -10 | -148 | -261 | -186 | -186 | 0 | 0 | |
| Ordres de paiements non exécutés | | | 166 | | -91 | -75 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| Reste à payer et autres obligations impayées (- = réduction) | 22 | -113 | 17 | -10 | -57 | -186 | -186 | -186 | 0 | 0 | |
| Solde global (base caisse) | | | | | | | | | | | |
| Dons exclus | -780 | -463 | -863 | -997 | -821 | -833 | -808 | -644 | -588 | -349 | -345 |
| Dons inclus | -734 | -452 | -805 | -943 | -736 | -765 | -744 | -584 | -530 | -292 | -290 |
| Financement | 734 | 452 | 943 | 736 | 250 | 374 | 214 | 482 | 292 | 290 | |
| Financement extérieur, net | 579 | 880 | 340 | 415 | 359 | 356 | 335 | 351 | 382 | 346 | |
| Amortissement | -70 | -82 | -113 | -170 | -184 | -215 | -253 | -255 | -260 | -274 | |
| Tirages | 649 | 962 | 453 | 585 | 544 | 571 | 588 | 606 | 642 | 628 | |
| Financement intérieur, net | 137 | -429 | 615 | 320 | -109 | 18 | -121 | 131 | -90 | -56 | |
| Secteur bancaire | -3 | -367 | 610 | 260 | -286 | -128 | -208 | -76 | -259 | -129 | |
| dont avances statutaires de la BEAC | | 138 | 93 | | 35 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| Amortissement de la dette intérieure | -83 | -109 | -237 | -240 | -119 | -134 | -118 | -48 | -31 | -28 | |
| Autres financements intérieurs | 223 | 48 | 242 | 300 | 296 | 279 | 205 | 255 | 200 | 100 | |
| Erreurs et omissions | 19 | 1 | -12 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| Déficit de financement | 0 | 0 | 0 | 0 | 514 | 370 | 370 | 47 | 0 | 0 | |
| dont: FMI | ... | | | | 178 | 95 | 95 | 47 | 0 | | |
| dont : appui budgétaire (hors FMI) | | | | | 337 | 275 | 275 | 0 | 0 | 0 | |
| <i>Pour mémoire :</i> | | | | | | | | | | | |
| Plancher des dépenses sociales | | | | | 624 | 668 | 711 | | | | |
| Solde primaire (base ordres de paiements, dons compris) | -687 | -269 | -981 | -453 | -328 | -234 | -178 | -127 | -107 | | |
| Solde primaire (base caisse, dons compris) | -665 | -382 | -798 | -600 | -589 | -420 | -364 | -127 | -107 | | |
| Solde primaire hors pétrole (base ordres de paiements, dons compr) | -1,365 | -826 | -1,406 | -898 | -800 | -701 | -652 | -626 | -618 | | |
| Solde primaire hors pétrole (base caisse, dons compris) | -1,344 | -939 | -1,223 | -1,046 | -1,060 | -887 | -837 | -626 | -618 | | |
| Obligations impayées de l'Etat | 711 | 598 | 615 | 558 | 372 | 186 | 0 | 0 | 0 | | |

Sources: autorités camerounaises, et estimations et projections des services du FMI.

¹ Les chiffres historiques et du budget ne tiennent pas compte des impôts directs, des droits de douane et de la TVA dus par la SONARA qui faisaient l'objet d'annulations croisées avec des subventions énergétiques dues à la SONARA (en d'autres termes, les recettes sont nettes). A compter de 2016, les projections de ces impôts sont faites sur une base brute.² Le paiement du reste à payer et des obligations passées impayées était présenté dans des lignes de dépenses individuelles jusqu'en 2016. A compter de 2016, les données budgétaires montrent les ordres de paiements pour l'exercice en cours; les paiements du reste à payer et des obligations impayées sont présentés entre la ligne du déficit global sur base ordres de paiements et celle du solde global sur base caisse.³ Inclut l'ajustement pour ordres de paiements émis en 2016 en vue d'investissements à exécuter en 2017 et 2018.

Tableau 2b. Cameroun : opérations de l'administration centrale, 2014–22
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

| | 2014 | 2015 | 2016 | | 2017 | | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|--|--------------------------------------|------|--------|------|--------|------|------|------|------|------|------|
| | | | Budget | Est | Budget | Proj | | | | | |
| Recettes totales et dons | 18.1 | 17.9 | 16.9 | 16.3 | 17.1 | 16.7 | 17.3 | 17.6 | 17.7 | 17.8 | 17.9 |
| Recettes totales | 17.8 | 17.9 | 16.6 | 16.0 | 16.6 | 16.3 | 16.9 | 17.3 | 17.4 | 17.5 | 17.6 |
| Recettes du secteur pétrolier | 4.3 | 3.3 | 2.3 | 2.4 | 2.5 | 2.4 | 2.4 | 2.3 | 2.2 | 2.1 | 2.0 |
| Recettes du secteur non pétrolier ¹ | 13.5 | 14.6 | 14.3 | 13.6 | 14.1 | 13.9 | 14.5 | 15.1 | 15.3 | 15.4 | 15.6 |
| Impôts directs | 3.9 | 4.1 | 3.8 | 3.7 | 3.7 | 3.7 | 3.9 | 4.1 | 4.1 | 4.1 | 4.1 |
| Taxe spéciale sur les produits pétroliers | 0.7 | 0.6 | 0.6 | 0.6 | 0.7 | 0.7 | 0.8 | 0.8 | 0.9 | 0.9 | 0.9 |
| Autres taxes sur les biens et services | 5.9 | 6.1 | 6.2 | 6.5 | 6.7 | 6.6 | 6.9 | 7.2 | 7.3 | 7.3 | 7.3 |
| Taxes sur les échanges internationaux | 2.3 | 2.0 | 2.1 | 2.0 | 2.2 | 1.9 | 2.0 | 2.1 | 2.1 | 2.2 | 2.2 |
| Recettes non fiscales | 0.8 | 0.9 | 0.9 | 0.8 | 0.9 | 0.9 | 0.9 | 0.9 | 0.9 | 1.0 | 1.0 |
| Recettes exceptionnelles | 0.0 | 0.8 | 0.7 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Dons totaux | 0.3 | 0.1 | 0.3 | 0.3 | 0.5 | 0.4 | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.2 | 0.2 |
| Projets | 0.0 | 0.1 | | 0.2 | | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.1 |
| Autre (allègement de dette) | 0.2 | 0.0 | | 0.1 | | 0.2 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 |
| Dépenses totales | 22.9 | 19.9 | 21.6 | 22.8 | 21.1 | 20.1 | 19.8 | 19.6 | 19.3 | 19.0 | 19.0 |
| Dépenses courantes | 14.4 | 13.9 | 12.8 | 14.3 | 12.4 | 12.8 | 12.9 | 12.8 | 12.7 | 12.6 | 12.5 |
| Traitements et salaires | 5.4 | 5.4 | 5.5 | 5.4 | 5.5 | 5.5 | 5.5 | 5.5 | 5.5 | 5.5 | 5.4 |
| Biens et services | 4.8 | 4.7 | 3.8 | 5.3 | 3.8 | 3.9 | 4.2 | 4.2 | 4.1 | 4.1 | 4.1 |
| Subventions et transferts | 3.8 | 3.4 | 2.1 | 2.8 | 2.0 | 2.5 | 2.4 | 2.4 | 2.3 | 2.3 | 2.3 |
| Intérêts | 0.4 | 0.4 | 1.4 | 0.8 | 1.1 | 0.9 | 0.8 | 0.8 | 0.8 | 0.7 | 0.7 |
| Dépenses d'équipement | 8.3 | 6.7 | 8.8 | 8.3 | 8.7 | 7.3 | 6.9 | 6.7 | 6.5 | 6.5 | 6.5 |
| Financées sur ressources intérieures | 3.9 | 3.3 | 5.4 | 5.3 | 5.1 | 4.1 | 3.5 | 3.5 | 3.4 | 3.4 | 3.4 |
| Financées sur ressources extérieures | 4.1 | 3.1 | 3.0 | 2.8 | 3.4 | 3.0 | 3.1 | 3.0 | 2.9 | 2.9 | 2.9 |
| Réhabilitation et participation | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.2 |
| Prêts nets | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.2 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Ajustement pour dépenses exercice ² | 0.1 | -0.7 | | | | | | | | | |
| Solde global (base ordres de paiements) ² | | | | | | | | | | | |
| Dons exclus | -5.1 | -2.1 | -6.8 | -4.4 | -3.8 | -2.8 | -2.2 | -1.8 | -1.5 | -1.4 | |
| Dons inclus | -4.8 | -2.0 | -6.5 | -4.0 | -3.4 | -2.5 | -1.9 | -1.6 | -1.2 | -1.1 | |
| Ajustement à la base caisse ^{2,3} | 0.1 | -0.7 | 1.1 | -0.1 | -0.8 | -1.4 | -0.9 | -0.8 | 0.0 | 0.0 | |
| Ordre de paiement non exécutés | | | 1.0 | -0.5 | -0.4 | 0.0 | | | | | |
| Reste à payer et autres obligations impayées (- = réduction) | 0.1 | -0.7 | 0.1 | -0.1 | -0.3 | -1.0 | -0.9 | -0.8 | 0.0 | 0.0 | |
| Solde global (base caisse) | | | | | | | | | | | |
| Dons exclus | -4.9 | -2.8 | -5.0 | -5.7 | -4.5 | -4.6 | -4.2 | -3.1 | -2.7 | -1.5 | -1.4 |
| Dons inclus | -4.6 | -2.7 | -4.6 | -5.4 | -4.0 | -4.2 | -3.9 | -2.8 | -2.4 | -1.2 | -1.1 |
| Financement | 4.6 | 2.7 | | 5.4 | 4.0 | 1.4 | 1.9 | 1.0 | 2.2 | 1.2 | 1.1 |
| Financement extérieur, net | 3.7 | 5.2 | | 2.0 | 2.3 | 2.0 | 1.8 | 1.6 | 1.6 | 1.6 | 1.4 |
| Amortissement | -0.4 | -0.5 | | -0.6 | -0.9 | -1.0 | -1.1 | -1.2 | -1.2 | -1.1 | -1.1 |
| Tirages | 4.1 | 5.7 | | 2.6 | 3.2 | 3.0 | 3.0 | 2.9 | 2.8 | 2.7 | 2.5 |
| Financement intérieur, net | 0.9 | -2.6 | | 3.5 | 1.8 | -0.6 | 0.1 | -0.6 | 0.6 | -0.4 | -0.2 |
| Secteur bancaire | 0.0 | -2.2 | | 3.5 | 1.4 | -1.6 | -0.7 | -1.0 | -0.3 | -1.1 | -0.5 |
| dont avances statutaires de la BEAC | | | | 0.8 | | 0.5 | | | | | |
| Amortissement de la dette intérieure | -0.5 | -0.7 | | -1.4 | -1.3 | -0.7 | -0.7 | -0.6 | -0.2 | -0.1 | -0.1 |
| Autres financements intérieurs | 1.4 | 0.3 | | 1.4 | 1.6 | 1.6 | 1.4 | 1.0 | 1.2 | 0.8 | 0.4 |
| Erreurs et omissions | 0.1 | 0.0 | | -0.1 | | | | | | | |
| Déficit de financement | 0.0 | 0.0 | | 0.0 | 0.0 | 2.8 | 1.9 | 1.8 | 0.2 | 0.0 | 0.0 |
| dont: FMI | ... | ... | ... | ... | | 1.0 | 0.5 | 0.5 | 0.2 | 0.0 | 0.0 |
| dont : appui budgétaire (hors FMI) | | | | | | 1.8 | 1.4 | 1.3 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| <i>Pour mémoire :</i> | | | | | | | | | | | |
| | (en pourcentage du PIB hors pétrole) | | | | | | | | | | |
| Recettes hors pétrole | 14.4 | 15.4 | | 14.1 | | 14.6 | 15.2 | 15.7 | 15.9 | 16.0 | 16.2 |
| Solde primaire hors pétrole (base ordres de paiements, dons compris) | -9.2 | -5.2 | | -8.4 | | -5.2 | -4.4 | -3.6 | -3.1 | -2.8 | -2.5 |
| Solde primaire hors pétrole (base caisse, dons compris) | -9.0 | -5.9 | | -7.3 | | -6.0 | -5.8 | -4.5 | -4.0 | -2.8 | -2.5 |
| | (en pourcentage du PIB) | | | | | | | | | | |
| Plancher des dépenses sociales | | | | ... | | 3.4 | 3.5 | 3.5 | ... | | |
| Solde primaire (base ordres de paiements, dons compris) | -4.3 | -1.6 | | -5.6 | | -2.5 | -1.7 | -1.1 | -0.8 | -0.5 | -0.4 |
| Solde primaire (base caisse, dons compris) | -4.2 | -2.3 | | -4.6 | | -3.3 | -3.1 | -2.0 | -1.7 | -0.5 | -0.4 |
| Solde primaire hors pétrole (base ordres de paiements, dons compris) | -8.6 | -4.9 | | -8.1 | | -4.9 | -4.1 | -3.4 | -3.0 | -2.7 | -2.4 |
| Solde primaire hors pétrole (base caisse, dons compris) | -8.5 | -5.6 | | -7.0 | | -5.7 | -5.5 | -4.3 | -3.8 | -2.7 | -2.4 |
| Obligations impayées de l'Etat (fin d'exercice) | 4.5 | 3.6 | | 3.5 | | 3.1 | 1.9 | 0.9 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |

Sources: autorités camerounaises, et estimations et projections des services du FMI.

1 Les chiffres historiques et du budget ne tiennent pas compte des impôts directs, des droits de douane et de la TVA dus par la SONARA qui faisaient l'objet d'annulations croisées avec des subventions énergétiques dues à la SONARA (en d'autres termes, les recettes sont nettes). A compter de 2016, les projections de ces impôts sont faites sur une base brute.

2 Le paiement du reste à payer et des obligations passées impayées était présenté dans des lignes de dépenses individuelles jusqu'en 2016. A compter de 2016, les données budgétaires montrent les ordres de paiements pour l'exercice en cours; les paiements du reste à payer et des obligations impayées sont présentés entre la ligne du déficit global sur base ordres de paiements et celle du solde global sur base caisse.

3 Inclut l'ajustement pour ordres de paiements émis en 2016 en vue d'investissements à exécuter en 2017 et 2018.

Tableau 3. Cameroun : balance des paiements, 2014–22

| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|---|--|--------|--------|-------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| | Est. | | | Projections | | | | | |
| | (en milliards de FCFA) | | | | | | | | |
| Solde des transactions courantes | -689.1 | -694 | -627 | -563 | -578 | -560 | -492 | -398 | -326 |
| Balance commerciale | -222 | -220 | -128 | -91 | -117 | -158 | -123 | -13 | 122 |
| Exportations, biens | 3,244 | 3,085 | 2,710 | 3,064 | 3,214 | 3,329 | 3,515 | 3,838 | 4,194 |
| Pétrole et produits pétroliers | 1,353 | 1,176 | 772 | 994 | 1,000 | 962 | 933 | 977 | 1,029 |
| Secteur non pétrolier | 1,891 | 1,909 | 1,937 | 2,070 | 2,214 | 2,367 | 2,582 | 2,860 | 3,165 |
| Importations, biens | -3,466 | -3,306 | -2,838 | -3,155 | -3,331 | -3,487 | -3,638 | -3,850 | -4,072 |
| Services (net) | -310 | -403 | -332 | -331 | -326 | -339 | -335 | -344 | -371 |
| Exportations de services | 1,003 | 897 | 986 | 1,078 | 1,118 | 1,192 | 1,252 | 1,350 | 1,447 |
| Importations de services | -1,313 | -1,300 | -1,317 | -1,408 | -1,445 | -1,531 | -1,587 | -1,694 | -1,818 |
| Revenu (net) | -334 | -258 | -377 | -365 | -364 | -319 | -314 | -334 | -376 |
| Dont: intérêts exigibles sur la dette publique | -56 | -52 | -105 | -116 | -148 | -146 | -151 | -154 | -172 |
| Transferts (net) | 177 | 187 | 210 | 223 | 228 | 256 | 279 | 293 | 299 |
| Entrées | 316 | 347 | 373 | 401 | 414 | 434 | 460 | 476 | 482 |
| Sorties | -139 | -160 | -163 | -178 | -186 | -179 | -181 | -182 | -184 |
| Solde du compte de capital et du compte financier | 741 | 1177 | -197 | 194 | 345 | 301 | 579 | 548 | 488 |
| Compte de capital | 6 | 11 | 36 | 36 | 36 | 36 | 36 | 36 | 36 |
| Transferts de capital | 6 | 11 | 36 | 36 | 36 | 36 | 36 | 36 | 36 |
| <i>dont transferts privés</i> | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Compte financier | 735 | 1,166 | -233 | 157 | 309 | 264 | 543 | 512 | 451 |
| Capital officiel | 483 | 821 | 303 | 371 | 369 | 348 | 365 | 397 | 443 |
| Emprunts à long terme | 583 | 990 | 482 | 574 | 602 | 621 | 640 | 678 | 732 |
| <i>dont allocations de DTS</i> | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Principal non encore exigible rééchelonné | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Amortissement | -100 | -169 | -178 | -202 | -234 | -273 | -275 | -282 | -290 |
| Principal non encore exigible (allègement) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Capital non officiel (net) | 252 | 345 | -537 | -214 | -60 | -84 | 178 | 115 | 8 |
| Secteur pétrolier (net) | 156 | 83 | 82 | 97 | 96 | 95 | 94 | 94 | 93 |
| Secteur non pétrolier | 97 | 262 | -619 | -311 | -156 | -179 | 83 | 22 | -85 |
| Erreurs et omissions | -23 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Solde global | 29 | 483 | -824 | -370 | -233 | -260 | 86 | 151 | 161 |
| Financement | -29 | -483 | 824 | 370 | 233 | 260 | -86 | -151 | -161 |
| Banque des Etats d'Afrique centrale | -29 | -483 | 824 | -145 | -137 | -110 | -134 | -151 | -161 |
| Utilisation du crédit FMI (net) | -3 | -18 | -18 | -18 | -18 | -17 | -1 | -1 | -11 |
| Variation des réserves imputées (nettes, BEAC) ¹ | -26 | -465 | 842 | -126 | -119 | -93 | -133 | -150 | -150 |
| Déficit de financement | 0 | 0 | 0 | 514 | 370 | 370 | 47 | 0 | 0 |
| <i>dont :</i> | | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Financement FMI éventuel | 0 | 0 | 0 | 178 | 95 | 95 | 47 | 0 | 0 |
| Déficit de financement restant | 0 | 0 | 0 | 337 | 275 | 275 | 0 | 0 | 0 |
| | (en pourcentage du PIB) | | | | | | | | |
| Balance commerciale | -1.4 | -1.3 | -0.7 | -0.5 | -0.6 | -0.8 | -0.6 | -0.1 | 0.5 |
| Exportations de pétrole | 8.5 | 7.0 | 4.4 | 5.5 | 5.2 | 4.7 | 4.3 | 4.1 | 4.1 |
| Exportations hors pétrole | 11.9 | 11.4 | 11.1 | 11.3 | 11.5 | 11.5 | 11.8 | 12.1 | 12.5 |
| Importations | 21.9 | 19.7 | 16.3 | 17.3 | 17.3 | 17.0 | 16.6 | 16.3 | 16.1 |
| Solde du compte courant | -4.7 | -4.5 | -4.0 | -3.5 | -3.4 | -3.1 | -2.6 | -2.0 | -1.6 |
| Dons non compris | -4.7 | -4.5 | -4.0 | -3.5 | -3.4 | -3.1 | -2.6 | -2.0 | -1.6 |
| Dons compris | -4.3 | -4.1 | -3.6 | -3.1 | -3.0 | -2.7 | -2.2 | -1.7 | -1.3 |
| Solde global | 0.2 | 2.9 | -4.7 | -2.0 | -1.2 | -1.3 | 0.4 | 0.6 | 0.6 |
| Investissement direct étranger | 2.9 | 2.1 | 1.9 | 1.7 | 1.8 | 1.8 | 1.9 | 2.3 | 2.5 |
| | (en pourcentage du PIB, sauf indication contraire) | | | | | | | | |
| Volume des exportations | 17.6 | 17.8 | 1.0 | 2.0 | 5.2 | 6.7 | 8.5 | 10.0 | 9.5 |
| Pétrole brut | 20.6 | 27.9 | -3.1 | -2.4 | -0.1 | -3.4 | -3.8 | 4.2 | 3.8 |
| Secteur non pétrolier | 16.9 | 15.2 | 2.2 | 3.2 | 6.5 | 9.0 | 11.0 | 11.0 | 10.5 |
| Volume d'importations | 15.0 | -5.0 | -19.0 | 4.0 | 5.3 | 4.9 | 4.7 | 4.7 | 4.9 |
| Termes de l'échange | -7.3 | -13.8 | -20.4 | 3.4 | -1.0 | -3.5 | -2.9 | -1.8 | -1.1 |
| Indice des prix à l'exportation non pétroliers | -2.6 | -12.4 | -0.7 | 3.5 | 0.5 | -1.9 | -1.7 | -0.2 | 0.1 |
| Indice des prix à l'exportation (CFAF) | -8.1 | -19.2 | -13.1 | 10.9 | -0.3 | -2.9 | -2.6 | -0.7 | -0.2 |
| Indice des prix à l'importation (CFAF) | -0.8 | -6.3 | 9.2 | 7.2 | 0.8 | 0.6 | 0.3 | 1.1 | 0.9 |
| Taux de change (FCFA pour 1 \$EU, moyenne annuelle) | 493.6 | 591.2 | 592.7 | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| Réserves off. brutes (réserves imputées, milliards de \$) | 3.2 | 3.5 | 2.3 | 2.5 | 2.7 | 2.9 | 3.1 | 3.4 | 3.6 |
| Réserves de change en mois d'importations | 3.9 | 6.0 | 3.7 | 3.9 | 4.0 | 4.1 | 4.2 | 4.3 | 4.3 |

Sources: autorités camerounaises; estimations et projections des services du FMI.

1 Hors nouveau financement du FMI

Tableau 4. Cameroun : situation monétaire, 2014–22

(En milliards de FCFA, sauf indication contraire)

| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | | | | 2018 | | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | |
|---|-------|-------|-------|-------|----------|----------|----------|----------|----------|-------|-------|-------|--------|--------|
| | | | | Q1 | Q2 Proj. | Q3 Proj. | Q4 Proj. | Q1 Proj. | Q2 Proj. | Proj. | Proj. | Proj. | Proj. | |
| Avoirs extérieurs nets | 1,669 | 2,192 | 1,438 | 1,504 | 1,302 | 1,116 | 1,424 | 1,458 | 1,415 | 1,483 | 1,516 | 1,603 | 1,753 | 1,903 |
| Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) | 1,447 | 1,930 | 1,106 | 1,018 | 867 | 732 | 1,091 | 1,126 | 1,082 | 1,151 | 1,183 | 1,270 | 1,420 | 1,570 |
| <i>dont : crédit FMI</i> | -81 | -68 | -50 | -41 | -148 | -139 | -210 | -210 | -257 | -288 | -366 | -414 | -414 | -403 |
| Banques commerciales | 221 | 262 | 332 | 486 | 435 | 384 | 332 | 332 | 332 | 332 | 332 | 332 | 332 | 332 |
| Avoirs intérieurs nets | 2,106 | 1,924 | 2,907 | 2,789 | 3,003 | 3,188 | 3,066 | 3,093 | 3,245 | 3,260 | 3,529 | 3,820 | 4,103 | 4,459 |
| Crédit intérieur | 2,170 | 2,146 | 3,054 | 2,961 | 3,178 | 3,362 | 3,212 | 3,240 | 3,392 | 3,406 | 3,676 | 3,966 | 4,249 | 4,605 |
| Créances nettes sur le secteur public | -90 | -394 | 347 | 207 | 386 | 532 | 353 | 317 | 405 | 292 | 228 | 140 | -30 | -281 |
| Crédit net à l'administration centrale | 34 | -284 | 477 | 373 | 508 | 610 | 369 | 340 | 436 | 337 | 224 | 196 | -63 | -192 |
| Banque centrale | -201 | -569 | -11 | 6 | 114 | 190 | -78 | -110 | -18 | -124 | -171 | -181 | -350 | -479 |
| Créances | 81 | 205 | 281 | 307 | 414 | 405 | 476 | 476 | 523 | 554 | 632 | 680 | 680 | 669 |
| Crédit en-deçà du plafond statutaire | 0 | 138 | 231 | 266 | 266 | 266 | 266 | 266 | 266 | 266 | 266 | 266 | 266 | 266 |
| Contrepartie du crédit FMI | 81 | 68 | 50 | 41 | 148 | 139 | 210 | 210 | 257 | 288 | 366 | 414 | 414 | 403 |
| Dépôts | -282 | -774 | -292 | -301 | -300 | -215 | -553 | -586 | -541 | -677 | -803 | -861 | -1,030 | -1,148 |
| Banques commerciales | 234 | 285 | 488 | 368 | 394 | 420 | 447 | 450 | 453 | 460 | 395 | 377 | 287 | 287 |
| Créances sur le Trésor | 238 | 288 | 491 | 370 | 396 | 423 | 449 | 452 | 456 | 462 | 397 | 379 | 289 | 289 |
| Dépôts | -4 | -2 | -2 | -2 | -2 | -2 | -2 | -2 | -2 | -2 | -2 | -2 | -2 | -2 |
| Dépôts d'autres organismes publics | -274 | -324 | -329 | -347 | -303 | -258 | -214 | -222 | -229 | -244 | -214 | -284 | -219 | -314 |
| Crédit aux organismes autonomes | 25 | 19 | -10 | -11 | -11 | -11 | -10 | -10 | -10 | -9 | -11 | -13 | -13 | -13 |
| Crédit aux entreprises publiques | 126 | 194 | 209 | 191 | 191 | 191 | 209 | 209 | 209 | 209 | 230 | 241 | 265 | 239 |
| Crédit aux établissements financiers | 36 | 32 | 39 | 57 | 56 | 55 | 35 | 33 | 31 | 28 | 28 | 25 | 25 | 24 |
| Crédit au secteur privé | 2,224 | 2,508 | 2,668 | 2,697 | 2,736 | 2,775 | 2,824 | 2,890 | 2,955 | 3,086 | 3,419 | 3,802 | 4,255 | 4,862 |
| Crédit à l'économie 1/ | 2,386 | 2,734 | 2,916 | 2,945 | 2,983 | 3,021 | 3,067 | 3,131 | 3,195 | 3,323 | 3,677 | 4,068 | 4,545 | 5,124 |
| Autres postes (net) | -64 | -222 | -147 | -172 | -174 | -174 | -147 | -147 | -147 | -146 | -146 | -146 | -146 | -146 |
| Monnaie et quasi monnaie | 3,774 | 4,116 | 4,346 | 4,294 | 4,306 | 4,304 | 4,490 | 4,551 | 4,660 | 4,743 | 5,045 | 5,423 | 5,856 | 6,362 |
| Circulation fiduciaire hors banques | 636 | 799 | 905 | 848 | 834 | 806 | 934 | 941 | 950 | 985 | 1,045 | 1,120 | 1,207 | 1,308 |
| Dépôts | 3,138 | 3,317 | 3,441 | 3,446 | 3,471 | 3,497 | 3,556 | 3,610 | 3,711 | 3,759 | 4,000 | 4,302 | 4,649 | 5,053 |
| <i>Pour mémoire :</i> | | | | | | | | | | | | | | |
| Contribution à la croissance de la monnaie au sens large (en points de pourcentage) | | | | | | | | | | | | | | |
| Avoirs extérieurs nets | 3.4 | 13.9 | -18.3 | ... | ... | ... | -0.3 | ... | ... | 1.3 | 0.7 | 1.7 | 2.8 | 2.6 |
| Avoirs intérieurs nets | 7.3 | -4.8 | 23.9 | ... | ... | ... | 3.6 | ... | ... | 4.3 | 5.7 | 5.8 | 5.2 | 6.1 |
| <i>dont : crédit net à l'administration centrale</i> | 2.1 | -8.4 | 18.5 | ... | ... | ... | -2.5 | ... | ... | -0.7 | -2.4 | -0.6 | -4.8 | -2.2 |
| Crédit à l'économie (variations annuelles en pourcentage) | 11.3 | 14.6 | 6.6 | 11.2 | 9.9 | 7.1 | 5.2 | 6.3 | 7.1 | 8.3 | 10.6 | 10.6 | 11.7 | 12.8 |
| Crédit au secteur privé | | | | | | | | | | | | | | |
| Variations annuelles en pourcentage | 14.4 | 12.8 | 6.4 | 11.1 | 10.8 | 6.3 | 5.8 | 7.1 | 8.0 | 9.3 | 10.8 | 11.2 | 11.9 | 14.3 |
| En pourcentage du PIB | 15.2 | 14.9 | 15.3 | 14.8 | 15.0 | 15.2 | 15.5 | 15.0 | 15.3 | 16.0 | 16.7 | 17.3 | 18.1 | 19.2 |
| Monnaie au sens large (variations annuelles en pourcentage) | 10.8 | 9.1 | 5.6 | 5.8 | 3.5 | 2.3 | 3.3 | 6.0 | 8.2 | 5.7 | 6.4 | 7.5 | 8.0 | 8.6 |
| Circulation fiduciaire hors banques | 13.6 | 25.6 | 13.3 | 18.6 | 17.8 | 6.1 | 3.2 | 11.0 | 13.9 | 5.4 | 6.1 | 7.2 | 7.7 | 8.4 |
| Dépôts | 10.2 | 5.7 | 3.7 | 3.1 | 0.5 | 1.4 | 3.3 | 4.8 | 6.9 | 5.7 | 6.4 | 7.6 | 8.1 | 8.7 |
| Vitesse de circulation (PIB/moyenne M2) | 4.2 | 4.1 | 4.1 | 4.2 | 4.2 | 4.2 | 4.1 | 4.2 | 4.1 | 4.1 | 4.1 | 4.0 | 4.0 | 4.0 |
| Total | | | | | | | | | | | | | | |
| Dépôts disponibles pour les opérations de l'Etat 2/ | 52.7 | 465.7 | 155.0 | 164.0 | 162.4 | 77.9 | 416.2 | 448.6 | 403.9 | 540.0 | 665.7 | 723.5 | 892.6 | 1010.5 |
| En mois du total des dépenses 3/ | 0.2 | 1.9 | 0.5 | 0.6 | 0.6 | 0.3 | 1.6 | 1.7 | 1.5 | 2.0 | 2.4 | 2.4 | 2.8 | 3.0 |

Sources: BEAC; estimations et projections des services du FMI.

1/ Le crédit à l'économie inclut le crédit aux entreprises publiques, aux établissements financiers et au secteur privé.

2/ Dépôts immédiatement disponibles pour les opérations de l'Etat

3/ Hors investissements financés sur ressources extérieures.

Tableau 5. Cameroun : matrice d'évaluation des risques

| Source de risques | Probabilité relative | Impact si le risque se concrétise | Avis des services du FMI sur les réponses à apporter |
|--|----------------------|--|--|
| Répercussions économiques d'une fragmentation politique | Moyenne | Moyen La montée du populisme et du nationalisme dans les grandes économies, l'incertitude prolongée liée à la négociation des dispositions post-Brexit, et le risque accru de fragmentation ou bouleversements sécuritaires dans certaines parties du Moyen-Orient, de l'Afrique, et de l'Europe, pourraient peser sur la croissance mondiale et exacerber la volatilité des marchés financiers. | Intensifier l'intégration de la CEMAC et améliorer les relations économiques avec le Nigéria; améliorer le climat des affaires; mettre en œuvre les réformes structurelles pour améliorer la compétitivité. |
| Durcissement et plus grande volatilité de la situation financière dans le monde | Moyenne | Moyen Le durcissement monétaire aux Etats-Unis et dans l'UE pourrait nuire à la compétitivité du Cameroun et aux efforts en cours pour réduire les déséquilibres intérieurs et extérieurs. La hausse des primes de risques et la fuite vers des devises sûres pourraient accentuer la volatilité des flux de capitaux et les conditions de financement extérieur. Un repli des services financiers par les banques correspondantes pourrait freiner les paiements transfrontaliers et le financement des échanges. | Mettre en œuvre l'assainissement budgétaire et les réformes structurelles nécessaires pour réduire les déséquilibres extérieurs et doper la confiance des investisseurs. |
| Faiblesse prolongée des prix du pétrole | Faible | Fort Une faiblesse prolongée des cours du pétrole fera encore baisser les recettes pétrolières et entraînera des difficultés supplémentaires pour répondre aux besoins de financement du budget et de la balance des paiements. | Elargir l'assiette de l'impôt non pétrolier; améliorer l'efficacité de la raffinerie nationale de pétrole (SONARA); et promouvoir la concurrence dans le secteur des importations pétrolières. |
| Retombées d'une aggravation de la situation économique dans d'autres pays de la CEMAC | Forte | Fort L'aggravation de la situation économique dans d'autres pays de la CEMAC pourrait avoir un impact sur le Cameroun en alourdissant la pression sur les systèmes de paiement et le secteur bancaire. | Coordonner avec les autres pays de la CEMAC la constitution de nouvelles marges de manœuvre en assurant un assainissement budgétaire et des réformes structurelles. |
| Retombées de la situation sécuritaire dans la région. | Moyenne | Fort Une détérioration de la situation sécuritaire régionale entraînerait une augmentation des populations déplacées, un renchérissement de la riposte sécuritaire, et freinerait les investissements dans les régions concernées. | Fournir la marge budgétaire nécessaire pour assumer l'augmentation des dépenses sécuritaires en diminuant les investissements publics non productifs; et préparer des plans d'urgence pour les réfugiés avec le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés. |

Tableau 6. Cameroun : besoins et sources de financement extérieur, 2014–22

(En milliards de FCFA)

| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|---|--------------|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | | | | Projection | | | | | |
| 1. Total des besoins de financement | 817.9 | 1346.6 | -18.6 | 910.3 | 949.1 | 943.8 | 901.7 | 830.0 | 777.2 |
| Déficit du compte courant | 689.1 | 694.1 | 627.5 | 563.2 | 578.5 | 560.4 | 492.3 | 397.7 | 326.2 |
| Amortissement de la dette | 99.9 | 169.5 | 178.2 | 202.4 | 233.7 | 273.0 | 275.4 | 281.6 | 289.6 |
| Remboursement au FMI | 2.6 | 18.4 | 17.7 | 18.3 | 17.8 | 16.9 | 0.7 | 0.7 | 11.4 |
| Variations des réserves brutes (augmentation = +) | 26.3 | 464.6 | -842.0 | 126.5 | 119.1 | 93.5 | 133.3 | 150.0 | 150.0 |
| 2. Total des sources de financement | 817.9 | 1346.6 | -18.6 | 396.0 | 578.9 | 573.6 | 854.2 | 830.0 | 777.2 |
| Transferts de capital | 6.4 | 11.1 | 36.3 | 36.3 | 36.3 | 36.3 | 36.3 | 36.3 | 36.3 |
| Investissement direct étranger (net) | 455.1 | 352.3 | 324.7 | 315.4 | 340.9 | 379.1 | 417.8 | 530.3 | 639.0 |
| Investissement de portefeuille (net) | 11.6 | 12.0 | 12.3 | 12.7 | 13.1 | 13.5 | 13.9 | 14.3 | 14.7 |
| Financement de la dette | 344.8 | 971.3 | -392.0 | 31.6 | 188.6 | 144.8 | 386.2 | 249.1 | 87.2 |
| Secteur public | 582.8 | 990.3 | 481.6 | 573.6 | 602.3 | 621.0 | 640.3 | 678.4 | 732.5 |
| Secteur non public | -237.9 | -19.1 | -873.6 | -542.0 | -413.7 | -476.2 | -254.1 | -429.3 | -645.3 |
| Dette à court terme | -237.9 | -19.1 | -873.6 | -542.0 | -413.7 | -476.2 | -254.1 | -429.3 | -645.3 |
| Autres entrées nettes de capital | -23.5 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| 3. Total des besoins de financement | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 514.3 | 370.2 | 370.1 | 47.5 | 0.0 | 0.0 |
| Financement prévu | | | | 336.7 | 275.1 | 275.1 | | | |
| Banque africaine de développement | | | | 125.7 | 125.7 | 125.7 | | | |
| Banque mondiale | | | | 123.5 | 61.9 | 61.9 | | | |
| Union européenne | | | | 65.6 | 65.6 | 65.6 | | | |
| France | | | | 21.9 | 21.9 | 21.9 | | | |
| Déficit résiduel de financement | | | | 177.6 | 95.0 | 95.0 | 47.5 | | |
| Financement du FMI au titre de la FEC | | | | 177.6 | 95.0 | 95.0 | 47.5 | | |

Source : estimations et projections des services du FMI.

Tableau 7. Cameroun : financement du déficit budgétaire, 2016–22

| | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|--|------|------|------|-------------|------|------|------|
| | | | | Projections | | | |
| A. Déficit budgétaire global (base caisse, dons compris) | 943 | 765 | 744 | 584 | 530 | 292 | 290 |
| B. Autres besoins de financement | 394 | 624 | 476 | 579 | 378 | 549 | 434 |
| Amortissement (arriérés compris) | 367 | 391 | 436 | 417 | 303 | 290 | 316 |
| Extérieurs | 131 | 202 | 232 | 269 | 255 | 260 | 289 |
| dont amortissements (hors FMI) | 113 | 184 | 215 | 253 | 255 | 260 | 278 |
| dont remboursement crédit du FMI | 18 | 18 | 17 | 16 | 0 | 0 | 11 |
| Intérieurs | 237 | 189 | 204 | 148 | 48 | 31 | 28 |
| dont amortissements bons du Trésor | 203 | 119 | 134 | 118 | 48 | 31 | 28 |
| dont amortissements obligations | 33 | 70 | 70 | 30 | 0 | 0 | 0 |
| Secteur bancaire | 27 | 233 | 40 | 161 | 76 | 259 | 118 |
| Remboursement des avances statutaires | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Autres dépôts | 27 | 233 | 40 | 161 | 76 | 259 | 118 |
| C=A+B Total besoins de financement | 1338 | 1389 | 1220 | 1163 | 908 | 842 | 724 |
| D. Sources de financement identifiées | 1349 | 874 | 850 | 793 | 861 | 842 | 724 |
| Extérieures | 453 | 544 | 571 | 588 | 606 | 642 | 624 |
| Tirages | 453 | 544 | 571 | 588 | 606 | 642 | 624 |
| dont financement de projets (ext.) | 453 | 544 | 571 | 588 | 606 | 642 | 693 |
| Intérieures | 896 | 331 | 279 | 205 | 255 | 200 | 100 |
| Secteur bancaire | 655 | 35 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Avances statutaires de la BEAC | 93 | 35 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Depôts de l'Etat | 475 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Prêts bancaires | 83 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Autres financements bancaires | 4 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Autres financements non bancaires | 242 | 296 | 279 | 205 | 255 | 200 | 100 |
| dont émission d'obligations | 82 | 50 | 50 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| E=C-D Déficit de financement | -12 | 514 | 370 | 370 | 47 | 0 | 0 |
| Erreurs et omissions | -12 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| F. Financement extérieur exceptionnel | | 337 | 275 | 275 | 0 | 0 | 0 |
| Multilatéral | | 315 | 253 | 253 | 0 | 0 | 0 |
| Bilatéral | | 22 | 22 | 22 | 0 | 0 | 0 |
| E-F Besoins résiduels de financement | | | | | | | |
| FEC du FMI | | 178 | 95 | 95 | 47 | 0 | 0 |

Source: estimations et projections des services du FMI.

Tableau 8. Cameroun: proposition de calendrier de remboursements au titre de l'accord FEC, 2017-20

| | Date de disponibilité | Montant (en millions de DTS) | En pourcentage de la quote-part 1/ | Conditions du décaissement |
|---|-----------------------|------------------------------|---------------------------------------|---|
| 1 | 26 juin 2017 | 124.2 | 45 | Approbation de l'accord au titre de la FEC par le Conseil d'administration. |
| 2 | 15 déc 2017 | 82.8 | 30 | Observation des critères de réalisation continus et à fin juin 2017, et achèvement de la première revue. |
| 3 | 30 juin 2018 | 55.2 | 20 | Observation des critères de réalisation continus et à fin décembre 2017, et achèvement de la deuxième revue. |
| 4 | 15 déc 2018 | 55.2 | 20 | Observation des critères de réalisation continus et à fin juin 2018, et achèvement de la troisième revue. |
| 5 | 15 juin 2019 | 55.2 | 20 | Observation des critères de réalisation continus et à fin décembre 2018, et achèvement de la quatrième revue. |
| 6 | 15 déc 2019 | 55.2 | 20 | Observation des critères de réalisation continus et à fin juin 2019, et achèvement de la cinquième revue. |
| 7 | 31 mai 2020 | 55.2 | 20 | Observation des critères de réalisation continus et à fin décembre 2019, et achèvement de la sixième revue. |
| | Total | 483.0 | 175 | |

Source: calculs des services du FMI.

1/ La quote-part actuelle du Cameroun est de 276,0 millions de DTS, dont un encours de 49,08 millions au 31 mai 2017.

Tableau 9. Cameroun : indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2016–27

| | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|--|------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| | Projection | | | | | | | | | | |
| Obligations du FMI sur la base crédit existant (en millions de DTS) | | | | | | | | | | | |
| Principal | 21.5 | 20.7 | 19.9 | 18.8 | - | - | - | - | - | - | - |
| Commissions et intérêts | - | 0.6 | 0.8 | 0.8 | 0.8 | 0.8 | 0.8 | 0.8 | 0.8 | 0.8 | 0.8 |
| Obligations du FMI sur base crédit existant/prospectif (millions de DTS) ¹ | | | | | | | | | | | |
| Principal | 21.5 | 20.7 | 19.9 | 18.8 | - | - | 12.4 | 46.9 | 69.0 | 91.1 | 96.6 |
| Commissions et intérêts | - | 0.6 | 0.8 | 0.8 | 0.8 | 0.8 | 0.8 | 0.8 | 0.8 | 0.8 | 0.8 |
| Total obligations sur base crédit existant/prospectif | | | | | | | | | | | |
| En millions de DTS | 21.5 | 21.3 | 20.7 | 19.6 | 0.8 | 0.8 | 13.2 | 47.7 | 69.8 | 91.8 | 97.4 |
| En milliards de FCFA | 17.7 | 18.3 | 17.8 | 16.9 | 0.7 | 0.7 | 11.4 | 41.4 | 60.5 | 79.7 | 84.5 |
| Commissions et intérêts | - | 0.5 | 0.7 | 0.7 | 0.7 | 0.7 | 0.7 | 0.7 | 0.7 | 0.7 | 0.7 |
| Principal | 17.7 | 17.8 | 17.1 | 16.2 | - | - | 10.8 | 40.7 | 59.8 | 79.0 | 83.8 |
| En pourcentage des recettes de l'Etat | 0.6 | 0.6 | 0.5 | 0.5 | 0.0 | 0.0 | 0.3 | 0.9 | 1.2 | 1.4 | 1.4 |
| En pourcentage des exportations de biens et services | 0.5 | 0.4 | 0.4 | 0.4 | 0.0 | 0.0 | 0.2 | 0.7 | 0.9 | 1.2 | 1.1 |
| En pourcentage du service de la dette ² | 9.7 | 7.4 | 5.8 | 4.7 | 0.2 | 0.2 | 2.7 | 6.4 | 9.0 | 10.9 | 13.6 |
| En pourcentage du PIB | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.2 | 0.2 | 0.3 | 0.3 |
| En pourcentage de la quote-part | 7.8 | 7.7 | 7.5 | 7.1 | 0.3 | 0.3 | 4.8 | 17.3 | 25.3 | 33.3 | 35.3 |
| En pourcentage des réserves brutes | 1.3 | 1.2 | 1.1 | 0.9 | 0.0 | 0.0 | 0.5 | 1.9 | 2.8 | 3.6 | 3.9 |
| Encours crédit du FMI | | | | | | | | | | | |
| En millions de DTS | 59.4 | 245.7 | 336.2 | 427.8 | 483.0 | 483.0 | 470.6 | 423.7 | 354.7 | 263.6 | 167.0 |
| En milliards de FCFA | 49.0 | 210.9 | 289.5 | 368.2 | 415.5 | 416.6 | 408.2 | 367.5 | 307.6 | 228.6 | 144.8 |
| En pourcentage des recettes de l'Etat | 1.7 | 6.9 | 8.7 | 10.2 | 10.7 | 9.9 | 9.0 | 7.6 | 5.9 | 4.1 | 2.4 |
| En pourcentage des exportations de biens et services | 1.3 | 5.1 | 6.7 | 8.1 | 8.7 | 8.0 | 7.2 | 6.1 | 4.8 | 3.3 | 2.0 |
| En pourcentage du service de la dette ² | 26.7 | 84.9 | 94.3 | 101.6 | 110.6 | 106.0 | 95.0 | 57.1 | 45.7 | 31.2 | 23.3 |
| En pourcentage du PIB | 0.3 | 1.2 | 1.5 | 1.8 | 1.9 | 1.8 | 1.6 | 1.4 | 1.1 | 0.7 | 0.4 |
| En pourcentage de la quote-part | 21.5 | 89.0 | 121.8 | 155.0 | 175.0 | 175.0 | 170.5 | 153.5 | 128.5 | 95.5 | 60.5 |
| Utilisation nette du crédit du FMI (millions de DTS) | -21.5 | 186.3 | 90.5 | 91.6 | 55.2 | 0.0 | -12.4 | -46.9 | -69.0 | -91.1 | -96.6 |
| Décaissements | - | 207.0 | 110.4 | 110.4 | 55.2 | - | - | - | - | - | - |
| Remboursements et rachats | 21.5 | 20.7 | 19.9 | 18.8 | - | - | 12.4 | 46.9 | 69.0 | 91.1 | 96.6 |
| <i>Pour mémoire : (en milliards de FCFA)</i> | | | | | | | | | | | |
| PIB nominal | 17,386 | 18,242 | 19,273 | 20,498 | 21,925 | 23,558 | 25,338 | 27,117 | 29,031 | 31,097 | 33,288 |
| Exportations de biens et de services | 3,695 | 4,142 | 4,333 | 4,521 | 4,767 | 5,187 | 5,641 | 6,049 | 6,471 | 6,925 | 7,384 |
| Recettes de l'Etat | 2,839 | 3,040 | 3,330 | 3,612 | 3,878 | 4,190 | 4,529 | 4,852 | 5,228 | 5,631 | 6,057 |
| Service de la dette ² | 183.1 | 248.3 | 307.0 | 362.4 | 375.5 | 393.1 | 429.6 | 643.6 | 673.8 | 733.8 | 622.5 |
| FCFA/DTS (moyenne de la période) | 823.8 | 858.2 | 860.9 | 860.8 | 860.2 | 862.6 | 867.4 | 867.4 | 867.4 | 867.4 | 867.4 |

Source: estimations et projections des services du FMI

1 Le 3 octobre 2016, le Conseil d'administration du FMI a approuvé un mécanisme modifié de fixation des taux d'intérêt qui fixe effectivement les taux d'intérêt à zéro sur la FEC et la FCC jusqu'au 31 décembre 2018 et éventuellement plus longtemps. Le Conseil a également décidé de prolonger le taux d'intérêt de zéro sur la FEC jusqu'à fin 2018, tandis que le taux d'intérêt sur la FCR a été fixé à zéro en juillet 2015. Sur la base de ces décisions et des projections actuelles du taux de DTS, on suppose les taux d'intérêt suivants au-delà de 2018: les projections des charges d'intérêt entre 2019 et 2020 sont basées sur 0/0/0/0,25 % par an pour la FEC, la FCC, la FCR, et la FCE, respectivement, et au-delà de 2020 sur 0/0,25/0/0,25 % par an. Le Conseil d'administration réexaminera les taux d'intérêt sur les prêts concessionnels d'ici la fin de l'année 2018, et tous les deux ans par la suite.

2 Le total du service de la dette inclut les rachats et les remboursements au FMI.

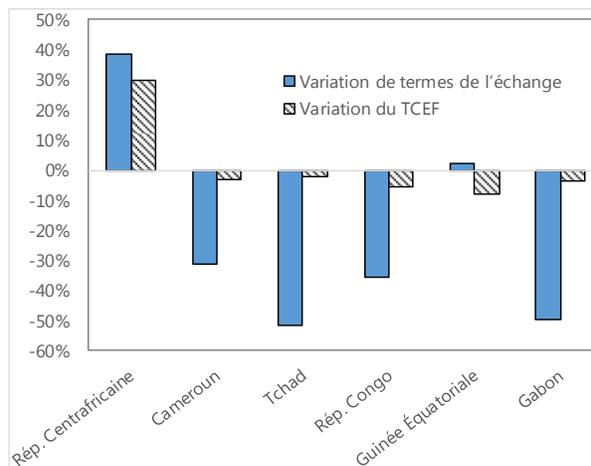
Annexe I. Cameroun : évaluation de la stabilité extérieure

L'estimation du taux de change effectif réel (TCER) du Cameroun, dans les hypothèses du scénario du programme, indique une surévaluation jusqu'à hauteur de 12% dans les trois modèles de la méthode « EBA-lite ». Le compte des transactions courantes du Cameroun a connu une légère amélioration en 2016 grâce à un recul des importations. Toutefois, la position extérieure s'est détériorée pour les raisons suivantes : l'important choc prolongé de la faiblesse des cours du pétrole sur les termes de l'échange, les pressions budgétaires dues aux menaces sécuritaires, l'intensification de l'investissement public, la baisse des envois de fonds des travailleurs émigrés, et la faiblesse des recettes d'exportation rapatriées.

1. Les termes de l'échange du Cameroun se sont détériorés de plus de 30 % au cours des deux dernières années, essentiellement

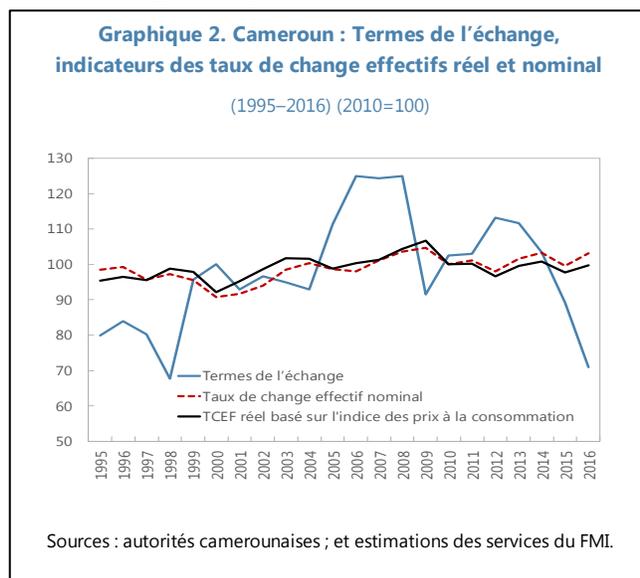
en raison de la chute des cours du pétrole. Bien qu'elle soit importante, cette détérioration est de moindre ampleur que celle d'autres pays de la CEMAC, pour qui le pétrole constitue une part beaucoup plus importante du total des exportations que pour le Cameroun. Entre 2015 et 2016, le taux de change effectif réel s'est apprécié de 2 % et le taux de change effectif nominal de 3,6 % (graphique 1). Le fossé entre l'évolution des termes de l'échange et le TCER a déjà été observé par le passé (graphique 2). L'économie du Cameroun étant relativement ouverte, ses termes de l'échange sont soumis à de forts chocs qui peuvent être une source importante de fluctuations économiques. En même temps, les variations du TCER reflètent essentiellement l'évolution du taux de change effectif nominal, qui compte tenu du rattachement à l'euro, peut ne pas présenter de corrélation avec les cycles conjoncturels du pays.

Graphique 1. CEMAC : échanges commerciaux et taux de change 2014–16
(Variation en pourcentage)



Sources : Perspectives économiques régionales et estimations des services du FMI. Note : les variations des termes de l'échange sont celles entre 2016 et 2014, et les variations du taux de change effectif réel sont celles entre 2015 et 2014.

2. Le déficit du compte des transactions courantes du Cameroun s'est résorbé en 2016. Ce déficit s'était progressivement creusé depuis 2010 car une grande partie des intrants destinés à l'investissement public provenaient de biens importés. En 2016, les projections tablent sur une résorption du déficit à 3,6 % du PIB, en raison d'une diminution des importations qui a plus que compensé la baisse des exportations de pétrole, et en raison de la substitution des importations par la production intérieure d'intrants destinés à l'investissement, en particulier la production de ciment. Le volume des importations a chuté de 19 %, tandis que le volume des exportations a progressé de 1 %. Dans le cadre d'un scénario de réformes au titre du programme, les projections tablent sur une résorption progressive du déficit du compte des transactions courantes à moyen terme, jusqu'à environ 2 % du PIB d'ici 2020.



3. Après avoir été provisoirement dopé par l'émission d'une euro obligation en 2015, le compte financier du Cameroun s'est considérablement détérioré en 2016. Cette détérioration est imputable à la forte baisse des flux de capitaux non officiels nets en provenance du secteur hors pétrole, ainsi qu'à l'augmentation des paiements sur la dette extérieure. La baisse des flux de capitaux nets s'explique essentiellement par le faible niveau de rapatriement des recettes d'exportation et éventuellement par un manque de confiance des investisseurs au milieu de l'année 2016. Toutefois, à en juger par la situation, ces facteurs semblent s'être atténués dès décembre 2016 et devraient s'estomper encore, d'après les projections, dans un scénario du programme, à mesure que l'ajustement budgétaire rétablira la confiance. Les projections tablent sur une stabilisation du compte financier à moyen terme en-deçà des valeurs historiques.

4. Les réserves de change ont baissé en 2016, à la fois en termes nominaux et en termes de couverture des importations. Les réserves ont connu une baisse rapide pour s'établir à 2,3 milliards de dollars américains, contre 3,5 milliards en 2015, soit de 6 à 3,7 mois d'importations. Le solde budgétaire, en difficulté en raison d'investissements soutenus en capital et de menaces sécuritaires permanentes, est un important facteur qui contribue à augmenter les besoins de financement extérieur.

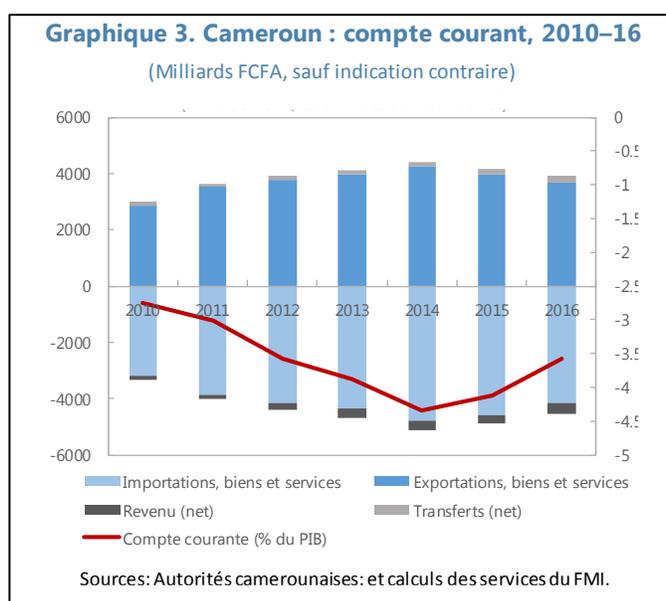
5. Les évaluations de la viabilité extérieure indiquent une surévaluation du taux de change réel de l'ordre de 0,1 à 11,5 % dans le cadre des hypothèses du programme. Les trois méthodes EBA-lite qui appliquent la méthodologie EBA aux pays émergents et à faible revenu sont utilisées. Les méthodes basées sur la régression de panel, notamment la méthode du compte courant (CC) et celle de l'indice du taux de change effectif réel (ITCER), estiment que le TCER est surévalué de 11,5 % et de 8 %, respectivement. La méthode de la viabilité extérieure (VE) estime qu'il

est surévalué de 0,1 %, dans l'hypothèse où la position extérieure globale nette se stabilise à un niveau correspondant à une norme de compte courant de 0,4 % du PIB sur 20 ans, cette norme étant calculée à partir de la méthode du CC¹. Dans toutes les méthodes, les niveaux souhaités des autres grandes variables liées aux politiques des pouvoirs publics sont fixés à leurs niveaux de projections à la fin du programme (2020), avec l'hypothèse d'une élasticité des échanges de -0.34, conformément aux estimations faites pour le Cameroun par Tokarick (2010)^{2,3}. Les résultats sont sensibles à certains changements d'hypothèses. Dans un scénario baissier, où l'hypothèse est celle d'une croissance zéro des réserves, la valeur estimée du TCER se situe entre -0,4 % (méthode du TCER) et -1.5 % (méthode du CC). Un autre scénario baissier part de l'hypothèse que la croissance du PIB stagne à 3,7 % à moyen terme. Dans ce scénario, l'écart estimé du TCER passe à 11,8 %, et l'écart de compte courant à -4 %, ce qui est conforme aux principales estimations.

6. Les méthodes du CC et de l'ITCER indiquent qu'au Cameroun, l'écart global lié aux politiques des pouvoirs publics s'explique essentiellement par des dépenses budgétaires inférieures à ce qui est souhaitable, les écarts au niveau de l'accumulation des réserves n'y contribuant que de façon minime.

La méthode du CC estime qu'au Cameroun, l'écart total lié aux politiques est de -8,1 %, et la méthode de l'ITCER estime qu'il est de 0,11 %. Selon des études comparatives entre plusieurs pays, l'écart lié à la politique budgétaire représente une part importante de l'écart total lié aux politiques. Calculé selon la méthode du CC, l'écart budgétaire est estimé être inférieur de 2,5 % à son niveau souhaitable. Le niveau souhaitable est censé être la valeur du solde budgétaire à moyen terme avec le plein emploi, et un déficit budgétaire de

1,6 % dans le cas du Cameroun. Les résultats sont mitigés concernant l'écart estimé des variations des réserves : la méthode du CC semble indiquer que l'accumulation de réserves est inférieure de 5,9 % aux niveaux souhaités, et la méthode de l'ITCER estime que l'accumulation de réserves est supérieure de 0,12 % aux niveaux souhaités. Les modèles partent de l'hypothèse que le niveau



¹ Il se peut qu'un excédent de compte courant de 0,4 % soit irréaliste pour un pays en développement comme le Cameroun qui tente d'atteindre le statut de pays émergent d'ici 2035. Cette hypothèse est estimée dans le modèle et découle de l'important taux de croissance du ratio avoirs extérieurs/PIB, présumé à 8,9 % pour la période.

² L'hypothèse est ici que l'évolution, au cours de la période du programme, du ratio avoirs en devises/PIB est de 8,9 %, que le ratio crédit au secteur privé/PIB est de 17,5 % à la fin du programme, que le solde budgétaire corrigé des variations conjoncturelles est de -1.6 % à la fin du programme, que l'indice du contrôle des capitaux est stable à 0,836, et que la croissance avoisine en moyenne 5 % sur 5 ans.

³ Stephen Tokarick « Méthode de calcul des élasticités de l'offre d'exportations et de la demande d'importations », *Document de travail du FMI 10/180* (2010).

souhaité de la croissance des réserves est de 9 %, ce qui amènerait le stock de réserves du Cameroun à 4,2 mois d'importations d'ici la fin du programme. L'écart du crédit au secteur privé lié aux politiques des pouvoirs publics est négligeable, puisqu'il est supérieur de 0,3 % au niveau souhaité avec la méthode du CC, et nul avec la méthode de l'ITCER. De même, les estimations n'aboutissent à aucun écart pour ce qui concerne les politiques des contrôles de capitaux ou le taux d'intérêt réel. Dans leur ensemble, ces estimations semblent indiquer que les politiques actuelles du Cameroun doivent être ajustées pour parvenir aux niveaux souhaitables dans le cadre d'un scénario du programme, et que cet ajustement doit être réalisé en grande partie au niveau de la politique budgétaire.

7. Globalement, l'évaluation du TCER du Cameroun n'indique pas de décalage important par rapport à la norme de compte courant. Il est important de noter, toutefois, que les résultats ci-dessus sont sensibles non seulement aux hypothèses macroéconomiques sur lesquelles repose le scénario du programme, mais aussi aux hypothèses utilisées par chaque méthode.

Tableau 1. Cameroun : Évaluation « EBA-lite » de la stabilité extérieure, 2016

| | Compte Courant (CA) | | Indice du taux de change réel effectif (ITCER) | | Stabilité externe, position extérieure globale nette cible(ES) |
|---------------------------------------|------------------------|-------------------------|--|---|---|
| Norme de compte courant (% du PIB) | 0.4 | Log TCER - norme (%) | 4.5 | Norme de compte courant (% du PIB) | 0.4 |
| Compte courant sous-jacent (% du PIB) | -3.6 | Log TCER - effectif (%) | 4.6 | Position extérieure globale nette cible | -23.2 |
| Élasticité du compte courant | -0.34 | | | Nombre d'années cible | 20 |
| Lacune du TCER estimé | 11.6 | Lacune du TCER estimé | 8 | Lacune du TCER estimé | 0.1 |

Source : estimations des services du FMI.

Annexe II. Cameroun : impact potentiel de l'Accord de partenariat économique avec l'Union européenne

- 1. L'Accord de partenariat économique (APE) entre le Cameroun et l'Union européenne (UE) est entré en vigueur en août 2016.** Cet accord vise à renforcer l'intégration régionale et à stimuler les échanges commerciaux avec l'UE, au moyen d'une libéralisation progressive et asymétrique des échanges, et de l'adoption de règles transparentes pour promouvoir et faciliter le commerce. L'APE avec la région de la CEMAC, qui n'a pas encore été signé, devrait être régi par les mêmes dispositions. L'APE devrait faire significativement baisser les recettes douanières, mais pourrait avoir un impact positif sur les recettes fiscales intérieures à long terme.
- 2. Une fois pleinement appliqué, l'APE permettra aux exportations camerounaises d'accéder aux marchés de l'UE en l'absence de tout droit ou contingent, et prévoit une libéralisation progressive sur quinze ans de 80 % des exportations de l'UE vers le Cameroun.** Cet accord autorise le Cameroun à exclure un certain nombre de produits, disposition dont il se prévaut pour assurer la protection de ses secteurs d'activité locaux embryonnaires. L'accord prévoit aussi la négociation de compensations dans le cadre du *programme régional de mesures d'accompagnement de l'APE* (PRADA) qui rassemble tous les projets et programmes destinés à atténuer les effets négatifs de l'APE.
- 3. Historiquement, l'UE a toujours été l'un des plus importants partenaires commerciaux du Cameroun.** En 2015, 27,6 % de toutes les importations camerounaises provenaient de l'UE (33,4 % des importations hors pétrole), soit 31 % du total des recettes douanières, et les exportations vers l'UE représentaient 39,6 % du total des exportations. Toutefois, les échanges commerciaux entre le Cameroun et les pays d'Asie, notamment la Chine, se sont rapidement développés, et depuis 2014, ils dépassent les échanges avec l'UE.
- 4. L'APE aura un impact sur les volumes d'échanges de trois façons.** Premièrement, les entreprises augmenteront la quantité de biens importés en provenance de l'UE, à mesure que les coûts de ces importations diminueront ; deuxièmement, il y aura un effet de déplacement des échanges, dans la mesure où les entreprises qui importent en provenance de pays non membres de l'UE pourraient se mettre à importer en provenance des pays de l'UE pour bénéficier des coûts relativement plus faibles de ces importations ; et troisièmement, l'accord garantit au Cameroun que ses exportations resteront accessibles aux marchés de l'UE en franchise de droit. L'impact global sur les échanges dépendra de l'élasticité des importations à l'évolution des tarifs douaniers et de la capacité des entreprises camerounaises à approvisionner le marché de l'UE. Les autorités ont créé le Centre pour le développement des entreprises afin de doper la compétitivité des entreprises camerounaises.

5. L'impact à court terme sur les recettes sera vraisemblablement limité, car l'élimination des tarifs douaniers sera progressive, mais à moyen et long terme, la perte de recettes pourrait être importante. Selon les estimations, le manque à gagner serait inférieur à 0,1 % du PIB au cours des quelques premières années, mais il augmenterait jusqu'à 0,5-0,6 % du PIB après élimination totale des tarifs douaniers. Toutefois, ces chiffres ne tiennent pas compte des pertes potentielles de recettes dues à l'effet de déplacement des échanges. En même temps, l'APE devrait réduire les coûts de production pour les entreprises camerounaises, améliorer leur compétitivité, et en définitive avoir des incidences positives sur les recettes fiscales intérieures. En conséquence, il est difficile de donner un chiffre précis de l'impact global de l'APE sur les recettes de l'État, ce qui impose au Cameroun la nécessité de renforcer la mobilisation intérieure des recettes, dans le but de réduire sa dépendance à l'égard des recettes fiscales issues des échanges commerciaux.

Annexe III. Cameroun : accroître la mobilisation des recettes

Dans le contexte actuel qui prévaut au Cameroun et dans la région, où les niveaux de recettes devraient rester faibles dans le secteur des ressources naturelles au cours des trois prochaines années, les administrations fiscale et douanière doivent privilégier l'accroissement de la mobilisation des recettes intérieures. La présente note technique propose une feuille de route qui détermine les principales mesures à prendre à court et à moyen terme pour atteindre cet objectif. Le Département des Finances publiques du FMI se tient prêt à accompagner les autorités dans leurs efforts et à apporter l'assistance technique nécessaire pour les aider à appliquer ces mesures.

I. RÉSULTATS DU CAMEROUN ET CONTEXTE GÉNÉRAL DE RÉFORME

1. Bien que, dans l'ensemble, les réformes entreprises par le Cameroun ces dix dernières années aient permis des améliorations au niveau fiscal¹, le pays doit encore pouvoir considérablement accroître ses recettes (hors pétrole) pour refléter le vrai potentiel du pays².

Des progrès durables en ce sens nécessitent une démarche cohérente, progressive et exhaustive³ pour améliorer la politique et l'administration fiscales. Afin d'amener le recouvrement des recettes fiscales à son niveau potentiel d'ici 2019–20, un train de mesures ciblant à la fois le niveau d'imposition et l'administration des recettes est prévu. Ces mesures doivent commencer à être adoptées dès 2017 pour pouvoir prendre effet dans la loi de finances 2018.

II. MESURES DE POLITIQUE FISCALE

2. La première étape pour mieux maîtriser l'impôt sur le revenu passe par l'élargissement et la modernisation du recouvrement de la taxe foncière. La refonte du recouvrement de la taxe foncière proposée par la Direction générale des impôts (DGI) doit être encouragée. L'administration actuelle de la taxe foncière par la DGI rapporte environ 4 milliards de FCFA, montant affecté au financement des administrations locales. Au-delà du potentiel considérable de recettes (estimé par la DGI à 20 milliards de FCFA lorsque la réforme sera lancée, et jusqu'à 100 milliards de FCFA une fois qu'elle sera pleinement opérationnelle, montant qui pourrait alors être réparti entre l'État et les administrations locales), la proposition présente aussi d'utiles opportunités en termes de réorganisation des services, qui devrait permettre, à terme, de mieux imposer les particuliers et les

¹ Cet indicateur mesure l'efficacité de la politique fiscale dans le sens strict du terme (législation et administration), ainsi que les autres composantes de la politique économique. Il détermine les marges de progrès possibles pour amener l'efficacité de l'administration au niveau théorique potentiel d'imposition du pays.

² La dernière mission du Département des Finances publiques sur l'administration des recettes a estimé à 2,5 % du PIB l'écart entre les recettes du Cameroun et son potentiel d'imposition en 2015.

³ Compte tenu de l'importance de la position du Cameroun dans l'espace régional de la CEMAC, ce pays pourrait prendre l'initiative de demander une révision des législations et réglementations pour simplifier la mise en œuvre de mesures de politique fiscale (en particulier dans le domaine des exonérations et des droits d'accise). Si l'administration des recettes estime que les mesures d'amélioration de son efficacité sont de nature plus nationale que régionale, la CEMAC pourrait toutefois encourager ses pays membres à s'engager à adopter les réformes fiscales et douanières recommandées, en jouant un rôle de coordination et de suivi des mesures recommandées.

revenus de leurs biens fonciers. Le regroupement du paiement de la taxe foncière avec celui de la facture d'électricité (en partenariat avec la société publique d'électricité, ENEO), sans modification des taux, permettra à la DGI d'élargir et de sécuriser l'assiette de l'impôt et facilitera le recouvrement, tout en réduisant la charge de travail de ses services. Une meilleure maîtrise de la taxe foncière permettra de tirer pleinement parti de la propriété immobilière, en imposant le revenu potentiel de cette propriété. En outre, une démarche fondée sur le patrimoine, et la comparaison des niveaux de vie qui en découle, sont utiles pour détecter les revenus dissimulés à l'étranger⁴.

3. Les exonérations et autres dépenses fiscales sont une source importante et croissante de manque à gagner fiscal. Elles ont représenté 0,93 % du PIB en 2015 (155 milliards de FCFA). Les dépenses fiscales de TVA, telles qu'elles sont établies dans le Code général des impôts (CGI), représentent plus de 80 % du total de ces dépenses fiscales estimées⁵. Il est indispensable de réduire considérablement l'ampleur des exonérations, en les limitant strictement à celles fixées dans la Directive de la CEMAC 07/11-UEAC-028-CM-22, pour améliorer le rendement de la TVA. De même, il est fortement recommandé de limiter les avantages fiscaux et douaniers inhérents aux titres miniers ou pétroliers, aux titulaires de ces titres, en excluant leurs sous-traitants.

4. Il est indispensable de mieux cibler les incitations à l'investissement au Cameroun pour empêcher qu'elles ne deviennent contreproductives. Les incitations à l'investissement sont essentiellement régies par la loi N°2013/04 du 18 avril 2013, qui fixe les incitations à l'investissement privé. En vertu de cette loi, les incitations à l'investissement sont essentiellement hors du cadre du CGI. La loi établit en fait trois catégories d'investissement qui permettent aux nouvelles entreprises de bénéficier de dispositions exceptionnelles durant leurs phases de création et d'exploitation et une catégorie pour les entreprises existantes. Cette loi constitue une menace à la mobilisation des recettes, en raison des risques d'optimisation fiscale qu'elle présente. En outre, comme il est facile de satisfaire les critères d'admissibilité à ces incitations, la loi s'applique à pratiquement tous les nouveaux investissements. Il est par conséquent recommandé de :

- limiter la portée des incitations à l'investissement aux entreprises uniquement ;
- assurer que la loi sur les incitations à l'investissement soit très stricte, en excluant les investissements dans des activités déjà existantes sur le territoire camerounais, afin de limiter le risque de concurrence déloyale ;
- améliorer la fluidité et la transparence des principales procédures administratives (traitement des demandes de remboursement de crédits de TVA, par exemple) relatives à toutes les activités économiques qui sont essentielles pour doper la confiance des investisseurs lorsqu'ils pénètrent sur un marché.

5. L'achèvement d'une première évaluation de l'impact des dépenses fiscales en 2015 est une étape décisive pour améliorer la transparence budgétaire. Il est important de comprendre

⁴ Il pourrait être envisagé de conjuguer cette démarche à une mesure d'amnistie au cours de la première année de mise en œuvre, de façon à encourager le rapatriement « volontaire » de fonds dissimulés à l'étranger.

⁵ Tiré de : « Définition, estimation et évaluation des dépenses fiscales de TVA au Cameroun au cours de l'exercice budgétaire 2015 », étude menée par le FERDI avec un financement du GIZ.

toutes les incidences des exonérations dont le ratio coût/avantage n'est pas satisfaisant. La publication des conclusions d'une évaluation permettra d'informer la société civile et de contribuer à un débat public sur les avantages accordés, particulièrement en faveur d'intérêts individuels. La consolidation et l'institutionnalisation du calcul des dépenses fiscales sont un outil précieux pour empêcher la prolifération de toutes sortes de mesures fiscales préférentielles.

III. PRINCIPALES MESURES RELATIVES À L'ADMINISTRATION FISCALE

6. La DGI envisage également un certain nombre de mesures relatives à l'administration fiscale pour accompagner l'amélioration de la mobilisation des recettes non pétrolières :

- **Favoriser une meilleure maîtrise des exonérations.** En matière de douanes, l'assistance technique dispensée récemment a constaté une lacune due à l'impossibilité éventuelle de respecter la destination/utilisation finale attribuée à une marchandise au moment de décider de son admissibilité à des exonérations. Compte tenu de l'important risque de détournement (et des conséquences financières qui y sont liées), un programme annuel de contrôles a posteriori des exonérations doit être mis en place. Si une telle mesure était lancée à grande échelle sous les auspices de la cellule nationale des enquêtes douanières, elle devrait permettre de recouvrer immédiatement les droits exigibles et, en particulier, de faire appliquer correctement les pénalités et sanctions administratives, ce qui aurait rapidement un effet dissuasif perceptible. Pour la DGI, une maîtrise des exonérations passera par un suivi plus rapproché des dispositions accordées dans le cadre de vastes projets d'investissement, avec une attention particulière pouvant être accordée au contrôle des périodes et des domaines d'applicabilité concernés.
- **Renforcer les mesures de lutte contre la fraude.** Les capacités de lutte contre la fraude privilégieront l'analyse du risque et reposeront sur une meilleure utilisation des enquêtes, des recherches, et des évaluations a posteriori de la pertinence des mesures prises.
- **Améliorer la gestion de la TVA et accroître l'efficacité de cet impôt.** Pour cela, il conviendra de faciliter le traitement des demandes de remboursement de crédits de TVA et de réduire les délais de paiement (l'objectif étant un délai maximum de 10 jours).
- **Prendre de nouvelles mesures pour élargir encore l'assiette de l'impôt.** La DGI doit tirer parti des progrès accomplis dans le déploiement des Centres des impôts de moyennes entreprises (CIME) sur l'ensemble du territoire. Cette démarche de rationalisation de la gestion des contribuables permet de mieux appréhender la TVA. Le seuil juridictionnel des CIME, qui équivaut au seuil de la TVA, assure une gestion professionnelle de cet impôt et consolide l'assiette d'imposition éventuelle. Une fois achevé le déploiement total des CIME, il pourrait être envisagé de relever le seuil de la TVA.
- **Assurer un échange d'informations et une collaboration efficaces entre les services des douanes et des impôts,** ce qui permettra d'améliorer l'efficacité de la lutte contre le développement du secteur informel et de sécuriser les rôles d'imposition.
- **Enfin, mettre en place un service spécialisé dans le contrôle des prix de transfert** appliqués par les entreprises multinationales présentes au Cameroun, ce qui permettrait à la DGI de démontrer sa compréhension des problématiques fiscales internationales.

Annexe IV. Cameroun : problématiques du secteur financier et politiques destinées à maintenir sa stabilité et à le rendre plus inclusif

Maintenir la stabilité du secteur financier

1. Dans un contexte de détérioration de la solvabilité et de la qualité des actifs, le secteur bancaire camerounais a fait preuve de résilience ces deux dernières années, puisqu'il ne reste que quatre petites banques¹ en situation critique d'insolvabilité. À

fin 2016, 14 banques (dont deux banques publiques) sont présentes au Cameroun avec une forte concentration (tableau 1). Le respect des normes prudentielles à l'échelle de l'ensemble du secteur reste inchangé, mais des signes de vulnérabilité se font de plus en

| Tableaux 1. Cameroun: actifs bancaires, fin-2016 | | |
|--|----------------|----------------|
| | Milliards CFAF | Part de marché |
| Actifs | | |
| Toutes les banques (13) | 5,042 | 100.0 |
| Quatre banques les plus importantes | 3,047 | 60.4 |
| Banques étrangères (9) | 3,422 | 67.9 |
| Banque domestique privée (3) | 1,403 | 27.8 |
| Banque domestique publique (1) | 216 | 4.3 |
| Sources: BEAC; et estimations des services du FMI. | | |

plus évidents. Le ratio de solvabilité du secteur reste satisfaisant en fonction des normes de la CEMAC, mais il a baissé pour passer de 11,4 à 8,8 % ces 2 dernières années. Le ratio dépôts/crédits a légèrement baissé et les ratios de liquidité et de rentabilité sont restés stables à un niveau confortable. Il convient de surveiller de près la détérioration de ces indicateurs, compte tenu des importantes différences d'une banque à l'autre et du manque de surveillance sur place, qui suscite des inquiétudes sur la qualité des données communiquées.

2. Le secteur bancaire continue de souffrir d'un risque structurellement élevé du crédit, à la fois en termes de qualité des actifs et de concentration des crédits (tableau 2). La qualité des actifs bancaires s'est détériorée en 2016, notamment le ratio de crédits en souffrance par rapport au total des crédits, qui est passé de 12,5 à 14,1 % en 2016, en partie en raison de la conjoncture économique difficile et de la mise en œuvre d'une réglementation plus stricte de la COBAC en 2014 sur les créances improductives. La concentration des risques est un autre facteur de vulnérabilité, compte tenu du ratio élevé des fortes expositions au risque (35 %) par rapport aux fonds propres des banques². Jusqu'à présent, bien que la forte augmentation de l'exposition souveraine, notamment par la détention d'obligations émises par d'autres pays de la CEMAC, n'ait pas contribué à la détérioration du risque de crédit des banques, elle rend les banques camerounaises particulièrement vulnérables à un défaut souverain.

¹ À elles quatre, ces banques représentent 12 % du total des actifs du secteur bancaire. La banque publique qui vient d'être créée pour les PME n'est pas prise en compte dans l'analyse du secteur bancaire.

² En vertu du règlement R-2010-02, les fortes expositions désignent celles dont le montant pondéré en fonction des risques est supérieur à 15 % des fonds propres d'une banque. Ce montant ne doit pas dépasser 45 % des fonds propres d'une banque.

Tableau 2. Cameroun : indicateurs du secteur bancaire, 2014–16

| | 2014 | 2015 | 2016 | Variation en pourcentage | |
|--|---|-------|-------|--------------------------|---------|
| | | | | 2014-16 | 2015-16 |
| | (Milliards CFAF, sauf indication contraire) | | | (pourcentage) | |
| Indicateurs de solidité financière | | | | | |
| Ratio d'adéquation du capital (pourcentage) | 11.4 | 9.9 | 8.8 | -22.7 | -11.3 |
| Ratio de liquidité | 139 | 147 | 148 | 6.6 | 0.8 |
| Dépôts /Crédits | 141 | 129 | 128 | -9.0 | -0.6 |
| Rendement des capitaux propres (pourcentage) | 15.0 | 15.0 | 18.0 | 20.0 | 20.0 |
| Rendement des investissements (pourcentage) | 0.8 | 0.7 | 0.7 | -12.5 | 0.0 |
| Qualité des actifs | | | | | |
| Prêts en souffrance | 320.6 | 376.3 | 448.9 | 40.0 | 19.3 |
| Prêts en souffrance /Total des prêts (pourcentage) | 12.3 | 12.5 | 14.1 | 14.6 | 12.7 |
| Provisions pour crédits/ créances en souffrance brute (pourcentage) | 73.0 | 71.0 | 71.6 | -1.9 | 0.9 |
| Prêts en souffrance nette provisions/capitaux propres positifs nette (pourcentage) | 33.0 | 42.0 | 52.0 | 57.6 | 23.8 |
| Concentration des risques (pour les banques avec valeur de capitaux propres positifs) | | | | | |
| Exposition totale aux clients selon laquelle l'exposition moyenne pondérée du risque individuel est > 25% de capitaux propres / capitaux propres (pourcentage) | 125.0 | 166.0 | 160.1 | 28.1 | -3.5 |
| Exposition totale aux clients selon laquelle l'exposition moyenne pondérée du risque individuel est > 45% de capitaux propres / capitaux propres (pourcentage) | 8.0 | 54.0 | 35.5 | 343.4 | -34.3 |
| Expositions à l'Etat | | | | | |
| (Prêts au gouvernement + Obligations publiques) / Actifs (pourcentage) | 11.0 | 10.0 | 16.0 | 45.5 | 60.0 |
| Positions avec la BEAC | | | | | |
| Dépôts avec la BEAC (après refinancement) | 457.5 | 394.7 | 392.1 | -14.3 | -0.7 |
| En pourcentage du total des actifs | 10.6 | 8.4 | 7.8 | -26.4 | -7.1 |
| Réserves obligatoires | 312.2 | 283.6 | 157.2 | -49.7 | -44.6 |
| Refinancement avec la BEAC | 29.0 | 97.6 | 299.2 | 932.5 | 206.6 |
| Dépôts avec la BEAC (avant refinancement) | 428.5 | 297.2 | 92.9 | -78.3 | -68.7 |
| Expositions sur devises (non pondérées) | | | | | |
| Exposition nette court term de devises/ capitaux propres | -15.0 | -2.0 | -19.0 | 26.7 | 850.0 |

Sources: BEAC/COBAC; et estimations des services du FMI.

Note: Toutes les valeurs annuelles correspondent à décembre de l'année spécifiée. La nouvelle petite banque publique est exclue.

3. L'analyse de l'exposition des banques aux risques de liquidité, de change et de taux d'intérêt, souligne également un certain nombre de domaines préoccupants. Bien que le ratio de *liquidité* à l'échelle du secteur soit stable à un niveau confortable (148 %), un certain nombre de banques sont en-dessous du seuil réglementaire, ou ne disposent que de très faibles volants de sécurité au-dessus de ce seuil (100 %). En outre, le ratio des dépôts bancaires auprès de la BEAC par rapport au total de leurs actifs a baissé entre 2014 et 2016, pour passer de 10,6 à 7,8 %, même après prise en compte du refinancement³, qui a augmenté en 2016 de 6 % du total des actifs. L'exposition des banques au *risque de change* s'est nettement accentué, avec de fortes différences d'une banque à l'autre. L'exposition au *risque de taux d'intérêt* n'est pas soumise à réglementation ni à aucune obligation de communication, ce qui est une lacune non négligeable.

³ Toutefois, ces refinancements sont essentiellement dus à une banque, tandis que d'autres banques emprunteuses ont en général limité, voire réduit, leur refinancement auprès de la BEAC ces derniers mois.

4. Le secteur bancaire camerounais comporte depuis de nombreuses années 4 banques en difficulté, dont la situation doit être résolue. Trois d'entre elles sont des banques privées, et la quatrième a été nationalisée en septembre 2016, mais attend le transfert de ses créances improductives vers le Trésor pour rétablir sa conformité avec les normes. Une nouvelle petite

banque publique traverse également des difficultés. Les plans de restructuration reposent sur les principes suivants : i) la banque publique bénéficierait d'un transfert de ses actifs improductifs vers l'État et d'une recapitalisation, une telle transaction étant moins onéreuse qu'une liquidation systématique ; ii) les banques privées seraient recapitalisées par les actionnaires actuels (option préconisée). Si les actionnaires privés n'arrivent pas à se mettre d'accord, ces banques bénéficieraient à la fois d'une recapitalisation par l'État et de la vente de leurs créances improductives à l'État. Un tel sauvetage respecterait les principes suivants : les actionnaires privés seraient éliminés ou feraient l'objet d'une dilution, et le sauvetage devrait être justifié pour des raisons de stabilité politique. La solution préconisée est celle du plan de

recapitalisation, à condition qu'il puisse amener les banques à être rapidement en totale conformité avec les normes prudentielles. Le total des coûts budgétaires resterait gérable, à environ 0,7 % du PIB, et serait constitué de deux composantes : i) l'émission d'obligations d'État à 10 ans, d'une valeur de 0,5 % du PIB, pour couvrir les coûts du transfert des créances improductives des banques en difficulté vers le Trésor (tableau 3). L'organisme public de recouvrement des créances aura pour mandat de recouvrer la dette. Ce montant sera ajouté à l'encours de la dette intérieure dans l'AVD, et le service futur de la dette sera inscrit au budget ; et ii) des besoins résiduels de fonds propres des banques, d'une valeur de 0,2 % du PIB (après libération des provisions pour les créances improductives acquises par le Trésor), qui pourraient être pris en compte dans l'enveloppe budgétaire actuelle.

Renforcer l'inclusion financière

5. Selon les Indicateurs du développement dans le monde, l'accès au secteur financier au Cameroun était faible et accusait un retard par rapport aux autres pays de la région, mais selon des données gouvernementales plus récentes, la situation s'est améliorée. Le

Tableau 3. Cameroun: Coût fiscal associé à la résolution des 5 banques en difficulté

| | | Milliard CFAF | Pourcentage du PIB |
|------------------------------|---|---------------|--------------------|
| Dettes | Émission d'obligations pour l'achat de prêts en souffrance (i) | 92.6 | 0.5 |
| | Libération de la provision (100%) (ii) | 92.6 | 0.5 |
| Passifs conditionnels | Besoin de capital pour respecter la norme prudentielle (iii) | 151 | 0.8 |
| | Besoin de capital après l'opération des prêts en souffrance (iv) = (iii)-(ii) si (iii)>0 | 58.4 | 0.3 |
| | Contribution attendue du secteur privé (v) | 33 | 0.2 |
| | Besoin de capitaux après avoir examiné la contribution du secteur privé (vi) = (v) - (iv) si (v)<(iv) | 27.5 | 0.2 |
| Totale | Coût budgétaire potentiel (i)+(vi) | 120.1 | 0.7 |

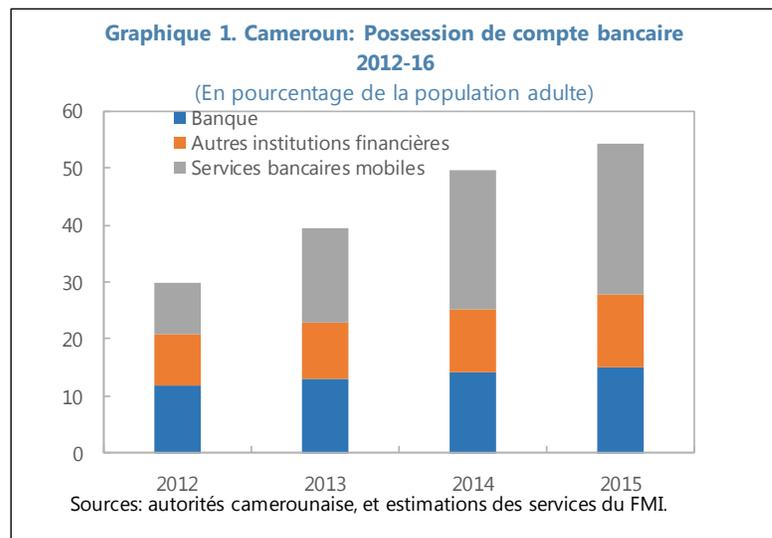
Sources: Autorités camerounaises; et services du FMI.

secteur financier camerounais, qui est le plus important de la région de la CEMAC, reste peu profond et l'accès au financement fait partie des plus faibles sur le continent africain. Ce secteur souffre d'une forte concentration des services bancaires (près de 90 % d'entre eux sont assurés à Douala et Yaoundé), et les entreprises privées bénéficient de 80 % du total des crédits. Selon les indicateurs du développement dans le monde de 2014, seuls 11,4 % des adultes camerounais détenaient un compte auprès d'un établissement financier, 1,9 % avait accès au crédit, et 1,8 % avait un compte mobile, malgré un taux d'abonnement aux téléphones portables supérieur à 70 % de la population. Toutefois, selon des données gouvernementales plus récentes, la situation s'est améliorée, puisque le nombre d'adultes titulaires d'un compte auprès d'un établissement financier est passé en 2015 à 27,8 %, et le nombre d'établissements financiers pour 100.000 habitants à 4,9 %. En ajoutant les services « mobile money », le niveau d'accès arrive, selon les estimations, à 54 % de la population adulte (graphique 1)⁴.

6. Selon la base de données Global Findex⁵, l'accès au secteur financier au Cameroun reste subordonné à des facteurs de genre et des facteurs socioéconomiques

(graphique 2). Selon la base de données Findex (2014), la probabilité de détenir un compte en banque s'améliore de 35 % lorsque l'on est un homme au Cameroun ; tandis qu'elle est multipliée par deux lorsque l'on est titulaire au moins d'un diplôme de l'enseignement primaire. Cette probabilité est multipliée par neuf si l'on fait partie des 60 % des salaires les

plus élevés. Toutefois, parmi les groupes les plus instruits et les travailleurs salariés, ce sont les femmes qui font preuve d'une plus forte propension à être titulaires d'un compte en banque. À l'autre extrémité de l'échelle des revenus (quintile de revenu le plus bas), ce sont encore les femmes qui ont un meilleur accès au crédit, car elles bénéficient de programmes de prêts ciblés.



7. L'existence d'une forte demande insatisfaite de services financiers souligne le fort potentiel d'amélioration de l'inclusion financière au Cameroun, à condition que soient surmontés les obstacles structurels.

Par rapport aux pays d'AfSS, le Cameroun se classe sixième en termes de population adulte ayant recours à des services financiers informels (51 % des

⁴ Ce chiffre provient des données administratives des autorités camerounaises, qui reposent souvent sur les produits plutôt que sur les clients, et pourraient donc inclure plusieurs fois un même client qui aurait plusieurs comptes.

⁵ La base de données Global Findex repose souvent sur des enquêtes réalisées auprès de très petits échantillons qui peuvent ne pas être représentatifs des estimations au niveau national.

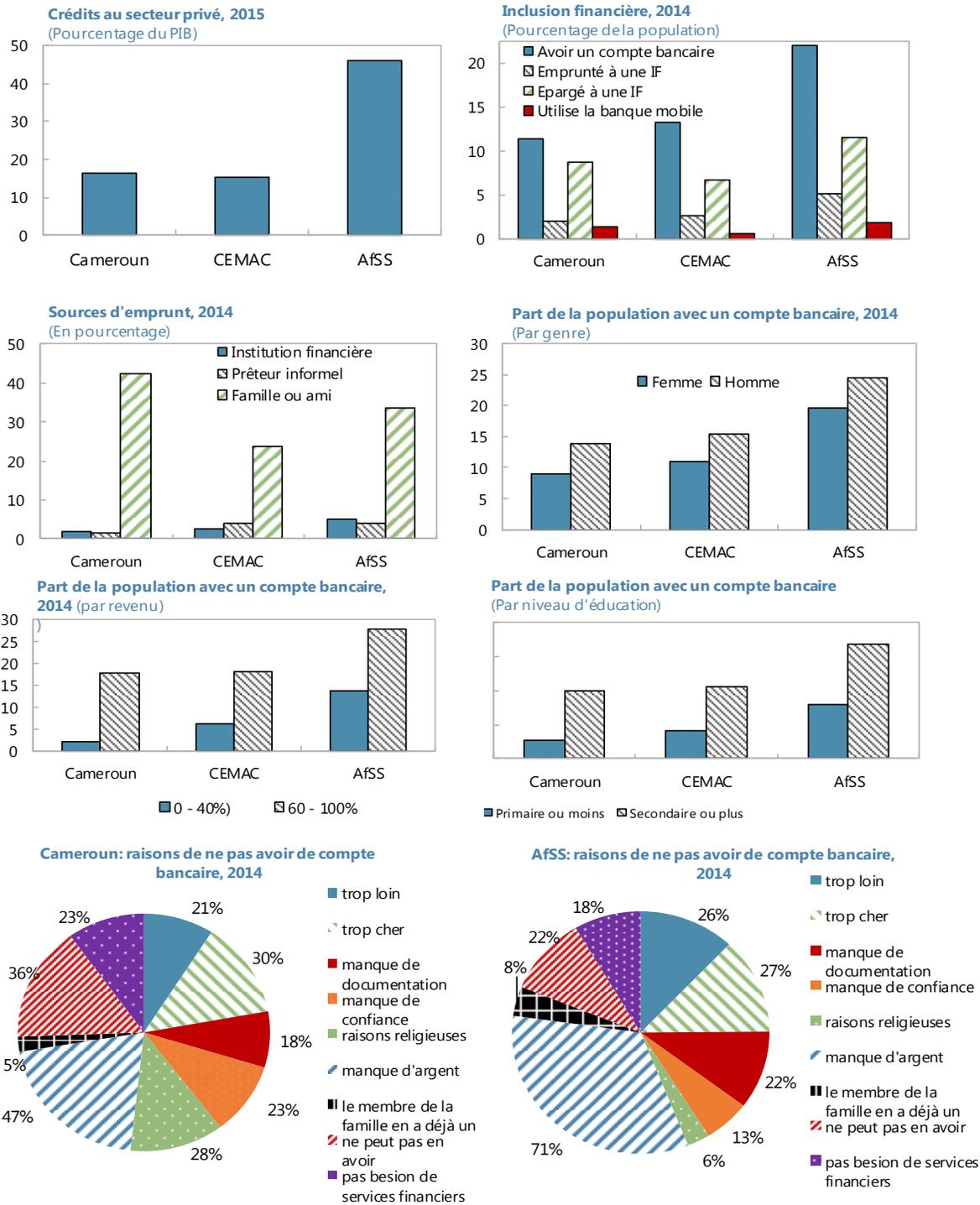
adultes, contre une moyenne de 40 % en AfSS). Ces utilisateurs de services informels pourraient se tourner vers des prestataires officiels de services financiers si les obstacles existants étaient éliminés, tels que les frais de services et les procédures exigées, la distance à parcourir pour accéder aux succursales, le manque de confiance, et autres obstacles dus à la pauvreté et à l'absence d'éducation financière. En outre, des facteurs opérationnels freinent l'accès au crédit, tels que l'absence : d'informations fiables sur les débiteurs, de garanties appropriées, de projets bancables, de recours juridique approprié pour le recouvrement des mauvaises créances, et de concurrence dans le secteur des télécommunications qui ralentit l'essor de la banque mobile.

8. Le renforcement de la structure juridique des institutions de microfinance et de la « mobile money » est essentiel pour promouvoir une meilleure inclusion financière au Cameroun, tout en maintenant la stabilité financière. Les priorités sont notamment de finaliser la réforme réglementaire en cours des institutions de microfinance et de durcir les normes réglementaires pour réduire le nombre de ces institutions à un niveau gérable pour l'instance de réglementation. Une autre priorité consiste à revoir le cadre réglementaire de la banque mobile en coordination avec les autorités régionales compétentes, pour mieux répondre aux besoins opérationnels des divers acteurs du marché. Le développement de la banque mobile pourrait aussi bénéficier d'une plus forte concurrence sur les marchés des télécommunications et de l'internet.

- Les institutions de microfinance jouent un rôle important au Cameroun, mais elles souffrent d'un contexte réglementaire difficile et d'un niveau élevé de créances improductives.** Au total, 412 institutions de microfinance opèrent au Cameroun, soit de façon indépendante, soit par le biais de coopératives, et représentent environ 16 % du total des actifs bancaires, qui ont augmenté de 61 % entre 2012 et 2015. Bien qu'un certain nombre de ces institutions desservent des zones rurales isolées, elles sont surtout concentrées dans les régions de Douala et Yaoundé (51 % des établissements) et sont dominées par un petit nombre d'opérateurs. La plus grande institution de microfinance, qui a une part de marché de 25 %, a récemment été autorisée à fonctionner comme un établissement bancaire, ce qui souligne la complexité du lien entre les banques et ces institutions de microfinance, qu'il convient de surveiller attentivement pour atténuer les risques. Un certain nombre de banques étaient au départ des institutions de microfinance ou appartiennent à ces institutions, tandis que les grandes banques ont de plus en plus recours aux institutions de microfinance (en les parrainant et/ou en les détenant en propre), pour élargir leur base de clientèle. Les institutions de microfinance souffrent d'une surveillance laxiste et d'un fort risque de crédit, puisque les prêts en souffrance représentent plus de 20 % du total, en raison d'un manque d'information sur le crédit, de garanties suffisantes, de contrôles internes, et de mécanismes appropriés de recouvrement des créances. La faiblesse des capacités et de la gouvernance, et les fortes expositions à des parties liées les unes aux autres constituent d'autres facteurs de vulnérabilité. En outre, la difficulté de la situation sécuritaire dans la région a posé de nouveaux problèmes aux institutions de microfinance présentes dans les régions concernées, imposant d'augmenter les investissements en matière de sécurité.

- **Lancés en 2011, les services financiers mobiles se sont développés rapidement au Cameroun et exigent l'élaboration d'un cadre juridique favorable, qui protège la stabilité du secteur financier.** Entre les mains de deux des trois opérateurs de téléphonie mobile et de trois banques, « mobile money » a connu jusqu'à récemment un taux de pénétration qui était l'un des plus bas du continent, en raison d'une faible concurrence sur les marchés des télécommunications et de l'internet. Toutefois, avec le nombre croissant de services financiers proposés par « mobile money » — collecte des dépôts, remise des salaires, paiement des factures (électricité, télévision par câble, téléphone), virements (y compris virements internationaux), ventes d'assurances, et paiement des impôts — leur utilisation a plus que triplé depuis 2012 en termes de nombres d'abonnés et de transactions. Dans la mesure où moins d'un quart d'abonnés aux téléphones portables recourent aux services de la « mobile money », et où il est prévu que de plus en plus de banques rejoignent ce marché, ainsi que le troisième opérateur de téléphonie mobile, il est clair que le potentiel de croissance de la banque mobile est important.

Graphique 2. Cameroun : développement du secteur financier et inclusion financière, 2010-15



Sources : WDI, Banque Mondiale ; Findex (2011 and 2014), Banque Mondiale ; et estimations des services du FMI.

Annexe V. Cameroun : stratégie de renforcement des capacités, 2017–20

A. Contexte

1. Le Cameroun a bénéficié d'une importante assistance technique des départements du FMI et d'AFRITAC-Centre ces dernières années (voir annexe d'information pour une liste détaillée). À l'avenir, la stratégie dans ce domaine devrait passer d'une formule de missions ponctuelles d'assistance technique, qui ont été la norme ces dernières années, à une stratégie continue, exhaustive et cohérente, de renforcement des capacités, qui aidera les autorités à atteindre leurs objectifs de réformes.

2. Dans le cadre du programme des autorités appuyé par la FEC, les priorités en termes de politiques consistent notamment à maintenir la viabilité budgétaire et extérieure : i) en recentrant les dépenses d'investissement sur les projets prioritaires en cours, tout en sauvegardant les dépenses sociales et en renforçant l'efficacité et la qualité des dépenses publiques ; ii) en augmentant les recettes non pétrolières dans un contexte de diminution des recettes pétrolières ; et iii) en assurant une plus grande discipline dans la préparation et l'exécution du budget, pour que ce dernier joue pleinement son rôle de guide des affectations stratégiques des ressources de l'État. L'assainissement budgétaire permettra de ralentir le rythme d'accumulation de l'endettement, tandis qu'une amélioration des capacités de gestion de la dette permettrait d'assurer une meilleure adéquation entre les politiques d'emprunt, les plans d'investissement et la préparation des projets d'investissement, et les capacités de mise en œuvre.

3. Les activités de renforcement des capacités permettraient d'accompagner de façon continue ces priorités, en étant ciblées sur la gestion des finances publiques, la politique fiscale, l'administration douanière et fiscale, la gestion de la dette, et les statistiques, de façon à assurer la correspondance entre les politiques et les priorités d'assistance technique.

B. Priorités et exécution

Gestion des finances publiques

4. Situation actuelle. Il existe aujourd'hui un fossé entre le budget adopté par le Parlement, les engagements de dépenses, et les dépenses réelles de trésorerie. L'enveloppe budgétaire approuvée par l'Assemblée nationale sous-estime systématiquement les besoins réels de dépenses. Cela tient à une enveloppe budgétaire restreinte, mais aussi à un manque de planification appropriée des engagements de dépenses relatifs aux projets pluriannuels d'investissement. En même temps, les dépenses directes hors budget faites par la société nationale de pétrole évincent les dépenses habituelles et entraînent des réaffectations d'une ligne budgétaire à l'autre. La sélection de projets d'investissement immatures dans le budget donne lieu à des engagements de dépenses qui ne se concrétisent pas et qui sont comptabilisés sous forme d'accumulation de crédits budgétaires dans les comptes correspondants. Ces problèmes sont compliqués par le fait que le budget ne prévoit pas

de provision pour le paiement des obligations des années précédentes, ce qui entraîne une accumulation de restes à payer, avec des paiements exigibles qui dépassent 90 jours.

5. Priorités. Les priorités de réforme de la GFP au titre du programme sont les suivantes :

i) assurer l'exhaustivité, la crédibilité, et la transparence de l'exécution budgétaire, en renforçant le cadre budgétaire à moyen terme, en privilégiant la planification pluriannuelle des investissements, et en appliquant pleinement les réglementations budgétaires existantes et en limitant/éliminant le recours aux procédures exceptionnelles ; ii) renforcer la gestion de trésorerie et achever la mise en place d'un compte unique du Trésor ; iii) améliorer les procédures de contrôle des dépenses ; et iv) renforcer le contrôle des risques budgétaires, en éliminant les annulations de dettes croisées entre l'État et les entreprises publiques, et en déterminant et réduisant les passifs conditionnels de l'État, notamment ceux qui émanent des PPP.

6. Stratégie de renforcement des capacités. Une mission d'assistance technique du Département des Finances publiques du FMI s'est rendue à Yaoundé en avril 2017 pour évaluer l'état actuel de la GFP et définir, conjointement avec les autorités, un plan d'accompagnement continu tout au long de la période du programme. Le plan de renforcement des capacités sera également guidé par les résultats de la récente actualisation de l'évaluation PEFA (dépenses publiques et responsabilisation financière). Le Département des Finances publiques a fait part de sa volonté d'accompagner les autorités dans leurs efforts, en coopération avec AFRITAC-Centre.

Politique fiscale

7. Situation actuelle. La baisse des cours du pétrole depuis 2014 a mis en évidence la nécessité d'accroître plus que jamais les recettes fiscales non pétrolières. Toutefois, pour obtenir des résultats probants, il sera important d'éliminer les obstacles qui freinent les efforts entrepris pour élargir l'assiette de l'impôt, notamment l'important secteur informel, ainsi que les exonérations fiscales et les subventions inefficaces. En outre, les administrations douanière et fiscale doivent être renforcées et mieux intégrées pour réduire les possibilités de fraude fiscale et ainsi accroître les recettes.

8. Priorités. Les priorités de réforme de la politique et de l'administration fiscales porteront sur : i) l'élargissement de la base d'imposition, notamment en assurant la mise en place avec succès d'une taxe foncière à compter de 2018; le renforcement du contrôle des pratiques de prix de transfert par les entreprises multinationales présentes au Cameroun, l'adoption d'un mécanisme automatique d'ajustement des prix pétroliers, associé à la révision de la politique des droits d'accise ; ii) la rationalisation des exonérations et l'élimination de programmes inefficaces d'incitations fiscales ; et (iii) le renforcement des administrations douanière et fiscale par une augmentation de leurs capacités à mobiliser des recettes, notamment en établissant un numéro unique d'identification fiscale, qui permettra de mieux partager les informations entre les deux administrations, en accélérant le remboursement de la TVA, et en améliorant la communication des informations douanières et la gestion des risques.

9. Stratégie de renforcement des capacités. Les missions d'assistance technique du siège et d'AFRITAC-Centre continueront d'aider les autorités à mettre en œuvre ces priorités. La stratégie sera

également guidée par les résultats d'une récente évaluation TADAT (outil diagnostique d'évaluation de l'administration fiscale).

Statistiques

10. Situation actuelle. Les statistiques relatives au budget, aux prix, et aux échanges commerciaux sont établies tous les mois, tandis que celles relatives au PIB et à la dette extérieure le sont tous les trimestres. En matière de comptes extérieurs, les données sur le compte des transactions courantes sont établies sur une base annuelle, tandis que celles relatives à la position extérieure globale sont publiées de façon irrégulière. La communication de ces statistiques au FMI fait souvent l'objet d'un important décalage, qui peut aller de 4 semaines à plusieurs mois (les données sur le PIB, par exemple, sont transmises avec un décalage de 4 mois). Aux fins du programme, il conviendra de considérablement réduire les décalages avec lesquels sont transmises les données. À cet égard, le recours à la Page nationale récapitulative des données (PNRD), mise en place par le Département des statistiques du FMI et la Banque africaine de développement en avril 2016 à l'Institut national de la statistique, devrait considérablement améliorer l'actualité des données diffusées. À moyen terme, un appui d'assistance technique sera apporté pour améliorer la fréquence avec laquelle sont établies les statistiques, particulièrement les données relatives à la balance des paiements. Le Cameroun a commencé le processus de réactualisation de l'année de référence de ses comptes nationaux, mais il reste encore à le mettre pleinement en œuvre, et les statistiques ne sont toujours pas communiquées sur la base de cette nouvelle année de référence.

11. Priorités. Les priorités à mettre en place sont les suivantes : i) utiliser la PNRD comme principal outil de diffusion des statistiques macroéconomiques, ii) finaliser le processus de réactualisation de l'année de référence des comptes nationaux, iii) achever le passage à la version 6 du Manuel de statistiques de la balance des paiements (MBP6), et iv) augmenter la fréquence du recueil des données, pour assurer un recueil trimestriel des données sur la balance des paiements, et un recueil annuel des données sur la position extérieure globale (PEG). Il serait important de transmettre les données sur les échanges commerciaux sur une base mensuelle.

12. Stratégie de renforcement des capacités. Une assistance technique supplémentaire doit être fournie par le Département des statistiques du FMI et AFRITAC-Centre pour aider les autorités à achever la réactualisation de l'année de référence et à l'utiliser dans leur comptabilité nationale. Un programme conjoint de 3 ans (à compter de juillet 2016) entre le Département des statistiques du FMI et le gouvernement japonais accompagnera les autorités dans leur passage au MBP6 et à l'établissement de statistiques sur la PEG.

Autres priorités d'assistance technique

13. Stabilité et développement du secteur financier. Les autres priorités d'assistance technique consistent notamment à aider les autorités camerounaises à : i) mettre en place une structure efficace et efficiente de prise en charge des banques en difficulté ; ii) élaborer une stratégie pour remédier au niveau élevé de créances improductives ; et iii) mettre en œuvre un registre des garanties. L'appui dans ces domaines assurerait une étroite coordination entre ces activités et celles entreprises au niveau de l'instance régionale de surveillance (COBAC).

Appendice I. Lettre d'intention

16 juin 2017

Madame Christine Lagarde
Directrice Générale
Fonds monétaire international
700 19th Street N.W.
Washington, D.C. 20431
Etats Unis d'Amérique

Madame la Directrice Générale,

L'économie camerounaise a été frappée par le double choc de la chute des prix du pétrole et les menaces sécuritaires dans la sous-région. Elle continue à faire preuve de résilience grâce notamment à sa diversification qui lui a permis de maintenir une croissance robuste. Néanmoins, ces chocs extérieurs ont engendré une détérioration des finances publiques due à la baisse des recettes pétrolières conjuguée à l'augmentation des dépenses sécuritaires et humanitaires liées à l'afflux de réfugiés venant des pays voisins (Nigéria et Centrafrique), aux déplacés internes, et aux populations en situation d'insécurité alimentaire. En outre, face à la nécessité pour notre pays de continuer à se doter d'infrastructures indispensables à son développement, la dette publique a augmenté sensiblement bien qu'elle reste soutenable. Les comptes extérieurs ont également été affectés négativement par la baisse des cours des matières premières, qui a contribué à la forte baisse de la couverture de nos réserves.

Le Gouvernement est déterminé à rétablir la soutenabilité des finances publiques et des comptes extérieurs à moyen terme et à maintenir la dette publique sur une trajectoire soutenable. Ceci passe par un redressement budgétaire de près de 5 pourcent du PIB sur trois ans, dont 3 % du PIB en 2017. Ce redressement est porté par des mesures visant à accroître les recettes et à rationaliser les dépenses publiques tout en améliorant leur qualité, notamment de celles liées aux investissements prioritaires, et en préservant certaines dépenses sociales et les aides humanitaires d'urgence dans les régions septentrionales et de l'est du pays. Un accent particulier est mis sur le renforcement de la crédibilité et la transparence du budget dans le cadre de notre plan de réforme des finances publiques. La politique d'endettement visera à ralentir le rythme des nouveaux engagements au titre de la dette extérieure en privilégiant les prêts concessionnels et les financements en mode de partenariat public-privé.

Ce programme économique et financier s'inscrit dans un effort collectif des pays de la CEMAC visant à faire face à la crise économique qui secoue la sous-région. En droite ligne des engagements déclinés dans le communiqué final du sommet extraordinaire des chefs d'Etat de la CEMAC du 23 décembre 2016 à Yaoundé, le Gouvernement s'engage à agir de manière concertée avec les autres pays de la CEMAC et les institutions régionales afin que les politiques mises en

œuvre soient cohérentes avec le maintien de la viabilité budgétaire et extérieure de la région ainsi que la stabilité de son accord monétaire.

Le programme de réformes économiques du Cameroun est cohérent avec les objectifs de notre Document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE), qui vise à réduire la pauvreté et le sous-emploi et à accélérer la croissance économique dans le but d'atteindre le statut de pays émergent d'ici 2035. Ainsi, le Gouvernement entend poursuivre ses efforts afin de doter le pays d'infrastructures modernes et susceptibles d'attirer l'investissement privé tout en améliorant le climat des affaires. Il s'agit ainsi de créer les conditions qui permettront au secteur privé de prendre le relais en tant que moteur de développement. L'activité économique bénéficiera également du renforcement de la stabilité du secteur financier et de l'élargissement de l'accès au crédit.

Les objectifs et mesures du programme économique et financier du Gouvernement sont exposés dans le Mémoire de Politiques Economiques et Financières (MPEF) ci-joint. Le Gouvernement camerounais sollicite pour sa mise en œuvre l'accompagnement du FMI à travers un accord triennal soutenu par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) couvrant la période 2017–20 pour un montant équivalent à 175 pourcent de sa quote-part, soit 483 millions de DTS (ou environ 415 milliards de FCFA), à décaisser en sept tranches, ainsi que l'établissement de critères de réalisation quantitatifs et de mesures structurelles jusqu'en décembre 2017. Afin de faire face à un besoin de financement au niveau de notre balance des paiements d'environ 4,7 % du PIB en 2017, et de soutenir notre effort de redressement des finances publiques, nous sollicitons un premier décaissement de 45 % de notre quote-part.

Le Gouvernement est convaincu que les politiques et mesures exposées dans le MPEF permettront d'atteindre les objectifs du programme. Il s'engage à prendre toutes les mesures complémentaires à cette fin. Les Autorités Camerounaises consulteront le FMI sur les mesures complémentaires éventuelles avant de procéder à toute révision de celles énoncées dans le MPEF, conformément à la politique du FMI pour ces consultations. Pour faciliter le suivi et l'évaluation du programme, le Gouvernement s'engage à communiquer régulièrement aux services du FMI toutes les informations requises dans les délais prescrits et conformément au Protocole d'Accord Technique (PAT) ci-joint.

Enfin, le Gouvernement marque son accord quant à la publication de la présente Lettre, du MPEF, du Protocole d'accord Technique (PAT) et du rapport des services du FMI sur ce Programme.

Veuillez agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de ma considération distinguée.

/s/

Philemon Yang
Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Pièces jointes : - Mémoire de politiques économiques et financières
- Protocole d'accord technique

Pièce jointe I. Mémoire de politiques économiques et financières pour 2017–19

I. INTRODUCTION

1. **Le présent mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) décrit les évolutions économiques récentes** ainsi que les priorités et objectifs économiques des autorités camerounaises dans le cadre de leur requête d'un arrangement soutenu par le Fonds Monétaire International (FMI) à travers la Facilité Élargie de Crédit (FEC) sur la période 2017–19.
2. **Ce programme économique et financier s'inscrit dans un effort collectif des pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) visant à faire face à la crise économique qui secoue la sous-région.** En droite ligne des engagements déclinés dans le communiqué final du sommet extraordinaire des chefs d'Etat de la CEMAC du 23 décembre 2016 à Yaoundé, le gouvernement s'engage à agir de manière concertée avec les autres pays de la CEMAC et les institutions régionales afin que l'ensemble des politiques mises en œuvre soit cohérent et, collectivement, soutiennent la viabilité des finances publiques et des comptes extérieurs de la région ainsi que la stabilité de son arrangement monétaire. Le programme économique du gouvernement camerounais est mis en œuvre dans un contexte particulièrement difficile, caractérisé par le double choc de la chute des prix du pétrole et des menaces sécuritaires dans le bassin du Lac Tchad et en République centrafricaine. Ce programme soutenu par la FEC a pour objectif de rétablir la viabilité extérieure et budgétaire, d'améliorer la compétitivité de l'économie camerounaise tout en soutenant la croissance économique et en renforçant la résilience du secteur financier.
3. **Les réformes économiques décrites dans ce mémoire sont en cohérence avec le Document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE) qui représente la stratégie nationale de développement sur dix ans (2010–20).** Le DSCE a pour objectif principal d'assurer une croissance forte et inclusive permettant notamment d'atteindre une réduction significative de la pauvreté et le statut de pays émergent d'ici 2035.

II. ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE ET CADRE DE POLITIQUES

A. Tendances économiques récentes

4. **L'économie camerounaise a fait preuve de résilience face au double choc extérieur.** La diversification de l'économie a été un atout majeur qui a permis de maintenir une croissance économique robuste malgré la forte chute des cours du pétrole et des autres matières premières. Toutefois, la croissance a quelque peu ralenti, passant de 5,9 % en 2014 à 5,8 % en 2015 pour se situer autour de 4,5–5 % en 2016. La production de pétrole qui avait augmenté depuis 2012 grâce à la mise en production de nouveaux champs, permettant en 2015 de neutraliser la baisse des prix, a diminué légèrement en 2016. Par ailleurs, certaines industries n'arrivent pas à tirer bénéfice des investissements réalisés dans le secteur de l'énergie à cause de l'insuffisance des infrastructures de

transport d'électricité. Toutefois, le bon comportement imputable notamment au secteur primaire grâce à l'agriculture vivrière et aux BTP atténue quelque peu ce ralentissement.

5. Après une légère augmentation de 2,7 % en 2015 due aux effets secondaires de la hausse des prix du carburant à la pompe au courant de l'année 2014, l'inflation a baissé en 2016 restant en deçà du critère de convergence de la CEMAC de 3 %. L'inflation s'est située à 0,9 % en 2016, soit un recul de 1,8 point. Ce repli reflète principalement la diminution des prix des communications et surtout des transports dont l'évolution est de -0,7 % en 2016 contre 7,5 % en 2015. La baisse des coûts de transports a été également entretenue par la décision prise par le gouvernement, en janvier 2016, de ramener le prix de l'essence de 650 FCFA à 630 FCFA et celui du Gasoil de 600 FCFA à 575 FCFA.

6. La situation des finances publiques s'est détériorée en 2016. La chute importante des recettes pétrolières à laquelle se sont ajoutés des décaissements plus élevés que prévu dans le budget 2016 ont contribué à creuser le déficit budgétaire qui devrait s'établir à 6,5 % (base engagement). Cette situation est due notamment à un engagement important concernant la prise en charge budgétaire de la guerre contre Boko Haram, des réfugiés et déplacés dans les régions septentrionales et de l'est du pays, ainsi que des dépenses d'investissement liées au Plan d'Urgence ainsi que de l'apurement progressif des arriérés des exercices antérieurs. Le gouvernement a continué à mettre en œuvre son ambitieux budget d'investissement public pour pallier le déficit d'infrastructures et soutenir ainsi l'investissement privé nécessaire pour une croissance plus forte et inclusive.

7. La dette publique reste maîtrisée bien qu'elle ait augmenté de manière importante entre 2013 et 2016. Le stock de la dette publique est estimé à environ 34,1 % du PIB à fin 2016, contre 19 % en 2013, du fait de (i) l'accélération des décaissements pour la réalisation des grands projets d'infrastructure (1^{ère} génération du DSCE) ; (ii) l'émission du premier emprunt international (Eurobond) en 2015 d'un montant de 750 millions de dollars U.S., soit environ 450 milliards de FCFA ; (iii) la mobilisation des financements pour la réalisation du Plan d'urgence triennal pour l'accélération de la croissance (PLANUT), dont les impacts sur la croissance suivront dès 2018 ; ainsi que l'incorporation des arriérés de paiement domestiques et externes (3,5 % du PIB et de la dette de la SONARA envers ses fournisseurs (0,5 % du PIB).

8. Les comptes extérieurs ont été marqués par une forte baisse de la couverture de nos réserves, qui sont passées de 5,9 mois d'importations en 2015 à 3,7 mois en 2016. Malgré une légère amélioration du compte courant de la balance des paiements tirée par une baisse substantielle des importations, le compte de capital a été grevé par une accumulation des dépôts à l'étranger par le secteur privé non-bancaire induite essentiellement par le faible rapatriement des recettes d'exportation. Au niveau de la situation monétaire, on enregistre un ralentissement de la croissance de la masse monétaire et du crédit à l'économie combiné avec une forte dégradation de la position nette de l'Etat vis-à-vis du système bancaire due à l'effet simultané de l'utilisation de l'Eurobond et un recours aux avances statutaires de la BEAC et des émissions de bons et obligations auprès du système bancaire.

B. Mise en œuvre du Document de stratégie pour la croissance et l'emploi

9. Le Cameroun a adopté en août 2009 le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) comme cadre de référence de l'action gouvernementale sur la période 2010–20 visant à réduire la pauvreté et le sous-emploi tout en accélérant la croissance économique afin d'atteindre le statut de pays émergent à l'horizon 2035 (Vision 2035). Les axes principaux du DSCE sont les suivants :

- porter la croissance économique annuelle moyenne à 5,5 % entre 2010 et 2020 ;
- réduire de près d'un tiers le sous-emploi soit du taux de 75,4 % en 2005 à moins de 50 % en 2020 ;
- réduire le taux de pauvreté de son niveau de 39,9 % en 2007 à moins de 28 % en 2020.

10. Le suivi de la mise en œuvre du DSCE se fait à travers des évaluations semestrielles et annuelles. La dernière évaluation date de 2016. Il ressort du rapport d'évaluation que le taux de croissance pour la période 2010-15 se situe à 4,9 %, en retrait de plus de 1 point de l'objectif de 6,1 % projeté dans le DSCE. Cette croissance a été particulièrement tirée par la demande intérieure consécutive à la mise en œuvre des grands projets d'investissement dont notamment la construction de la Centrale à Gaz de Kribi, du complexe industrialo portuaire de Kribi incluant le port en eaux profondes de Kribi, la construction du barrage de réservoir de Lom Pangar, la construction des entrées est et ouest de la ville de Douala, des barrages hydroélectriques de Memve'ele et de Mekin, le démarrage des travaux des autoroutes Douala-Yaoundé et Yaoundé-Nsimalen et la construction du deuxième pont sur le Wouri. Par ailleurs, le gouvernement met en œuvre depuis 2015 le PLANUT, dont l'objectif est de rattraper les retards constatés dans la mise en œuvre de son programme d'investissement à moyen terme, accélérer la lutte contre la pauvreté et favoriser plus de création d'emplois. L'exécution de l'ensemble de ces projets a permis une augmentation de la part des dépenses d'investissement aux dépenses totales de l'Etat depuis 2010, les faisant passer de 24,5 % en 2010 à 30,7 % en 2015. Au niveau de l'emploi, le taux de sous-emploi issu des résultats de la quatrième enquête camerounaise auprès des ménages (ECAM-4) se situait à 79,0 % en 2014, soit une dégradation de 7,9 points de la situation sur le marché du travail, par rapport à 2007. Le taux de pauvreté selon la même enquête est en baisse de 2,4 points et se situe à 37,5 % en 2014, bien que les disparités de niveaux de vie entre milieu urbain et milieu rural se soient accentuées. Du reste, le gouvernement est déterminé à atteindre les objectifs du DSCE.

III. PROGRAMME ECONOMIQUE ET FINANCIER POUR LA PERIODE 2017–20

11. Durant la période 2017–20, le gouvernement entend consolider les acquis et raffermir les conditions permettant au secteur privé de prendre le relais de l'investissement public pour tirer la croissance. Ainsi, au cours de cette période, nous allons :

- a. achever l'exécution des projets de première génération et assurer leur mise en service ;

- b. accélérer l'exécution des projets du PLANUT, ainsi que leur mise en service ;
- c. permettre le démarrage et la mise en œuvre efficace des projets en cours et/ou en voie de démarrage et qui sont nécessaires non seulement pour capitaliser davantage les bénéfices économiques des projets réalisés, mais également pour permettre le respect des engagements internationaux du Cameroun. Pour l'ensemble de ces projets, dont les financements ne sont pas bouclés, nous allons prioritairement rechercher des financements concessionnels, et/ou recourir au Partenariat Public-Privé ;
- d. assurer la sélection et la maturation des projets de deuxième génération ;
- e. lever les principaux goulots d'étranglement qui entravent le processus de passation des marchés, ainsi que l'efficacité de l'investissement public ;
- f. mettre en œuvre des réformes structurelles-clés, considérées comme essentielles pour la dynamisation du secteur privé et la réduction de la pauvreté ;
- g. favoriser une plus grande diversification de notre économie, une plus grande transformation de nos produits primaires et permettre une meilleure intégration de notre économie dans la chaîne des valeurs mondiales.

C. Cadre Macroéconomique

12. La croissance économique devrait s'établir aux alentours de 4 % en 2017. Cette performance, en retrait par rapport à 2016, serait due à la faible contribution du secteur des industries extractives dont la valeur ajoutée serait en baisse en dépit du regain de la production gazière escomptée au quatrième trimestre de 2017. Par ailleurs, la persistance des effets de la crise au Nigéria et dans la sous-région CEMAC, ainsi que la réduction du train de vie de l'Etat devraient induire un ralentissement des activités économiques. Toutefois, cet impact négatif sera compensé par la croissance dans certains secteurs qui bénéficient de mesures structurelles de nature à stimuler la compétitivité de l'économie. Ainsi, la croissance sera soutenue notamment : (i) dans le secteur primaire par l'agriculture vivrière qui représente 15 % du PIB global et 70 % de celui du primaire ; (ii) dans le secteur secondaire par la contribution des industries agroalimentaires et manufacturières.

13. La croissance devrait augmenter progressivement en 2018 pour atteindre 5 % en 2019, et se stabiliser à environ 5,5 % à moyen terme. L'impact positif des exportations hors hydrocarbures qui bénéficieront des effets du démantèlement tarifaire amorcé en août 2016 dans le cadre de l'APE, l'entrée en opération du port en eau profonde de Kribi et du barrage hydroélectrique de Memvé'ele ainsi que la mise en exploitation du gaz naturel de Kribi fin 2017 devraient contribuer à dynamiser la croissance du secteur privé et continuer à diversifier l'économie camerounaise. De plus, les investissements dans de nouveaux champs pétroliers pourraient être suivis par une augmentation de la production après 2019. La poursuite des politiques du gouvernement visant à améliorer le climat des affaires et soutenir le développement du secteur privé devra également contribuer à accélérer le processus de transformation structurelle.

14. Le gouvernement est déterminé à rétablir la soutenabilité des finances publiques et des comptes extérieurs à moyen terme et, partant, maintenir la dette publique sur une trajectoire soutenable.

- i. Pour y parvenir, les objectifs de politique budgétaire consistent à poursuivre la mise en œuvre des mesures d'élargissement de l'assiette et d'accroissement de l'efficacité du recouvrement des recettes non-pétrolières, notamment au travers du développement de la taxe foncière, d'une gestion de la TVA plus efficace ainsi que la maîtrise des exonérations. La rationalisation des dépenses envisagée se fera tout en veillant à protéger et même dynamiser certaines dépenses sociales, et à privilégier les dépenses d'investissement prioritaires afin de maintenir une croissance économique soutenue. Le déficit budgétaire global devrait graduellement atteindre 1,9 % du PIB en 2019 (base engagements), tandis que le solde du compte courant de la balance des paiements s'établirait à 2,7 % du PIB.
- ii. La politique d'endettement vise à maintenir la dette publique sur une trajectoire soutenable en ralentissant le rythme des nouveaux engagements au titre de la dette extérieure et en privilégiant les emprunts concessionnels. Le renforcement des politiques de gestion de la dette aura pour objectifs (i) de limiter les plafonds d'endettement en ligne avec la capacité de préparation et de mise en œuvre des projets, (ii) de renforcer l'autorité du Comité National de la Dette Publique (CNDP) quant à l'approbation de nouveaux prêts extérieurs, et en particulier en ce qui concerne l'endettement des entreprises publiques et (iii) d'améliorer la capacité de suivi par la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) de l'endettement extérieur des entreprises publiques de manière à éviter l'accumulation d'arriérés.

15. La politique monétaire régionale plus restrictive que la BEAC entend mettre en œuvre vient en complément de la politique budgétaire pour parvenir à stabiliser et progressivement redresser le niveau des réserves extérieures de la sous-région. Cet objectif sera atteint grâce au gel des plafonds des avances statutaires à leur niveau de 2014, à une augmentation du taux directeur afin d'éponger la liquidité excédentaire et, si nécessaire, à une limitation du refinancement des bons et obligations des gouvernements.

16. Etant donné le volume des ressources internes et externes disponibles, il restera un besoin de financement important, qui pourrait être comblé par des appuis budgétaires de partenaires techniques et financiers du Cameroun, ainsi que par les ressources du FMI. Ces ressources se monteraient à environ 6.7 % du PIB sur 4 ans, et permettraient d'atténuer l'effort d'ajustement budgétaire, de rembourser le stock des impayés et de dégager des marges de manœuvre tant au niveau de nos dépôts à la BEAC que des réserves extérieures, ce qui devrait aider à accroître la couverture de nos réserves de 3,7 mois d'importations en 2016 à plus de 4 mois d'ici 2019–20.

17. Ce scénario de base comporte cependant un certain nombre de risques tant bien externes qu'internes. Il s'agit notamment (i) de l'aggravation rapide des déséquilibres au niveau

régional suite à un ajustement insuffisant des Etats ou à l'insuffisante maîtrise par la BEAC des questions de « passager clandestin » entraînant une baisse accrue des réserves de change ; (ii) d'une recrudescence éventuelle de la menace terroriste dans le bassin du Lac Tchad qui entraînerait des coûts supplémentaires pour la sécurité et ponctionnerait davantage les ressources budgétaires déjà limitées ; ou (iii) d'une morosité persistante de la demande extérieure qui viendrait réduire les exportations hors hydrocarbures. Néanmoins, si les cours du baril venaient à augmenter davantage cela pourrait mitiger ce risque. Le gouvernement est également prêt à mettre en œuvre des mesures additionnelles si un de ces risques devait se réaliser. Concernant un ajustement trop lent de la part d'autres pays de la CEMAC, le Cameroun entamerait des consultations avec ses pairs afin d'assurer que l'effort régional reste sur la bonne voie. Le gouvernement s'engage également à budgétiser une plus grande partie de ses dépenses de sécurité et a entamé un effort de recherche de financement avec l'appui des Nations Unies pour l'aider à supporter les coûts humanitaires additionnels.

D. Politique budgétaire

Objectifs de politique budgétaire pour 2017

18. Le déficit budgétaire global (base engagements) devrait s'établir à 617 milliards de FCFA en 2017. Ceci représente un effort significatif par rapport à 2016, mais néanmoins en ligne avec les objectifs de la loi de finances 2017 qui vise à atteindre un déficit budgétaire global de 726 milliards de FCFA. La combinaison de mesures fortes aussi bien au niveau de la mobilisation des recettes additionnelles que de la réduction des dépenses devrait permettre de parvenir à cet objectif tout en préservant les acquis sociaux.

19. La loi de finances 2017 représente un grand pas vers le retour à la soutenabilité tant au niveau des finances publiques que des comptes extérieurs. Elle contient en particulier des mesures visant à accroître les recettes non-pétrolières. Il s'agit notamment du relèvement de la Taxe spéciale sur les produits pétroliers (TSPP), de l'introduction d'une taxe de séjour sur les nuitées dans les établissements d'hébergement, de l'imposition à la TVA et à l'impôt sur le revenu des locations en meublé, du rétablissement au taux de 10 % des droits de douanes sur l'importation du clinker (ciment), et au taux de 5 % sur le poisson, ainsi que de l'imposition des droits d'accises sur les véhicules de tourisme de plus de 10 ans d'âge et les véhicules utilitaires de plus de 15 ans d'âge, et les emballages non retournables. Il s'agit également de la retenue de 10 % sur les prélèvements agricoles sur le cacao et le café. Ces mesures pourraient générer des recettes additionnelles de l'ordre de 55 milliards de FCFA.

20. Au niveau des dépenses, le gouvernement est résolument engagé à opérer des changements profonds dans la structure des dépenses courantes et à améliorer leur efficacité. En premier lieu, le gouvernement a pris des mesures pour réduire le train de vie de l'Etat, à savoir le gel des acquisitions de véhicules hormis dans les secteurs sociaux et stratégiques, la réduction de la taille des missions à l'étranger, et la rationalisation des comités et commissions, qui devraient générer des économies d'environ 60 milliards de FCFA par rapport à la loi de finances 2016. De plus, soucieux d'améliorer les conditions de vie des couches les plus pauvres, le gouvernement envisage

d'allouer une part plus importante aux dépenses notamment de santé et d'éducation, mais également en ce qui concerne la protection sociale. En effet, avec le soutien de ses partenaires, le gouvernement préparera une stratégie (ou politique) nationale de protection sociale.

21. En ce qui concerne les dépenses d'investissement, le gouvernement a choisi de mettre en priorité celles ayant un plus grand impact sur la croissance et à différer d'autres dépenses moins prioritaires. Plus précisément, dans le souci de rationalisation de l'investissement public, le Gouvernement a retenu une série de quatre critères qui permettront de ramener la dotation budgétaire des projets d'investissement à un niveau compatible avec la capacité d'exécution desdits projets. Ces critères portent sur :

- le taux d'exécution financière des ressources allouées au PLANUT au titre des exercices 2015 et 2016 ;
- les priorités sectorielles définies dans le DSCE ;
- la nécessité de consommer les ressources logées dans les établissements financiers bancaires, qui font déjà objet de paiement d'intérêts ;
- la capacité d'absorption des maîtres d'ouvrage.

S'agissant des financements extérieurs, les projets à soumettre bénéficieront prioritairement des prêts concessionnels. Dans les cas où les ressources concessionnelles ne seraient pas suffisantes pour financer des projets dégagant une rentabilité financière et socio-économique avérée, le gouvernement consultera les services du FMI pour examiner la possibilité de modification du plafond d'endettement afin d'y inclure des prêts non-concessionnels, dans la mesure où ces prêts seraient conciliables avec la viabilité de la dette. Par ailleurs, le partenariat public-privé sera mis à contribution pour accompagner la politique d'investissement du Gouvernement.

Objectifs de politique budgétaire pour 2018–19

22. Pour 2018 et 2019, le redressement budgétaire sera essentiellement porté par les mesures visant à accroître les recettes tout en contenant les dépenses et en améliorant leur qualité. En effet, les mesures de politique fiscale, soutenues par une amélioration de l'efficacité des administrations fiscales et douanières, devraient permettre aux recettes non-pétrolières d'atteindre environ 15 % du PIB en 2019. Du côté des dépenses, il s'agira d'une consolidation graduelle, allant de 20,1 % du PIB en 2017 à 19,6 % du PIB en 2019, tout en préservant les dépenses sociales prioritaires.

23. Les mesures de politique fiscale identifiées se déclinent comme suit :

- i. Le gouvernement envisage dès la loi de finances 2018 de développer le potentiel de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) en s'appuyant sur la taxe sur la propriété foncière (TPF) dont le système de recouvrement pourrait être réformé grâce à un partenariat plus approfondi avec la société de distribution d'électricité. Cette mesure pourrait rapporter environ 10 milliards de FCFA au budget de l'Etat en début de mise en

œuvre et jusqu'à 50 milliards une fois pleinement déployée, ce dans l'hypothèse d'un partage de ressources avec les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD).

- ii. Il entend assurer une meilleure maîtrise des pratiques de prix de transfert de la part des opérateurs privés, surtout dans les secteurs pétrolier et forestier mais également en ce qui concerne les autres grandes entreprises, filiales des multinationales à travers la mise en place d'une unité dédiée au sein de la DGI qui pourrait bénéficier d'une assistance technique appropriée.
- iii. Les exonérations et autres dépenses fiscales sont également une source importante et croissante de manques à gagner. Elles représentent 0,93 % du PIB en 2015 (155 milliards de FCFA). L'essentiel des mesures donnant lieu à une dépense fiscale sont dans le code général des impôts (CGI). Les dépenses fiscales de TVA prévues par le CGI représentent plus de 80 % de l'ensemble des dépenses évaluées.²⁷ Tout en poursuivant les travaux d'évaluation de la dépense fiscale pour la TVA en l'étendant aux autres impôts indirects et aux impôts sur les revenus, nous allons également nous atteler dès la loi de finances 2018 à effectuer une relecture des textes portant exonération d'impôt visant à encadrer les délais durant lesquels les régimes dérogatoires sont octroyés, à recentrer leur champ d'application sur les secteurs prioritaires, tels l'agriculture, la santé, l'éducation et le tourisme, et à réserver aux seuls titulaires des titres miniers ou pétroliers le bénéfice des avantages fiscaux et douaniers en excluant les sous-traitants.

24. La rentabilité de la SONARA dépend de l'évolution des cours mondiaux du pétrole et de celle du dollar U.S., ainsi que de la structure des prix domestiques des produits pétroliers.

Après avoir bénéficié depuis 2014 de la baisse importante des prix du pétrole, du fait de sa capacité de raffinage relativement limitée et suite au relèvement récent des cours du pétrole, la SONARA se retrouve déjà en situation de manque à gagner sur les ventes de carburant. Afin d'assurer la pérennité des réformes entreprises pour restructurer la SONARA, nous envisageons des réformes portant sur la formule et la structure des prix des carburants, notamment :

- a. Publier mensuellement la structure des prix des produits pétroliers en mettant en exergue clairement l'élément subvention à partir de fin juin 2017 (repère structurel).
- b. Préparer une stratégie visant à assurer la soutenabilité de la structure des prix des hydrocarbures et la viabilité financière de la SONARA, dans l'éventualité d'une hausse future des prix mondiaux du pétrole (repère structurel).
- c. Ouvrir la réflexion sur un coefficient d'ajustement fixe pour les marges de la SONARA en vue de réduire la volatilité de ses revenus. Ce coefficient d'ajustement devrait être fixé à un niveau adéquat permettant à la SONARA de couvrir ses coûts opérationnels liés à la fourniture des produits pétroliers sur le marché intérieur.

²⁷ Eléments tirés de : « Définition, estimation et appréciation des dépenses fiscales de TVA au Cameroun pour l'année fiscale 2015 », étude mise en œuvre par la FERDI sur financement GIZ.

25. Les mesures de politique fiscale seront accompagnées d'efforts pour poursuivre les réformes déjà envisagées pour améliorer l'efficacité des administrations fiscale et douanière.

Ces réformes ont déjà permis une amélioration significative des processus de recouvrement ainsi que des montants perçus. A titre d'illustration, les performances des recettes fiscales non pétrolières intérieures sur les cinq derniers exercices ont connu une évolution de près de 51 % passant 1053 milliards de FCFA en 2012 à 1585,5 milliards de FCFA en 2016. Pour élargir l'assiette fiscale tout en maintenant des incitations dans les secteurs prioritaires (agriculture, santé, éducation, tourisme et l'agro-industrie), nous envisageons les mesures suivantes.

- a. Des efforts accrus seront entrepris pour collecter les restes à recouvrer. Pour le compte de l'année 2016, le cumul des restes à recouvrer par la DGD auprès des administrations publiques s'élève à 107,3 milliards de FCFA, avec un potentiel de recouvrement d'environ 9 milliards de FCFA en 2017. En 2016, 77 % du stock des restes à recouvrer DGI (soit 814,6 milliards de FCFA), relevait des organismes publics, dont nous pourrions recouvrer environ 45 milliards de FCFA en 2017.
- b. Le suivi des exonérations au niveau de la DGI et de la DGD sera renforcé grâce à une collaboration plus accrue en matière d'enquête et de contrôle entre les administrations fiscale et douanière.
- c. Les échanges d'informations et la collaboration entre la DGI-DGD seront renforcés. Des rapports trimestriels conjoints DGI-DGD permettront d'appréhender les résultats, en termes d'identification de fraudes et recouvrements additionnels, produits par cet échange d'informations adossé sur le système FUSION (repère structurel).
- d. Pour des raisons diverses, la DGD comme la DGI ne sont toujours pas en mesure d'adosser leurs travaux à une gestion automatisée de tâches critiques dans la maîtrise de la matière taxable. En ce qui concerne la DGI, outre la dématérialisation des procédures de déclaration et de paiement des impôts et taxes déjà mise en œuvre, nous continuerons à mettre en œuvre le projet d'un système intégré de gestion des impôts et taxes qui pourrait démarrer en 2020. Nous allons également poursuivre l'informatisation de la DGD à travers :
 - l'utilisation optimale des fonctionnalités des applications informatiques de la Douane,
 - l'extension du formulaire unique des opérations du commerce extérieur à tous les segments de dédouanement des marchandises (pré et post dédouanement) et sa meilleure appropriation par les différents intervenants,
 - la poursuite de l'extension géographique de la plate-forme du paiement électronique,
 - la poursuite de l'extension géographique du SYDONIA, et autres applications,
 - le développement d'une application spécifique pour la gestion des contrôles de changes,
 - le développement d'un nouveau système informatique douanier (CAMPASS).

26. En ce qui concerne la DGI plus particulièrement, nous allons poursuivre les efforts engagés en matière d'amélioration de l'efficacité de la collecte de la TVA, (maîtrise des

remboursements, de la revue progressive du système de retenue à la source, et de la poursuite de la logique de segmentation des contribuables à travers la création des Centres des Impôts des Moyennes Entreprises (CIME) sur toute l'étendue du territoire national). Nous allons également poursuivre l'enregistrement biométrique des contribuables en vue d'avoir un registre complet d'ici à juin 2018 (repère structurel).

27. En ce qui concerne la DGD, nous allons mettre en œuvre des actions structurées pour renforcer le système de vérification de la valeur, en nous appuyant, entre autres, sur le 100 % scanning des marchandises débarquées, ainsi que sur une utilisation plus poussée du système d'informations. En outre, nous envisageons les mesures suivantes :

- i. Effectuer un suivi plus intensif du secteur informel ;
- ii. Renforcer le suivi du contentieux douanier, qui a porté des fruits en 2016.
- iii. Poursuivre l'opération HALCOMI (halte au commerce illicite) :
 - opérations aux frontières avec le Gabon et la Guinée Equatoriale, pour éviter le déversement des produits défiscalisés de ces pays vers le Cameroun ;
 - façade Nigéria : pour contenir les effets négatifs de la dévaluation du Naira sur l'économie camerounaise.
- iv. Renforcer le contrôle après dédouanement en s'appuyant entre autres sur le partenariat avec la DGI (application FUSION).
- v. Initier un partenariat avec certains gros opérateurs ayant recours aux entreprises sous-traitantes pour s'assurer de la régularité des opérations douanières de leurs sous-traitants.
- vi. Signer la convention avec l'autorité de régulation des marchés publics (ARMP) pour une amélioration du suivi de la fiscalité douanière des marchés publics.

E. Réformes structurelles des finances publiques

En matière de gestion budgétaire

28. Nous envisageons de poursuivre de manière résolue les réformes des finances publiques déjà engagées afin de renforcer la crédibilité et la transparence du budget et d'assurer l'efficacité de la dépense publique. Nous envisageons à cet effet un certain nombre de mesures fortes visant à consacrer les principes d'universalité (exhaustivité) et d'annualité du budget, dans le cadre d'un programme de dépenses à moyen terme glissant plus étroitement aligné sur le budget annuel, de manière à assurer une meilleure couverture des dépenses par l'enveloppe des ressources disponibles pour une année. En effet, le paiement de restes à payer, ainsi que celui des crédits budgétaires des années antérieures, sur les recettes de l'année suivante déplacent les dépenses inscrites au budget de l'année en cours et nuisent à une gestion efficace de la trésorerie et à une bonne lisibilité de l'exécution budgétaire. Une pleine mise en œuvre de la logique du budget programme nous permettra d'assurer une provision budgétaire suffisante pour les dépenses

envisagées durant l'année en cours (même si elles ont été engagées l'année précédente), et, partant, une plus grande lisibilité et transparence dans l'exécution. Cette meilleure lisibilité sera également assurée par l'inscription de toutes les recettes et dépenses dans le budget en évitant les compensations directes, en particulier entre le gouvernement central et les entreprises publiques.

29. Pour 2017, nous envisageons les mesures suivantes :

- a. Les interventions directes de la SNH permettent de répondre à des urgences essentiellement sécuritaires de manière rapide et flexible. En 2016 ces interventions se montaient à 60 pourcent du total de la redevance pétrolière. Le Gouvernement entend maintenir les interventions directes de la SNH à un niveau compatible avec les défis sécuritaires auxquels le pays fait face. Afin néanmoins d'éviter un déplacement conséquent de dépenses prévues dans les budgets annuels, le niveau de ces interventions sera limité à 50 pourcent du montant de la redevance de la SNH, et progressivement réduit par la suite. La totalité des recettes pétrolières ainsi que le montant des interventions directes seront indiqués pour mémoire dans le TOFE, en sus du montant de la redevance (mesure préalable). A partir de 2018, nous viserons à prévoir une inscription budgétaire suffisante pour couvrir l'intégralité des dépenses sécuritaires.
- b. Nous allons publier en ligne des rapports trimestriels d'exécution budgétaire, en commençant par le 1^{er} trimestre de 2017 (mesure préalable).
- c. Nous allons adopter un calendrier budgétaire permettant l'alignement du cadre de dépenses à moyen terme avec les budgets annuels pour assurer que la loi de finances corresponde à la première année du CDMT, et visant notamment à une transmission des plafonds de dépense en juin de chaque année (mesure préalable).
- d. Nous allons accélérer la transposition des directives des finances publiques CEMAC dans le corpus juridique du Cameroun. En particulier, le projet de loi transposant la directive relative aux lois des finances sera transmis à la CEMAC pour validation au plus tard au 30 septembre 2017 (repère structurel).

30. Le processus de réforme des finances publiques se poursuivra en 2018–19. Nous envisageons en particulier une pleine mise en œuvre de l'approche programmatique du budget, avec, dès la loi de finances 2018, l'élaboration d'un plan d'engagements consolidé et fiable, adossé au plan de passation des marchés, pour guider la programmation budgétaire et appuyer la gestion de la trésorerie. Nous allons également préparer un TOFE sur base ordonnancement et, à terme sur base engagements.

Efficacité des dépenses d'investissement

31. Dans l'optique d'améliorer la qualité et l'efficacité de nos dépenses d'investissement, nous envisageons de mettre en œuvre un certain nombre de mesures, sur la base notamment des recommandations de l'évaluation PIMA conduite en 2016.

- a. Il s'agira tout d'abord de doter tous les secteurs de stratégies sur lesquelles s'appuieront des programmes d'actions prioritaires et de renforcer les capacités des ministères sectoriels dans l'identification et la préparation de programmes et projets d'investissement.
- b. Parallèlement, nous allons poursuivre les réformes en cours visant notamment à l'amélioration du processus de planification, d'allocation, et d'exécution des dépenses d'investissement, ainsi que des processus de suivi et de l'évaluation. Ceci impliquera notamment de créer une base de données de projets matures, de ne retenir que les projets dits « matures » dans le CBMT, et de ne budgétiser que les projets inclus dans les CBMT. Les critères de sélection des projets pour le budget seront précisés dans le guide de maturation des projets (repère structurel).
- c. Au niveau du processus, lors des conférences élargies de programmation et en prélude aux pré-conférences budgétaires, le MINEPAT s'attèlera à mettre en place dès juillet 2017 une équipe multidisciplinaire chargée d'examiner le niveau de maturité des projets aux plans administratif, technique et financier. Cette équipe aura pour mission dans le cadre des conférences de maturation des projets de veiller ou de contribuer à la qualité des études, à la qualité des documents d'appel d'offres, à l'allotissement efficace des projets, au choix des procédures appropriées, à l'identification des procédures à lancer par anticipation à l'année n-1, à la planification des opérations de passation et d'exécution des marchés y afférents, etc. En aval, nous allons mettre en œuvre un processus de suivi stratégique de l'exécution des projets. A l'issue de ce processus, les projets seront exécutés à temps et à moindre coût en vue d'assurer l'optimisation de l'utilisation des ressources publiques (fin 2017-début 2018).

32. En parallèle, nous allons poursuivre et approfondir la gestion des engagements pluriannuels visant à une mise en œuvre effective du budget programme. Ceci devra intégrer le respect du principe de l'annualité budgétaire au travers de la déclinaison des autorisations d'engagement globales pour les projets pluriannuels en crédits de paiements intégrés dans les lois de finances subséquentes. L'objectif demeure d'arriver à une programmation annuelle réaliste de l'exécution des projets afin d'assurer que les ressources nécessaires soient inscrites dans les lois de finances pour toute la durée de mise en œuvre des projets d'investissement. Sur cette question, le gouvernement s'engage à intégrer le module CDMT dans l'application PROBMIS.

33. Les partenariats public-privé (PPP) constituent une option permettant d'accélérer l'exécution du programme d'investissement public, compte tenu d'une capacité de mise en œuvre parfois limitée des pouvoirs publics. Afin d'optimiser leur potentiel tout en limitant les risques de passifs contingents pour l'Etat, le gouvernement limitera le recours à ceux-ci pour des projets rentables pour lesquels le secteur privé est en mesure de fournir un meilleur service à un moindre coût. L'évaluation et le suivi de ces projets, seront améliorés et des procédures d'appels d'offres ouverts seront systématiquement utilisées. Les passifs contingents liés aux PPP feront l'objet d'une analyse, qui sera présentée en annexe des lois de finances annuelles, sur les risques budgétaires, ainsi que l'analyse des risques liés aux entreprises publiques (repère structurel).

Améliorer la gestion de la trésorerie

34. L'élargissement progressif du champ d'application du compte unique du trésor (CUT) permettra de faciliter la gestion de la trésorerie en maximisant l'utilisation des ressources disponibles et évitant des coûts d'emprunts.

Nous envisageons notamment (i) de procéder au recensement des comptes des Etablissements publics administratifs dans les banques commerciales et encadrer l'ouverture de nouveaux comptes (repère structurel), (ii) d'élaborer une stratégie d'élargissement progressif du champ du CUT (repère structurel), et (iii) réaliser, avec l'appui de la BEAC, le processus de mise en œuvre du CUT. La gestion efficace de la trésorerie devrait également bénéficier grandement de l'adoption de plans d'engagement crédibles adossés à un budget. Il importe également de renforcer les capacités des acteurs à la maîtrise des mécanismes de gestion de la trésorerie, notamment les techniques de projection, l'élaboration et l'analyse des tableaux de synthèse, « origination » des emprunts obligataires, la gestion des risques, et l'encadrement juridique des instruments de gestion de la trésorerie. Au titre des objectifs de réforme, il s'agira :

- a. De faire du plan de trésorerie l'outil par excellence de la gestion de la trésorerie. Celui-ci devra accompagner le projet de la loi de finances. Il s'agit ici d'une directive de la CEMAC, qui vise à montrer la soutenabilité du projet de loi de finances initiale transmis au Parlement, et nous allons formaliser cette directive dans le calendrier budgétaire. A cet effet, nous allons mettre en place un groupe de travail coordonné par la DGTFCM (DIRTRE), comprenant des correspondants dans les principales administrations productrices de données (DAE, DGB, DGI, DGD, CAA, MINEPAT/DGEPIP) en vue de son élaboration et de sa validation. Dans ce cadre, des efforts seront faits pour améliorer la fiabilité des prévisions budgétaires et comptables avec la production des plans d'engagement des dépenses par les différentes administrations. En outre, celui-ci devra permettre de mettre en œuvre la régulation budgétaire afin de réduire les restes à payer et améliorer les délais de paiements. Son évaluation devra se faire dans le cadre du comité de trésorerie.
- b. De mettre en œuvre des actions conséquentes afin de réduire de manière significative l'utilisation des procédures exceptionnelles, (notamment les avances de trésorerie et les caisses d'avance qui impactent négativement la trésorerie de l'Etat) et les règlements en espèces. A cet effet, le gouvernement veillera à la mise en œuvre effective des mesures suivantes (dont la plupart sont déjà prévues dans les textes en vigueur) :
 - i. Limitation des avances de trésorerie et des décisions de déblocage puisqu'il existe une procédure simplifiée d'engagement de la dépense ;
 - ii. Interdiction des sauvegardes de crédit ;
 - iii. Respect de l'orthodoxie dans l'ouverture et la gestion des caisses d'avances, notamment en limitant celles-ci aux menues dépenses ;
 - iv. Réduction des décaissements en numéraire en virant systématiquement dans les comptes des bénéficiaires toutes dépenses supérieures à 100 000 FCFA ;

- v. Utilisation de la procédure normale d'exécution du budget pour les dépenses d'investissement y compris les grands projets ;
 - vi. Subordination de tout engagement de dépense en dehors du décompte d'avance de démarrage à la présentation d'un décompte ou d'une facture assorti du certificat de service fait ;
 - vii. Rejet de toute décision de déblocage visant à approvisionner les comptes 420 et 450 ;
 - viii. Plafonnement annuel des ressources à affecter à certains organismes tels que le Crédit Foncier, le Fonds Routier, le Fonds National de l'emploi ;
 - ix. Respect du principe de l'annualité budgétaire dans l'exécution des dépenses, notamment des compte 420.
- c. De produire un tableau de suivi mensuel des comptes des correspondants en montrant de manière séparée les encaisses et les décaissements, et dans cette perspective procéder au toilettage des comptes 420 et 450, et améliorer la fiabilisation des opérations inscrites dans les comptes 420 et 450 en procédant à un apurement des opérations injustifiées.
- d. De mettre en place des mécanismes de gestion des soldes de trésorerie en relation avec les conditions du marché. Sur ce volet, les actions devront en liaison avec la banque centrale, se mener autour de la réduction des coûts de gestion de la trésorerie (rachat de dettes, placement des excédents, couverture du déficit avec des instruments appropriés, gestion de risque).
- e. Afin d'assurer une meilleure maîtrise des restes à payer et montants dûs par le gouvernement central pour les exercices budgétaires antérieurs, nous allons procéder d'ici à fin septembre 2017 à un audit (recensement et validation) et, sur cette base, préparer un plan graduel d'apurement de ces montants à inscrire au budget, dès la loi de finances 2018. Nous préparerons par ailleurs des rapports trimestriels de suivi faisant le point sur le solde des restes à payer et autres montants dus à partir de décembre 2017 (repères structurels).

F. Politique d'endettement

35. Notre politique d'endettement visera à éviter les risques de surendettement et à placer la dette publique sur une trajectoire soutenable. Le plafond d'endettement extérieur est fixé à 1700 milliards de FCFA et le plafond pour les émissions de titres sur le marché régional à 300 milliards de FCFA. Néanmoins, afin d'infléchir la trajectoire de la dette publique (en pourcentage du PIB), notre plan d'endettement pour 2017 (et années suivantes) privilégiera les projets prioritaires à fort potentiel de croissance, à termes concessionnels. En particulier, l'enveloppe des nouveaux prêts concessionnels signés en 2017 à partir de la date d'approbation du programme devrait se maintenir en dessous de 100 milliards de FCFA, et celle des prêts non-concessionnels à 100 milliards de FCFA, tenant compte du montant de conventions déjà signées en 2017 entre janvier et mai (tableaux du texte 1 et 2). En outre, les décaissements sur les prêts extérieurs non-concessionnels

déjà signés seront plafonnés à 540 milliards de FCFA. Pour 2018–19 les plafonds d'endettement non-concessionnel seront fixés en adéquation avec : (i) les taux d'exécution des trois années précédentes, (ii) le volume des projets considérés comme matures, et (iii) les décaissements envisagés au titre des soldes engagés non-décaissés (SEND).

36. Le stock important de SEND reflète le problème de maturation des projets, et fait l'objet d'un certain nombre de mesures pour y remédier. Nous nous engageons en particulier à effectuer une relecture attentive du stock des SEND afin de privilégier les projets prioritaires porteurs de croissance et sous financement concessionnel. De plus, le CNDP est en train de coordonner l'identification des projets faisant l'objet de SEND de plus de 4 années et d'éliminer ceux qui n'ont plus de justifications. Ceci devrait permettre de réduire de manière conséquente le stock des SEND d'ici à fin décembre 2017. Nous allons également nous assurer que le décaissement de ces montants soit graduel, selon les échéanciers indiqués au tableau 1.

Tableau du texte 1. Cameroun : conventions de prêts concessionnels et non-concessionnels signés, janvier-mai, 2017

| Projets | Prêteurs | Secteur | Montants | | Termes | | | Type |
|---|---|-------------|------------------------------|----------------------|---------------------------|---------------------------|-------------------|--------------------|
| | | | en devise du prêt (millions) | en milliards de FCFA | Taux d'intérêt (pourcent) | Période de grâce (années) | Maturité (années) | |
| Projet d'alimentation en eau potable des villes de Meyomessala, Nkongsamba, Loum et Melong | GIEK (Norwegian Export Credit Guarantee Agency) et Export Credit Norway | Eau | 57.5 EUR | 37.7 | 1,1% | 2 | 8.5 | Commercial |
| Construction des lignes de transport d'électricité entre Nkongsamba-Bafoussam et Ydé-Abong Mbang ainsi que les ouvrages connexes | EXIM Inde | Energie | 93.5 USD | 57.0 | Libor 6M + 1,75% | 5 | 10 | Commercial |
| Projet d'approvisionnement en eau potable et assainissement dans 8 régions | Banque Islamique de Développement | Eau | 26.1 USD 4.0 USD | 16.3 2.5 | Libor + 1,3% | 4 5 | 15 15 | Semi concessionnel |
| Lignes de transport d'électricité du barrage hydroélectrique de Memve'ele | EXIM Chine | Energie | 141.8 USD | 88.0 | Libor 6M + 3,2% | 3 | 12 | Commercial |
| Projet de logements sociaux Yaoundé | INTESA SANPAOLO | Habitat | 154.0 EUR 21.5 EUR | 101.0 14.1 | CIRR + 0,7% | 3 | 10 | Commercial |
| Projet de construction du port de Kribi, phase 2 | EXIM Chine | Transport | 524.6 USD 1,000 CNY | 322.4 89.0 | 2% | 7 | 13 | Semi concessionnel |
| Projet de développement du secteur des transports | Banque Mondiale (BIRD) | Transport | 172.4 EUR | 113.1 | Euribor 6M + 1,5% | 7 | 23 | Semi concessionnel |
| Projet de Développement Rural Intégré (PDRI) Chari Logone (phase II) | Banque Islamique de Développement | Agriculture | 3.8 ISD 26.5 USD | 2.2 15.6 | Frais administratifs 1.5% | 7 | 25 | Semi concessionnel |
| Projet de développement de la commercialisation du bétails et des infrastructures d'élevage | Banque Islamique de Développement | Elevage | 4.7 USD 32.7 USD | 2.8 19.3 | Libor 6M + 1,55% | 5 | 15 | Semi concessionnel |
| Développement du corridor international Yde - Brazzaville phase II (Mintom lélé) | JICA | Transport | | 33.1 | 0,3% | 10 | 40 | Concessionnel |
| Projet de développement de l'élevage | Banque Mondiale (IDA) | Elevage | 100.0 USD | 61.0 | 1,25% | 5 | 25 | Semi concessionnel |
| Remise à Niveau des Réseaux de Transport et Réforme (Projet SONATREL) | Banque Mondiale (BIRD) | Energie | 325.0 USD | 202.3 | Euribor 6M + 1,5% | 7 | 30 | Semi concessionnel |
| Appui au secteur des transports, Phase II: réhabilitation de la route Yaoundé -Bafoussam-Babadjou; aménagement des routes Grand Zambikribi et Maroua-Bogo-Pouss, section Bogo-Pouss | BAD | Routes | 270.2 EUR 12.8 UC | 177.0 11.0 | variable | 4,5 5 | 20,5 25 | Semi concessionnel |
| Total | | | | 1,368.3 | | | | |
| Commercial | | | | 297.9 | | | | |
| Semi concessionnel | | | | 1,070.4 | | | | |
| Concessionnel | | | | 33.1 | | | | |

Tableau texte 2. Cameroun : Prédiction de signature de nouveaux emprunts pour juin-décembre 2017 (Préliminaire)

| Projets | Prêteurs | Secteur | Montants | | Termes | | | Type |
|---|-----------------------------------|-------------|------------------------------|----------------------|---------------------------|---------------------------|-------------------|--------------------|
| | | | en devise du prêt (millions) | en milliards de FCFA | Taux d'intérêt (pourcent) | Période de grâce (années) | Maturité (années) | |
| Projet d'appui à l'amélioration de l'efficacité de la dépense publique | BAD | Gouvernance | 14.2 EUR | 9.3 | variable | 8 | 25 | Semi concessionnel |
| | | | 11.2 UC | 9.3 | 1% | 5 | 30 | Concessionnel |
| | | | 4.0 USD | 3.7 | Frais administratifs 1.5% | 7 | 25 | |
| Projet de renforcement du système national de transfusion sanguine | Banque Islamique de Développement | Santé | 6.7 USD | 4.1 | Libor 6M + 1,55% | 5 | 12 | Concessionnel |
| Projet de renforcement des capacités du secteur minier | Banque Mondiale (BIRD) | Mines | 15.5 SDR | 12.8 | 1,25% | 3 | 12 | Concessionnel |
| | | | 4.4 SDR | 3.6 | 1,13% | | | |
| Projet de renforcement et de stabilisation des réseaux de transport d'électricité de la ville de Douala | SG Paris/Deutsche Bank | Energie | 25.6 EUR | 16.8 | Euribor 6M + 2,45% | 0.75 | 5 | Commercial |
| | | | 140.1 EUR | 91.9 | Euribor 6M + 1,80% | 3 | 13 | Commercial |
| Total | | | | 160.9 | | | | |
| Commercial | | | | 108.7 | | | | |
| Semi concessionnel | | | | 9.3 | | | | |
| Concessionnel | | | | 43.0 | | | | |

37. Le gouvernement continuera d'œuvrer à l'amélioration de la gestion de la dette publique. Le champ d'action du CNDP s'étend désormais à l'ensemble des engagements pris par l'Etat et les entreprises publiques au niveau de l'endettement. Afin de nous assurer que le recours à l'endettement extérieur est cohérent avec notre programme de développement, tous les contrats de prêts pour le compte de l'Etat ou rétrocédés aux entreprises publiques devront avoir reçu un avis favorable préalable du CNDP. De plus, nous allons prendre des dispositions réglementaires pour que les entreprises publiques ne soient plus en mesure de s'endetter sans avis préalable du CNDP (mesure préalable). A cet effet, le Comité est saisi pour :

- les requêtes et offres de financement intéressant l'Etat et ses démembrements ;
- les emprunts publics extérieurs et intérieurs ou les emprunts garantis par l'Etat ;
- la proposition de plafonds d'endettement annuel ;
- les opérations de réaménagement, de reconversion ou de rétrocession de la dette publique.

38. Au niveau des entreprises et établissements publics, nous allons entamer une réflexion visant à améliorer leur viabilité, leur efficacité et leur compétitivité. Dans l'immédiat, le gouvernement va renforcer le suivi des risques budgétaires générés par ces entreprises à travers la présentation et l'analyse de leur situation financière consolidée en annexe des lois de finances annuelles (repère structurel). Le gouvernement s'engage également à améliorer la gestion des entreprises publiques afin de réduire et éliminer progressivement les subventions qui leur sont allouées.

G. Cohérence avec la politique monétaire régionale

39. Le gouvernement s'engage à mettre en œuvre des politiques cohérentes avec le maintien de la stabilité de l'arrangement monétaire, qui passe par la stabilisation et le redressement du niveau des réserves de la BEAC. La mise en œuvre d'une politique monétaire régionale plus restrictive s'inscrit en complément de l'effort de redressement budgétaire et vise à limiter le financement monétaire direct et indirect aux Etats afin d'agir sur les causes de la chute des réserves. En ce qui concerne les modalités de financement de l'Etat, le gouvernement s'engage à respecter les engagements pris au niveau de la région concernant le gel du plafond des avances statutaires au niveau fixé sur la base des recettes budgétaires de 2014. Le Cameroun, de par sa situation budgétaire relativement moins tendue que les autres pays de la CEMAC, a déjà démontré sa prudence dans l'utilisation des avances statutaires, et s'engage à poursuivre dans cette voie. D'autre part, le gouvernement a l'intention de promouvoir le développement du marché financier en s'abstenant de faire recours à tout nouveau concours direct du système bancaire sauf en circonstances exceptionnelles, et à un taux égal ou moindre à celui de la dernière émission d'obligations de même maturité, y compris les commissions et autres frais. Tous les financements bancaires de l'Etat devraient, à terme, s'effectuer sous forme d'émissions de titres d'Etat.

H. Maintenir la stabilité du secteur financier et élargir l'accès aux services financiers

40. Malgré une résilience d'ensemble, le secteur financier, déjà caractérisé par le poids structurel des créances en souffrance et la concentration des portefeuilles bancaires, enregistre plusieurs signes de vulnérabilité. Certes le système bancaire continue d'afficher globalement des taux de solvabilité, de liquidité et de rentabilité acceptables, mais cette situation ne doit pas occulter, d'une part, l'accentuation de certains facteurs de fragilité en particulier le risque de crédit, au vu du taux de sinistralité et du degré de concentration des portefeuilles, d'autre part, la survenance de nouveaux facteurs de risques (liquidité, change, taux).

41. Afin de renforcer la résilience du secteur financier et lui permettre de mieux contribuer au financement de l'économie, nous arrêterons un programme axé d'une part sur l'apurement de l'héritage du passé et, d'autre part, sur la mise en place d'un environnement conforme aux meilleures pratiques pour l'avenir. Le premier volet de notre programme visera deux objectifs : l'apurement des créances en souffrance et le règlement rapide des situations individuelles des banques en difficultés. Le second volet instaurera un environnement légal, réglementaire et opérationnel permettant au secteur financier d'assurer la sélection, le suivi et la gestion active de ses risques (notamment de crédit) selon les meilleures pratiques. Il comportera également un soutien au renforcement par les autorités régionales de la surveillance des autres risques et des filets de sécurité financière (dispositifs de résolution des établissements de crédit et de garantie des dépôts).

42. Au titre du premier volet, nous adopterons une stratégie pour l'apurement des créances déjà en souffrance, sous le contrôle de la COBAC, d'ici septembre 2017 (repère structurel). Nous soutiendrons l'assignation par cette dernière autorité d'objectifs opérationnels aux

banques, assortis d'échéances de traitement desdites créances, impliquant soit des restructurations pour les créances dont les débiteurs offrent des perspectives de solvabilité, soit des recouvrements forcés pour les autres, voire un passage par pertes et profits pour les plus anciennes, totalement provisionnées. Eventuellement, pour ces dernières, le recours à la SRC pour leur recouvrement après cession à l'Etat pourrait être envisagé, dans le respect des principes de bonne gouvernance décrits ci-après. Nous renforcerons l'environnement juridique en vue de faciliter le recouvrement des créances, par voie judiciaire et extra-judiciaire. Le traitement fiscal de ces modalités de résolutions (restructuration, passage par pertes et profits) sera assoupli.

43. Nous adopterons également un plan portant sur la résolution des banques en difficultés, élaboré en consultations avec les services du FMI, et le soumettrons à la COBAC d'ici août 2017 (repère structurel). Deux impératifs guideront notre action, d'une part, la préservation de la stabilité financière tout en évitant l'aléa moral, d'autre part, le recours privilégié au soutien des actionnaires privés de façon à réduire le coût budgétaire. Dès lors, dans l'attente d'un renforcement des dispositifs de résolution et de garantie des dépôts et en coordination avec la COBAC, nous nous engageons à accélérer les négociations en cours en vue de la recapitalisation, par les actionnaires des établissements en difficulté. A défaut, leur résolution (si possible par transfert des actifs sains et des dépôts à un établissement tiers, suivi de la liquidation des actifs et passifs résiduels) sera mise en œuvre à brefs délais, sur le fondement de l'actuel règlement 02-14 de la CEMAC et dans le respect des impératifs précités, notamment la recherche du moindre coût fiscal. Sous cette contrainte, le rachat des créances en souffrance par l'Etat ne saurait d'ailleurs être opéré que sur la base d'une valorisation au juste prix établie selon une méthodologie conforme aux normes internationales en la matière, et dans le cadre d'une stratégie de recouvrement visant à maximiser la valeur actuelle nette desdites créances. Le respect de ces exigences s'inscrira dans le droit fil d'une revue de la gouvernance d'ensemble de la SRC, le cas échéant avec le soutien d'une assistance technique de la part du FMI.

44. Le second volet de notre programme sera centré sur la constitution d'un cadre propice à une sélectivité accrue dans la distribution du crédit, à un suivi permanent et renforcé de ce risque par les banques, et à sa gestion proactive. Seront ainsi recherchées :

- a. une plus grande sélectivité à l'octroi des crédits et une réactivité renforcée dans leur suivi, grâce au renforcement de la transparence financière sur les débiteurs, notamment par la généralisation du déploiement de la plateforme CIP-FIBANE-CASEMF auprès des EMF de première catégorie (repère structurel) ;
- b. une meilleure couverture du risque grâce à la fiabilisation des mécanismes de collatéralisation, au travers de l'informatisation du cadastre et du registre des sûretés mobilières (repère structurel), la fiabilisation du registre des sûretés immobilières ;
- c. une efficacité accrue dans la mise en œuvre des voies d'exécution, par la mise en place de chambres spécialisées en matière financière au sein des tribunaux (ou la création de tribunaux de commerce), l'encadrement des délais de procédure, et le développement des mécanismes d'arbitrage extra-judiciaires.

45. Afin de promouvoir un environnement moins vulnérable aux chocs financiers, nous nous engageons également à soutenir et accompagner l'ajustement de la réglementation prudentielle. A cet égard, nous appuierons les initiatives régionales visant à étendre le champ de surveillance à d'autres types de risques, tels que le risque de change, le risque de taux d'intérêt sur le portefeuille bancaire et le risque opérationnel. Nous soutiendrons les plans régionaux de mise à niveau des filets de sécurité (dispositifs de résolution bancaire et de garantie des dépôts), notamment afin de leur conférer une robustesse juridique et une capacité opérationnelle effective, conformes aux meilleures pratiques internationales.

46. Afin de développer l'accès des populations aux services financiers, nous allons en priorité renforcer la stabilité de la microfinance et faciliter le développement du *mobile banking* dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de la finance inclusive adoptée en 2014. Cette stratégie repose sur un certain nombre d'axes prioritaires, dont (i) les réformes de la réglementation des EMF ; (ii) le renforcement des performances sociales des EMF, en particulier la gouvernance, les ressources, l'appui technique et financier ; et (iii) le renforcement des capacités des acteurs (dirigeants, organes sociaux, etc.). Afin d'assurer la stabilité du secteur de la microfinance, nous allons également soutenir les efforts de la COBAC en vue de finaliser le nouveau règlement sur la microfinance, mais aussi contribuer au renforcement de la supervision de ce secteur et du suivi des canaux de contagion des risques entre banques et EMF. Nous contribuerons au renforcement de la supervision des opérations de banque effectuées dans le cadre du *mobile banking*, et soutiendrons, si nécessaire, la révision par la COBAC de la réglementation relative à ces opérations. Enfin, en ce qui concerne l'accès au crédit, nous envisageons l'aboutissement en 2017 d'un certain nombre de réformes en cours.

I. Compétitivité et développement du secteur privé

47. Le gouvernement s'engage à accélérer la mise en œuvre de mesures permettant de soutenir le développement du secteur privé et la diversification de l'économie. Les principaux obstacles à une plus forte compétitivité de l'économie sont, entre autres, le manque d'infrastructures, le faible accès du secteur privé aux services financiers, et un climat des affaires défavorable. L'aboutissement des grands projets d'infrastructure, notamment en matière d'énergie et de transport, devrait engendrer une productivité accrue et permettre au secteur privé de prendre le relai de l'investissement public comme moteur de la croissance. L'élargissement de l'accès aux services financiers selon la stratégie énoncée plus haut soutiendra ce processus.

48. En outre, l'amélioration du climat des affaires est primordiale pour le développement du secteur privé, en vue d'une croissance durable, soutenable et créatrice d'emplois. Le gouvernement travaille avec les autres partenaires techniques et financiers afin d'éliminer les principaux obstacles au développement du secteur privé, y compris avec la SFI en ce qui concerne le climat des affaires. Dans ce cadre, une dizaine de domaines d'intervention ont été identifiés. Plusieurs réformes, y compris en coordination avec les autorités régionales, sont en cours pour renforcer la compétitivité et l'attractivité de l'économie camerounaise pour les investissements directs étrangers et le commerce. Il s'agit de :

- a. la modernisation du cadre législatif par la révision du Code des Douanes de la CEMAC et la mise en œuvre du tarif des douanes de la CEMAC selon la version 2017 du Système Harmonisé, prévues dans le cadre des projets de réformes engagés dans le contexte du programme régional.
- b. la finalisation en 2017 du plan cadastral numérisé des villes de Douala, Yaoundé, Garoua, Maroua ainsi que national ;
- c. l'informatisation du registre du commerce et crédit mobilier ;
- d. la mise en place d'un compte séquestre dédié au remboursement des crédits de TVA et mise en place d'un système interactif de suivi en ligne des dossiers de remboursement de crédits de TVA ;
- e. la mise en place des points de paiements électroniques dans les centres divisionnaires des impôts ;
- f. la réduction des délais de traitement des factures de l'Etat entre l'engagement et la prise en charge par le trésor afin d'amenuiser les contraintes de liquidité des prestataires de service (repère structurel).

II. MODALITES DU PROGRAMME

49. Le gouvernement prendra toutes les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs et les critères, tels que présentés dans les tableaux 1 et 2 du présent mémorandum. Le suivi du programme sera effectué au travers de revues semestrielles et de critères de performance, repères indicatifs et repères structurels, tels que présentés dans les tableaux 1 et 2 du présent mémorandum et dans le protocole d'accord technique en annexe (qui établit également les exigences en matière de communication des données aux services du FMI). La première revue du programme sera basée sur les objectifs à fin juin 2017 et devrait être finalisée d'ici au 15 décembre 2017. La seconde revue sera basée sur les objectifs à fin décembre 2017 et devrait être finalisée d'ici au 30 juin 2018.

Tableau 1. Cameroun : Critères de réalisation quantitatifs et repères indicatifs (Mars – Décembre 2017) et projections indicatives pour 2018

| | 2017 | | | | 2018 | |
|---|--------------------------|----------------|---------------------|--------------------|----------------|----------------|
| | Fin-mars (Provisoire) | Fin-juin CR | Fin-septembre RI | Fin-décembre CR | Fin-mars RI | Fin-juin RI |
| A. Critères de réalisation et cibles indicatives¹ | | | | | | |
| Plancher sur le solde budgétaire primaire non pétrolier (base engagement) | -61 | -392 | -708 | -974 | -37 | -348 |
| Plafond sur le financement intérieur net du gouvernement excluant le financement net du FMI ² | -73 | -18 | 78 | -200 | -21 | -5 |
| Plafond sur les décaissements de dettes extérieures non-concessionnelles contractées avant la date d'approbation du programme | 0 | 280 | 540 | 540 | 315 | 315 |
| Plafond sur l'endettement du gouvernement central auprès de la banque centrale, excluant le financement net du FMI (stock) | -35 | 0 | 85 | -253 | -286 | -241 |
| B. Critères de réalisation suivis sur une base continue³ | | | | | | |
| Plafond sur les accumulations des nouveaux arriérés de paiements extérieurs | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Plafond sur les nouvelles dettes extérieures non-concessionnelles contractées ou garanties par le gouvernement ^{4;5;6} | | 100 | 100 | 100 | 500 | 500 |
| C. Cibles indicatives | | | | | | |
| Plancher sur les recettes non-pétrolières | 599 | 1,185 | 1,811 | 2,457 | 642 | 1308 |
| Plafond sur les accumulations nettes d'arriérés de paiements intérieurs | -115 | 0 | 0 | -57 | 0 | 0 |
| Plancher sur les dépenses sociales | | 253 | 406 | 624 | 262 | 422 |
| Plafond sur les interventions directes de la SNH | | 168 | 168 | 168 | | |
| Pour mémoire : | | | | | | |
| Appuis budgétaires extérieurs hors financement du FMI | 0 | 0 | 44 | 337 | 0 | 0 |
| Plafond sur les nouvelles dettes ou garanties extérieures concessionnelles du gouvernement ⁷ | 3 | 100 | 100 | 100 | 152 | 152 |

Sources : Autorités du Cameroun ; et estimations et projections des services du FMI.

Note : les termes utilisés dans ce tableau sont définis dans le PAT.

¹ Les indicateurs du programme sous A et B sont des critères de réalisation (CR) à fin juin et à fin décembre ; repères indicatifs (RI) autrement.

² Ce plafond sur le financement intérieur net du gouvernement (excluant le paiement des arriérés) fera l'objet d'ajustements si les décaissements au titre de l'aide budgétaire extérieure excluant le financement du FMI, sont inférieurs/supérieurs aux prévisions du programme. Dans ce cas, le plafond sera ajusté pro-tanto à la hausse/à la baisse jusqu'à un maximum de 70 milliards de FCFA à la fin de chaque trimestre de 2017.

³ Les critères sont fixés à partir de la date d'approbation du programme.

⁴ Excepté les crédits imports ordinaires et l'allègement de la dette obtenu sous forme de restructuration ou de rééchelonnement.

⁵ Ce critère s'applique à partir de la date d'approbation du programme. Le Gouvernement a signé 851.6 milliards de FCFA de dettes non-concessionnelles à la fin du mois d'avril 2017.

⁶ Ce plafond sera ajusté à la hausse par le montant de l'aide budgétaire non concessionnelle hors financement du FMI pour des motifs de gestion de dette, jusqu'à hauteur des montants indiqués pour mémoire concernant les appuis budgétaires extérieurs ci-dessous.

⁷ Sur la base des conventions signées au titre des projets conformément à la politique de maîtrise de l'endettement du FMI <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2014/111414.pdf>.

Tableau 2. Cameroun : mesures préalables et repères structurels, 2017–19

| Mesure | Calendrier | Objectif macroéconomique | Indicateurs |
|---|--|---|--|
| Politique budgétaire et mobilisation des recettes | | | |
| Adopter un calendrier budgétaire permettant l'alignement du CBMT avec les budgets annuels, ainsi que l'alignement de la préparation du budget d'investissement avec celle du budget récurrent. | Mesure préalable | Améliorer la planification budgétaire à court et moyen terme | Circulaire |
| Publier des rapports trimestriels d'exécution budgétaire. | Mesure préalable (et repère structurel trimestriel dès la fin juin 2017) | Améliorer la transparence budgétaire | Rapport publié dans les journaux et en ligne |
| Soumettre un projet de loi transposant la directive CEMAC portant sur les lois de finances dans l'ordre juridique national à la commission de la CEMAC. | Septembre 2017 | Mettre la politique budgétaire en conformité avec la réglementation régionale | Transmission du projet de loi révisé à la commission de la CEMAC |
| Améliorer le recouvrement de la taxe foncière en le liant au système de distribution de l'électricité et partager les recettes de cette taxe entre l'Etat central et les collectivités décentralisées. | Décembre 2017 | Améliorer la mobilisation des recettes non-pétrolières | Loi de finances 2018 |
| Renforcer les échanges d'information entre la DGI et la DGD. Celles-ci prépareront de façon conjointe des rapports trimestriels identifiant entre autres les résultats en termes d'identification de fraudes et recouvrement additionnels. | Trimestriellement, à partir de juin 2017 | Améliorer la mobilisation des recettes non-pétrolières | Rapport transmis aux services du FMI |
| Publier mensuellement la structure des prix des produits pétroliers. | Mensuellement, à partir de juin 2017 | Améliorer la mobilisation des recettes et réduire les subventions | Publication en ligne et dans les journaux |
| Préparer une stratégie visant à assurer la soutenabilité de la structure des prix des hydrocarbures et la viabilité financière de la SONARA | Décembre 2017 | Améliorer la mobilisation des recettes et réduire les subventions | Document de stratégie transmis aux services du FMI. |
| Achever la mise en œuvre de l'immatriculation biométrique des contribuables. | Juin 2018 | Améliorer la mobilisation des recettes | Système fonctionnel |
| Préparer un rapport (i) évaluant l'efficacité du nouveau mécanisme d'approvisionnement automatique du compte séquestre TVA et (ii) proposant, avec la Direction générale du trésor, un plan d'apurement du stock des crédits constatés au 31 décembre 2016. | Décembre 2017 | Améliorer la mobilisation des recettes et améliorer le climat des affaires | Rapport envoyé aux services du FMI |
| Gestion des finances publiques et de la dette | | | |
| Indiquer le montant total des recettes pétrolières de la SNH et des interventions directes dans le TOFE. | Mesure préalable (et repère structurel mensuel à partir de fin juin) | Améliorer la gestion des finances publiques | TOFE mensuel |
| Émettre une directive signée par le ministre des Finances en précisant que le CNDP doit donner un avis préalable pour tout endettement extérieur de la part des entreprises publiques (autres que pour transactions commerciales normales). | Mesure préalable | Renforcer le contrôle des emprunts publics par les entreprises publiques | Directive du MINFI |

| Tableau 2. Cameroun : mesures préalables et repères structurels, 2017–19 (suite et fin) | | | |
|---|--|--|---|
| Inventorier et vérifier tous les restes à payer et montants dus pour les exercices budgétaires antérieurs. | Septembre 2017 | Régler les arriérés | Rapport d'audit envoyé aux services du FMI |
| Adopter un plan visant l'apurement progressif des restes à payer et montants dus pour les exercices budgétaires antérieurs. | Décembre 2017 | Régler les arriérés | Rapport transmis aux services du FMI |
| Produire une situation trimestrielle des restes à payer et montants dus pour les exercices budgétaires antérieurs | Trimestriel, à compter de fin avril 2018 | Régler les arriérés | Rapport envoyé aux services du FMI |
| Communiquer la nature et le volume des passifs conditionnels dans une annexe à la loi de finances, y compris les passifs fermes et conditionnels de tous les PPP existants. | Annuel, à partir d'octobre 2017 | Surveiller les passifs conditionnels | Annexé à la loi de finances |
| Faire un inventaire de tous les comptes des Etablissements publics administratifs dans les banques commerciales et limiter strictement l'ouverture de nouveaux comptes bancaires. | Juin 2017 | Renforcer et rationaliser la gestion de trésorerie | Inventaire envoyé aux services du FMI |
| Adopter une stratégie visant à élargir progressivement la couverture du compte unique du Trésor. | Septembre 2017 | Renforcer et rationaliser la gestion de trésorerie | Stratégie transmise aux services du FMI |
| Accroître les dépenses sociales et la qualité et l'efficacité de l'investissement public | | | |
| Elaborer une stratégie (ou politique) nationale de protection sociale à mettre en œuvre dès la loi de finances 2018. | Décembre 2017 | Protéger les couches vulnérables de la population | Rapport du consultant |
| Actualiser et rendre exécutoire le guide de maturation des projets. | Décembre 2017 | Améliorer la sélection des projets d'investissement | Circulaire signée par le Premier Ministre |
| Stabilité du secteur financier et croissance tirée par le secteur privé | | | |
| Adopter et soumettez à la COBAC une stratégie pour apurer le portefeuille des créances en souffrance des banques commerciales. | Septembre 2017 | Dynamiser le crédit au secteur privé | Stratégie transmise par le Ministre des Finances à la COBAC |
| Adopter un plan de résolution pour les banques en difficultés et le soumettre à la COBAC | Août 2017 | Maintenir la stabilité du secteur financier | Plan transmis par le Ministre des Finances à la COBAC |
| Généraliser l'accès des bases de données sur les créanciers à l'ensemble des établissements de crédit et aux EMF. | Mars 2018 | Faciliter l'accès au crédit, en particulier pour les PME | Base de données disponible |
| Informatisation du registre des sûretés mobilières | Mars 2018 | Faciliter l'accès au crédit, en particulier pour les PME | Registre disponible en ligne |
| Réduire les délais de traitement des factures entre l'engagement et la prise en charge par le trésor à deux mois. | Mars 2018 | Réduire les exigences de fonds de roulement pour les PME et éviter l'accumulation de restes à payer. | Rapport de la Direction générale du Trésor |

Pièce jointe II. Cameroun : protocole d'accord technique

Clauses applicables à la facilité élargie de crédit (FEC)

1. Ce protocole d'accord technique (PAT) définit les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs qui seront utilisés pour évaluer la performance dans le cadre du programme du Cameroun appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) en 2017. Le PAT établit le cadre et les délais maximums de communication des données qui permettront aux services du FMI d'évaluer la mise en œuvre du programme.

Conditionnalité

2. Les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs pour fin juin et fin décembre 2017 sont établis dans le tableau 1 du Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) joint à la lettre d'intention. Les repères structurels définis dans le programme sont détaillés dans le tableau 2 du MPEF.

Définitions

3. Le gouvernement : Sauf indication contraire, on entend par « gouvernement » l'administration centrale de la République du Cameroun qui comprend tous les organes d'exécution, institutions et toute structure bénéficiant de fonds publics spéciaux dont les compétences sont incluses dans la définition de l'administration centrale du Manuel de statistiques de finances publiques de 2001 (MSFP 2001 ; paragraphes 2.48–50). Cela n'inclut pas les administrations locales, la banque centrale et toute autre entité publique ou entité appartenant à l'État dont le statut juridique est autonome et dont les opérations ne sont pas incluses dans le tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

4. Une entreprise publique est une unité commerciale ou industrielle, détenue en partie ou en totalité par l'Etat ou ses démembrements, qui vend des biens et services au public à une grande échelle.

Revenus

5. Le total des ressources du gouvernement est constitué des recettes budgétaires fiscales et non fiscales (telles que définies dans le Chapitre 5 du MSFP 2001) et des dons. Les recettes sont comptabilisées sur une base caisse. Le produit de vente d'actifs et les recettes de privatisations (définies au paragraphe 8) ne sont pas considérés comme des recettes du gouvernement.

6. Les recettes pétrolières sont définies comme la somme du solde transférable de la SNH et de l'impôt sur les revenus des sociétés pétrolières et de celles qui exploitent le gaz. Les Autorités avertiront les services du FMI si des modifications des régimes fiscaux donnent lieu à des changements dans les flux de recettes. Les recettes pétrolières sont comptabilisées sur une base caisse.

7. Les recettes non pétrolières comprennent toutes les recettes (fiscales et non fiscales) du gouvernement, à l'exception des recettes pétrolières définies au paragraphe 6. La TVA est enregistrée sur une base nette des remboursements de TVA. Les droits de pipeline payés par la *Cameroon Oil Transportation Company* (COTCO) sont enregistrés dans la rubrique des recettes non fiscales.

8. Les recettes de privatisation comprennent tous les fonds versés au gouvernement dans le cadre de la vente ou du transfert de la gérance d'une entreprise (« concession »), d'un organisme ou d'une installation publics à une (des) entreprise(s) privée(s) (y compris les entreprises entièrement contrôlées par un (des) État(s) étranger(s)), un (des) organisme(s) privé(s) ou une (des) personne(s) physique(s). Le produit des privatisations comprend en outre tous les fonds provenant de la vente d'actions détenues par le gouvernement dans des sociétés privées ou des entreprises publiques. Toutes les recettes de privatisation doivent être présentées en chiffres bruts ; si la vente ou la concession entraîne des coûts, ceux-ci doivent être comptabilisés séparément dans les dépenses.

Dépenses

9. Le total des dépenses du gouvernement et les « prêts nets » sont l'ensemble des dépenses de salaires et traitements des employés publics, de biens et services, de transferts (y compris les subventions, les dons, les prestations sociales et autres charges), de paiements d'intérêts, des dépenses d'investissement, toutes comptabilisées sur une base ordonnancement, sauf indication contraire, et les prêts nets (définis dans le MSFP de 2001). Le total des dépenses du gouvernement inclut également les dépenses effectuées sans ordonnancement préalable qui n'ont pas été régularisées.

10. Les interventions directes de la SNH (Société nationale des hydrocarbures) font partie des dépenses du gouvernement. Il s'agit de paiements d'urgence effectués par la SNH pour le compte du gouvernement essentiellement pour faire face à des dépenses exceptionnelles de souveraineté et de sécurité.

11. Les dépenses sociales comprennent des dépenses publiques inscrites dans le budget de l'Etat portant sur des programmes prioritaires pour accélérer la réalisation des objectifs de développement social du gouvernement. Elles incluent : (i) pour le secteur de l'éducation, les dépenses totales (courantes et en capital) des Ministères de l'éducation de base, des enseignements secondaires, et de l'emploi et de la formation professionnelle ; (ii) pour le secteur de la santé, les dépenses courantes du Ministère de la santé publique ; et (iii) pour les autres secteurs sociaux, les dépenses courantes des Ministères du travail et de la sécurité sociale, de la jeunesse et de l'éducation civique, des affaires sociales, et de la promotion de la femme et de la famille.

Solde et financement

12. Solde budgétaire primaire : Le solde budgétaire primaire est défini comme étant la différence entre le total des recettes du gouvernement (défini au paragraphe 5) et le total des dépenses du gouvernement et prêts nets (défini au paragraphe 9) hors paiements d'intérêts au titre de la dette extérieure et intérieure.

13. Dette : Le définition de la « dette » est énoncée au paragraphe 8(a) des Directives sur les conditionnalités sur la dette publique dans les programmes appuyés par le FMI jointes à la décision No. 15688-(14/107) du Conseil d'Administration, mais comprend également les engagements contractés ou garantis pour lesquels les valeurs n'ont pas été reçues. Pour les besoins de ces directives, la « **dette** » s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel, prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé ; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en terme de principal ou d'intérêts. Conformément à la définition de la dette qui précède, toute pénalité, dommages et intérêts accordés par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle qui constitue une dette est une dette.

14. La dette extérieure, pour les besoins d'évaluation des critères y relatifs, est définie comme tout emprunt ou service de la dette dans une monnaie autre que le FCFA. Cette définition s'applique également à la dette entre les pays de la CEMAC. Les critères de réalisation y afférents s'appliquent à la dette extérieure de l'État, des entreprises publiques qui reçoivent des transferts de l'Etat et des autres entités publiques dont le gouvernement détient plus de 50 % du capital ou à toute autre dette privée pour laquelle l'État aurait offert une garantie qui constituerait un passif conditionnel. La **dette garantie** fait référence à toute obligation juridique explicite incombant à l'Etat de rembourser une dette en cas de défaut de paiement par le débiteur (que les paiements soient à effectuer en numéraire ou en nature).

15. La dette extérieure concessionnelle : Une dette extérieure est réputée concessionnelle si elle comporte un élément don d'au moins 35 %.¹ L'élément don est la différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actuelle, exprimée en pourcentage de la valeur nominale. On calcule la valeur actuelle de la dette à la date à laquelle elle est contractée en actualisant les paiements du service de la dette à la date où cette dette est contractée.² Le taux d'actualisation utilisé à cet effet est de 5%.

16. La dette intérieure est définie comme étant l'ensemble des dettes et obligations du gouvernement en FCFA. Elles incluent les soldes non remboursés, les avances de la BEAC, les bons et obligations du Trésor, la *dette structurée*, la *dette non structurée*, les arriérés de paiements intérieurs et la dette fournisseur de la SONARA.

- La **dette structurée** est définie comme étant la dette qui a fait l'objet de traitement par convention ou par titrisation. Dans le cadre du programme, la dette structurée bancaire est incluse dans le crédit net bancaire et la dette structurée non bancaire est retracée dans le financement non bancaire.

¹ La référence au site Web du FMI ci-après renvoie à un instrument qui permet le calcul de l'élément don pour une large gamme de montages financiers : <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator>.

² Le calcul de la concessionnalité tient compte de tous les aspects du contrat de prêt, y compris l'échéance, le différé de remboursement, l'échéancier, les commissions d'engagement et les frais de gestion. Le calcul de la concessionnalité des prêts de la BID tiendra compte de l'accord existant entre la BID et le FMI.

- i. La **dette structurée bancaire** est définie comme étant l'ensemble des créances des banques locales sur le gouvernement à l'exception des bons et obligations du trésor. Il s'agit de la dette bancaire titrisée dont l'encours à fin 2016 était de 86.36 milliards de FCFA et des accords d'avances directes.
 - ii. La **dette structurée non bancaire** est définie comme étant l'ensemble des restes à payer de l'Etat à l'égard des particuliers ou des institutions non-bancaires locales ou de la CEMAC ayant fait l'objet d'une titrisation ou d'une convention de remboursement suivant un échéancier bien défini.
- La **dette non structurée** est définie comme étant l'ensemble des restes à payer transférés à la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) qui n'ont pas fait l'objet de convention de remboursement ou de titrisation. L'encours de la dette non structurée était de 113.96 milliards de FCFA à fin 2016. Dans le cadre du programme, le stock de la dette non structurée fait partie du stock des arriérés de paiements intérieurs. Ainsi, tout paiement au titre de la dette non structurée viendra en réduction du stock des arriérés de paiements intérieurs et aura donc un impact sur le solde budgétaire primaire sur base caisse.

17. Le financement intérieur net du gouvernement : est défini comme étant la somme (i) du crédit bancaire net au gouvernement ; et (ii) du financement non bancaire net.

- Le crédit bancaire net au gouvernement est égal à la variation du solde entre les engagements et les avoirs du gouvernement envers le système bancaire national. Ces avoirs incluent : (i) les encaisses du Trésor ; (ii) les dépôts du Trésor auprès de la Banque Centrale, à l'exclusion du compte PPTTE et du compte au titre du C2D ; et (iii) du solde créditeur des comptes de la CAA auprès des banques commerciales destinés au remboursement des obligations du gouvernement au titre de la dette. Les engagements du gouvernement incluent : (i) les concours de la Banque Centrale notamment les avances statutaires, le financement net du FMI (décaissements nets des remboursements), le refinancement des obligations cautionnées, et les titres du Trésor détenus par la Banque Centrale ; et (ii) les concours des banques commerciales notamment les prêts et avances directs, les titres, bons et obligations du Trésor détenus par les banques locales. Le crédit bancaire net au gouvernement est calculé sur la base des données fournies par la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC). Ces données devront faire l'objet de réconciliations mensuelles entre le Trésor et la BEAC.
- Le financement non-bancaire net du gouvernement inclut : (i) la variation de l'encours des titres d'États (bons et obligations du Trésor) émis en FCFA sur le marché financier régional non détenus par le système bancaire local ; (ii) la variation de l'encours de la dette intérieure structurée non-bancaire (définie au paragraphe 16) ; (iii) les recettes de privatisation (définies au paragraphe 8) ; (iv) la variation du solde des comptes de correspondants (y compris le compte 42) et des comptes de consignation ; et (v) la variation de l'encours des créances sur le gouvernement abandonnées par le secteur privé. Le financement non-bancaire net du gouvernement est calculé par le Trésor public.

18. Les arriérés de paiements intérieurs sont la somme (i) des *arriérés de paiement sur les dépenses* ; et (ii) des *arriérés de paiement sur la dette intérieure* :

- **Les arriérés de paiement sur les dépenses** sont définis comme étant les « restes à payer » dont le délai de paiement dépasse le délai réglementaire de 90 jours. Les **restes à payer** correspondent aux obligations impayées de l'Etat. Ils sont définis comme étant les dépenses qui ont suivi la procédure normale d'exécution de la dépense (engagement, liquidation et ordonnancement) jusqu'à la prise en charge au Trésor public mais non encore payées. Ces obligations comprennent aussi les factures exigibles et non réglées aux entreprises publiques et privées, mais elles excluent le service de la dette financière intérieure (principal et intérêts). Les restes à payer de moins de 90 jours représentent **les instances de paiement**. Les informations qui concourent à la détermination du montant des restes à payer se trouvent dans le tableau No 3 du TABORD. Le Trésor fera un suivi mensuel pour identifier les arriérés de dépenses dans le stock des restes à payer.
- **Les arriérés de paiement sur la dette intérieure** sont définis comme la différence entre le montant dû en vertu d'une convention de dette intérieure (définie au paragraphe 11) ou du remboursement des titres, bons ou obligations du Trésor échus et le montant effectivement payé après la date limite de paiement indiquée dans la convention ou après la date d'échéance des titres, bons ou obligations du Trésor.

19. Les arriérés de paiements extérieurs sont définis comme des dettes extérieures du gouvernement qui n'ont pas été payées à leur échéance conformément aux conditions contractuelles y afférentes (compte tenu des périodes de grâce contractuelles). Ce critère de performance exclut les arriérés au titre d'obligations financières externes du gouvernement qui font l'objet de rééchelonnement.

I. OBJECTIFS QUANTITATIFS DU PROGRAMME

20. Les objectifs quantitatifs (OQs) qui figurent dans la liste qui suit sont ceux qui sont spécifiés dans le tableau 1 du MPEF. Sauf indication contraire, tous les OQs seront évalués sur une base cumulée à partir du début de l'année calendaire pour laquelle les OQs s'appliquent. On trouvera ci-après les OQs et les détails relatifs à leur évaluation :

A. Solde budgétaire primaire non pétrolier

Critère de réalisation

21. Un plancher sur le solde budgétaire primaire non pétrolier est défini comme OQ dans le tableau 1 du MPEF. Le solde budgétaire primaire non pétrolier est défini comme étant la différence entre le solde budgétaire primaire défini au paragraphe 12 et les recettes pétrolières définies au paragraphe 6.

22. Pour s'assurer de la cohérence des données issues de différentes sources, utilisées pour l'élaboration du TOFE notamment entre les données sur les opérations budgétaires communiquées par le Trésor et les données sur les financements communiquées par la BEAC, la CAA et le Trésor, le niveau cumulatif des dépenses diverses non classées ailleurs (qui incluent les erreurs et omissions du TOFE) pour un mois donné, ne devrait pas dépasser, en valeur absolue, 5 % des dépenses cumulées de ce mois. En cas de dépassement, un exercice approfondi de réconciliation de l'ensemble des données sources du TOFE sera lancé en consultation avec les services du FMI.

Dates butoirs pour la communication des informations

23. Les données détaillées sur les opérations financières de l'État indiquant le solde budgétaire primaire, les recettes pétrolières et le niveau des dépenses diverses non classées ailleurs seront transmises sur une base mensuelle dans les six semaines à compter de la fin du mois.

B. Financement intérieur net du gouvernement excluant le financement net du FMI

Critère de réalisation

24. Un plafond sur le financement intérieur net du gouvernement excluant le financement net du FMI est défini comme OQ au tableau 1 du MPEF. Pour le besoin du programme, le financement intérieur net du gouvernement excluant le financement net du FMI sera le financement intérieur net du gouvernement, défini au paragraphe 17, hors financement net du FMI.

Ajustement

25. Le plafond de financement intérieur net du gouvernement excluant le financement net du FMI fera l'objet d'un ajustement si les décaissements au titre des appuis budgétaires extérieurs nets du service de la dette extérieure et du paiement des arriérés extérieurs, sont inférieurs aux prévisions du programme.

26. Si, à la fin de chaque trimestre de l'année 2017, les décaissements des appuis budgétaires extérieurs nets du service de la dette extérieure et du paiement des arriérés extérieurs sont inférieurs (supérieurs) aux montants programmés, les plafonds trimestriels correspondants seront ajustés à la hausse (à la baisse) pro-tanto dans la limite de 70 milliards de FCFA. Ce plafond pourra être revu en fonction du rythme des décaissements d'aide budgétaire durant l'année.

Dates butoirs pour la communication des informations

27. Les données détaillées sur le financement intérieur net (bancaire et non bancaire) du gouvernement ainsi que la situation des décaissements au titres des appuis budgétaires, le remboursement du service de la dette extérieures et la situation des arriérés extérieurs (à surveiller de manière continue) seront transmises sur une base mensuelle dans les six semaines à compter de la fin du mois.

C. Décaissement des prêts extérieurs non-concessionnels signés avant la date d’approbation du programme

Critère de réalisation

28. Un plafond des décaissements des dettes extérieures non-concessionnelles contractées avant la date d’approbation du programme, est défini comme OQ au tableau 1 du MPEF. Ce critère de réalisation s’applique à la dette contractée mais non-décaissée à la date d’approbation du programme. Ce critère de réalisation s’applique à la dette extérieure telle que définie au paragraphe 14 et utilise le concept de concessionnalité tel que défini au paragraphe 15 du présent protocole.

Dates butoirs pour la communication des informations

29. Les détails des décaissements sur les dettes extérieures contractées par l’État doivent être communiqués dans les six semaines suivant la fin du mois, en indiquant la date de signature des prêts et en distinguant les prêts concessionnels de ceux qui ne le sont pas.

D. L’endettement net du gouvernement central auprès de la Banque centrale

Critère de réalisation

30. Un plafond sur l’endettement net du gouvernement central auprès de la Banque centrale est défini comme OQ dans le tableau 1 du MPEF. Ce critère est défini comme étant la différence entre d’une part les créances de la Banque Centrale sur le gouvernement hors financement du FMI— notamment : les soldes non remboursés des avances statutaires (plafonnées à 300 milliards de FCFA), du refinancement des obligations cautionnées, et des titres du Trésor détenus par la Banque Centrale—et d’autre part les dépôts du Trésor auprès de la Banque Centrale et les encaisses.

Dates butoirs pour la communication des informations

31. Le détail sur tous les financements de la Banque Centrale au gouvernement doit être communiqué dans les six semaines suivant la fin du mois par la BEAC.

E. Non-accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs

Critère de réalisation

32. Un plafond nul d’accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs est défini comme OQ continu au tableau 1 du MPEF. Ce critère de réalisation s’applique à l’accumulation de nouveaux arriérés extérieurs tels que définis au paragraphe 19 du présent protocole. Dans le cadre du programme, l’État accepte de ne pas accumuler de nouveaux arriérés de paiements extérieurs sur sa dette, à l’exception d’arriérés faisant l’objet de rééchelonnement. La non-accumulation d’arriérés extérieurs du gouvernement est un critère de réalisation à respecter de manière continue. Cet OQ sera calculé sur une base cumulative à partir de la date d’approbation du programme.

Dates butoirs pour la communication des informations

33. Les données relatives aux soldes, à l'accumulation et au remboursement des arriérés extérieurs seront communiquées dans les six semaines suivant la fin de chaque mois. Cependant, les autorités effectueront le suivi des arriérés de manière continue et signaleront immédiatement aux services du FMI toute apparition de nouveaux arriérés extérieurs.

F. Nouvelles dettes extérieures non-concessionnelles contractées ou garanties par le gouvernement

Critère de réalisation

34. Un plafond sur les nouvelles dettes extérieures non-concessionnelles contractées ou garanties par le gouvernement est défini comme OQ continu au tableau 1 du MPEF. Le gouvernement s'engage, de manière continue, à ne pas contracter et à ne pas garantir toute dette extérieure non concessionnelle au-delà du plafond indiqué au tableau 1 du MPEF. Ce critère de réalisation s'applique à la dette extérieure telle que définie au paragraphe 14 du présent protocole. Il utilise le concept de concessionnalité tel que défini au paragraphe 15 du présent protocole. Ce critère de réalisation s'applique également à toute dette garantie par l'État qui constitue une dette publique contingente telle que définie dans les paragraphes 14 et 15 du présent protocole. En outre, ce critère s'applique aux entreprises publiques, défini au paragraphe 4, qui reçoivent des transferts de l'État, aux municipalités et autres entités du secteur public (y compris les organismes d'administration publique, professionnels, scientifiques et techniques). Pour autant, ce critère de réalisation ne s'appliquera pas aux emprunts contractés en FCFA, aux bons et aux obligations du Trésor émis en FCFA sur le marché régional du CEMAC, aux crédits normaux à court terme des fournisseurs, aux crédits ordinaires pour les importations, ni aux prêts du FMI, ou à l'allègement de la dette obtenu sous forme de rééchelonnement ou de refinancement. Cet engagement constitue un critère de réalisation à respecter de manière continue. Il est mesuré sur une base cumulée à partir de la date d'approbation par le Conseil d'administration du FMI de la FEC et aucun facteur d'ajustement ne sera appliqué.

Ajustement

35. Le plafond sur les nouvelles dettes extérieures non-concessionnelles contractées ou garanties par le gouvernement sera ajusté à la hausse afin d'accommoder les appuis budgétaires de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement et de la France pour des motifs de gestion de dette, jusqu'à la hauteur des montants indiqués pour mémoire concernant l'aide budgétaire extérieure dans le tableau 1 du MPEF.

Dates butoirs pour la communication des informations

36. La situation mensuelle sur toutes les dettes (conditions et créanciers) contractées par l'État doit être communiquée dans les six semaines suivant la fin du mois. La même obligation s'applique aux garanties octroyées par l'État. Cependant, toute dette contractée ou garantie doit être immédiatement communiquée aux services du FMI.

II. AUTRES OBJECTIFS INDICATIFS QUANTITATIFS

G. Recettes non-pétrolières

37. Un plancher sur les recettes non pétrolières telles que définies au paragraphe 7 est défini comme objectif indicatif au tableau 1 du MPEF.

H. Accumulations nettes d'arriérés de paiements intérieurs

38. Un plafond sur les accumulations nettes d'arriérés de paiements intérieurs est défini comme objectif indicatif au tableau 1 du MPEF. Les arriérés de paiement intérieurs sont définis au paragraphe 18.

I. Les dépenses sociales

39. Un plancher sur les dépenses sociales telles que définies au paragraphe 11, est défini comme objectif indicatif au tableau 1 du MPEF. Ces dépenses seront suivies régulièrement dans le cadre de la mise en œuvre du programme.

Dates butoirs pour la communication des informations

40. Les données sur la situation financière de l'État telle que présentée dans le tableau des opérations financières de l'État (TOFE), le détail des recettes en faisant ressortir les recettes pétrolières, les arriérés de paiements intérieurs et la situation de l'exécution des dépenses sociales doivent être communiqués dans les six semaines suivant la fin du mois.

Exigences sur la transmission des données

41. Les données quantitatives relatives aux objectifs quantitatives et indicatifs du gouvernement seront communiquées aux services du FMI selon la périodicité décrite au tableau 1 ci-dessous. En outre, toutes les révisions de données seront rapidement communiquées aux services du FMI. Les autorités s'engagent à communiquer aux services du FMI toutes les informations ou données qui ne sont pas spécifiquement traitées dans le présent PAT mais qui sont nécessaires à la mise en œuvre du programme et informer les services du FMI sur la situation de l'atteinte des objectifs du programme.

Tableau 1. Résumé des Exigences sur la Transmission des Données

| Information | Institution Responsable | Fréquence des Données | Délai de transmission |
|--|--------------------------------|------------------------------|--|
| <i>Finances Publiques</i> | | | |
| Le Tableau des opérations financières de l'État (TOFE) et les tableaux annexes traditionnels ; (les données sur l'exécution des investissements financés sur dons et prêts extérieurs doivent être disponibles à temps pour permettre de déterminer les OQ du programme à bonne date, en cas de non disponibilité de l'exécution physique des projets sur financement extérieur, les informations sur les demandes de retrait de fonds auprès des bailleurs seront utilisées). | MINFI | Mensuelle | 6 semaines |
| Le financement intérieur du budget (crédit bancaire net à l'État, stock des bons et obligations du Trésor non remboursés, la situation du remboursement de la dette intérieure, les recettes de privatisation et les abandons de créances). | MINFI/BEAC | Mensuelle | 6 semaines |
| Situation de la mise en œuvre des dépenses sociales définies au paragraphe 11 | MINEFIN | Mensuelle | 6 semaines |
| Situation des restes à payer de l'exercice en cours (mandats non payés) en distinguant ceux qui ont fait plus de 90 jours de ceux qui ne le sont pas. | MINFI | Mensuelle | 6 semaines |
| Situation sur le remboursement de la dette intérieure. | MINFI/BEAC | Mensuelle | 6 semaines |
| Statistiques de la dette extérieure contractée et garantie (service détaillé de la dette extérieure échu/payé, liste des nouveaux prêts en spécifiant les conditions financières, les prêts garantis et les arriérés extérieurs, liste des contrats en cours de négociation). | MINFI/CAA | Mensuelle | 6 semaines/ La dette extérieure contractée ou garantie et l'apparition d'arriérés extérieurs doivent être signalés immédiatement |

| | | | |
|---|-------------------|---------------|------------|
| Un rapport trimestriel sur la cohérence (i) des statistiques monétaires concernant la position nette du Trésor avec les données du TOFE sur le financement intérieur net du système bancaire et (ii) des données de la dette extérieure produites par la CAA et le financement extérieur net du TOFE. | MINFI/BEAC | Trimestrielle | 8 semaines |
| Des données sur la mise en œuvre du Programme d'investissement public, comprenant le détail des sources de financement. | MINFI/MINEPAT/CAA | Trimestrielle | 6 semaines |
| Les prix, la consommation, et la taxation des produits pétroliers, incluant : (i) la structure des prix en vigueur du mois concerné; (ii) le calcul détaillé de la structure des prix, partant du prix f.à.b. (ou du prix sortie-SONARA)- pour aboutir au prix de détail; (iii) les volumes achetés et distribués à la consommation par le distributeur de pétrole (SONARA); avec distinction entre vente au détail et vente aux industries; et (iv) une ventilation des recettes fiscales sur les produits pétroliers — droits de douane, taxes spéciale sur les produits pétroliers (TSPP) et taxe sur la valeur ajoutée (TVA) — et les subventions impayées. | MINFI | Mensuelle | 4 semaines |
| État mensuel des comptes de correspondant (y compris compte 42) et dépôts de consignations auprès du Trésor, ventilé par grande catégories (services administratifs, entreprises publiques, entreprises d'administration publique, organismes internationaux, déposants privés et autres). | MINFI | Mensuelle | 6 semaines |
| Fournir les prévisions des recettes de la DGI, DGD et DGTCFM, par type d'impôt sur base annuelle et sur une base mensuelle et les réalisations comparées aux prévisions. | DGI, DGD, DGTCFM | Mensuelle | 6 semaines |
| Solde de remboursement de la TVA (les demandes de remboursement, les paiements effectués, et la situation du compte de remboursement de TVA) | MINFI/DGI | Mensuelle | 6 semaines |
| La situation de la SNH y compris les volumes exportés, les prix, les taux de changes, les couts d'opérations, les interventions directes, les engagements envers l'Etat, le solde transférable au Trésor. | MINFI | Mensuelle | 6 semaines |

| | | | |
|---|---------------|-----------------|--------------------------------|
| La situation de paiement des factures de l'État envers les entreprises publiques La situation des paiements des subventions éventuelles et les obligations fiscales de ces entreprises. | MINFI | Trimestrielle | 6 semaines |
| <u>Secteur Monétaire</u> | | | |
| Le bilan consolidé des institutions monétaires. | BEAC | Mensuelle | 6 semaines |
| Les données provisoires sur la situation monétaire intégrée | BEAC | Mensuelle | 6 semaines |
| Les données finales sur la situation monétaire intégrée | BEAC | Mensuelle | 10 semaines |
| La position nette du gouvernement | BEAC | Mensuelle | 6 semaines |
| Le taux directeur et les taux d'intérêts créditeur et débiteur | BEAC | Mensuelle | 6 semaines |
| <u>Balance des Paiements</u> | | | |
| Les données annuelles préliminaires de la balance des paiements. | MINFI | Annuelle | 9 mois |
| Les statistiques du commerce extérieur | MINFI/INS | Mensuelle | 3 mois |
| Toute révision des données de la balance des paiements (y compris les services, les transferts privés, les transferts officiels, les transactions en capital). | BEAC/MINFI | Dès la révision | 2 semaines |
| <u>Secteur Réel</u> | | | |
| Les comptes nationaux provisoires et toute révision des comptes nationaux | INS | Annuelle | 7 mois après la fin de l'année |
| Les comptes nationaux trimestriels | INS | Trimestrielle | 3 mois |
| Les indices des prix à la consommation désagrégés (Yaoundé et Douala) | INS | Mensuelle | 2 semaines |
| Les notes trimestrielles sur l'inflation INS | INS | Trimestrielle | 3 mois |
| <u>Réformes structurelles et autres données</u> | | | |
| Toute étude ou rapport officiel consacré à l'économie du Cameroun, à compter de sa date de publication ou de sa finalisation. | MINEPAT | | 2 semaines |
| Toute décision, arrêté, loi, décret, ordonnance ou circulaire ayant des implications économiques ou financières, à compter de sa date de publication ou de son entrée en vigueur. | MINFI/MINEPAT | | 2 semaines |



CAMEROUN

DEMANDE D'ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT — ANNEXE D'INFORMATION

16 juin 2017

Préparé par

Département Afrique

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| RELATIONS AVEC LE FMI | 2 |
| PROGRAMME DE TRAVAIL CONJOINT DU FMI ET DE LA BANQUE MONDIALE, 2017–18 | 9 |
| PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT | 12 |
| QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE | 14 |

RELATIONS AVEC LE FMI

A. Relations financières

Au 30 avril 2017

Statut, date d'adhésion au FMI : 10 juillet 1963

Article VIII

| Compte des ressources générales | Millions de DTS | % quote-part |
|---|------------------------|---------------------|
| <u>Quote-part</u> | 276,00 | 100,00 |
| <u>Avoirs du FMI en monnaie nationale</u> | 274,97 | 99,62 |
| <u>Position de réserve au FMI</u> | 1,03 | 0,37 |
| | | |
| Département des DTS | Millions de DTS | % allocation |
| <u>Allocation cumulative nette</u> | 177,27 | 100,00 |
| <u>Avoirs</u> | 15,55 | 8,77 |
| | | |
| Encours des achats et prêts | Millions de DTS | % quote-part |
| Prêt CAR-FCE | 46,43 | 16,82 |
| Accords FEC | 2,66 | 0,96 |

Accords financiers les plus récents

| <u>Type</u> | <u>Date de l'accord</u> | <u>Date d'expiration</u> | <u>Montant approuvé (millions de DTS)</u> | <u>Montant tiré (millions de DTS)</u> |
|-------------------|-------------------------|--------------------------|---|---------------------------------------|
| FEC ^{1/} | 24 oct. 2005 | 31 janv. 2009 | 18,57 | 18,57 |
| FEC ^{1/} | 21 déc. 2000 | 20 déc. 2004 | 111,42 | 79,59 |
| FEC ^{1/} | 20 août 1997 | 20 déc. 2000 | 162,12 | 162,12 |

1/ A remplacé la FRPC.

Projection des obligations financières envers le FMI^{1/}

(millions de DTS sur la base du montant actuel des ressources utilisées et des avoirs en DTS) :

| | <u>Échéances futures</u> | | |
|----------------------|--------------------------|--------------|--------------|
| | <u>2017</u> | <u>2018</u> | <u>2019</u> |
| Principal | 10,35 | 19,90 | 18,84 |
| Commissions/intérêts | <u>0,53</u> | <u>0,77</u> | <u>0,78</u> |
| Total | <u>10,88</u> | <u>20,66</u> | <u>19,62</u> |

1/ Lorsqu'un pays membre a des arriérés au titre d'obligations financières de plus de trois mois, le montant de ces arriérés est indiqué dans la présente section.

Mise en œuvre de l'initiative PPTE

| | Cadre <u>renforcé</u> |
|--|--------------------------|
| I. Engagement aide PPTE | |
| Date du point de décision | Octobre 2000 |
| Aide engagée | |
| par tous les créanciers (millions de dollars EU) ^{1/} | 1 267,00 |
| dont: FMI (millions de dollars EU) | 37,04 |
| (équivalent en millions de DTS) | 28,62 |
| Date du point d'achèvement | Avril 2006 |
| II. Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS) | |
| Aide versée à l'État membre | 28,62 |
| Aide intérimaire | 11,25 |
| Solde au point d'achèvement | 17,37 |
| Décaissement additionnel au titre des revenus d'intérêts ^{2/} | 5,05 |
| Total des décaissements | 33,67 |

^{1/} L'aide engagée dans le cadre de l'initiative initiale est exprimée en valeur actualisée nette (VAN) au point d'achèvement, et l'aide engagée dans le cadre de l'initiative renforcée, en VAN au point de décision. De ce fait, ces deux montants ne peuvent pas être additionnés.

^{2/} Dans le cadre de l'initiative renforcée, un décaissement additionnel est effectué au point d'achèvement. Il correspond aux revenus d'intérêts acquis sur le montant engagé au point de décision mais non décaissés pendant la période transitoire.

Mise en œuvre de l'initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM) :

| | | |
|----|---|--------|
| I. | Dette admissible à l'IADM (millions de DTS) ^{1/} | 173,26 |
| | Financé par : Compte de fiducie de l'IADM | 149,17 |
| | Ressources initiative PPTE restantes | 24,09 |

II. Allégement de la dette par facilité (millions de DTS)

| <u>Date de décaissement</u> | <u>Dette admissible</u> | | | <u>Total</u> |
|-----------------------------|-------------------------|-------------|--|--------------|
| | <u>CRG</u> | <u>PRGT</u> | | |
| Avril 2006 | Sans objet | 173,26 | | 173,26 |

^{1/} L'IADM fournit aux pays membres admis à en bénéficier un allégement intégral de leur dette. L'aide sous forme de dons provenant du compte de fiducie de l'IADM et les ressources de l'initiative PPTE assurent un allégement portant sur le stock intégral de la dette envers le FMI à fin 2004 qui reste exigible à la date où le membre est admis à en bénéficier.

Point de décision : point auquel le FMI et la Banque mondiale déterminent si un pays est admissible à une aide au titre de l'initiative PPTE et décident du montant d'aide à engager.

Aide intérimaire : montant décaissé en faveur d'un pays entre le point de décision et le point d'achèvement. Cette assistance peut atteindre 20 % du montant annuel et 60 % du montant total de l'aide engagée au point de décision (ou 25 % et 75 %, respectivement, dans des circonstances exceptionnelles).

Point d'achèvement : point auquel un pays reçoit le reliquat de l'aide engagée au point de décision, ainsi qu'un complément au titre des revenus d'intérêts, tel que défini à la note 2 ci-dessus. La date du point d'achèvement dépend de l'application de réformes structurelles clés préalablement convenues (c'est-à-dire point d'achèvement flottant).

Allégement de la dette après une catastrophe (ADAC) : sans objet

Évaluations des sauvegardes

La Banque des États d'Afrique Centrale (BEAC) est la banque centrale régionale de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). Au titre de la politique de sauvegarde du FMI, les banques centrales régionales font normalement l'objet d'une évaluation de leurs sauvegardes tous les quatre ans. La dernière évaluation quadriennale de la BEAC a eu lieu en 2013. Celle-ci s'est déroulée à l'heure où la BEAC était confrontée à des problèmes de gouvernance et des défaillances de contrôles apparus au sein de l'institution en 2009 et qui ont donné lieu à un travail rapproché durant la période qui a suivi. Ce travail a pris la forme d'un suivi rapproché, par le FMI, des « mesures reconductibles » de sauvegarde dans le cadre des nouvelles demandes de programme des pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et des revues des programmes existants. L'équipe de sauvegardes s'est rendue à la BEAC en avril 2016 et a noté que

bien que le Plan de réforme et de modernisation de la BEAC soit proche d'être achevé, les deux recommandations prioritaires du FMI sur la réforme juridique axée sur la gouvernance et la transition à un cadre de communication des informations financières reconnu au niveau international (IFRS) étaient encore en cours. Toutefois, suite à la visite d'avril 2016, le Conseil d'administration de la BEAC a donné instruction pour que l'institution prenne des mesures afin de lancer les travaux sur les recommandations prioritaires et a révisé la feuille de route de la mise en œuvre qui prévoit que la réforme juridique devrait être conclue au début de 2017 et l'adoption des IFRS devrait commencer avec les états financiers de 2018 afin de renforcer la transparence de l'information financière. A fin mars 2017, le Conseil d'administration de la BEAC et le Comité ministériel de la CEMAC ont adopté avec succès les amendements aux Statuts de la BEAC et l'adoption de ces amendements a été finalisée début juin 2017. De plus, des progrès majeurs ont été accomplis dans la transition complète de la BEAC vers les normes IFRS. Une évaluation actualisée des sauvegardes de la BEAC a été lancée en juin 2017.

B. Relations non financières

Régime de change

Comme les cinq autres pays membres de la CEMAC, le Cameroun est membre d'une union monétaire et ne dispose pas d'une monnaie officielle distincte. Sa monnaie est le FCFA, qui est rattaché à l'euro au taux fixe de 655,957 FCFA pour 1 euro. Au 31 décembre 2016 le DTS équivalait à 836,6 FCFA. Le 1er janvier 2007, le régime de change des pays membres de la CEMAC a été reclassé, passant de la catégorie « régime de changes sans monnaie officielle distincte » à la catégorie « régime conventionnel de parité fixe ». Ce nouveau classement est fondé sur le comportement de la monnaie commune, alors que le classement précédent reposait sur l'absence d'une monnaie officielle distincte. Il ne reflète donc qu'un changement de définition et ne signifie pas qu'une modification de fond ait été relevée dans le régime de change ou dans d'autres politiques de l'union monétaire ou de ses membres.

Le régime de change du Cameroun ne comporte pas de restrictions sur les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes, exception faite de celles qui sont appliquées pour des raisons de sécurité et ont été notifiées au FMI conformément à la décision du Conseil d'administration n° 144 152/51.

Consultations au titre de l'article IV

Le Conseil d'administration a conclu les dernières consultations au titre de l'article IV le 18 novembre 2015.

Participation au PESF et RONC

Une évaluation de la stabilité du secteur financier a été publiée en mai 2000. Une évaluation actualisée a été réalisée en février 2009 à partir du travail d'une mission conjointe du FMI et de la Banque mondiale qui s'est rendue au Cameroun dans le cadre du Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) en juin 2007 et qui s'est fondée sur le PESF régional de la CEMAC mené à bien en 2006. Une mise à jour du PESF régional de la CEMAC a été effectuée en 2015.

Le premier rapport sur l'observation des normes et codes (RONC) concernant la transparence des finances publiques et des politiques monétaire et financière pour le Cameroun a été publié en juin 2000. Une mission de réévaluation pour le RONC finances publiques a séjourné à Yaoundé du 6 au 18 mai 2009. Son rapport a été publié en juin 2010.

Assistance technique

2017

| | |
|--------------|---|
| Avril 2017 | mission TADAT |
| Avril 2017 | mission FAD sur la GFP |
| Avril 2017 | formation d'AFRITAC sur la GFP |
| Avril 2017 | mission FAD/AFC ; visite d'un STX sur l'administration fiscale |
| Avril 2017 | mission d'AFRITAC Centre sur les statistiques financières des administrations |
| Mars 2017 | mission d'expert à court terme FAD sur la gestion de la masse salariale |
| Février 2017 | mission FAD financée par le JSA sur le renforcement de l'administration douanière |
| Février 2017 | mission STA sur l'établissement de statistiques nationales trimestrielles |
| Février 2017 | mission MCM sur la conception et la mise en œuvre de la politique monétaire |
| Janvier 2017 | mission STA/AFC sur les comptes nationaux |
| Janvier 2017 | mission MCM/AFC sur la gestion de la dette publique |
| Janvier 2017 | séminaire FAD/AFW sur le PIB |
| Janvier 2017 | mission et atelier d'AFRITAC Centre sur la GFP |
| Janvier 2017 | atelier d'AFRITAC Ouest workshop sur la budgétisation des programmes |

2016

| | |
|---------------|---|
| Novembre 2016 | mission STA financé par le JSA sur l'amélioration des statistiques du secteur extérieur |
| Novembre 2016 | mission FAD/JSA pour renforcer l'administration douanière pour l'EPA |
| Novembre 2016 | mission STA/AFC sur les statistiques financières des administrations |
| Novembre 2016 | mission d'AFRITAC Centre sur l'administration des recettes |
| Octobre 2016 | mission d'AFRITAC Centre sur le système des comptes nationaux |
| Octobre 2016 | mission de suivi FAD sur l'imposition des ressources minières, pétrolières et gazières |
| Juillet 2016 | mission FAD/AFC sur l'administration fiscale |
| Mai 2016 | mission STA sur l'initiative OpenData de la BAD pour la collecte de données |

| | |
|--------------|---|
| Mai 2016 | mission de formation d'AFRITAC Centre sur la GFP |
| Avril 2016 | mission STA sur la SGDD-a |
| Avril 2016 | mission FAD sur la préparation du budget |
| Mars 2016 | mission STA/AFRITAC Centre sur les comptes nationaux |
| Mars 2016 | mission STA sur la SGDD-a |
| Mars 2016 | mission FAD sur le suivi de RA-GAP |
| Mars 2016 | mission FAD de comptabilité sur la base des comptabilité d'exercice |
| Février 2016 | atelier STA sur les statistiques financières et monétaires |
| Février 2016 | mission FAD sur l'exécution budgétaire |
| Février 2016 | mission FAD/AFC sur la GFP |
| Janvier 2016 | mission de suivi FAD sur la réforme de la GFP |

2015

| | |
|----------------|---|
| Décembre 2015 | mission STA/AFC sur les comptes nationaux |
| Novembre 2015 | mission FAD sur les industries extractives |
| Novembre 2015 | mission FAD mission sur la formation pour l'exécution budgétaire |
| Novembre 2015 | mission MCM/AFC sur la gestion des passifs |
| Novembre 2015 | mission MCM/AFC sur la gestion de la dette publique |
| Octobre 2015 | mission STA sur l'élaboration de la PNDR du SGDD |
| Septembre 2015 | mission d'AFRITAC Centre sur les statistiques financières des administrations |
| Septembre 2015 | mission FAD/AFC sur l'administration fiscale |
| Septembre 2015 | mission FAD sur l'administration des douanes |
| Septembre 2015 | mission MCM/AFC sur la gestion des passifs |
| Aout 2015 | mission d'AFRITAC Centre sur les comptes nationaux |
| Juillet 2015 | mission FAD/AFC sur la GFP |
| Juillet 2015 | séminaire régional d'AFRITAC Centre et de la Commission CEMAC |
| Juillet 2015 | mission de suivi de FAD sur l'imposition des ressources |
| Juillet 2015 | mission STA/AFC sur les statistiques financières des administrations |
| Juin 2015 | Mission de diagnostic de FAD sur les ressources |
| Mai 2015 | Visite de suivi de FAD en administration douanière |
| Mai 2015 | Mission de FAD sur le ciblage des dépenses |
| Mai 2015 | Mission de suivi de MCM sur la stratégie de gestion à moyen terme |
| Mai 2015 | Mission de FAD pour accompagner les réformes de préparation du budget |
| Mai 2015 | Mission de STA sur l'initiative OpenData de la BAD |
| Avril 2015 | Mission de FAD sur l'administration des recettes |
| Mars 2015 | Mission de STA sur les statistiques des prix à la production |
| Mars 2015 | Mission de FAD sur la comptabilité budgétaire |
| Février 2015 | Mission de MCM sur la stratégie de gestion à moyen terme |
| Février 2015 | Visite de FAD sur l'exécution budgétaire et l'information budgétaire |

2014

| | |
|---------------|---|
| Décembre 2014 | Mission de STA sur les statistiques de comptabilité nationale |
| Novembre 2014 | Mission de STA sur les statistiques monétaires |

CAMEROUN

| | |
|--------------|--|
| Octobre 2014 | Mission de FAD sur l'administration des recettes |
| Août 2014 | Mission de MCM sur le renforcement de la CCA |
| Mai 2014 | Mission de FAD sur l'administration douanière |
| Avril 2014 | Mission de suivi de FAD en administration douanière |
| Avril 2014 | Mission d'AFRITAC Centre de formation en gestion des risques financiers |
| Avril 2014 | Mission d'AFRITAC Centre pour le renforcement des soldes d'ouverture |
| Mars 2014 | Mission de FAD sur le renforcement de l'information et de l'exécution budgétaires |
| Mars 2014 | Mission de FAD sur les documents budgétaires |
| Mars 2014 | Mission de FAD sur le système fiscal général |
| Février 2014 | Séminaire d'AFRITAC Centre sur l'ajustement des systèmes de TI à l'appui des réformes de GFP |
| Février 2014 | Mission de FAD pour faire le point sur l'information budgétaire |
| Janvier 2014 | Mission d'AFRITAC Centre de renforcement de la gestion de la dette publique |
| Janvier 2014 | Mission de FAD sur la masse salariale publique |

Représentant résident

Le poste de Représentant résident du FMI à Yaoundé est occupé sans interruption depuis 1989. Le poste est occupé par M. Kadima Kalonji depuis le 1er septembre 2015.

PROGRAMME DE TRAVAIL CONJOINT DU FMI ET DE LA BANQUE MONDIALE, 2017–18

| Produits | Calendrier des missions | Date d'achèvement prévue |
|--|-------------------------|--|
| A. Informations réciproques sur les programmes de travail pertinents | | |
| Programme de travail du FMI | | |
| <p>Stratégie : Dans le cadre d'un programme appuyé par le FMI avec le Cameroun, la stratégie de renforcement des capacités du FMI pour la période 2017-18 repose sur l'assistance technique fournie précédemment et se concentre sur le soutien apporté dans les domaines de la GFP et de la politique fiscale. Dans ces domaines primordiaux, l'assistance technique aide le Cameroun à réorienter ses dépenses d'investissement selon une stratégie plus efficiente et efficace, à augmenter ses recettes non-pétrolières et à insuffler plus de discipline dans le processus de préparation et de mise en œuvre du budget.</p> | | |
| Visite des services du FMI | Février/mars 2017 | Réunion du Conseil d'Administration du 12 mai 2017 |
| Visite des autorités au siège du FMI | Avril 2017 | Négociations du programme FEC et les réunions de printemps du FMI / BM. |
| Visite des services du FMI | Été 2017 | Les services assisteront aux discussions sur le budget et à la préparation de ce-dernier |
| Consultations de 2017 article IV | Automne 2017 | Discussion lors du Conseil d'Administration à l'automne 2017 |
| Assistance technique en finances publiques de FAD ou AFRITAC Centre | | |
| Assistance technique en statistiques du Département des statistiques ou d'AFRITAC Centre | | |
| Assistance technique en gestion de la dette du Département des Marchés monétaires et de capitaux ou d'AFRITAC Centre | | |

Programme de travail de la Banque mondiale

Stratégie. Le nouveau cadre de partenariat (CPF) repose sur le diagnostic systématique (SCD) achevé pendant l'exercice 2016, qui a identifié des obstacles à la réalisation du double objectif de la Banque Mondiale : éradiquer l'extrême pauvreté et promouvoir une prospérité partagée de façon durable sur le plan social et environnemental. Le CPF a également bénéficié d'autres travaux analytiques, y compris des évaluations de la dimension genre et de la fragilité effectuées en 2015.

Le SCD a identifié des contraintes et des opportunités pour la réalisation des objectifs de développement du Cameroun dans trois principaux domaines : i) la faible productivité rurale, en particulier dans les régions du nord, ii) un climat des affaires défavorable pour le secteur privé formel et informel et iii) la fragilité et la mauvaise gouvernance des secteurs privé et public.

Le CPF 2017–21 a été élaboré conjointement avec l'IFC et MIGA, et son approche découle de trois filtres de sélectivité : i) les priorités identifiées par le SCD afin d'aider le Cameroun à réduire la pauvreté et promouvoir la prospérité partagée, ii) l'avantage comparatif du Groupe de la Banque mondiale tel qu'il ressort des leçons de notre expérience passée et des retours des clients (c.-à-d. le CLR et l'enquête d'opinion pays (COS)) et (iii) une véritable harmonisation avec le programme de développement de l'État camerounais et ses demandes de soutien au Groupe de la Banque mondiale.

Le CPF est structuré autour de trois piliers : i) faire face aux multiples pièges de la pauvreté dans les zones rurales (en mettant l'accent sur les régions du nord), ii) favoriser l'infrastructure et le développement du secteur privé et iii) améliorer la gouvernance.

| Produits | Calendrier des missions | Date d'achèvement prévue |
|---|-------------------------|---|
| Diagnostic systématique du pays (CSD) | Achevé | Février 2016 |
| Cadre de partenariat avec le pays (CPF) | En cours | Présentation au Conseil le 28 mars 2017 |
| Mémorandum économique pays | Achevé | Exercice 2017 |
| Examen des dépenses publiques | En cours | Octobre 2017 |
| Note de politique générale sur les réformes dans le secteur de l'électricité | En cours | Exercice 2017 |
| Examen des dépenses publiques pour la protection sociale | En cours | Exercice 2018 |
| Opération de politique de développement | En cours | Exercice 2018 |
| Développement de l'énergie hydraulique sur le fleuve Sanaga (AT) | En cours | Exercice 2017 |
| GFP pour le projet de réforme de la prestation de services | En cours | Exercice 2018 |
| Projet des villes inclusives | En cours | Exercice 2018 |
| Projet de réforme des TIC | En cours | Exercice 2018 |
| Évaluation de la fonction publique | | Exercice 2018 |
| Accroître la compétitivité du secteur des transports publics | | Exercice 2018 |
| Etude de faisabilité d'un financement basé sur la performance (PBF) dans le secteur de l'enseignement de base | | Exercice 2018 |

| | | |
|--|----------|---------------|
| Evaluation du redressement et de la consolidation de la paix | En cours | Exercice 2018 |
| L'agriculture intelligente face au changement climatique et l'élevage dans les régions du nord | | Exercice 2018 |
| Examen du secteur urbain et évaluation de la pauvreté | | Exercice 2018 |

| | | |
|--|----------|---------------|
| B. Demandes de contributions au programme de travail | | |
| Demandes du FMI à la Banque mondiale | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour périodique du programme de la Banque mondiale au Cameroun • Mise à jour économique périodique | | |
| Demandes de la Banque mondiale au FMI | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour périodique du cadre macroéconomique | | |
| C. Accord sur les produits et missions conjoints | | |
| Mise à jour de l'AVD | En cours | Exercice 2017 |

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

Programme de travail de la Banque Africaine de Développement

Stratégie : Le document de stratégie-pays (DSP) 2015–20 a été approuvé par le Conseil de la Banque africaine de développement en juillet 2015 à la suite d'un processus concerté auquel ont participé les représentants de l'État, le secteur privé, la société civile et les partenaires techniques et financiers (PTF). En s'appuyant sur les résultats obtenus pendant la période 2010–14 dans les domaines de l'infrastructure (l'ouverture de bassins de production) et de la gouvernance, la DPS 2015–20 met l'accent sur la diversification de l'économie. A cette fin, la DPS 2015–20 repose sur deux piliers :

- Pilier 1 : renforcer l'infrastructure pour une croissance inclusive et durable.
- Pilier 2 : renforcer la gouvernance sectorielle afin d'assurer l'efficacité et la viabilité des investissements.

Cette stratégie, alignée sur celle pour la croissance et l'emploi (DSCE) mise en œuvre par l'État, sert de référence à la sélection des opérations et des secteurs financés par le Groupe de la BAD. La diversification de l'économie devra passer par le développement de chaînes de valeur agricoles afin de rendre la croissance plus robuste et inclusive qu'elle ne l'a été jusqu'à présent. L'accent sera également mis sur les politiques d'inclusion sociale, l'emploi des jeunes et la dimension genre de façon transversale. La Banque pourra asseoir son rôle de « Banque du savoir » à travers les études analytiques et sectorielles.

Notre appui permettra ainsi de i) renforcer l'infrastructure structurelle pour développer l'offre et la transformation de produits agricoles, ii) créer des bassins de production et faciliter l'accès aux marchés, iii) améliorer la gouvernance, surtout dans les secteurs de l'énergie et des transports, et iv) s'adapter au changement climatique. Cette stratégie sera mise en œuvre par le biais des secteurs suivants : l'agriculture, les transports et les TIC, l'énergie et la gouvernance.

Un examen de mi-parcours de la DSP et une analyse de la performance du portefeuille pays auront lieu en 2018 afin d'évaluer les résultats intérimaires pour consolider et/ou réorienter la stratégie de la Banque sur la période restante (2018–20). Un rapport d'achèvement de la DSP sera produit en 2020. Le Cameroun a été classé par la BAD au rang des pays au financement mixte (guichets du FAD et de la BAD) en 2014, ce qui le rend éligible à davantage de ressources, moins concessionnelles que celles fournies par le FAD. Cet éligibilité va de pair avec un suivi rapproché de sa politique économique, en particulier de son volet budgétaire, en surveillant la viabilité des finances publiques et de la dette. Cela exige une étroite collaboration et l'échange d'informations macroéconomiques et sectorielles avec le FMI et la Banque mondiale, chargés de mener l'analyse de la viabilité de la dette (AVD).

| Produits | Calendrier des missions | Date prévue d'achèvement |
|---|--------------------------------|--------------------------|
| Report sur les perspectives économiques 2017 en Afrique : le Cameroun | Rapport en cours de production | Publication May 2017 |
| Diffusion de deux études relatives à l'examen des dépenses dans les secteurs de l'énergie et des transports | Date de l'atelier à définir | Mai 2017 |
| Diffusion d'une étude sur l'analyse du cadre de gestion des investissements publics au Cameroun. | Date de l'atelier à définir | Mai 2017 |

| Demandes de contributions au programme de travail |
|---|
| <p>Demande du FMI à la BAD</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour périodique du programme appuyé par la BAD au Cameroun. |
| <p>Demandes de la BAD au FMI</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour périodique du cadre macroéconomique. • Mise à jour périodique du risque de surendettement du pays. <ul style="list-style-type: none"> • Actualisation du calendrier des missions de suivi et au titre de l'article IV et partage des informations afférentes (mémoire, aide-mémoires ou rapports des services du FMI). • Prise en considération des analyses et évaluations de la BAD dans les secteurs pertinents. |
| Accord sur les produits et missions conjoints |
| <ul style="list-style-type: none"> • Programmes et revues au titre de l'article IV. |

QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE

A. Évaluation de l'adéquation des données aux fins de la surveillance

Généralités : Les données communiquées présentent certaines lacunes mais sont suffisantes pour assurer la surveillance. Des améliorations devraient être apportées sur le plan de la qualité, la couverture et les délais de la plupart des ensembles de données macroéconomiques. Ces dernières années, les autorités ont pris l'initiative d'améliorer la base de données macroéconomique, notamment en ce qui a trait aux comptes nationaux. Ce processus devrait se poursuivre et s'accélérer.

Statistiques de secteur réel : L'Institut national de la statistique du Cameroun (INS) a publié en décembre 2013 un ensemble révisé d'estimations de comptes nationaux comprenant notamment d'importantes caractéristiques du Système de comptabilité nationale 2008 (SCN 2008). D'autres améliorations pourraient être apportées dans certains domaines, dont l'indice de production, qui devrait être revu en profondeur et intégré aux composantes correspondantes des comptes nationaux annuels ; la gamme limitée d'indices de prix pour déflater les comptes nationaux ; et l'information sur l'emploi. Les missions du Département des statistiques en 2009, 2010 et 2011 visaient à renforcer l'établissement de statistiques améliorées de comptabilité nationale, y compris l'élaboration de comptes nationaux trimestriels à compter de 2012. L'adoption d'une nouvelle base des comptes nationaux de 2005 a été achevée mais elle n'a pas encore été mise en œuvre.

Statistiques de finances publiques : La qualité des données sur les finances publiques est globalement adéquate au regard de la surveillance, mais il existe des carences en ce qui a trait à la couverture, la périodicité, les délais et l'accès. Des rapports mensuels sur l'exécution globale du budget et sur l'exécution du budget d'investissement sont produits de manière régulière. Malgré ces progrès, il est nécessaire de diffuser les données sur la base du *Manuel de statistiques de finances publiques de 2001 (MSFP 2001)*. Les faiblesses des données budgétaires comprennent : i) l'établissement incomplet de données sur l'exécution du budget sur la base des engagements et, dans une certaine mesure, sur base caisse, ii) le manque d'information financière sur les collectivités locales, iii) le suivi médiocre des engagements croisés du secteur public et de la dette des entreprises publiques et iv) le manque d'informations complètes et actuelles sur les entreprises publiques.

Les autorités entendent établir des comptes exhaustifs sur base engagement et doter le budget d'une classification fonctionnelle, et elles s'efforceront de suivre les montants en instance (à savoir, l'écart entre soldes base caisse et base engagements). En outre, l'audit engagé sur la dette publique intérieure, qui couvrira les engagements croisés au sein du secteur public et la dette extérieure des entreprises publiques, devrait permettre de renforcer les données sur la dette. Les efforts pour accroître la transparence des opérations financières dans le secteur pétrolier devraient également contribuer à améliorer globalement la communication budgétaire. Des efforts sont également consentis pour recueillir des données sur les opérations des 20 plus grandes entreprises publiques.

Statistiques monétaires et financières : La Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) communique au FMI les statistiques monétaires sur une base mensuelle, sous le format des formulaires de déclaration normalisés (SRF) avec un décalage pouvant atteindre deux mois. L'une des principales carences des statistiques monétaires et financières est le manque de données sur les taux d'intérêt offerts par les institutions financières aux entités non financières sur les dépôts et les prêts. En outre, la situation des institutions de dépôts ne contient pas de données des institutions de microfinance, lesquelles représentent un secteur en croissance dans le pays.

Balance des paiements : Depuis l'assistance technique fournie par le Département des statistiques en mars 2006, les autorités ont commencé à produire des données de meilleure qualité mais avec d'importants retards, en partie à cause des retards dans la communication des données des comptes financiers et de capital de la BEAC. Depuis novembre 2016, le Département des statistiques (conjointement avec le JSA) fournit une assistance technique sur la collecte de statistiques du secteur extérieur. Les données de balance des paiements sont communiquées à intervalle annuel au Département des statistiques, mais avec certains décalages. Les dernières données communiquées datent de fin 2016.

Dettes extérieures : Les données de dette extérieure sont globalement adéquates aux fins de la surveillance, mais elles ne sont complètes que pour la dette contractée ou garantie explicitement par l'État. Les données sont recueillies par la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA), qui est chargée du service des obligations de dette extérieure de l'État. La base de données de la CAA est relativement exhaustive et elle contient des données exactes de stock, et produit des projections de flux de service de la dette prêt par prêt. Cependant, les situations sur les décaissements et les positions ne sont pas régulièrement reçus de la part de certains créanciers étrangers, ce qui perturbe le suivi systématique et en temps réel.

B. Normes et qualité des données

Le Cameroun participe au Système général de diffusion des données (SGDD) depuis 2001.

Pas de données RONC disponibles.

C. Communication de données au Département des statistiques (STA)

Le Cameroun ne communique pas de données aux fins de publication dans le *Government Finance Statistics Yearbook* du FMI, ni dans la section sur les statistiques de finances publiques d'*International Financial Statistics*. La communication de données aux fins des publications de données de balance des paiements du FMI accuse des retards.

| Cameroun : tableau des indicateurs communément requis pour la surveillance (Au 30 avril 2015) | | | | | |
|---|---------------------------------|-------------------|------------------------------------|---|---------------------------------------|
| | Date de la dernière observation | Date de réception | Fréquence des données ¹ | Fréquence de communication ¹ | Fréquence de publication ¹ |
| Taux de change | Mars 2017 | Avril 2017 | M | M | M |
| Avoirs et engagements de réserves internationales des autorités monétaires ² | Février 2017 | Avril 2017 | M | M | M |
| Monnaie centrale | Février 2017 | Avril 2017 | M | M | M |
| Monnaie au sens large | Février 2017 | Avril 2017 | M | M | M |
| Bilan de la banque centrale | Février 2017 | Avril 2017 | M | M | M |
| Bilan consolidé du système bancaire | Février 2017 | Avril 2017 | M | M | M |
| Taux d'intérêt ³ | Mars 2017 | Avril 2017 | M | M | M |
| Indice des prix à la consommation (principales villes) | Déc. 2016 | Avril 2017 | M | M | M |
| Indice des prix à la consommation (national) | Déc. 2016 | Avril 2017 | M | M | M |
| Recettes, dépenses, solde et composition du financement ⁴ – Administrations publiques ⁵ | ND | ND | ND | ND | ND |
| Recettes, dépenses, solde et composition du financement ⁴ – Administration centrale | Février 2017 | Avril 2017 | M | M | Données partielles mensuelles |
| Stock de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale ⁶ | Déc. 2016 | Avril 2017 | M | M | M |
| Solde des transactions courantes | Déc. 2016 | Mars 2017 | A | A | ND |
| Exportations et importations de biens et services ⁷ | Février 2017 | Mars 2017 | M | M | ND |
| PIB/PNB | Sept. 2016 | Mars 2017 | T | T | T |
| Dette extérieure brute | Déc. 2016 | Février 2017 | T | T | T |
| Position extérieure globale | ND | ND | ND | ND | ND |

¹ Mensuel (M), Trimestriel (T), Annuel (A), et Non disponible (ND).

² Des autorités monétaires. Comprend les avoirs donnés en garantie ou autrement grevés, ainsi que les positions nettes sur dérivés.

³ Taux du Marché et taux réglementés, y compris les taux d'escompte, ceux du Marché monétaire et ceux des bons, obligations et titres du Trésor.

⁴ Financement bancaire extérieur et intérieur et financement intérieur non bancaire.

⁵ Le secteur des administrations publiques comprend l'administration centrale (fonds budgétaires et extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale) et les administrations locales et d'État.

⁶ Y compris la composition par monnaie et par échéance.

⁷ Biens seulement, les données sur le commerce des services n'étant pas disponibles.



CAMEROUN

16 juin 2017

DEMANDE D'ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT – ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

Approuvé par
**Anne-Marie Gulde-Wolf et
Bob Traa (FMI) ; et Paloma
Anos-Casero (IDA)**

L'analyse de la viabilité de la dette a été préparée conjointement par les services du FMI et de la Banque mondiale, en consultation avec les autorités, en utilisant le cadre de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu approuvé par les conseils d'administration des deux institutions.

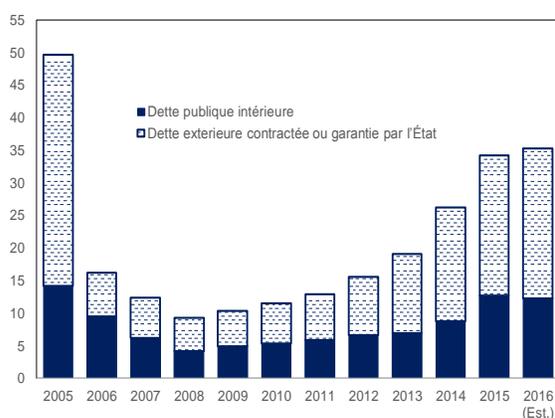
Le risque de surendettement extérieur du Cameroun demeure élevé. Toutefois, la consolidation budgétaire ainsi que l'amélioration de la composition de l'endettement futur et les réformes envisagées dans le cadre du programme appuyé par le FMI devraient contribuer à améliorer le profil de la dette. Elles réduiraient ainsi les inquiétudes concernant la viabilité de la dette publique par rapport à l'évaluation des consultations de 2015 au titre de l'Article IV. Dans le scénario du programme, le dépassement du seuil de référence pour le ratio valeur actuelle de la dette/exportations est désormais modéré et temporaire, et le risque de surendettement pourrait continuer à décroître à condition que les politiques des programmes soient pleinement mises en œuvre et que les variables extérieures suivent les trajectoires prévues. Cependant, les tests de résistance standards montrent qu'aujourd'hui, la dette extérieure du Cameroun reste fortement vulnérable aux chocs exogènes. La diminution des risques pesant sur la dette publique nécessite donc un certain nombre de mesures : (i) un assainissement budgétaire ferme et efficace ; (ii) une réorientation des nouveaux financements vers des prêts concessionnels ; (iii) une surveillance encore plus rapprochée de l'évolution de la dette, en particulier pour les projets financés sur ressources extérieures ; (iv) la mise en œuvre de politiques destinées à stimuler la croissance et les exportations hors pétrole ; et (v) un renforcement de la gestion de la dette publique ainsi que du contexte économique global afin d'améliorer la notation de risque du pays.¹

¹ Le score moyen sur trois ans du Cameroun à l'indice d'évaluation des politiques et institutions nationales (CPIA) est de 3,2, ce qui le classe parmi les pays dont la capacité institutionnelle est considérée comme « faible ».

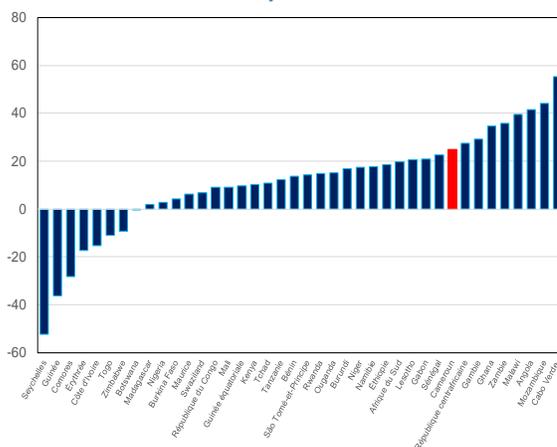
CONTEXTE ET RECENTES EVOLUTIONS

1. La dette publique au Cameroun a augmenté de façon croissante depuis l'allègement de la dette consenti dans le cadre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et des initiatives d'allègement de la dette multilatérale (IADM). La dette globale du secteur public (dette publique extérieure plus dette publique intérieure) a triplé depuis 2010 pour atteindre 35,2 % du PIB en 2016, 70 % de cette hausse ayant été alimentée par une poussée de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État (CGE) (graphique texte 1).² Bien que la dette publique demeure en-dessous de son niveau de la période antérieure à l'initiative PPTE et relativement faible par rapport aux autres pays d'Afrique subsaharienne, la vitesse d'accumulation constatée ces dernières années est préoccupante. L'augmentation de la dette publique au Cameroun entre 2009 et 2015 (25 points de pourcentage du PIB) représente plus du double de la médiane des pays d'Afrique subsaharienne (12 points de pourcentage du PIB) (graphique texte 2).

Graphique 1 du texte. Cameroun : tendances de la dette publique brute (pourcentage PIB), 2005–16



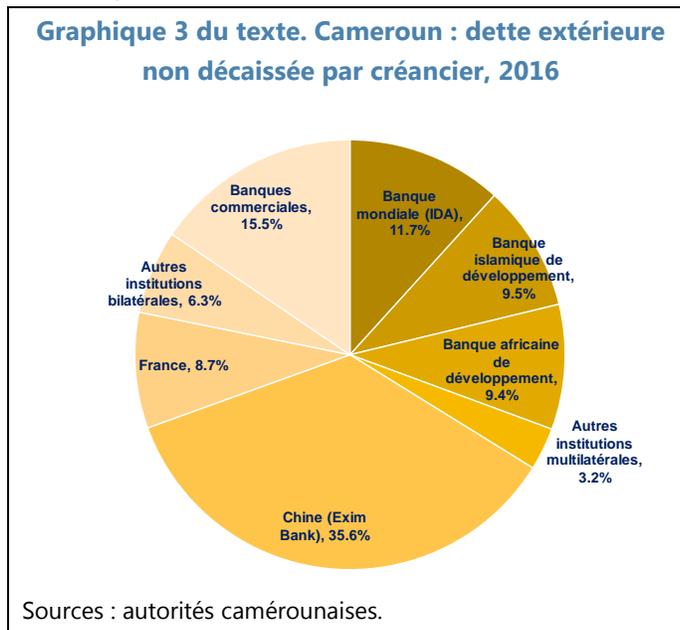
Graphique 2 du texte. Variation du ratio dette publique/PIB dans les pays d'AfSS, 2009–15



Sources : autorités camerounaises ; *Perspectives de l'économie mondiale*, FMI.

² La dette extérieure se définit comme la dette due aux non-résidents et libellée en devises étrangères.

2. Le volume important de la dette extérieure contractée mais non encore décaissée (3.617 milliards de FCFA, soit 20,8 % du PIB) fait peser encore plus de risques sur les perspectives d'endettement (graphique 3). La plus grande part des emprunts non décaissés (36 %) vient de la Chine, et est supérieure aux prêts de l'ensemble des institutions multilatérales combinées (34 %). Parmi ces dernières, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et la Banque islamique de développement dominent. Les prêts non concessionnels représentent 15,5 % du montant non décaissé. Les emprunts sont généralement liés à des projets d'infrastructures, mais dans la mesure où certains de ces projets ne sont pas encore matures, et les fonds de contrepartie tardent à se matérialiser, les décaissements accusent un important retard. Environ un quart de ces titres de créance ont été signés il y a plus de quatre ans mais les décaissements n'ont pas encore débuté.



3. Dans cette AVD, la couverture de la dette publique a été élargie pour intégrer les arriérés intérieurs, ainsi que des passifs conditionnels présentant de forts risques de concrétisation (créances extérieures sur des entreprises publiques et dette de la SONARA, l'entreprise publique de raffinage de pétrole, tableau texte 1). L'AVD ajoute notamment aux estimations du stock de la dette par les autorités d'autres engagements du gouvernement et passifs conditionnels, à savoir :

- Le stock des arriérés intérieurs (dépenses en cours d'encaissement), soit 3,5 % du PIB à fin 2016.³

- D'autres arriérés intérieurs (0,5 % du PIB) dus au fait que l'État n'a pas intégralement dédommagé les distributeurs pétroliers des pertes qu'ils ont enregistrées en vendant les carburants à perte.

Tableau du texte 1. Cameroun : stock de la dette publique et passifs conditionnels

| | 2016 | |
|---|---------------------|----------------------|
| | (milliards de FCFA) | (pourcentage du PIB) |
| Dette contractée ou garantie par l'État (estimation des autorités) | 5,152 | 29.6 |
| Dette extérieure | 3,877 | 22.3 |
| Dette intérieure | 973 | 5.6 |
| Avances statutaires de la BEAC | 231 | 1.3 |
| Dette garantie par l'État | 71 | 0.4 |
| Dépenses en instance | 615 | 3.5 |
| Dette envers les distributeurs de pétrole | 82 | 0.5 |
| Créances extérieures sur les entreprises publiques | 10 | 0.1 |
| Dette de la SONARA | 268 | 1.5 |
| dont extérieure | 30 | 0.2 |
| Dette contractée ou garantie par l'État (estimation services FMI) | 6,127 | 35.2 |
| Intérieure | 2,139 | 12.3 |
| Extérieure | 3,989 | 22.9 |
| dont dette garantie par l'État | 71 | 0.4 |

Sources : autorités camerounaises; estimations des services du FMI.

³ Les arriérés dus à des fournisseurs sont définis comme des obligations de paiement non honorées avant l'échéance de la période de règlement standard de 90 jours pour de telles obligations.

- Le stock de dette de la société de raffinage du pétrole SONARA, estimé à 1,5 % du PIB à fin 2016.⁴
- Des passifs conditionnels estimés à 0,1 % du PIB liés à des créances extérieures sur deux entreprises publiques.⁵

4. Bien que la dette publique extérieure reste pour la plupart concessionnelle, la dette commerciale et la dette envers les créanciers hors Club de Paris sont en hausse. À la fin de l'année 2016, environ 30 % de la dette publique extérieure était envers des institutions multilatérales, alors que la dette due aux créanciers hors Club de Paris représentait environ 26 % de la dette extérieure totale, contre 15,5 % en 2012. La Chine comptait pour 95 % de la dette extérieure due aux créanciers hors Club de Paris. De la même manière, la part des emprunts commerciaux contractés par l'État est passée de 6 % du stock de la dette extérieure à fin 2012 à environ 21 % à fin 2016, avec une émission d'euro-obligations de 750 millions de dollars en 2015.

5. La dette publique intérieure est restée globalement stable en 2016, à environ 12,5 % du PIB. La dette intérieure reste dominée par des instruments à moyen et long terme. Les bons du Trésor représentaient environ 20 % de la dette intérieure de l'administration centrale, tandis que les obligations du Trésor, portant une maturité moyenne de 4,8 ans, représentaient environ 40 %. Le stock de la dette domestique est resté globalement stable en 2016 par rapport à 2015, les autorités ayant utilisé une partie des recettes de l'émission d'euro-obligations en 2015 pour purger les dettes de la SONARA et la situation financière de cette dernière s'étant améliorée grâce au bas niveau des prix à l'international.

6. Les passifs conditionnels liés aux entreprises publiques semblent contenus. La dette brute détenue par les principales entreprises publiques (hors SONARA) représentait 2,8 % du PIB en 2015. Dans le même temps, les passifs croisés entre les entreprises publiques et l'État demeurent conséquents.⁶ Les passifs d'impôts des entreprises publiques à l'administration centrale s'élevaient à 2,2 % du PIB, mais après déduction des subventions non versées, ce chiffre tombe à 0,7 % du PIB en 2015, malgré une disparité significative entre les positions nettes des entreprises publiques prises individuellement. Par ailleurs, il existe des dettes croisées entre entreprises publiques, notamment du côté des entreprises de services publics, mais il s'est révélé difficile de procéder à un suivi quantitatif.

7. La capacité de gestion de la dette du Cameroun devrait être renforcée. L'assistance technique du FMI et de la Banque mondiale s'est concentrée sur la formulation d'une stratégie de gestion de la dette et sur l'optimisation des fonctions de gestion de la dette, ceci afin de définir clairement les rôles et les responsabilités. Bien qu'un Comité national de la dette publique (CNDP) présidé par le ministre des Finances ait commencé

⁴ Les autorités ont estimé qu'une partie de cette dette (1,1 % du PIB) est liée aux opérations commerciales de la SONARA et ne résulte pas des politiques de tarification de gouvernement. Ce montant explique la différence entre la dette reportée sur les tableaux budgétaires et le mémorandum de politique économique et financière, et le chiffre reporté dans l'AVD.

⁵ Ces créances incluent un montant de 8,9 millions d'euros lié à un crédit fournisseur accordé à une entreprise publique, et une demande d'indemnisation de 6,2 millions d'euros dont fait l'objet une entreprise publique pour résiliation de contrat. Ces passifs conditionnels ayant une forte probabilité de se matérialiser sont inclus dans le stock de la dette au titre de l'AVD.

⁶ Le chiffre de 2,8 % du PIB en 2015 exclut les dettes fiscales envers l'administration centrale, mais pas les passifs croisés entre entreprises publiques en raison du manque de données.

à étudier des propositions de projets à financements extérieurs, les engagements de dette extérieure relèvent toujours de la responsabilité du ministère des Finances et du ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire. Par ailleurs, les entreprises publiques peuvent contracter des dettes externes sans l'autorisation préalable du CNDP. En outre, le suivi chronologique des décaissements ne s'effectue pas en temps réel (en particulier pour les emprunts liés à des projets), ce qui entraîne souvent des révisions significatives des statistiques sur la dette extérieure.

HYPOTHESES

8. Par rapport à l'AVD de 2015, le contexte macroéconomique reflète les récentes évolutions économiques de la CEMAC et les engagements politiques pris dans le cadre du programme appuyé par le FMI. Nous soulignerons un changement notable par rapport à l'AVD de 2015 : là où cette dernière évaluait la dynamique de la dette sous un scénario de politiques inchangées, avec une accumulation rapide de la dette non-concessionnelle, cette AVD incorpore les paramètres de politiques visant à garantir la stabilité macroéconomique dans le cadre du programme appuyé par le FMI. Cela se traduit par une consolidation budgétaire réalisée grâce à une plus forte mobilisation des revenus couplée à une optimisation des dépenses, en établissant notamment une meilleure priorisation des dépenses en capital en fonction des capacités d'absorption. Le programme cherche également à promouvoir la diversification économique en soutenant les politiques à visent à améliorer l'environnement des affaires et l'inclusion financière. À moyen terme, ces évolutions se traduiraient par des perspectives de croissance plus modestes suivis d'un redressement de la croissance sur le long terme, une augmentation des exportations, une meilleure mobilisation des revenus et un accroissement de la part des prêts concessionnels dans le stock global de la dette (tableau texte 2 et encadré 1).

- *Nous tablons sur une croissance du PIB réel à moyen terme légèrement plus faible que dans la dernière AVD en raison de la baisse prévue de la production de pétrole et de l'impact partiel de la consolidation budgétaire.* Les efforts de la communauté internationale pour stabiliser la CEMAC, la mise en route de projets d'infrastructures de grande ampleur dans les secteurs de l'énergie et des transports ainsi que la forte activité dans le secteur agricole devraient soutenir la croissance à l'avenir.

Tableau du texte 2. Cameroun : principales hypothèses macroéconomiques, 2015-36

| | 2015-16 ¹ | 2017-21 ² | 2022-36 ³ |
|--|----------------------|----------------------|----------------------|
| Croissance du PIB réel (pourcentage) | | | |
| AVD 2016 | 5.2 | 4.9 | 5.5 |
| AVD 2015 | 5.9 | 5.2 | 4.8 |
| AVD 2014 | 5.5 | 5.5 | 5.5 |
| Recettes totales hors dons (pourcentage du PIB) | | | |
| AVD 2016 | 16.9 | 17.1 | 18.1 |
| AVD 2015 | 17.7 | 16.6 | 15.6 |
| AVD 2014 | 18.3 | 17.7 | 16.4 |
| Exportations de biens et de services (pourcentage du PIB) | | | |
| AVD 2016 | 22.5 | 22.3 | 21.9 |
| AVD 2015 | 25.6 | 21.7 | 15.8 |
| AVD 2014 | 27.1 | 25.5 | 24.2 |
| Cours du pétrole (dollars/baril) | | | |
| AVD 2016 | 46.8 | 54.6 | 55.2 |
| AVD 2015 | 69.2 | 56.3 | 61.1 |
| AVD 2014 | 108.0 | 93.3 | 91.7 |

Sources : autorités camerounaises; estimations des services du FMI.

¹ L'AVD de 2014 se rapportait à 2013-14 et l'AVD de 2015 se rapportait à 2014-15.

² L'AVD de 2014 se rapportait à 2015-19 et l'AVD de 2015 se rapportait à 2016-20.

³ L'AVD de 2014 se rapportait à 2020-34 et l'AVD 2015 se rapportait à 2021-35.

- Les estimations préliminaires indiquent que le déficit primaire en 2016 est plus bas que les projections de l'AVD de 2015, tout en s'écartant considérablement du budget initial. Sous l'effet d'une diminution des dépenses, le déficit primaire prévu pour 2016, estimé à 6,6 % du PIB dans l'ADV de 2015, a été rabaissé à 5,7 % du PIB, ce qui a contribué à abaisser la dette publique pour 2016 par rapport à l'AVD de 2015.⁷ Toutefois, les dérapages ayant détourné le pays de son budget d'origine ont été conséquents, le déficit primaire effectif dépassant de 2,5 points de pourcentage le budget initial. À moyen terme, le resserrement de la politique de finances publiques devrait améliorer les perspectives d'endettement par rapport à l'AVD de 2015. À long terme, les projections tablent sur un budget équilibré, là où l'AVD de 2015 annonçait un déficit primaire. Cette prévision reposait sur un scénario de politique inchangée avec une expansion budgétaire prévue à moyen et long terme.

Tableau du texte 3. Cameroun : nouveaux engagements extérieurs par niveau de concessionnalité, 2017-35
(milliards de FCFA sauf indication contraire)

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2020 | 2025 | 2030 | 2034 | 2035 | 2036 | Moyenne 2017-21 ¹ | Moyenne 2022-36 ² |
|---|------|------|-------|------|------|-------|-------|-------|-------|------------------------------|------------------------------|
| Nouveaux emprunts, AVD de 2014 ³ | 591 | 471 | 463 | 520 | 728 | 985 | 1,273 | | | 495 | 852 |
| Concessionnels | 171 | 190 | 211 | 234 | 321 | 423 | 538 | | | 201 | 370 |
| Pourcentage du total | 29 | 40 | 46 | 45 | 44 | 43 | 42 | | | 41 | 43 |
| Non concessionnels | 420 | 281 | 252 | 286 | 407 | 561 | 734 | | | 295 | 482 |
| Pourcentage du total | 71 | 60 | 54 | 55 | 56 | 57 | 58 | | | 59 | 57 |
| Nouveaux emprunts, AVD de 2015 ³ | 768 | 898 | 898 | 728 | 871 | 1,126 | 1,417 | 1,505 | | 830 | 1,053 |
| Concessionnels | 141 | 155 | 146 | 104 | 113 | 132 | 163 | 173 | | 129 | 128 |
| Pourcentage du total | 18 | 17 | 16 | 14 | 13 | 12 | 11 | 11 | | 16 | 12 |
| Non concessionnels | 627 | 743 | 753 | 624 | 758 | 994 | 1,255 | 1,333 | | 701 | 924 |
| Pourcentage du total | 82 | 83 | 84 | 86 | 87 | 88 | 89 | 89 | | 84 | 88 |
| Nouveaux emprunts, AVD de 2017 ³ | 990 | 482 | 1,088 | 688 | 692 | 1,307 | 1,406 | 1,416 | 1,416 | 899 | 785 |
| Concessionnels | 182 | 83 | 283 | 300 | 348 | 657 | 707 | 712 | 712 | 350 | 395 |
| Pourcentage du total | 18 | 17 | 26 | 44 | 50 | 50 | 50 | 50 | 50 | 39 | 50 |
| Non concessionnels | 809 | 399 | 805 | 388 | 344 | 650 | 699 | 704 | 704 | 549 | 390 |
| Pourcentage du total | 82 | 83 | 74 | 56 | 50 | 50 | 50 | 50 | 50 | 61 | 50 |

Sources : estimations et projections des services du FMI.
¹ L'AVD de 2014 se rapportait à 2015-19 et l'AVD de 2015 se rapportait à 2016-20.
² L'AVD de 2014 se rapportait à 2020-34 et l'AVD de 2015 se rapportait à 2021-35.
³ Inclut les emprunts extérieurs des entreprises publiques.

- Les exportations devraient être légèrement plus élevées à moyen terme par rapport aux projections de l'ADV de 2015, grâce notamment à la poursuite de la stratégie de diversification et à la signature de l'Accord de partenariat économique (APE) avec l'UE. Les exportations de pétrole devraient être impactées par la baisse de la production de pétrole ainsi que par des prix en berne qui ralentissent les nouveaux investissements dans le secteur. Les exportations hors pétrole devraient s'inscrire en hausse, reflétant en partie la signature de l'APE en août 2016, qui élimine les droits de douane et les quotas sur les exportations camerounaises vers l'Europe. Le ratio exportations/PIB devrait diminuer sur le long terme sous l'effet de l'épuisement des réserves de pétrole. Il restera cependant plus élevé que le niveau prévu dans la précédente AVD grâce notamment aux efforts qui seront consentis par le Cameroun pour améliorer son climat d'affaires et diversifier son économie.
- Le profil de l'accumulation de la dette extérieure reste similaire à l'estimation de l'AVD de 2015 mais la composition de la dette sera différente (tableau texte 3). Dans la précédente AVD, l'endettement futur était essentiellement constitué de prêts non-concessionnels provenant de sources commerciales et bilatérales visant à accélérer le programme d'investissement public de grande envergure. En revanche, cette AVD table sur une nouvelle dette qui sera dominée par les prêts assortis d'une composante de concessionnalité plus importante, contractés auprès de créanciers

⁷ L'émission d'euro-obligations fin 2015 a également contribué à abaisser le ratio de la dette publique en 2016 (par rapport à l'AVD de 2015), les recettes ayant été en partie utilisées pour le remboursement de la dette intérieure et le paiement des arriérés domestiques. À l'inverse, le ratio de la dette publique 2015 a été revu à la hausse avec l'émission des euro-obligations. Etant donné que le rapport de 2015 de l'article IV a formulé une mise en garde contre l'émission d'euro-obligations car celle-ci risquerait d'accroître le risque de surendettement extérieur du Cameroun, ces obligations n'ont pas été incluses dans l'AVD de 2015.

multilatéraux, tout en maintenant des investissements clés bénéfiques pour la croissance et la réduction de la pauvreté.

9. Les principales hypothèses de financement demeurent globalement les mêmes, exception faite des changements au niveau de la composition des nouveaux emprunts extérieurs. Le taux d'actualisation s'élève à 5 %, comme approuvé par les Conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale en octobre 2013. Il est prévu que l'écart de financement au cours de la période 2017–19 soit intégralement couvert par les financements du FMI et par le soutien budgétaire de donateurs. Cette AVD table sur une réduction des emprunts extérieurs non-concessionnels par rapport à l'AVD de 2015, reflétant la nécessité d'une accumulation prudente et soutenable de la dette. Par conséquent, on suppose que l'élément de don du nouvel emprunt sera supérieur et maintenu à un niveau relativement élevé sur l'horizon de l'AVD.

Encadré 1. Cameroun : hypothèses macroéconomiques à moyen terme¹

Moyen terme, 2017–21

Les prévisions tablent sur un PIB réel moyen de 4,7 % à moyen terme, soutenu par une croissance de plus en plus forte dans le secteur non-pétrolier après une légère contraction au cours des premières années. L'inflation annuelle devrait augmenter, passant de moins de 1 % en 2016 à 2 % à moyen terme, retrouvant ses tendances historiques et demeurant en-dessous du critère de convergence de la CEMAC.

Le ratio recettes/PIB devrait augmenter, de 16,9 en 2015–16 à 17,1 à moyen terme. Les cours du pétrole devraient se stabiliser à 54,0 dollars américains à moyen terme, mais la technologie utilisée pour accroître la production des puits pétroliers vieillissant est plus onéreuse et va réduire les recettes pétrolières. L'amélioration de l'efficacité de la collecte de l'impôt va augmenter les recettes non-pétrolières à moyen terme.

Les prévisions tablent sur une amélioration du déficit des transactions courantes à moyen terme, en raison à la fois de la hausse des exportations alimentée par la croissance dans le secteur non-pétrolier et par la récente signature de l'APE, et d'un léger déclin du ratio importations/PIB attribuable au ralentissement du programme d'investissement public. Le déficit des transactions courantes devrait être financé par un programme appuyé par le FMI, par des donateurs internationaux et d'autres apports de capitaux privés.

Court terme, 2022–36

La croissance du PIB réel devrait atteindre 5,5 % en moyenne sur le long terme, sous l'effet du ralentissement de l'investissement public d'une part, et de l'amélioration de la compétitivité et de l'augmentation des investissements dans le secteur privé d'autre part.

Le ratio recettes/PIB devrait légèrement augmenter pour atteindre 18,1 %. Cette hypothèse repose sur l'hypothèse d'une diminution des recettes pétrolières due à l'épuisement progressif des réserves, tandis que les recettes non pétrolières devraient se renforcer grâce à l'amélioration continue de l'efficacité du recouvrement des recettes.

Les exportations devraient rester stables, à environ 21,9 % du PIB, sur le long terme, reflétant la compensation de la baisse de la production pétrolière par la hausse des exportations non-pétrolières.

¹ Le scénario de référence utilise les dernières hypothèses des Perspectives de l'économie mondiale du FMI (octobre 2016).

ÉVALUATION DE LA VIABILITÉ DE LA DETTE EXTÉRIEURE

10. Le Cameroun est classé dans la catégorie des pays dont la capacité institutionnelle est jugée faible sur la base de l'indice d'évaluation des politiques et institutions nationales (CPIA) établi par la Banque mondiale. Avec un note moyenne sur trois ans de 3,2 sur une échelle allant de 1 (note la plus faible) à 6 (note la plus élevée), le Cameroun se situe dans la fourchette 1–3,25 des pays présentant les plus faibles capacités institutionnelles. Toutefois, il se place au-dessus de la moyenne des pays de la CEMAC (2,9) et sa note est comparable à la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne. Les seuils de référence pour les pays de cette catégorie sont i) ratio VA dette/exportations de 100 % ; ii) ratio VA dette/recettes de 200 % ; iii) ratio VA dette/PIB de 30 % ; et iv) ratios service de la dette/exportations et dette/recettes de 15 % et 18 % respectivement

11. Les résultats de l'AVD indiquent que le risque de surendettement reste élevé. Les indicateurs du service de la dette (par rapport aux exportations et aux recettes) augmentent à moyen terme avant de décliner progressivement, tout en restant largement en-dessous des seuils d'endettement de référence. Le ratio VA de la dette par rapport au PIB et aux recettes suit une trajectoire similaire et ne dépasse pas ces seuils. Toutefois, comme dans l'AVD de 2015, le ratio VA dette/exportations dépasse son seuil, ce qui se traduit par un risque d'endettement classé « élevé ». Cependant, en contraste avec l'AVD de 2015, le dépassement est moindre et de nature temporaire. Cela s'explique par les efforts de consolidation budgétaire prévus dans le programme, l'accent mis sur la prudence en matière d'emprunts et les réformes structurelles destinées à améliorer la compétitivité et la diversification de l'économie. Même si le dépassement, qui se limite à une marge de 5 % au-dessus du seuil, aurait permis d'utiliser l'approche probabiliste,⁸ le risque conséquent de dégradation de la dette publique invite à la prudence dans l'estimation du risque d'endettement. En même temps, ce résultat donne à penser que le Cameroun a de bonnes chances de voir sa notation du risque de la dette publique être relevée à « modérée » s'il atteint les objectifs du programme économique intégré au programme appuyé par le FMI.

12. Les tests de résistance standards révèlent un dépassement du seuil de référence pour trois indicateurs. Le test de résistance standard à un choc aux exportations avance le dépassement du ratio VA dettes/exportations à 2017, et entraîne également un dépassement du ratio service de la dette/exportations. Le ratio devrait dépasser le seuil de 15 % d'ici à 2023, mais il devrait repasser en-dessous de ce seuil d'ici à la fin de l'horizon de l'AVD. Dans l'éventualité d'une dépréciation de 30 % du taux de change nominal, le ratio VA dette/PIB dépasserait également ce seuil de façon temporaire.⁹

13. Les risques de détérioration des perspectives d'endettement persistent. Une consolidation budgétaire moins ambitieuse aurait pour effet de gonfler la dette publique et de dégrader la dynamique de la dette. De la même manière, un tassement de la demande mondiale et de faibles progrès en matière de réformes structurelles pourraient impacter négativement les exportations hors pétrole, avec des répercussions néfastes sur la viabilité de la dette publique. Il est fondamental de renforcer la gestion de la dette publique. En

⁸ Voir la note d'orientation des services sur l'AVD (<http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2013/110513.pdf>)

⁹ Il convient de noter que compte tenu de l'arrimage à l'euro et du fait qu'un tiers de la dette extérieure est libellée en euro, l'impact d'une dépréciation monétaire sur la dette publique serait moins prononcé que ne le suggèrent les résultats de l'AVD.

effet, l'inadéquation du système d'équilibre des pouvoirs dans l'engagement de nouvelles dettes ainsi que les difficultés relatives au suivi des décaissements ont débouché sur un dépassement des prévisions de décaissements sur la dette extérieure.

14. Bien qu'une note de risque de surendettement élevée appelle à une limite zéro sur la dette non-concessionnelle, cette condition ne semble pas appropriée pour le Cameroun. Alors que l'AVD table sur une part grandissante des prêts concessionnels dans les nouveaux emprunts, elle laisse une marge pour les prêts non-concessionnels aux fins de développement et de gestion de la dette. Le revenu du Cameroun se situant au-dessus du seuil de l'IDA, l'accès aux ressources concessionnelles pourrait être limité compte tenu des importants besoins d'infrastructures et du plan de développement des autorités pour y remédier. Par ailleurs, la volonté affichée par le gouvernement de réserver les prêts non-concessionnels aux projets prioritaires et à haut rendement devrait contribuer à maintenir la soutenabilité de la dette. En effet, les dividendes de ces projets en termes de croissance pourraient générer des ressources pour le service de la dette. À cet égard, la stratégie actuelle du gouvernement consiste à utiliser la marge de prêts non-concessionnels en 2017 pour des projets hautement prioritaires, tels que le renforcement et la stabilisation du réseau de transmission électrique de Douala afin d'assurer la fiabilité de la fourniture d'électricité. Cela contribuerait à réduire les coûts de production d'électricité et à stimuler les activités du secteur privé. Par ailleurs, en donnant la priorité aux prêts semi-concessionnels¹⁰ octroyés par des partenaires de développement pour des projets et le soutien budgétaire, la viabilité de la dette serait préservée, à condition que la mise en œuvre du programme de consolidation budgétaire et de réformes structurelles suive son cours.

VIABILITE DE LA DETTE DU SECTEUR PUBLIC

15. La dette publique devrait suivre une trajectoire descendante sur le moyen à long terme. Si la dette externe devait augmenter temporairement à moyen terme car le gouvernement a recours à des financements concessionnels externes pour reconstituer des réserves et soutenir l'ajustement, l'emprunt intérieur restera modeste et il diminuera progressivement, en phase avec le resserrement de la politique monétaire régionale. Globalement, le scénario de référence prévoit que le ratio VA dette publique totale/PIB devrait décliner progressivement au fil du temps, passant de 29 % du PIB en 2016 à 20 % du PIB sur le long terme, soit bien en-dessous du niveau de référence du cadre de viabilité de la dette (38 % du PIB). Ce dernier correspond aux pays à faible capacité institutionnelle présentant des vulnérabilités accrues en matière de dette publique. Un renforcement de la mobilisation des recettes contribuerait également à faire baisser le ratio VA dette publique totale/recettes depuis 176 % en 2016 jusqu'à 110 % à long terme. Les tests de résistance soulignent la nécessité de procéder à une consolidation budgétaire de façon urgente car sous le scénario historique (politique inchangée), le ratio VA dette publique/PIB continuerait d'augmenter jusqu'à dépasser le seuil de 38 % du PIB d'ici à 2019.

16. Le Cameroun dispose de la capacité nécessaire pour assurer un suivi et une gestion efficaces de la dette publique pour les besoins de la politique de plafonds d'endettement du FMI. La Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) est l'entité gouvernementale en charge de la gestion de la dette. Elle assure le suivi de la souscription et le remboursement de nouveaux prêts intérieurs et extérieurs, et publie des

¹⁰ Prêts avec un élément don positif mais en-dessous du seuil minimal de 35 %.

statistiques exhaustives sur la dette publique. Par ailleurs, elle reçoit des ressources du trésor public pour honorer la dette publique. Si la gestion de la dette est globalement satisfaisante, il convient de renforcer la capacité de la CAA à contrôler les emprunts du secteur public au sens plus large – en particulier la dette extérieure non garantie des entreprises publiques – et le décaissement des crédits liés à des projets¹¹.

CONCLUSIONS

17. La mise en œuvre d'un plan de consolidation budgétaire solide destiné à renforcer la viabilité budgétaire et extérieure aiderait le Cameroun à atténuer le risque de surendettement, même si ce dernier restera élevé. Le dépassement du seuil de référence du ratio VA dette/exportations dans le scénario de référence suggère que le Cameroun s'expose à un risque élevé de surendettement. Toutefois, à la différence du dépassement signalé dans l'AVD de 2015, celui de l'AVD actuelle est moins conséquent et de nature temporaire. Le risque conséquent de dégradation de la dette publique demeure, étant donné que les tests de résistance standards montrant que la dette extérieure du Cameroun reste fortement exposée à des chocs exogènes. Cela souligne la nécessité de faire preuve de prudence en matière de politiques macroéconomiques, en adoptant notamment un programme de consolidation budgétaire crédible afin d'assurer la viabilité budgétaire et extérieure.

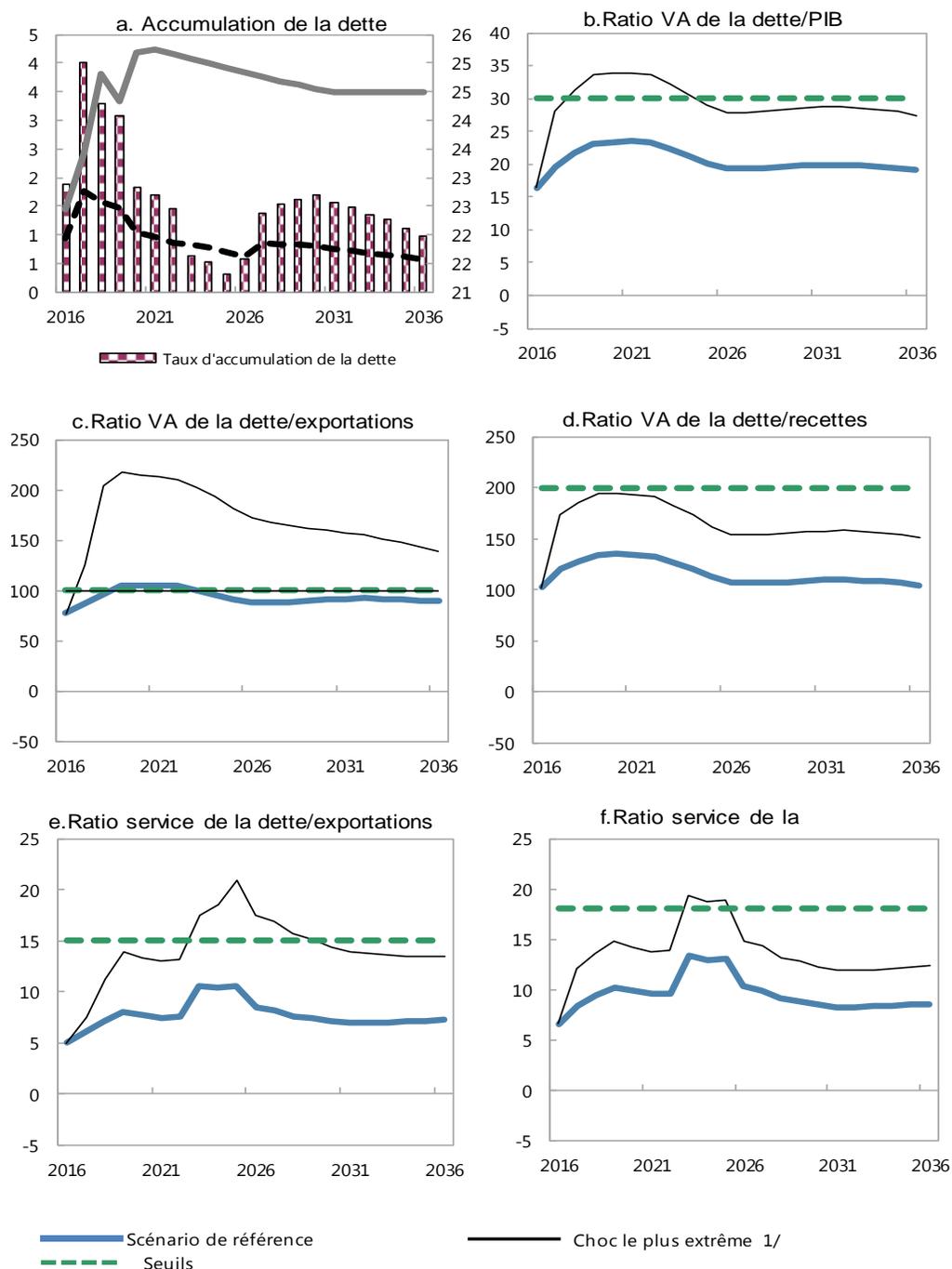
18. Les recommandations pour améliorer la viabilité de la dette et réduire le risque de surendettement incluent : (i) l'augmentation des recettes hors-pétrole et la rationalisation des dépenses publiques pour consolider le budget ; (ii) une priorisation des prêts concessionnels ; (iii) un suivi plus rapproché des évolutions relatives à la dette, en particulier pour les projets à financement externe, en établissant notamment des plafonds d'emprunt plus adaptés aux capacités de mise en œuvre des projets, ceci afin d'éviter l'accumulation continue de prêts non décaissés ; (iv) la mise en œuvre des politiques visant à stimuler la croissance et les exportations dans l'économie hors pétrole ; et (v) le renforcement de la gestion de la dette publique ainsi que du cadre global de la politique économique afin d'améliorer la notation de risque du pays.

Point de vue des autorités

19. Les autorités camerounaises reconnaissent que la gestion et le suivi de la dette pourraient être améliorés, et que la consolidation budgétaire, tout en protégeant les investissements générateurs de croissance, contribuerait à sauvegarder la viabilité de la dette. Les autorités conviennent de l'importance pour la CNDP de mener une surveillance plus étroite de l'ensemble des prêts extérieurs, notamment les prêts non garantis souscrits par les entreprises publiques. De même, elles sont d'accord sur le fait que les plafonds sur les nouveaux prêts non concessionnels octroyés dans le cadre du programme doivent être alignés aux capacités de mise en œuvre. Toutefois, elles considèrent que les inquiétudes relatives au risque de surendettement sont amoindries par le niveau relativement bas de la dette publique, l'orientation des dépenses publiques sur les projets d'infrastructures, notamment dans l'énergie et les transports, qui prépareront le terrain pour des perspectives de croissances plus robustes que celles envisagées dans l'AVD, et par le processus de réformes continu de l'environnement économique qui va stimuler le secteur des exportations.

¹¹ Les problèmes viennent des dettes extérieures associées au paiement direct par des créanciers à des entreprises étrangères.

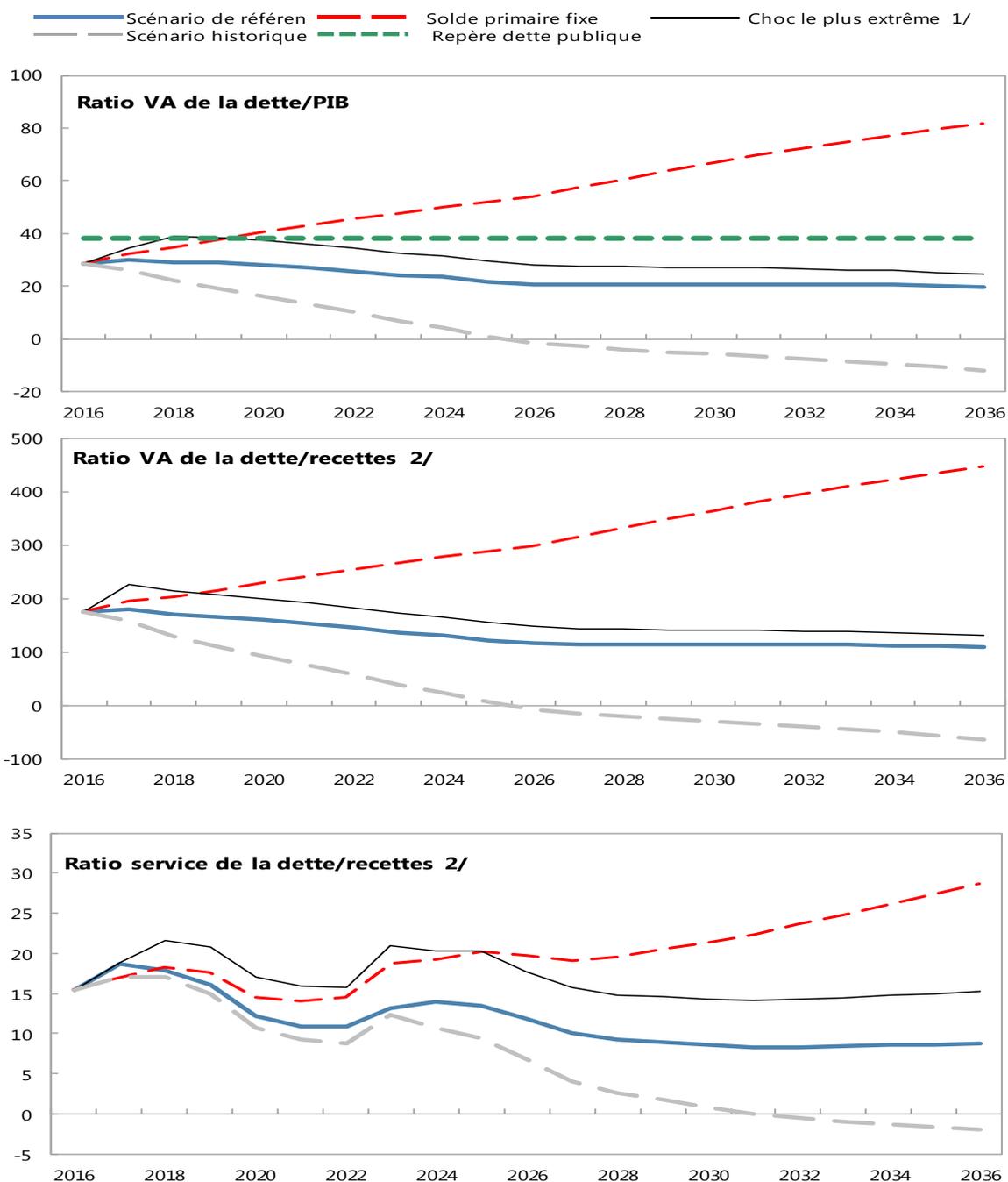
Graphique 1. Cameroun : indicateurs d'endettement extérieur contracté ou garanti par l'État selon divers scénarios, 2016–36 ^{1/}



Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2026 ou avant. Au graphique b. cela correspond à un choc de type Dépréciation ponctuelle ; au c. à un choc de type Exportations; au d. à un choc de type Dépréciation ponctuelle ; au e. à un choc de type Exportations; et au f. à un choc de type Dépréciation ponctuelle .

Graphique 2. Cameroun : indicateurs d'endettement public selon divers scénarios, 2016–36^{1/}



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2023 ou
 2/ Les recettes incluent les dons.

Tableau 1. Cameroun : viabilité de la dette publique, scénario de référence, 2013–36
(pourcentage du PIB sauf indication contraire)

| | Effectif | | | Moyenne ^{4/} | Écart type ^{4/} | Estimation | | | | | Projections | | | | |
|---|----------|-------|-------|-----------------------|--------------------------|------------|-------|-------|-------|-------|-------------|--------------------|-------|-------|--------------------|
| | 2013 | 2014 | 2015 | | | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2013-18 Moyenne | 2026 | 2036 | 2019-33 Moyenne |
| Dette du secteur public | 19.0 | 27.5 | 34.2 | | | 35.2 | 37.3 | 37.2 | 37.1 | 36.0 | 34.7 | | 26.8 | 25.4 | |
| <i>dont : libellée en devises</i> | 12.0 | 18.9 | 21.5 | | | 22.9 | 26.8 | 29.4 | 31.3 | 31.3 | 31.1 | | 25.3 | 24.6 | |
| Variation de la dette du secteur public | 3.5 | 8.6 | 6.7 | | | 1.0 | 2.1 | -0.2 | -0.1 | -1.1 | -1.4 | | -1.3 | -0.5 | |
| Flux générateurs d'endettement identifiés | 2.1 | 3.9 | 3.1 | | | 5.7 | 1.5 | 0.6 | -0.3 | -0.7 | -1.0 | | -1.2 | -1.1 | |
| Déficit primaire | 3.6 | 3.8 | 2.1 | -2.7 | 11.1 | 5.7 | 2.5 | 1.7 | 1.1 | 0.8 | 0.5 | 2.1 | 0.1 | -0.1 | 0.0 |
| Recettes et dons | 18.0 | 18.1 | 17.9 | | | 16.3 | 16.7 | 17.3 | 17.6 | 17.7 | 17.8 | | 18.2 | 18.3 | |
| <i>dont : dons</i> | 0.3 | 0.3 | 0.1 | | | 0.3 | 0.4 | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.2 | | 0.1 | 0.1 | |
| Dépenses primaires (hors intérêts) | 21.5 | 21.9 | 20.0 | | | 22.1 | 19.2 | 19.0 | 18.8 | 18.5 | 18.3 | | 18.3 | 18.2 | |
| Dynamique automatique de la dette | -1.6 | 0.1 | 1.0 | | | 0.0 | -1.1 | -1.1 | -1.4 | -1.6 | -1.6 | | -1.3 | -1.0 | |
| Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance | -0.9 | -1.1 | -1.4 | | | -1.3 | -1.2 | -1.4 | -1.6 | -1.7 | -1.8 | | -1.4 | -1.1 | |
| <i>dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen</i> | -0.1 | 0.0 | 0.1 | | | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.1 | | 0.1 | 0.2 | |
| <i>dont : contribution de la croissance du PIB réel</i> | -0.8 | -1.1 | -1.5 | | | -1.5 | -1.4 | -1.7 | -1.8 | -1.8 | -1.9 | | -1.5 | -1.3 | |
| Contribution de la dépréciation du taux de change réel | -0.7 | 1.2 | 2.4 | | | 1.3 | 0.1 | 0.3 | 0.2 | 0.1 | 0.2 | | ... | ... | |
| Autres flux générateurs d'endettement identifiés | 0.2 | 0.0 | 0.0 | | | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | | 0.0 | 0.0 | |
| Produit des privatisations (négatif) | 0.0 | 0.0 | 0.0 | | | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | | 0.0 | 0.0 | |
| Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels | 0.0 | 0.0 | 0.0 | | | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | | 0.0 | 0.0 | |
| Allègement de la dette (Initiative PPTe et autres) | 0.0 | 0.0 | 0.0 | | | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | | 0.0 | 0.0 | |
| Autres (à préciser, par ex., recapitalisation bancaire) | 0.2 | 0.0 | 0.0 | | | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | | 0.0 | 0.0 | |
| Résiduel, y compris variations des actifs | 1.3 | 4.7 | 3.6 | | | -4.7 | 0.6 | -0.8 | 0.2 | -0.3 | -0.3 | | -0.1 | 0.6 | |
| Autres indicateurs de viabilité | | | | | | | | | | | | | | | |
| VA de la dette du secteur public | 14.5 | 18.7 | 27.2 | | | 28.7 | 30.0 | 29.3 | 29.0 | 28.1 | 27.0 | | 20.8 | 19.8 | |
| <i>dont : libellée en devises</i> | 7.6 | 10.0 | 14.5 | | | 16.4 | 19.5 | 21.6 | 23.2 | 23.4 | 23.5 | | 19.3 | 19.0 | |
| <i>dont : extérieure</i> | 7.6 | 10.0 | 14.5 | | | 16.4 | 19.5 | 21.6 | 23.2 | 23.4 | 23.5 | | 19.3 | 19.0 | |
| VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public) | ... | ... | ... | | | ... | ... | ... | ... | ... | ... | | ... | ... | |
| Besoin de financement brut 1/ | 5.1 | 6.0 | 5.4 | | | 8.3 | 5.6 | 4.8 | 4.0 | 3.0 | 2.5 | | 2.3 | 1.5 | |
| Ratio VA de la dette du secteur public/recettes et dons (en %) | 80.9 | 103.2 | 151.7 | | | 175.5 | 179.9 | 169.6 | 164.4 | 158.9 | 151.7 | | 114.6 | 108.1 | |
| Ratio VA de la dette du secteur public/recettes (en %) | 82.4 | 104.9 | 152.2 | | | 178.9 | 184.1 | 172.9 | 167.1 | 161.3 | 153.7 | | 115.6 | 108.5 | |
| <i>dont : extérieure 2/</i> | 43.0 | 56.2 | 81.0 | | | 102.1 | 119.6 | 127.4 | 133.7 | 134.4 | 133.7 | | 106.9 | 104.4 | |
| Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 3/ | 8.4 | 9.2 | 18.5 | | | 15.5 | 18.6 | 17.8 | 16.1 | 12.2 | 11.0 | | 11.9 | 8.7 | |
| Ratio service de la dette/recettes (en %) 3/ | 8.5 | 9.4 | 18.5 | | | 15.8 | 19.1 | 18.2 | 16.4 | 12.4 | 11.1 | | 12.0 | 8.8 | |
| Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB | 0.1 | -4.8 | -4.6 | | | 4.7 | 0.4 | 1.9 | 1.2 | 1.9 | 1.9 | | 1.4 | 0.4 | |
| Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires | | | | | | | | | | | | | | | |
| Croissance du PIB réel (en pourcentage) | 5.2 | 6.0 | 5.8 | 4.0 | 1.3 | 4.7 | 4.0 | 4.6 | 5.0 | 5.1 | 5.5 | 4.8 | 5.5 | 5.2 | 5.5 |
| Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage) | 3.2 | 1.6 | 2.4 | 2.0 | 0.7 | 1.3 | 2.2 | 2.3 | 2.2 | 2.1 | 2.1 | 2.0 | 2.1 | 2.8 | 2.5 |
| Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage) | -4.4 | -0.2 | -0.1 | -1.5 | 1.6 | 2.7 | 1.3 | 2.0 | 2.2 | 2.3 | 2.1 | 2.1 | 2.6 | 2.8 | 2.6 |
| Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dépréciation) | -8.7 | 10.9 | 13.3 | 0.1 | 9.1 | 6.3 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage) | 6.3 | 1.9 | 1.8 | 3.1 | 1.5 | -1.2 | 0.9 | 1.0 | 1.3 | 1.7 | 1.8 | 0.9 | 1.7 | 1.7 | 1.8 |
| Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, en %) | 13.9 | 11.0 | -7.0 | 1.9 | 6.0 | 15.3 | -9.6 | 3.6 | 3.8 | 3.7 | 4.5 | 3.5 | 5.5 | 5.3 | 5.4 |
| Élément de don des nouveaux emprunts extérieurs (en pourcentage) | ... | ... | ... | ... | ... | 22.4 | 23.4 | 24.8 | 24.3 | 25.2 | 25.2 | 24.2 | 24.8 | 24.5 | ... |

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente.

2/ Les recettes excluent les dons.

3/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

4/ Les moyennes historiques et écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Tableau 2. Cameroun : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de dette publique, 2016–36

| | Projections | | | | | | | |
|---|-------------|------|------|------|------|------|------|------|
| | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2026 | 2036 |
| Ratio VA de la dette/PIB | | | | | | | | |
| Scénario de référence | 29 | 30 | 29 | 29 | 28 | 27 | 21 | 20 |
| A. Scénarios de rechange | | | | | | | | |
| A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique | 29 | 26 | 22 | 19 | 16 | 13 | -1 | -12 |
| A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013 | 29 | 33 | 35 | 38 | 41 | 43 | 54 | 82 |
| A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/ | 29 | 30 | 30 | 29 | 29 | 28 | 23 | 28 |
| B. Tests paramétrés | | | | | | | | |
| B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 | 29 | 31 | 31 | 31 | 30 | 30 | 25 | 27 |
| B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 | 29 | 35 | 39 | 38 | 37 | 36 | 28 | 25 |
| B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type | 29 | 31 | 31 | 31 | 30 | 29 | 24 | 24 |
| B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014 | 29 | 36 | 35 | 34 | 33 | 32 | 25 | 23 |
| B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2014 | 29 | 38 | 37 | 36 | 35 | 34 | 27 | 24 |
| Ratio VA de la dette/recettes 2/ | | | | | | | | |
| Scénario de référence | 176 | 180 | 170 | 164 | 159 | 152 | 115 | 108 |
| A. Scénarios de rechange | | | | | | | | |
| A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique | 176 | 157 | 129 | 110 | 92 | 74 | -8 | -64 |
| A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013 | 176 | 195 | 202 | 215 | 230 | 242 | 298 | 447 |
| A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/ | 176 | 181 | 171 | 167 | 163 | 157 | 128 | 152 |
| B. Tests paramétrés | | | | | | | | |
| B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 | 176 | 184 | 179 | 175 | 172 | 166 | 138 | 147 |
| B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 | 176 | 208 | 226 | 218 | 211 | 202 | 156 | 135 |
| B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type | 176 | 183 | 180 | 175 | 171 | 165 | 132 | 133 |
| B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014 | 176 | 219 | 203 | 194 | 186 | 178 | 135 | 126 |
| B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2014 | 176 | 226 | 214 | 206 | 199 | 191 | 146 | 129 |
| Ratio service de la dette/recettes 2/ | | | | | | | | |
| Scénario de référence | 15 | 19 | 18 | 16 | 12 | 11 | 12 | 9 |
| A. Scénarios de rechange | | | | | | | | |
| A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique | 15 | 17 | 17 | 15 | 11 | 9 | 7 | -2 |
| A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013 | 15 | 17 | 18 | 18 | 15 | 14 | 20 | 29 |
| A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/ | 15 | 17 | 18 | 17 | 13 | 12 | 13 | 11 |
| B. Tests paramétrés | | | | | | | | |
| B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 | 15 | 17 | 18 | 17 | 13 | 12 | 13 | 11 |
| B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 | 15 | 17 | 19 | 19 | 15 | 13 | 15 | 11 |
| B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type | 15 | 17 | 18 | 17 | 13 | 12 | 13 | 10 |
| B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014 | 15 | 19 | 22 | 21 | 17 | 16 | 18 | 15 |
| B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2014 | 15 | 17 | 19 | 18 | 14 | 13 | 15 | 11 |

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Suppose que la croissance du PIB réel est à son niveau de référence moins un écart type, divisé par la racine carrée de la durée de la période de

2/ Les recettes incluent les dons.

Tableau 3a. Cameroun : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2016–36

(Pourcentage du PIB sauf indication contraire)

| | Effectif | | | Moyenne ^{6/} historique | Écart type ^{6/} | Projections | | | | | | 2016-2021 | | | 2022-2031 | | |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------------------------------|-----------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-----------|------|------|-------------|-------------|--|
| | 2013 | 2014 | 2015 | | | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | Moyenne | 2026 | 2036 | Moyenne | | |
| Dette extérieure (nominale) 1/ | 12.0 | 18.9 | 21.5 | | | 22.9 | 26.8 | 29.4 | 31.3 | 31.3 | 31.1 | | | | 25.3 | 24.6 | |
| <i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i> | 12.0 | 18.9 | 21.5 | | | 22.9 | 26.8 | 29.4 | 31.3 | 31.3 | 31.1 | | | | 25.3 | 24.6 | |
| Variation de la dette extérieure | 3.2 | 6.8 | 2.7 | | | 1.4 | 3.9 | 2.6 | 1.9 | 0.0 | -0.2 | | | | -1.2 | -0.5 | |
| Flux générateurs d'endettement net identifiés | 2.1 | 2.2 | 7.3 | | | 1.1 | 1.5 | 1.0 | 0.6 | 0.4 | 0.3 | | | | 0.2 | 0.8 | |
| Déficit extérieur courant hors intérêts | 3.6 | 4.2 | 3.7 | 2.3 | 1.5 | 3.3 | 2.6 | 2.3 | 2.0 | 1.5 | 0.9 | | | | -0.7 | -0.7 | |
| Déficit de la balance des biens et services | 2.8 | 3.4 | 3.7 | | | 2.6 | 2.3 | 2.2 | 2.3 | 1.4 | 1.1 | | | | -0.6 | -3.6 | |
| Exportations | 27.1 | 26.8 | 23.7 | | | 21.3 | 22.7 | 22.5 | 22.1 | 22.4 | 22.4 | | | | 22.0 | 21.4 | |
| Importations | 29.9 | 30.2 | 27.4 | | | 23.9 | 25.0 | 24.8 | 24.5 | 23.8 | 23.5 | | | | 21.4 | 17.8 | |
| Transferts courants nets (négatifs = entrées) | -1.0 | -1.1 | -1.1 | -1.5 | 0.6 | -1.2 | -1.2 | -1.2 | -1.2 | -1.3 | -1.2 | | | | -1.0 | -0.7 | |
| <i>dont : officiels</i> | -0.3 | -0.3 | -0.3 | | | -0.3 | -0.3 | -0.2 | -0.2 | -0.2 | -0.2 | | | | -0.2 | 0.0 | |
| Autres flux extérieurs courants (négatifs= entrées nettes) | 1.9 | 1.9 | 1.1 | | | 1.9 | 1.5 | 1.3 | 0.9 | 1.4 | 1.1 | | | | 0.9 | 3.7 | |
| IDÉ nets (négatifs = entrées) | -0.6 | -1.2 | 1.0 | -3.1 | 8.0 | -1.5 | -0.7 | -0.7 | -0.7 | -0.2 | 0.3 | | | | 1.8 | 2.0 | |
| Dynamique endogène de la dette 2/ | -1.0 | -0.7 | 2.6 | | | -0.7 | -0.4 | -0.6 | -0.8 | -0.9 | -1.0 | | | | -0.8 | -0.6 | |
| Contribution du taux d'intérêt nominal | 0.2 | 0.2 | 0.5 | | | 0.3 | 0.5 | 0.6 | 0.6 | 0.6 | 0.6 | | | | 0.5 | 0.7 | |
| Contribution de la croissance du PIB réel | -0.4 | -0.7 | -1.2 | | | -1.0 | -0.9 | -1.2 | -1.4 | -1.5 | -1.6 | | | | -1.4 | -1.2 | |
| Contribution des variations de prix et de taux de change | -0.8 | -0.2 | 3.3 | | | ... | ... | ... | ... | ... | ... | | | | ... | ... | |
| Résiduel (3-4) 3/ | 1.1 | 4.6 | -4.6 | | | 0.3 | 2.4 | 1.6 | 1.3 | -0.4 | -0.5 | | | | -1.4 | -1.3 | |
| <i>dont : financement exceptionnel</i> | -0.3 | 0.2 | 2.9 | | | -4.7 | 0.8 | 0.7 | 0.5 | 0.6 | 0.6 | | | | 0.0 | 0.0 | |
| VA de la dette extérieure 4/ | ... | ... | 14.5 | | | 16.4 | 19.5 | 21.6 | 23.2 | 23.4 | 23.5 | | | | 19.3 | 19.0 | |
| En pourcentage des exportations | ... | ... | 61.1 | | | 77.0 | 85.8 | 95.7 | 104.6 | 104.6 | 104.8 | | | | 87.4 | 88.7 | |
| VA de la dette extérieure CGE | ... | ... | 14.5 | | | 16.4 | 19.5 | 21.6 | 23.2 | 23.4 | 23.5 | | | | 19.3 | 19.0 | |
| En pourcentage des exportations | ... | ... | 61.1 | | | 77.0 | 85.8 | 95.7 | 104.6 | 104.6 | 104.8 | | | | 87.4 | 88.7 | |
| En pourcentage des recettes publiques | ... | ... | 81.0 | | | 102.1 | 119.6 | 127.4 | 133.7 | 134.4 | 133.7 | | | | 106.9 | 104.4 | |
| Ratio service de la dette/exportations (en pourcentage) | 1.8 | 2.5 | 5.1 | | | 5.0 | 6.0 | 7.1 | 8.0 | 7.6 | 7.4 | | | | 8.4 | 7.3 | |
| Ratio service de la dette CGE/exportations (en pourcentage) | 1.8 | 2.5 | 5.1 | | | 5.0 | 6.0 | 7.1 | 8.0 | 7.6 | 7.4 | | | | 8.4 | 7.3 | |
| Ratio service de la dette CGE/recettes (en pourcentage) | 2.8 | 3.8 | 6.7 | | | 6.6 | 8.4 | 9.4 | 10.2 | 9.8 | 9.5 | | | | 10.2 | 8.6 | |
| Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU) | 1.0 | 1.4 | 1.7 | | | 0.8 | 1.0 | 1.0 | 1.0 | 1.1 | 1.1 | | | | 1.6 | 3.2 | |
| Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement | 0.5 | -2.7 | 1.0 | | | 1.9 | -1.3 | -0.3 | 0.1 | 1.5 | 1.2 | | | | 0.5 | -0.2 | |
| Principales hypothèses macroéconomiques | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Croissance du PIB réel (en pourcentage) | 5.6 | 5.9 | 5.8 | 4.1 | 1.4 | 4.7 | 4.0 | 4.6 | 5.0 | 5.1 | 5.5 | 4.8 | 5.5 | 5.2 | 5.5 | | |
| Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage) | 9.8 | 1.9 | -15.0 | 2.2 | 8.4 | -1.4 | -3.2 | 0.7 | 1.3 | 1.8 | 1.6 | 0.1 | 1.7 | 1.7 | 1.7 | | |
| Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 5/ | 3.2 | 1.6 | 2.4 | 1.9 | 0.7 | 1.3 | 2.2 | 2.3 | 2.2 | 2.1 | 2.1 | 2.0 | 2.1 | 2.8 | 2.5 | | |
| Croissance des exportations de biens & services (\$, en %) | 8.6 | 7.2 | -21.7 | 7.1 | 20.0 | -7.4 | 7.6 | 4.6 | 4.5 | 8.1 | 7.2 | 4.1 | 6.6 | 6.5 | 7.0 | | |
| Croissance des importations de biens & services (\$, en %) | 8.3 | 9.5 | -19.5 | 7.3 | 17.4 | -10.0 | 5.4 | 4.3 | 5.1 | 4.2 | 5.8 | 2.5 | 5.2 | 4.1 | 5.3 | | |
| Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %) | ... | ... | ... | ... | ... | 22.4 | 23.4 | 24.8 | 24.3 | 25.2 | 25.2 | 24.2 | 24.8 | 24.5 | 24.7 | | |
| Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB) | 17.8 | 18.1 | 17.9 | | | 16.0 | 16.3 | 16.9 | 17.3 | 17.4 | 17.5 | | | | 18.0 | 18.2 | |
| Flux d'aide (en milliards de dollars) 7/ | 0.4 | 0.4 | 0.3 | | | 0.2 | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.3 | | | | 0.2 | 0.3 | |
| <i>dont : dons</i> | 0.1 | 0.1 | 0.0 | | | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | | | | 0.1 | 0.1 | |
| <i>dont : prêts concessionnels</i> | 0.3 | 0.3 | 0.3 | | | 0.1 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | | | | 0.1 | 0.3 | |
| Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 8/ | ... | ... | ... | | | 0.9 | 1.8 | 1.6 | 1.5 | 1.1 | 1.0 | | | | 0.6 | 0.6 | |
| Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 8/ | ... | ... | ... | | | 30.3 | 28.0 | 29.4 | 28.6 | 31.0 | 31.0 | | | | 30.1 | 26.9 | |
| <i>Pour mémoire :</i> | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| PIB nominal (milliards de dollars EU) | 29.6 | 32.1 | 28.4 | | | 29.3 | 29.5 | 31.1 | 33.1 | 35.5 | 38.0 | | | | 54.0 | 109.4 | |
| Croissance du PIB nominal en dollars | 11.7 | 8.5 | -11.4 | | | 3.2 | 0.7 | 5.4 | 6.4 | 7.0 | 7.2 | 5.0 | 7.3 | 7.1 | 7.3 | | |
| VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU) | ... | ... | 4.0 | | | 4.6 | 5.7 | 6.7 | 7.7 | 8.3 | 8.9 | | | | 10.4 | 20.8 | |
| (VAT - VAT-1)/PIBt-1 (en pourcentage) | ... | ... | ... | | | 1.9 | 4.0 | 3.3 | 3.1 | 1.8 | 1.7 | 2.6 | 0.6 | 1.0 | 1.2 | | |
| Envois de fonds bruts des travailleurs (milliards de dollars EU) | 0.4 | 0.5 | 0.5 | | | 0.5 | 0.5 | 0.6 | 0.6 | 0.6 | 0.6 | | | | 0.8 | 1.3 | |
| PV of PPG external debt (in percent of GDP + remittances) | ... | ... | 14.2 | | | 16.1 | 19.1 | 21.2 | 22.8 | 23.0 | 23.1 | | | | 19.0 | 18.8 | |
| PV of PPG external debt (in percent of exports + remittances) | ... | ... | 57.1 | | | 71.2 | 79.5 | 88.8 | 96.9 | 97.0 | 97.5 | | | | 82.0 | 84.1 | |
| Debt service of PPG external debt (in percent of exports + remittance) | ... | ... | 4.7 | | | 4.6 | 5.6 | 6.5 | 7.4 | 7.1 | 6.9 | | | | 7.9 | 6.9 | |

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à $[r - g - \rho(1+g)] / (1+g + \rho+g \rho)$ fois le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel, et ρ = taux de croissance du déflateur du PIB en \$EU.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

4/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

5/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

7/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.

8/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

Tableau 3b. Cameroun : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2016–36
(Pourcentage)

| | Projections | | | | | | | 2026 | 2036 |
|--|-------------|------|------|------|------|------|------------|------|------|
| | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | | | |
| Ratio VA de la dette/PIB | | | | | | | | | |
| Scénario de référence | 16 | 19 | 22 | 23 | 23 | 23 | 19 | 19 | |
| A. Scénarios de rechange | | | | | | | | | |
| A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/ | 16 | 16 | 16 | 16 | 15 | 14 | 5 | 0 | |
| A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2 | 16 | 21 | 24 | 26 | 27 | 28 | 26 | 30 | |
| B. Tests paramétrés | | | | | | | | | |
| B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 | 16 | 20 | 22 | 24 | 24 | 24 | 20 | 20 | |
| B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/ | 16 | 23 | 31 | 32 | 32 | 32 | 25 | 20 | |
| B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 | 16 | 20 | 24 | 26 | 26 | 26 | 21 | 21 | |
| B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/ | 16 | 24 | 31 | 32 | 32 | 32 | 25 | 20 | |
| B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type | 16 | 22 | 30 | 31 | 31 | 31 | 25 | 20 | |
| B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/ | 16 | 28 | 31 | 34 | 34 | 34 | 28 | 27 | |
| Ratio VA de la dette/exportations | | | | | | | | | |
| Scénario de référence | 77 | 86 | 96 | 105 | 105 | 105 | 87 | 89 | |
| A. Scénarios de rechange | | | | | | | | | |
| A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/ | 77 | 72 | 73 | 74 | 67 | 61 | 24 | -2 | |
| A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2 | 77 | 91 | 105 | 119 | 122 | 124 | 117 | 138 | |
| B. Tests paramétrés | | | | | | | | | |
| B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 | 77 | 86 | 96 | 105 | 104 | 104 | 87 | 88 | |
| B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/ | 77 | 125 | 204 | 217 | 214 | 213 | 172 | 139 | |
| B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 | 77 | 86 | 96 | 105 | 104 | 104 | 87 | 88 | |
| B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/ | 77 | 106 | 137 | 146 | 144 | 143 | 115 | 93 | |
| B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type | 77 | 110 | 153 | 163 | 162 | 161 | 130 | 110 | |
| B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/ | 77 | 86 | 96 | 105 | 104 | 104 | 87 | 88 | |
| Ratio VA de la dette/recettes | | | | | | | | | |
| Scénario de référence | 102 | 120 | 127 | 134 | 134 | 134 | 107 | 104 | |
| A. Scénarios de rechange | | | | | | | | | |
| A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/ | 102 | 100 | 97 | 94 | 87 | 78 | 30 | -3 | |
| A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2 | 102 | 126 | 140 | 152 | 156 | 159 | 143 | 162 | |
| B. Tests paramétrés | | | | | | | | | |
| B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 | 102 | 121 | 131 | 138 | 138 | 138 | 110 | 107 | |
| B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/ | 102 | 141 | 182 | 186 | 185 | 183 | 141 | 110 | |
| B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 | 102 | 123 | 141 | 148 | 148 | 147 | 118 | 115 | |
| B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/ | 102 | 148 | 183 | 187 | 185 | 183 | 141 | 110 | |
| B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type | 102 | 137 | 176 | 180 | 180 | 177 | 138 | 112 | |
| B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/ | 102 | 173 | 184 | 194 | 194 | 193 | 154 | 151 | |

Tableau 3b. Cameroun : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2016–36 (suite et fin)

(Pourcentage)

| Ratio service de la dette/exportations | | | | | | | | |
|--|----|----|----|----|----|----|-----------|----|
| Scénario de référence | 5 | 6 | 7 | 8 | 8 | 7 | 8 | 7 |
| A. Scénarios de rechange | | | | | | | | |
| A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/ | 5 | 6 | 6 | 7 | 6 | 6 | 5 | 0 |
| A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2 | 5 | 6 | 7 | 8 | 8 | 8 | 10 | 11 |
| B. Tests paramétrés | | | | | | | | |
| B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 | 5 | 6 | 7 | 8 | 8 | 7 | 8 | 7 |
| B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/ | 5 | 7 | 11 | 14 | 13 | 13 | 17 | 13 |
| B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 | 5 | 6 | 7 | 8 | 8 | 7 | 8 | 7 |
| B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/ | 5 | 6 | 8 | 9 | 9 | 9 | 12 | 9 |
| B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type | 5 | 7 | 9 | 11 | 10 | 10 | 13 | 10 |
| B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/ | 5 | 6 | 7 | 8 | 8 | 7 | 8 | 7 |
| Ratio service de la dette/recettes | | | | | | | | |
| Scénario de référence | 7 | 8 | 9 | 10 | 10 | 9 | 10 | 9 |
| A. Scénarios de rechange | | | | | | | | |
| A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/ | 7 | 8 | 8 | 9 | 8 | 8 | 6 | 0 |
| A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2 | 7 | 8 | 9 | 10 | 10 | 10 | 12 | 13 |
| B. Tests paramétrés | | | | | | | | |
| B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 | 7 | 8 | 10 | 11 | 10 | 10 | 11 | 9 |
| B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/ | 7 | 8 | 10 | 12 | 12 | 11 | 14 | 11 |
| B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 | 7 | 9 | 10 | 11 | 11 | 11 | 11 | 9 |
| B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/ | 7 | 8 | 10 | 12 | 12 | 11 | 14 | 11 |
| B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type | 7 | 8 | 10 | 12 | 12 | 11 | 14 | 11 |
| B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/ | 7 | 12 | 14 | 15 | 14 | 14 | 15 | 12 |
| <i>Pour mémoire :</i> | | | | | | | | |
| Élément don supposé du financement résiduel (c-à-d en sus du scénario de référence) 6/ | 20 | 20 | 20 | 20 | 20 | 20 | 20 | 20 |

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

2/ On suppose que le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts est de 2 points de pourcentage supérieur à celui retenu dans le scénario de référence, et que le différé d'amortissement et les échéances sont les mêmes que dans ce scénario.

3/ Par hypothèse, la valeur des exportations reste en permanence au niveau plus faible, mais le solde extérieur courant, en pourcentage du PIB, retourne à son niveau de référence après le choc (ce qui laisse implicitement supposer un ajustement compensatoire du niveau des importations).

4/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

5/ Par dépréciation, on entend une baisse en pourcentage du taux dollar/monnaie nationale qui ne dépasse jamais 100%.

6/ S'applique à tous les tests de résistance sauf A2 (conditions moins favorables), où les conditions de tous les nouveaux financements sont celles qui sont précisées à la note 2.

Déclaration de MM. Sembene et Bah à propos du Cameroun
Réunion du Conseil d'administration
Le 26 juin 2017

I. Introduction

Nous tenons à remercier les services du FMI pour les échanges constructifs qui se sont tenus avec les autorités, à Yaoundé et à Washington, sur un programme économique pouvant être appuyé par un accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). Nous saluons également l'étroite coopération de la direction avec les autorités.

Ces dernières années, l'économie du Cameroun a été durement frappée par la chute des cours du pétrole et par les menaces sécuritaires grandissantes dans le bassin du Lac Tchad. Ces chocs ont également porté atteinte à sa position budgétaire en réduisant les recettes pétrolières et en augmentant par ailleurs les dépenses liées aux opérations sécuritaires et humanitaires nécessaires pour faire face à l'arrivée de réfugiés en provenance de pays voisins et au déplacement de personnes à l'intérieur du pays. Dans ce contexte, la position extérieure du Cameroun s'est également affaiblie, comme en atteste la forte baisse de la couverture de ses réserves.

Afin de relever les défis qui se posent au pays et à la région et de rétablir l'équilibre budgétaire et extérieur, les autorités camerounaises se sont engagées, en coopération avec leurs homologues au sein de la CEMAC, à prendre des mesures urgentes. Pour être en mesure de mettre en œuvre leur programme d'action et de réformes, les autorités camerounaises sollicitent un programme triennal appuyé par la FEC visant à accroître les marges de manœuvre budgétaire et extérieure, à augmenter les recettes non pétrolières, à améliorer l'efficacité de l'investissement public, à renforcer la résilience du secteur financier et à accélérer la diversification de l'économie. L'exécution de leur programme appuyé par la FEC contribuera également à améliorer la couverture des réserves.

II. Évolution récente de la situation économique

La Cameroun a conservé une bonne dynamique de croissance au cours des dernières années grâce à une diversification accrue de l'économie et à la hausse de la production pétrolière résultant de l'exploitation de nouveaux gisements qui a pallié à la chute des cours. Néanmoins, en 2016, la croissance a ralenti du fait d'une contraction de la production pétrolière tandis que la production non pétrolière n'a pas évolué en contrepartie. L'inflation est restée à 0,9 %, bien en deçà du critère de convergence de la CEMAC de 3%. Le déficit budgétaire a grimpé à 6,5 % du PIB, notamment en raison de la nette baisse des recettes pétrolières et de la hausse des crédits budgétaires liés au Plan d'Urgence des autorités, à la lutte contre Boko Haram, à l'aide apportée aux réfugiés et aux personnes déplacées à l'intérieur du pays et à l'apurement d'une partie des arriérés.

La dette publique a nettement augmenté, pour atteindre environ 34% du PIB en 2016. Dans une large mesure, cette hausse rapide s'explique par l'émission du premier emprunt international sous la forme d'euro-obligations (Eurobonds) en 2015, la réalisation de grands projets d'infrastructure, le financement du Plan d'urgence triennal pour l'accélération de la croissance (PLANUT) et l'incorporation des arriérés de paiement intérieurs et extérieurs.

Le déficit des transactions courantes s'est réduit, de 4,1 % en 2015 à 3,6 % du PIB en 2016, car la baisse des exportations a été moindre que le fléchissement des importations dû au ralentissement économique et au remplacement des importations dans le secteur des BTP. Cependant, la baisse des recettes d'exportation a fait chuter les réserves extérieures à l'équivalent de 3,7 mois d'importations.

III. Politiques et réformes structurelles dans le cadre du programme FEC

Les autorités camerounaises sont fermement déterminées à atteindre les objectifs du programme appuyé par la FEC, en cohérence avec la démarche régionale définie lors du sommet de la CEMAC à Yaoundé en décembre 2016.

La mise en œuvre du programme contribuera à la réalisation par le Cameroun des objectifs fixés dans le Document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DCSE), à savoir réduire la pauvreté et le chômage tout en accélérant la croissance économique. Le programme repose sur trois grands axes : i) la poursuite de l'ajustement budgétaire en vue d'élargir les marges de manœuvre budgétaire et extérieure, ii) des réformes structurelles pour mobiliser des recettes non pétrolières, mieux gérer les finances publiques et accroître l'efficacité des investissements publics et, iii) des réformes structurelles pour accélérer la diversification économique sous l'impulsion du secteur privé et renforcer la résilience du secteur financier.

Politique budgétaire

Les autorités sont déterminées à poursuivre l'assainissement des finances publiques. Sur le plan des recettes, elles chercheront principalement en 2017 à accroître les recettes non pétrolières, notamment en relevant les droits d'accise sur les produits pétroliers et en redoublant d'efforts pour élargir l'assiette fiscale.

Sur le plan des dépenses, les autorités ont l'intention de renforcer à la fois la structure et l'efficacité des dépenses courantes. Dans le même temps, elles s'engagent à protéger les couches vulnérables de la population en augmentant les dépenses de santé, d'éducation et de protection sociale. L'accent sera également mis sur une meilleure hiérarchisation des dépenses d'investissement et le report de projets à faible priorité.

En outre, les autorités mettront en application les recommandations qui découlent de l'évaluation de la gestion de l'investissement public (PIMA). La meilleure gestion des

investissements publics s'appuiera sur les critères qui ont été définis pour un alignement rigoureux entre les enveloppes budgétaires affectées aux projets d'investissement et les capacités d'exécution réelles.

Au cours de la période 2018–19, l'assainissement des finances publiques sera axé sur une augmentation des recettes et une amélioration de la qualité des dépenses. Les mesures fiscales qui sont prévues pour accroître l'efficacité des administrations fiscale et douanière permettront d'augmenter les recettes non pétrolières. L'assainissement progressif des dépenses permettra de réduire ces dernières de 20,1% du PIB en 2017 à 19,6 % en 2019, tout en préservant les dépenses sociales prioritaires.

Les autorités sont déterminées à poursuivre les réformes budgétaires qui ont déjà été engagées en vue de renforcer la crédibilité et la transparence du budget. Cela garantira l'efficacité des dépenses publiques. De plus, les autorités auront davantage recours aux partenariats public-privé (PPP) dans les domaines où les coûts d'exploitation d'un prestataire privé seraient moindres. Les passifs conditionnels associés aux PPP seront analysés et reflétés dans les lois de finances annuelles au même titre que l'analyse des risques associés aux entreprises publiques.

Politique d'endettement

La politique d'endettement adoptée par les autorités a pour but de maintenir la viabilité de la dette publique. À ce titre, le programme d'emprunts pour 2017 et les années suivantes privilégiera les projets prioritaires à fort potentiel de croissance. Des mesures seront prises afin de fixer des plafonds de dette non concessionnelle conformes aux capacités de planification et d'exécution de projets. Les autorités ont œuvré au renforcement de l'autorité du Comité national de la dette publique (CNDP) et au renforcement des capacités de la Caisse autonome d'amortissement (CAA) pour assurer un meilleur suivi de la dette extérieure des entreprises publiques et éviter une accumulation d'arriérés.

Politique monétaire

Les autorités sont conscientes du fait que les mesures mises en œuvre dans le cadre du programme appuyé par la FEC contribueront au maintien de la stabilité de l'accord monétaire régional en favorisant la stabilisation des réserves et leur reconstitution. Pour s'attaquer aux causes de l'amenuisement des réserves, la BEAC applique une politique monétaire plus restrictive. Cette dernière soutient les efforts d'assainissement consentis par ses membres et fixe des limites quant au financement monétaire direct et indirect.

Les autorités camerounaises ont convenu de respecter les engagements régionaux concernant le gel du plafond des avances statutaires de la BEAC au niveau fixé sur la base des recettes budgétaires de 2014. En mars 2017, la banque centrale a relevé son taux directeur à 2,95 %. Les cadre et instruments de la politique monétaire seront modernisés afin d'améliorer son

mécanisme de transmission. Grâce à l'assistance technique fournie par le FMI, la BEAC adoptera également un mécanisme de soutien destiné aux banques solvables confrontées à des problèmes de liquidité.

Stabilité du secteur financier

Malgré sa résilience globale, le secteur financier du Cameroun présente certaines vulnérabilités dues en partie à la concentration des portefeuilles bancaires et au poids des créances immobilisées. Pour que le secteur soit plus résilient et puisse concourir au financement de l'économie, les autorités mettront en œuvre un programme visant l'apurement des créances immobilisées et la résolution rapide des banques en difficulté. Ce programme facilitera aussi la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire qui permettra au secteur financier de sélectionner, de surveiller et de gérer activement ses risques selon les meilleures pratiques.

En outre, les autorités sont conscientes de la nécessité d'améliorer l'accès du public aux services financiers. Elles concentreront leurs efforts sur le renforcement de la stabilité des institutions de microfinance et le développement des services bancaires mobiles, dans le cadre de la stratégie nationale pour la finance inclusive.

Compétitivité et développement du secteur privé

Les autorités camerounaises s'engagent à concrétiser les réformes nécessaires afin de dynamiser la compétitivité, le développement du secteur privé et la diversification de l'économie. À cet égard, en coordination avec les institutions de la CEMAC, elles mettront en œuvre des réformes visant à améliorer le climat des affaires, à combler le déficit d'infrastructures dans les secteurs de l'énergie et du transport, et à faciliter l'accès du secteur privé aux services financiers. Ces efforts dopèrent la compétitivité et l'attractivité de l'économie camerounaise. Les autorités bénéficient par ailleurs d'un soutien en vue de mieux coordonner les politiques fiscales et d'harmoniser les procédures douanières à l'échelle régionale.

IV. Conclusion

Les autorités camerounaises sont déterminées à mettre en œuvre résolument le programme appuyé par la FEC afin de surmonter les difficultés considérables auxquelles le pays et la région sont confrontées. Elles sont conscientes du fait que pour rétablir la stabilité macroéconomique et extérieure, il sera nécessaire de poursuivre l'assainissement budgétaire et de faire avancer les réformes structurelles. À cet égard, le programme appuyé par la FEC permettra d'ancrer leur politique économique et leurs réformes, et jettera les bases d'une croissance durable, tout en renforçant la stabilité macroéconomique et extérieure de la CEMAC.

Compte tenu de ces considérations, nous serions reconnaissants aux administrateurs d'accueillir favorablement la demande des autorités d'un programme appuyé par la FEC.